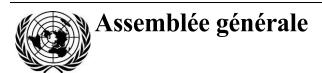
Nations Unies A/78/84



Distr. générale 7 août 2023 Français

Original: anglais/arabe/espagnol/

français/russe

Soixante-dix-huitième session

Point 39 de l'ordre du jour provisoire* Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 77/7 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, et de le lui présenter à sa soixante-dix-huitième session.

On trouvera dans le présent rapport les réponses des gouvernements ainsi que des organes et organismes des Nations Unies à la demande d'information adressée par le Secrétaire général à cette fin.

* A/78/150.





Table des matières

[.	Introduction
l. [.	Réponses reçues des gouvernements
١.	Afrique du Sud
	•
	Albanie
	Algérie
	Andorre
	Angola
	Antigua-et-Barbuda
	Arabie saoudite
	Argentine
	Arménie
	Australie
	Azerbaïdjan
	Bahamas
	Bahreïn
	Bangladesh
	Barbade
	Bélarus
	Belize
	Bénin
	Bhoutan
	Bolivie (État plurinational de)
	Bosnie-Herzégovine.
	Botswana
	Brésil
	Brunéi Darussalam
	Burkina Faso
	Burundi
	Cabo Verde
	Cambodge
	Cameroun
	Chili
	Chili

Colombie
Comores
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba
Djibouti
Dominique
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée 7
Eswatini
Éthiopie
Fédération de Russie
Fidji
Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Grenade
Guatemala8
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Guyana
Haïti
Honduras8
Îles Salomon
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Iraq
Islande
Jama'ique

Japon	89
Jordanie	89
Kazakhstan	9(
Kenya	9(
Kirghizistan	9(
Kiribati	9
Koweït	9
Lesotho	9
Liban	9
Libéria	92
Libye	92
Madagascar	92
Malaisie	93
Malawi	93
Maldives	93
Mali	93
Maurice	94
Mauritanie	94
Mexique	94
Monaco	9:
Mongolie	96
Monténégro	96
Mozambique	96
Namibie	9
Nauru	9
Népal	98
Nicaragua	98
Niger	100
	100
	10
	10
Oman	10
	10
	102
	102
	102

Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pérou
Philippines
Qatar
République arabe syrienne
République centrafricaine
République de Corée
République de Macédoine du Nord
République démocratique du Congo
République démocratique populaire lao
République de Moldova
République dominicaine
République populaire démocratique de Corée
République-Unie de Tanzanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Rwanda11
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Marin. 11
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Serbie
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Soudan du Sud
Sri Lanka
Suisse
Suriname
Tadjikistan
Tchad
Thaïlande
Timor Leste

23-08396 5/185

	Togo
	Tonga
	Trinité-et-Tobago
	Tunisie
	Türkiye
	Turkménistan
	Tuvalu
	Union européenne
	Uruguay
	Vanuatu
	Venezuela (République bolivarienne du)
	Viet Nam
	Yémen
	Zambie
	Zimbabwe
	État de Palestine
	Saint-Siège
III.	Réponses reçues d'organes et organismes des Nations Unies
	Agence internationale de l'énergie atomique
	Bureau des affaires spatiales
	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
	Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies responsable des activités opérationnelles de développement (Cuba)
	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
	CNUCED
	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
	Fonds des Nations Unies pour la population
	Fonds international de développement agricole
	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
	Organisation de l'aviation civile internationale
	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

	Organisation internationale du Travail	164
	Organisation internationale pour les migrations	165
	Organisation maritime internationale	165
	Organisation météorologique mondiale	166
	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	167
	Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la Santé	168
	Organisation mondiale du commerce	169
	Organisation mondiale du tourisme	170
	Programme alimentaire mondial	170
	Programme des Nations Unies pour l'environnement	172
	Programme des Nations Unies pour le développement	173
	Programme des Nations Unies pour les établissements humains	180
	Union internationale des télécommunications	180
	Union postale universelle	180
IV.	Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale	181
	Centre Sud	181
	Organisation internationale de protection civile	184
	Union interparlementaire	184

23-08396 7/185

I. Introduction

- 1. Dans sa résolution 77/7 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-dix-huitième session.
- 2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général, dans une note verbale datée du 12 janvier 2023, a invité les gouvernements ainsi que les organes et organismes des Nations Unies à lui communiquer des informations sur l'application de la résolution susmentionnée. Une autre note verbale a été envoyée le 31 mars 2023 à titre de rappel.
- 3. On trouvera dans le présent rapport les réponses des gouvernements ainsi que des organes et organismes des Nations Unies reçues au 6 juillet 2023. Les réponses reçues ultérieurement seront publiées dans des additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Afrique du Sud

[Original : anglais] [30 mars 2023]

L'Afrique du Sud compte parmi les pays qui ont voté pour la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée par 185 voix contre 2 (États-Unis d'Amérique et Israël), avec 2 abstentions (Brésil et Ukraine).

Le Gouvernement sud-africain reste préoccupé par les effets destructeurs que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a sur la vie et les moyens d'existence du peuple cubain, notamment des pauvres et des personnes vulnérables, alors que les crises alimentaire et énergétique mondiales vont s'aggravant. Le blocus imposé par les États-Unis a de vastes répercussions et bride non seulement la croissance de Cuba mais également celle de toute la région. L'inscription de Cuba par les États-Unis sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme ainsi que l'application des dispositions du titre III de la loi Helms-Burton renforcent encore davantage le blocus.

L'Afrique du Sud renouvelle avec la même force l'appel qu'elle a lancé aux États-Unis pour qu'ils suppriment le fardeau injuste des sanctions et optent pour un dialogue constructif avec Cuba et non pour un isolement accru. Elle s'associe à la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui prônent l'ouverture d'un nouveau chapitre, placé sous le signe de l'espoir, pour Cuba et le peuple cubain. L'adoption par les États-Unis de mesures positives visant à alléger certaines restrictions imposées à Cuba est encourageante mais le blocus reste l'élément clé qui définit les relations entre Cuba et les États-Unis.

L'Afrique du Sud partage pleinement l'avis du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que du Mouvement des pays non alignés selon lequel le blocus et les autres mesures punitives imposées par les États-Unis ont causé des dommages incommensurables à Cuba. Le Gouvernement et le peuple sudafricains saluent avec une profonde humilité le sacrifice ultime fait par le peuple

cubain dans la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud. Cuba défend les droits des pays en développement et a indéniablement le droit de se développer et de prospérer.

Les sanctions infligées par les États-Unis sont un obstacle majeur pour les entreprises sud-africaines qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba. Néanmoins, les relations entre l'Afrique du Sud et Cuba continuent de servir de modèle de coopération Sud-Sud réussie et l'Afrique du Sud a réaffirmé son attachement aux programmes de coopération bilatérale existants avec Cuba et s'est engagée à envisager de nouveaux domaines de coopération, tels que le développement des infrastructures, l'agriculture ainsi que la science et la technologie.

Le blocus imposé par les États-Unis demeure toutefois le principal obstacle à la réalisation des objectifs de développement de Cuba, notamment de ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les sanctions exercées par les États-Unis ont mis Cuba en grande difficulté sur le plan socioéconomique et ont notamment entraîné des pénuries de produits de première nécessité tels que les denrées alimentaires, l'énergie et les médicaments. L'Afrique du Sud salue les pays qui ont pris des mesures afin d'atténuer spécifiquement les effets de la loi Helms-Burton et de demander aux pays tiers d'aider Cuba et son peuple en abrogeant toutes les lois et réglementations nationales qui continuent de faire obstacle au développement de Cuba et à l'épanouissement de ses habitants. L'engagement qui a été pris par la communauté internationale de mettre en œuvre le Programme 2030 reste compromis lorsque le blocus empêche un État Membre de participer équitablement à son propre développement socioéconomique.

L'Afrique du Sud invite une fois encore la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir l'établissement d'un dialogue constructif et transparent entre Cuba et les États-Unis, au niveau bilatéral ainsi que par l'intermédiaire des entités compétentes des Nations Unies, afin de réaliser les objectifs énoncés dans l'ensemble des résolutions déjà adoptées par l'Organisation sur la question et de garantir que le peuple cubain continuera de progresser durablement sur la voie qui est la sienne.

Albanie

[Original : anglais] [14 février 2023]

Guidée par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, la République d'Albanie se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Algérie

[Original : français] [28 mars 2023]

L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/7 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », pour la trentième année consécutive et à une écrasante majorité, illustre, à plusieurs égards, le soutien constant de la communauté internationale au Gouvernement et au peuple cubains et réaffirme la nécessité urgente de lever le blocus injustement imposé à Cuba depuis plus d'un demi-siècle, en porte-à-faux avec les règles du droit international et les buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier, les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans

23-08396 **9/185**

leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

À l'instar des 185 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ayant soutenu la résolution 77/7, l'Algérie demeure préoccupée par les conséquences désastreuses que ce blocus économique, commercial et financier continue d'avoir sur la croissance économique et le développement socioéconomique de Cuba, notamment, sur l'action qu'elle mène pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Fidèle aux buts et principes de la Charte et aux règles du droit international, l'Algérie s'aligne sur la position de principe adoptée par le Mouvement des pays non alignés, qui a réitéré, à l'occasion de la dix-huitième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue à Bakou, en octobre 2019, son appel à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

L'Algérie, qui rejette totalement l'imposition de lois et de décisions unilatérales ainsi que toute mesure unilatérale coercitive de nature à entraver l'exercice des droits de l'homme ainsi que le bien-être et la prospérité des peuples, s'associe à la majorité des États Membres qui plaident pour l'ouverture d'un nouveau chapitre entre Cuba et les États-Unis d'Amérique.

L'Algérie continue à exprimer son soutien indéfectible et sa solidarité constante avec le peuple cubain, dans toutes les instances régionales et internationales, et saisit cette occasion pour noter l'aide alimentaire qu'elle a accordée à Cuba, en janvier 2023, afin de lui permettre de surmonter les dommages et les dégâts considérables provoqués par le passage des ouragans à l'automne 2022.

Andorre

[Original : français] [17 mars 2023]

L'Andorre n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 77/7. À cet égard, le Gouvernement de la Principauté d'Andorre a toujours voté en faveur des résolutions sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Angola

[Original : anglais] [8 mai 2023]

La République d'Angola et la République de Cuba sont liées par des rapports historiques et une amitié de longue date, et entretiennent actuellement d'excellentes relations diplomatiques, économiques et commerciales.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique dure depuis plus de 60 ans. C'est l'une des questions qui prête le plus à débat dans les instances internationales, en particulier à l'Assemblée générale, laquelle a adopté plusieurs résolutions sur le sujet au terme de telles discussions.

L'Angola participe activement à ce débat et, depuis toutes ces années, défend fermement et systématiquement la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, qu'il considère comme injuste et infondé, les sanctions que subit actuellement le pays étant unilatérales. De même, du point de

vue du développement, ce blocus a entravé l'action visant à atteindre les objectifs mis en avant par l'Organisation des Nations Unies, une sanction qui sans nul doute viole les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international.

En raison du blocus et des mesures coercitives unilatérales qui lui sont imposées, la République de Cuba connaît encore de graves problèmes dans le domaine de la santé, secteur clé du développement humain, et éprouve par conséquent des difficultés à obtenir le matériel, les technologies, les équipements et les médicaments nécessaires à la subsistance de sa population. Étant donné qu'on ne lui permet pas de se procurer des fournitures médicales et des produits pharmaceutiques, Cuba doit faire appel à des intermédiaires et recourir à des substituts, et paye des sommes exorbitantes pour des produits de qualité inférieure.

Les importations de denrées alimentaires en provenance des États-Unis d'Amérique sont soumises à des autorisations strictes et à des conditions discriminatoires, et leur faible volume est sans commune mesure avec l'immense préjudice qu'occasionne le blocus pour les finances cubaines et avec les effets qu'entraîne l'application extraterritoriale de ce blocus sur les pays tiers.

Par ailleurs, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la situation économique mondiale actuelle ont empiré la situation économique, commerciale et financière de Cuba et rendu la vie des citoyennes et citoyens cubains plus ardue, ce qui constitue une violation flagrante des droits humains, en particulier le droit au développement.

Aussi la République d'Angola affirme-t-elle une nouvelle fois la position qu'elle défend depuis des années, à savoir qu'il est nécessaire de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, dans le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et en exécution des obligations qui incombent aux États en vertu du droit international.

L'Angola défend et soutient également la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays, de sorte que Cuba puisse retrouver sa place dans le commerce international en vue de relancer son économie et de garantir le bien-être de sa population.

Antigua-et-Barbuda

[Original : anglais] [27 mars 2023]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda se déclare préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique en dépit du soutien massif apporté par les États Membres à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, aux résolutions antérieures contre ce blocus et aux traités internationaux applicables.

En outre, en application du paragraphe 2 de la résolution 77/7, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée, comme lui en font obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

23-08396 11/185

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a vigoureusement plaidé dans diverses instances internationales pour qu'il soit mis fin au blocus et aux répercussions inhumaines qu'il a sur la population de Cuba. La pression économique imposée unilatéralement à la République de Cuba freine le développement de l'économie du pays et constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda rappelle et affirme la position des organismes régionaux et interrégionaux, tels que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demande donc aux États-Unis d'Amérique de mettre fin au blocus contre la République de Cuba. La levée du blocus contribuerait de manière significative au développement régional et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans les Caraïbes et les Amériques.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda souhaite donc réaffirmer les liens d'amitié, de coopération et de solidarité indéfectibles qui l'unissent à la République de Cuba. Il a toujours voté en faveur des résolutions sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, et ce, depuis que la première résolution sur cette question a été présentée à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, en 1991. Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda continuera de voter en faveur de la résolution jusqu'à ce que le blocus soit levé.

Arabie saoudite

[Original : anglais] [8 mai 2023]

L'Arabie saoudite entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Elle n'a appliqué contre Cuba aucune loi ni mesure visant à interdire les échanges économiques, commerciaux ou financiers avec ce pays.

L'Arabie saoudite est respectueuse des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et rappelle son attachement aux règles et principes du droit international.

Argentine

[Original : espagnol] [3 février 2023]

Le Gouvernement de la République argentine a intégralement appliqué les dispositions de la résolution 77/7 du 3 novembre 2022 et les dispositions des résolutions antérieures de l'Assemblée générale concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

L'Argentine applique la loi 24.871, promulguée le 5 septembre 1997, qui définit le cadre normatif s'agissant de l'applicabilité des lois étrangères sur le territoire national. Dans son article premier, cette loi dispose que les lois étrangères visant à produire des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou à limiter les investissements dans un pays donné afin d'y provoquer un changement de gouvernement ou de porter atteinte à son droit à

l'autodétermination sont absolument inapplicables et sans effet juridique. Le blocus des États-Unis contre Cuba est régi par des lois fédérales, notamment la loi Torricelli (*Cuban Democracy Act*) d'octobre 1992 et la loi Helms-Burton [loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD)] de mars 1996.

Par ailleurs, l'Argentine défend résolument les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et le multilatéralisme. Elle a dans ce cadre soutenu les résolutions de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1995, auquel elle s'est logiquement opposée chaque fois que le sujet a été évoqué, aussi bien dans les instances régionales que dans les autres organisations internationales dont elle est membre.

Conformément à sa position antérieure, l'Argentine s'est associée aux déclarations ministérielles respectivement adoptées lors des quarante-cinquième et quarante-sixième réunions annuelles des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, qui se sont tenues à New York le 30 novembre 2021 et le 23 septembre 2022. Aux paragraphes 294 et 293 de ces déclarations, les participants ont de nouveau exhorté le Gouvernement des États-Unis à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et se sont dit préoccupés par l'amplification du caractère extraterritorial du blocus, et notamment la pleine application du titre III de la loi Helms-Burton.

En complément des déclarations précédentes de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), l'Argentine a soutenu l'adoption de la Déclaration spéciale du 24 janvier 2023 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier des États-Unis d'Amérique contre Cuba, dans le cadre du VII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CELAC, qui s'est tenu à Buenos Aires.

Arménie

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Dans la législation interne de l'Arménie, aucune loi ou règlement, du type visé dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, pouvant avoir des conséquences dévastatrices sur le développement économique et social de Cuba n'est adoptée ni appliquée.

Le Gouvernement de la République d'Arménie, qui fait l'objet elle-même d'un blocus continu de la part de la Turquie et de l'Azerbaïdjan, a, à plusieurs reprises, exprimé sa position défavorable à la politique d'imposition de blocus économiques et de fermeture des frontières.

Australie

[Original : anglais] [14 mars 2023]

Le Gouvernement australien réaffirme son appui à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. Depuis 1996, l'Australie vote pour la résolution présentée chaque année à l'Assemblée par Cuba et demandant la levée du blocus commercial contre Cuba. Aucune loi ni mesure commerciale ou économique australienne ne limite les échanges ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba ou vise à les empêcher, mais le blocus continue de faire obstacle aux échanges.

23-08396 **13/185**

Azerbaïdjan

[Original : anglais] [30 mars 2023]

La République d'Azerbaïdjan respecte pleinement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère.

La République d'Azerbaïdjan entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales amicales avec la République de Cuba. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays. Elle continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer sa coopération et ses relations amicales avec Cuba.

Bahamas

[Original : anglais] [21 mars 2023]

Les Bahamas entretiennent des relations diplomatiques et commerciales normales avec Cuba.

Les Bahamas n'ont ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Dans ce contexte, le Commonwealth des Bahamas rappelle et fait sienne la position des organismes régionaux et interrégionaux, tels que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non alignés.

Les Bahamas gardent l'espoir d'une normalisation progressive des relations bilatérales entre les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République de Cuba.

Bahreïn

[Original : arabe] [3 mars 2023]

Le Royaume de Bahreïn, attaché aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, continue de soutenir l'ensemble des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et réaffirme son appui à la résolution 77/7, adoptée par l'Assemblée générale le 3 novembre 2022.

Bangladesh

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Le Gouvernement bangladais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Le Bangladesh a toujours soutenu les précédentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question et a voté en faveur de la résolution susmentionnée.

Barbade

[Original : anglais] [2 février 2023]

Le Gouvernement barbadien demeure profondément attaché à la Charte des Nations Unies et au droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Il n'a adopté ni lois ni mesures susceptibles de porter atteinte à la souveraineté d'un quelconque État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

Le Gouvernement barbadien note que le blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba depuis des décennies par les États-Unis d'Amérique est contraire à ces normes et principes et contre-productif pour les relations commerciales.

Dans diverses instances internationales, le Gouvernement barbadien a toujours plaidé pour qu'il soit mis fin au blocus et à ses conséquences inhumaines. À cet égard, la Barbade vote pour la résolution relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis que celle-ci a été présentée pour la première fois à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, en 1991.

Le Gouvernement barbadien exprime toute sa reconnaissance à Cuba qui, malgré le blocus, a fourni un appui inestimable au service national de santé de la Barbade et a notamment envoyé, au titre d'un contrat, du personnel médical en vue de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cuba a également apporté un soutien similaire à d'autres pays dans l'ensemble de la région des Caraïbes.

La Barbade a eu l'honneur d'accueillir le huitième sommet entre la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et Cuba à Bridgetown le 6 décembre 2022. Les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM et de la République de Cuba ont profité de cette rencontre pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre les États indépendants de la Communauté des Caraïbes et Cuba et le vingtième anniversaire de la Journée CARICOM-Cuba.

Le Gouvernement barbadien réaffirme son ferme appui à la résolution 77/7, la dernière en date sur cette question, adoptée le 3 novembre 2022 par l'Assemblée générale et réaffirme qu'elle est appliquée dans son intégralité au niveau national, étant donné qu'aucune loi barbadienne ne restreint d'une quelconque façon la liberté du commerce et de la navigation avec Cuba. Il considère que la levée du blocus faciliterait grandement des relations libres et sans restrictions avec Cuba et tous les autres pays, notamment les États-Unis d'Amérique. Quelles que soient les divergences politiques ou idéologiques pouvant exister entre les États-Unis et Cuba, celles-ci ne justifient pas des mesures aux conséquences si lourdes, graves et disproportionnées pour le peuple cubain, et ne sauraient ni ne devraient les justifier. Le Gouvernement barbadien prône un dialogue effectif et un travail constructif entre les deux parties concernées en vue de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis des décennies.

23-08396 **15/185**

Bélarus

[Original : russe] [10 mars 2023]

La République du Bélarus est catégoriquement opposée à l'utilisation de toute mesure restrictive unilatérale contre des États Membres souverains de l'Organisation des Nations Unies. L'objectif principal des États qui ont recours à des mesures restrictives illégales est d'infliger un préjudice économique maximal à un autre État et de renverser le Gouvernement en place.

Le recours à des restrictions unilatérales constitue une ingérence directe dans les affaires intérieures d'États souverains et une violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international. De telles actions sont également contraires au principe de la coopération multilatérale : elles fragilisent les relations internationales et fomentent l'hostilité entre les sujets du droit international.

Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba depuis plus de 60 ans constitue une violation flagrante des droits humains de tous les habitants de l'île et un acte de génocide au regard de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Le blocus économique contre Cuba est devenu l'acte de guerre économique le plus long et inhumain jamais perpétré contre un État souverain. Ses effets continuent de compromettre les perspectives de croissance économique du pays, de freiner les investissements étrangers et d'entraver les relations commerciales avec les pays tiers, dressant tous les obstacles possibles aux opérations bancaires et financières.

L'application extraterritoriale de ces mesures restrictives constitue une violation directe du droit légitime des autres États de coopérer pleinement avec La Havane.

Le Bélarus exhorte les États-Unis d'Amérique à reconsidérer leur décision concernant le blocus imposé à Cuba.

Belize

[Original : anglais] [22 mars 2023]

Le Belize réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, qui constituent aussi des principes fondamentaux du droit international. En stricte conformité avec la Charte et le droit international, il a systématiquement appuyé les résolutions dénonçant le blocus imposé à Cuba et s'oppose à l'application extraterritoriale de lois et mesures. Vouloir continuer à isoler Cuba, malgré l'adoption, année après année, de résolutions approuvées par l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, témoigne d'un mépris évident pour le multilatéralisme et la volonté politique de la communauté internationale.

Le Belize et Cuba ont établi un partenariat constructif et mutuellement bénéfique, qui a des retombées positives concrètes pour leurs deux peuples et qui est en outre renforcé par les liens de coopération régionale entre la Communauté des Caraïbes et Cuba.

Bénin

[Original : français] [10 mars 2023]

Le Bénin a pris part activement, le 3 novembre 2022, à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/7, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Cette attitude prouve que le Bénin est resté fidèle aux principes et valeurs auxquels il est profondément attaché et qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Bénin a toujours soutenu les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, étant entendu que le peuple béninois adhère aux vertus du dialogue comme moyen privilégié de règlement des différends et de restauration de la confiance entre les États.

Le Gouvernement béninois n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de règlements du type de ceux visés par la résolution 77/7 et a toujours plaidé en faveur d'une levée rapide des mesures unilatérales imposées contre Cuba afin de permettre à ce pays d'assurer son développement socioéconomique et de participer pleinement aux échanges internationaux.

Aussi le Gouvernement béninois a-t-il toujours œuvré en faveur de la fin du blocus et de l'abrogation des lois extraterritoriales dont les conséquences affectent non seulement le peuple cubain mais aussi les relations commerciales entre Cuba et les pays tiers.

Le Bénin appelle à la prise de mesures concrètes allant dans le sens de la levée entière et définitive du blocus ainsi que la normalisation des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba.

Enfin, le Bénin continuera de plaider en faveur d'un dialogue constructif afin que Cuba et les États-Unis d'Amérique parviennent à une normalisation définitive de leurs relations bilatérales, pour le bonheur et la prospérité des deux peuples.

Bhoutan

[Original : anglais] [17 mars 2023]

Le Royaume du Bhoutan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, et a toujours soutenu les résolutions semblables à celle-ci à l'Assemblée et voté en leur faveur.

Bolivie (État plurinational de)

[Original : espagnol] [27 mars 2023]

La Bolivie est un État pacifiste qui défend une culture de la paix ainsi que le droit à la paix et qui encourage la coopération entre les peuples de la région et du monde afin de favoriser la compréhension mutuelle, le développement équitable et la promotion de l'interculturalisme, dans le plein respect de la souveraineté des États.

C'est précisément pour cette raison que la Bolivie condamne fermement et rejette l'application de toute politique d'ingérence et de tout interventionnisme, ainsi que toute mesure coercitive unilatérale portant atteinte à la souveraineté, à

23-08396 **17/185**

l'indépendance et à l'intégrité territoriale des États. C'est également la raison fondamentale pour laquelle la Bolivie soutient et continuera de soutenir systématiquement les résolutions de l'Assemblée générale et tous les efforts multilatéraux visant à lever le blocus injuste et illégal imposé à Cuba.

Le 3 novembre 2022, l'Assemblée générale a adopté la résolution 77/7 relative à la « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », qui fait suite aux résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5, 72/4, 73/8, 74/7 et 75/289, qui, après presque 30 ans, restent sans effet dans la mesure où le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique persiste depuis plus de 60 ans.

Malgré les appels répétés que l'Assemblée générale lance à tous les États pour qu'ils s'abstiennent de promulguer et d'appliquer des lois et des mesures contraires aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international, et l'appel au respect de la souveraineté des États, de la non-intervention, de la non-ingérence et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, Cuba demeure soumise à un blocus illégitime qui est contraire au droit international et qui porte également atteinte à son droit inaliénable au développement.

Position de la Bolivie

Dans le cadre des relations d'amitié et de fraternité qui lient la Bolivie à Cuba et au vu des effets négatifs causés par le blocus des États-Unis qui s'est intensifié de façon immorale pendant la crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Bolivie a fait don de médicaments et de fournitures médicales à Cuba à deux reprises en 2021, et une troisième fois en 2022, et a lui ainsi envoyé au total 20 tonnes de nourriture et 10 tonnes de médicaments et de fournitures médicales.

Au cours de l'année 2022, plusieurs réunions de haut niveau ont été organisées sur les questions de la coopération en vue de la mise au point de produits pharmaceutiques, de la coopération en matière d'assistance consulaire et du renforcement du développement durable.

À cet égard, la Bolivie continuera d'exprimer son soutien en votant en faveur de la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » à l'Assemblée générale et continuera d'appeler tous les États à se joindre à elle sachant que les droits humains sont inaliénables, imprescriptibles et non négociables et que leur exercice ne saurait être subordonné à des critères politiques, et encore moins à des décisions unilatérales et contraires au droit international.

Compte tenu de ce qui précède, l'État plurinational de Bolivie affirme résolument, fermement et sans équivoque que le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis maintiennent contre Cuba doit immédiatement être levé sans condition et exhorte les États-Unis à respecter les résolutions de l'Assemblée générale, l'organe le plus démocratique de l'Organisation des Nations Unies.

Respect des paragraphes 2 et 3 de la résolution 77/7

Conformément à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie n'a appliqué ni n'appliquera à l'avenir aucune mesure ni loi contraire au droit international qui violerait ou restreindrait la liberté du commerce et de la navigation. À cet égard, il rejette et condamne le fait que d'autres États se livrent à cette pratique illégale et arbitraire, qui viole les droits humains en

se fondant sur des critères d'exception qui portent constamment atteinte au multilatéralisme et à la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

Respect du paragraphe 4 de la résolution 77/7

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie demande au Secrétaire général de continuer de faire rapport à l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 4 de la résolution 77/7, sur l'application de la résolution, ainsi que sur l'impact et les effets négatifs de la mise en œuvre de politiques et de pratiques liées au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis, étant donné que ces actes unilatéraux non seulement portent atteinte à la souveraineté de Cuba mais constituent également une menace pour la souveraineté du reste de la communauté internationale.

Bosnie-Herzégovine

[Original : anglais] [27 mars 2023]

Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et par le droit international, la Bosnie-Herzégovine a voté en faveur de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée le 3 novembre 2022.

La Bosnie-Herzégovine n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans ladite résolution et est prête à renforcer sa coopération avec Cuba aux niveaux bilatéral et multilatéral.

Botswana

[Original : anglais] [31 mars 2023]

Le Botswana n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, en date du 3 novembre 2022, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Le fait que le Botswana a voté en faveur de la résolution susmentionnée confirme sa position. Le Botswana s'oppose à ce que l'on continue d'adopter et d'appliquer des mesures extraterritoriales de ce type et est favorable à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui a des répercussions délétères sur la population cubaine.

Brésil

[Original : anglais] [29 mars 2023]

Le Brésil déclare une nouvelle fois qu'il s'oppose fermement au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, ainsi qu'à l'application extraterritoriale de lois commerciales internes discriminatoires.

Le Brésil condamne le blocus et plaide depuis des décennies auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique en faveur de la normalisation des relations

23-08396 **19/185**

avec Cuba. Presque toute la communauté internationale s'accorde à rejeter le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1962.

Les conséquences du blocus économique sont exacerbées par le fait que les États-Unis ont inscrit Cuba sur leur liste d'États qui soutiennent le terrorisme le 12 janvier 2021. Cette mesure s'accompagne de restrictions supplémentaires, telles que l'interdiction d'exporter vers Cuba des produits dont le pourcentage de composants issus des États-Unis est supérieur à 15 %, ainsi que la limitation de l'aide humanitaire fournie par les États-Unis. Le Brésil est préoccupé par l'aggravation des effets néfastes du blocus résultant de cette mesure.

Après trois ans d'absence, le Brésil a été pleinement réincorporé dans la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) le 4 janvier 2023. Le Président de la République a participé au septième sommet de la CELAC qui s'est tenu à Buenos Aires le 24 janvier 2023. Une déclaration spéciale a été publiée à cette occasion sur la nécessité de mettre fin au blocus économique contre Cuba. Outre qu'ils y condamnent le blocus, les chefs d'État et de gouvernement rejettent l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme établie par les États-Unis.

Tous les pays qui souhaitent soutenir le développement de Cuba et améliorer les conditions de vie de millions de citoyennes et citoyens cubains devraient intensifier leurs relations économiques avec le pays. Le blocus nuit aux Cubaines et aux Cubains, et principalement aux plus pauvres d'entre eux, qui subissent les conséquences de ces mesures unilatérales telles que l'incertitude économique et le chômage.

Brunéi Darussalam

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Le Brunéi Darussalam s'engage une nouvelle fois à observer les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Par conséquent, le Brunéi Darussalam s'oppose à l'utilisation de sanctions unilatérales, qui sont contraires au droit international et à la Charte.

En accord avec cette opposition de principe continue à l'utilisation de sanctions unilatérales, et compte tenu des effets néfastes de ces sanctions sur le développement économique et social des pays touchés, le Brunéi Darussalam déclare une nouvelle fois qu'il soutient toutes les résolutions de l'Assemblée générale dans lesquelles celle-ci demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, y compris la résolution 77/7.

Burkina Faso

[Original : français] [29 mars 2023]

Le Gouvernement du Burkina Faso entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba. Le Burkina Faso a toujours voté pour les résolutions de l'Assemblée générale intitulées « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Une fois de plus, le Burkina Faso rejette totalement toute forme de mesures unilatérales coercitives qui entravent l'exercice des droits de l'homme ainsi que le bien-être et la prospérité des populations. Ainsi, conformément aux obligations qui lui sont faites par la Charte des Nations Unies et le droit international, le Burkina

Faso n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 77/7 du 3 novembre 2022.

Le Gouvernement du Burkina Faso saisit cette occasion pour réaffirmer la nécessité urgente de lever intégralement le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, lequel constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement économique et social et la promotion des valeurs de coopération pacifique.

Le Burkina Faso, qui croit aux vertus du dialogue et de la négociation, invite surtout les deux parties à poursuivre dans la voie du règlement pacifique de leur différend, conformément à l'Article 33 de la Charte.

Burundi

[Original : français] [22 mars 2023]

La position du Gouvernement de la République du Burundi a toujours été contre l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre États.

Le Burundi n'a jamais appliqué cet embargo et ne compte pas l'appliquer dans le futur.

Cabo Verde

[Original: anglais] [20 mars 2023]

En accord avec les principes consacrés par sa constitution nationale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République de Cabo Verde n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et adoptée le 3 novembre 2023.

Cambodge

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Le Gouvernement royal du Cambodge réaffirme son soutien indéfectible à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le Cambodge considère que cette mesure coercitive unilatérale est contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international, du multilatéralisme et des réglementations relatives au libre-échange.

Le Gouvernement royal du Cambodge respecte et observe pleinement toutes les dispositions prises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et s'associe sans relâche aux efforts de la communauté internationale visant à soutenir la lutte de Cuba pour la justice. Le Cambodge exprime sa sympathie au peuple et au Gouvernement de la République de Cuba, qui souffrent du durcissement de cette politique et du recul des relations bilatérales imposés par le Gouvernement des États-Unis depuis plus de

23-08396 **21/185**

six décennies. Du fait de ce durcissement, le blocus a également eu des effets négatifs pour quiconque souhaitait entretenir des relations commerciales avec Cuba.

Une fois de plus, le Gouvernement royal du Cambodge rejette fermement l'imposition de sanctions illégales et demande instamment au Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'appliquer intégralement les résolutions de l'Assemblée générale en mettant fin de manière complète et inconditionnelle aux sanctions injustifiées contre Cuba, dans l'intérêt des nations et des peuples.

Cameroun

[Original : français] [16 mai 2023]

Le Cameroun est attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En application des dispositions de la résolution 77/7 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », ainsi que des précédentes résolutions sur ce sujet, et conformément aux principes sus-évoqués, le Cameroun n'a jamais adopté de mesures législatives ou autres en vue de renforcer ou d'élargir le blocus imposé à Cuba.

Le Cameroun, qui a toujours voté pour la levée de cet embargo, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec Cuba.

Canada

[Original : anglais] [24 mars 2023]

Le Gouvernement canadien réaffirme son appui à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. Le droit canadien dispose que, dans tout échange ou relation commerciale avec Cuba, aucune société canadienne ne doit se conformer à des mesures extraterritoriales du type visé dans ladite résolution.

Le Canada considère que l'application extraterritoriale des mesures unilatérales visant Cuba est contraire au droit international.

Il regrette profondément que les États-Unis aient décidé de continuer d'appliquer le titre III de la Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), connue sous le nom de loi Helms-Burton. Le blocus a des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et porte également préjudice aux Canadiens qui se livrent à des activités commerciales et à des investissements légitimes à Cuba.

Chili

[Original : espagnol] [2 mars 2023]

Le Chili déclare qu'il n'a approuvé aucune mesure visant à faire obstacle aux relations commerciales et économiques qui le lient à Cuba. Il défend le libre et plein exercice du droit au commerce et à l'établissement de relations d'affaires internationales, sans autres restrictions que celles qui concernent les activités considérées comme illégales dans le droit chilien et celles qu'impose la communauté internationale en vertu de la Charte des Nations Unies.

Chine

[Original : anglais] [23 février 2023]

Depuis 30 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution appelant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et exhortant tous les pays à respecter la Charte des Nations Unies et les règles du droit international et à abroger ou annuler toutes les lois ou mesures ayant des effets extraterritoriaux, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États ou aux intérêts légitimes d'entités et de personnes relevant de leur juridiction et qui restreignent la liberté du commerce et de la navigation.

Il est regrettable que les années passent sans que ces résolutions soient véritablement appliquées et que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis soit toujours en place. Non seulement le blocus est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, mais il a également causé des pertes économiques et financières considérables pour Cuba, en faisant obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le blocus a en outre porté atteinte au droit à la survie et au développement du peuple cubain et perturbé les relations économiques, commerciales et financières autrefois normales entre Cuba et d'autres pays.

La Chine s'est toujours prononcée en faveur du respect du droit des pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur mode de développement, et est opposée à l'imposition de mesures coercitives unilatérales de nature militaire, politique, économique ou autre contre un pays tiers. Elle a toujours strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Elle entretient actuellement avec Cuba des relations économiques et commerciales normales, les deux pays procédant à des échanges entre les personnes et intensifiant leur coopération dans de nombreux domaines sur une base amicale et mutuellement avantageuse, ce qui répond aux souhaits de leurs deux peuples et sert le développement économique et social de Cuba.

Dans un monde toujours plus multipolaire et marqué par la mondialisation économique, la diversité culturelle et la démocratisation des relations internationales, la communication et la coopération sur un pied d'égalité entre les pays sont des questions fondamentales de notre époque. Le dialogue entre égaux et les consultations amicales représentent la meilleure façon de régler les différends. La Chine appelle les États-Unis à lever intégralement et dans les meilleurs délais le blocus imposé à Cuba et à établir des relations interétatiques normales avec ce pays, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et aux normes fondamentales des relations internationales. Cette normalisation, qui répond aux intérêts communs des deux pays et de leurs deux peuples, contribuera à la paix et à la stabilité dans toute la région.

Colombie

[Original : espagnol] [30 mars 2023]

Le Gouvernement de la République de Colombie réaffirme que, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures unilatérales contre Cuba.

23-08396 **23/185**

La Colombie respecte invariablement le droit international et adhère aux principes d'indépendance politique, d'autodétermination et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres nations.

La Colombie est favorable à ce que chaque nation mène ses politiques internes sans intervention extérieure et à ce qu'il soit mis un terme à toutes les mesures qui portent atteinte au développement économique et commercial et au bien-être des populations.

Enfin, la Colombie considère qu'il est essentiel que les États Membres s'attachent à nouer des relations de coopération et d'amitié fondées sur la promotion et la protection des droits humains et de la démocratie, le respect de la souveraineté et de l'autonomie des peuples, la coexistence pacifique, les relations de bon voisinage, le multilatéralisme, le respect du principe de l'égalité souveraine et d'autres dispositions consacrées dans le Chapitre I de la Charte des Nations Unies.

Comores

[Original : français] [12 avril 2023]

Le Gouvernement de l'Union des Comores réaffirme son attachement aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi il n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de règlements ayant des effets extraterritoriaux et portant atteinte à la souveraineté d'autres États.

Le Gouvernement de l'Union des Comores soutient pleinement la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et demande la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, dans l'intérêt des pays et des peuples qui espèrent nouer avec Cuba des relations dans tous les secteurs.

Congo

[Original : français] [12 mai 2023]

La République du Congo, dans sa volonté de promouvoir le strict respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, a régulièrement demandé la levée, sans condition aucune, du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement de la République du Congo a toujours entretenu des relations multiformes amicales avec la République de Cuba. La République du Congo vote continuellement pour les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Par ailleurs, elle n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

La République du Congo, estimant que l'embargo imposé à Cuba depuis plus de 60 ans continue de faire endurer d'indicibles souffrances au peuple cubain, demande toujours sa levée lorsqu'elle intervient à la tribune de l'Assemblée générale.

La République du Congo regrette que le contexte actuel, marqué par des crises multidimensionnelles, n'ait pas permis un assouplissement ou, au mieux, la levée

totale de cet embargo qui est contraire au principe de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence et du droit des peuples à l'autodétermination.

Comme à l'accoutumée, le Gouvernement de la République du Congo rejette pleinement l'imposition de lois et de décisions unilatérales extraterritoriales ainsi que de toutes mesures unilatérales coercitives qui empêche l'exercice des droits de l'homme ainsi que le bien-être et la prospérité des peuples. Il saisit cette occasion pour réaffirmer l'impérieuse nécessité de lever sans condition le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Costa Rica

[Original : espagnol] [30 mars 2023]

Le Gouvernement costaricien, qui est attaché à un multilatéralisme efficace, réaffirme son soutien inconditionnel aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment ceux de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. C'est pourquoi il a appliqué et continuera d'appliquer les dispositions de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, ainsi que les résolutions antérieures de l'Assemblée concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis 1992.

En ce qui concerne le respect des paragraphes 2 et 3 de la résolution 77/7, le Gouvernement costaricien n'a pas appliqué ni n'appliquera à l'avenir de mesures, de normes ou de politiques contraires au droit international qui enfreignent ou limitent la liberté de commerce et de navigation. En outre, il affirme à nouveau que l'application extraterritoriale de mesures unilatérales est contraire au droit international. À cet égard, il déclare une nouvelle fois que toute sanction politique, économique ou militaire imposée à un État doit avoir pour fondement des décisions ou des recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

Dans diverses instances régionales et internationales, le Costa Rica a appuyé la demande adressée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique tendant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et il se dit une nouvelle fois préoccupé par le fait que cette dernière a été inscrite et demeure sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme, ce qui entrave la réalisation d'opérations commerciales et financières, notamment en raison des coûts élevés et des conséquences néfastes qui en résultent pour le peuple cubain.

Les effets combinés d'une crise mondiale multidimensionnelle, de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), du refroidissement des relations entre les deux pays, de la poursuite de la politique de blocus et de l'intensification de celui-ci par l'activation du titre III de la loi Helms-Burton nuisent indéniablement aux conditions de vie du peuple cubain, ainsi qu'aux tiers qui mènent des activités commerciales et réalisent des investissements légitimes à Cuba. Aussi, le Costa Rica est fermement convaincu que les différends entre les États ne peuvent être réglés qu'à l'aide d'un dialogue direct, de mécanismes multilatéraux et du droit international et exhorte les Gouvernements de Cuba et des États-Unis d'Amérique à approfondir le dialogue, ce qui permettra de résoudre tous les problèmes en suspens, notamment celui de la levée du blocus.

Le Costa Rica et Cuba ont continué de renforcer leurs liens d'amitié et leur coopération au niveau bilatéral depuis qu'ils ont rétabli leurs relations diplomatiques, le 18 mars 2009. Comme indiqué dans les rapports précédents, la coopération entre

23-08396 **25/185**

les deux pays est régie tant par l'Accord-cadre de coopération que par des accords bilatéraux conclus dans des domaines d'intérêt commun.

Côte d'Ivoire

[Original : français] [29 mars 2023]

La République de Côte d'Ivoire réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, qui sont des principes fondamentaux du droit international.

La République de Côte d'Ivoire n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et n'a nullement l'intention de le faire.

Fidèle aux idéaux de paix et de dialogue dans les relations entre les États, la République de Côte d'Ivoire réaffirme sa disponibilité à œuvrer de concert avec l'ensemble de la communauté internationale à la recherche de solutions idoines à cette question et encourage les parties prenantes à davantage privilégier les négociations et le dialogue en vue de parvenir à une issue heureuse s'agissant de ce différend.

Cuba

[Original : espagnol] [6 juillet 2023]

Introduction

Depuis plus de six décennies, le blocus économique, commercial et financier est l'élément central autour duquel s'articule la politique des États-Unis à l'égard de Cuba. Il n'y a pas un seul jour où les effets de cette guerre non déclarée contre l'économie, la société, le quotidien et les rêves de progrès de plus de 11 millions de Cubains ne se sont pas fait sentir. Plus de 80 % de la population cubaine actuelle n'a pas connu Cuba autrement que sous le blocus.

Le présent rapport rend compte des dommages causés par la politique des États-Unis entre le 1^{er} mars 2022 et le 28 février 2023, une période marquée par l'application continue et délibérée des mesures de pression maximale mises en place sous l'administration de Donald Trump, le maintien des lois qui composent ce système de mesures coercitives unilatérales ainsi que l'inertie et l'immobilisme de l'actuelle administration du Président Joseph Biden s'agissant d'initier de réels progrès dans les relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis.

L'administration de Joseph Biden n'a pas été en mesure d'élaborer sa propre politique cubaine et de tenir les promesses électorales sur lesquelles reposait le programme du Parti démocrate en 2020. Dans la pratique, les mesures les plus hostiles prises à l'encontre de l'île, qui continuent de causer un préjudice important à tous les Cubains, demeurent inchangées.

Les aspects les plus graves de la politique hostile que les États-Unis mènent actuellement contre Cuba sont : la possibilité d'intenter une action devant les tribunaux des États-Unis en vertu du titre III de la loi Helms-Burton, le maintien de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, liste arbitrairement établie par le Département d'État des États-Unis, l'acharnement dont font l'objet les transactions financières et commerciales de l'île, l'impossibilité de traiter les visas pour les non-immigrants à La Havane, l'intimidation ciblant les entreprises qui fournissent du

carburant à Cuba, les tentatives visant à entraver la reprise du secteur touristique après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la campagne de dénigrement des programmes de coopération médicale cubains.

Les mesures en place sont d'autant plus néfastes que l'économie internationale est en crise et se caractérise par une interconnexion et une interdépendance croissantes et une soumission toujours plus grande aux diktats des centres de pouvoir financiers contrôlés depuis Washington.

Outre l'intensification des effets du blocus, Cuba a dû faire face aux conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19, qui touchent tous les domaines de la vie socioéconomique du pays, ainsi qu'aux effets combinés d'une crise multidimensionnelle mondiale.

De manière opportuniste, le Gouvernement des États-Unis a su faire de la COVID-19 une alliée au service de sa politique hostile contre Cuba. En affichant la volonté malveillante de renforcer le blocus dans une telle conjoncture, il a dévoilé un visage particulièrement inhumain et laissé apparaître un désir manifeste de profiter de la récession économique générée par la pandémie au niveau mondial pour promouvoir l'instabilité sociale et vaincre le peuple cubain par la faim et le désespoir.

En une telle période, la politique des États-Unis revêt donc une dimension encore plus perverse et plus néfaste d'un point de vue humanitaire.

Le blocus cause des préjudices directs extrêmes qui sont imputables à l'ensemble inextricable des mesures qui le composent, mais il a également pour objectif cruel et pragmatique de priver le pays des revenus financiers indispensables à l'acquisition d'aliments, de fournitures, d'équipements, de pièces et d'éléments, de technologies et de logiciels, alors même que les privations, les pénuries, les longues files d'attente et l'anxiété sont d'ores et déjà le quotidien des Cubains et des Cubaines. Il s'agit là de préjudices réels qui se traduisent de manière visible par la détérioration des indicateurs socioéconomiques du pays.

À cela s'ajoute la croisade médiatique qui s'organise contre Cuba depuis les centres névralgiques de communication et de renseignement des États-Unis, l'objectif étant de créer une réalité déformée sur les plateformes numériques, de susciter le mécontentement, de faire croire que Cuba est en proie à une crise politique interne, de dénigrer les institutions publiques cubaines et de minimiser les efforts considérables que le pays déploie pour surmonter les défis propres à une économie sous blocus.

Bien que le Gouvernement cubain ait fait de l'humain l'une de ses priorités, les conséquences du blocus sur la qualité de vie et les services fournis à la population, qui n'a jamais été confrontée à des pénuries de médicaments, de nourriture et de carburant aussi importantes que ces dernières années, sont indéniables. Non seulement ces circonstances détériorent les conditions matérielles de vie, elles portent également atteinte à la dignité humaine.

L'augmentation de l'émigration cubaine est directement liée au renforcement du blocus. Nul ne peut en bonne foi nier que cette politique est la cause principale de la détérioration de la situation économique du pays, qui a conduit un nombre non négligeable de Cubains à chercher à s'épanouir hors de Cuba.

Du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023, le blocus a engendré pour Cuba des préjudices estimés à 4,867 milliards de dollars, soit plus de 405 millions de dollars par mois, 13 millions de dollars par jour et 555 000 dollars par heure de blocus.

Ces chiffres témoignent de l'aggravation des incidences du blocus sur les exportations cubaines, principalement dans le secteur du tourisme, ainsi que de

23-08396 **27/185**

l'acharnement impitoyable dont font l'objet les opérations bancaires et financières du pays, des coûts du repositionnement géographique des activités commerciales, des conséquences délétères de la situation sur la production et sur les services fournis à la population et des obstacles entravant l'accès aux technologies de pointe.

On estime que si Cuba n'avait pas été soumise au blocus, son produit intérieur brut (PIB) aurait pu augmenter de 9 % en 2022.

Aux prix courants, les pertes économiques subies depuis le début du blocus, soit depuis plus de 60 ans, s'élèvent à 159 084 300 000 dollars. Compte tenu de l'évolution du dollar par rapport à la valeur de l'or sur le marché international, le blocus a causé plus de 1 337 057 000 000 dollars de préjudices. Ce chiffre est inférieur à celui indiqué dans le rapport précédent, qui portait sur la période d'août 2021 à février 2022, car le prix de l'or a diminué de 4,2 % à la fin du mois de février 2023 par rapport à février 2022.

Aucun autre peuple n'a eu à entreprendre un projet de société et de développement dans de telles conditions, en faisant face à une hostilité aussi systématique et prolongée de la part de la plus grande puissance que l'humanité ait jamais connue. Malgré cela, dans les pires circonstances et sous les pressions les plus criminelles, Cuba a surmonté la redoutable pandémie de COVID-19 par ses propres moyens et sa propre ingéniosité.

Le blocus constitue une violation grave, flagrante et systématique des droits fondamentaux de tous les Cubains et de toutes les Cubaines. Compte tenu du cadre politique, juridique et administratif sur lequel il repose et de son objectif déclaré, il constitue un acte de génocide aux termes de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Cette politique unilatérale constitue le principal obstacle à la mise en œuvre du Plan national cubain de développement économique et social à l'horizon 2030 ainsi qu'à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs qui lui sont associés.

Peu de causes ont suscité un aussi large consensus parmi la communauté internationale que la condamnation du blocus. De plus en plus d'entités et d'acteurs dans le monde entier prennent la responsabilité de dénoncer cette politique inhumaine et illégale, chaque fois que l'occasion se présente. Le présent rapport est conçu pour contribuer à ces efforts.

1. Poursuite et durcissement de la politique de blocus

1.1 Maintien des lois régissant le blocus économique, commercial et financier

Contrairement à ce que dispose la résolution 77/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies, les autorités étatiques et fédérales des États-Unis, notamment les Départements d'État, du Trésor et du Commerce, appliquent strictement les mesures qui constituent le blocus imposé à Cuba. Pendant la période de référence, les lois et règlements suivants sont restés en vigueur aux États-Unis :

• La loi relative au commerce avec l'ennemi de 1917, dont l'article 5 b) autorise le Chef de l'exécutif à appliquer des mesures coercitives en temps de guerre ou en période d'urgence nationale et interdit le commerce avec l'ennemi et les alliés de celui-ci en période de conflit. Même si en 1977, la loi relative aux pouvoirs économiques en situation d'urgence internationale a restreint les pouvoirs du Président s'agissant d'imposer des mesures en raison d'« urgences nationales », la loi relative au commerce avec l'ennemi a continué d'être appliquée à Cuba, sans que soit déclarée une urgence nationale.

- La loi de 1961 relative à l'aide aux pays étrangers, qui autorise le Président des États-Unis à établir et à maintenir un blocus total sur le commerce avec Cuba et interdit l'apport d'une aide quelconque au Gouvernement cubain. Cette loi dispose que les fonds publics des États-Unis destinés à l'aide internationale et alloués aux organismes internationaux ne peuvent être utilisés pour des programmes ayant trait à Cuba. Elle interdit que soit accordée à Cuba toute forme d'aide prévue dans ses dispositions ou tout autre bénéfice prévu dans une autre législation tant que le Président n'a pas conclu que le pays a pris des mesures pour compenser comme il se doit les citoyens et les entreprises des États-Unis dont les biens ont été nationalisés par le Gouvernement cubain à la suite du triomphe de la Révolution, notamment en leur restituant au moins 50 % de la valeur des biens en question.
- La proclamation présidentielle n° 3447 du 3 février 1962, par laquelle le Président John F. Kennedy a décrété un blocus total sur le commerce entre les États-Unis et Cuba, en application de l'article 620 a) de la loi relative à l'aide aux pays étrangers.
- Le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains, adopté par le Département du Trésor en 1963, qui prévoit, entre autres, le gel de tous les avoirs cubains aux États-Unis, l'interdiction d'effectuer toute opération financière et commerciale non autorisée par un permis, l'interdiction des exportations cubaines aux États-Unis et l'interdiction, pour toute personne physique ou morale des États-Unis ou de pays tiers, de réaliser des opérations en dollars des États-Unis avec Cuba.
- La loi de 1979 relative à l'administration des exportations, dont l'article 2401 b) 1) relatif au contrôle de la sécurité nationale, et en particulier à la politique à l'égard de certains États, qui établit une liste de contrôle des exportations sur laquelle le Président des États-Unis inscrit les pays auxquels peuvent être appliquées des mesures spéciales de contrôle des exportations au nom de la sécurité nationale. Cuba figure sur cette liste.
- Le règlement de 1979 relatif à l'administration des exportations, qui jette les bases des contrôles généraux visant les articles et activités relevant de son champ d'application, dans la droite ligne des mesures appliquées par le Gouvernement des États-Unis. Il empêche de manière générale les exportations et réexportations à destination de Cuba.
- La loi de 1992 relative à la démocratie cubaine, ou loi Torricelli, qui interdit aux filiales d'entreprises des États-Unis situées dans des pays tiers d'échanger des biens avec Cuba ou avec des ressortissants cubains. Elle interdit également aux navires de pays tiers qui mouillent dans un port cubain d'entrer sur le territoire des États-Unis dans un délai de 180 jours, à moins qu'un permis ne leur ait été délivré par le Secrétaire du Trésor.
- La Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, ou loi Helms-Burton, qui codifie les dispositions du blocus et en élargit la portée extraterritoriale en imposant des sanctions aux dirigeants d'entreprises étrangères qui réalisent des transactions concernant des biens nationalisés par Cuba et ayant appartenu à des ressortissants des États-Unis et en faisant peser sur ces transactions la menace d'actions en justice auprès des tribunaux des États-Unis. Elle limite les prérogatives du Président pour ce qui est de lever la politique de blocus dans son ensemble.
- L'article 211 de la loi portant ouverture de crédits consolidés supplémentaires et de crédits d'urgence pour l'exercice budgétaire 1999, qui interdit la reconnaissance par les tribunaux des États-Unis des droits des entreprises cubaines sur les marques associées à des biens nationalisés.

23-08396 **29/185**

• La loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations, qui autorise l'exportation de produits agricoles à Cuba, à condition que ceux-ci soient payés comptant à l'avance et sans financement des États-Unis. Elle interdit aux ressortissants des États-Unis de se rendre à Cuba à des fins touristiques et définit « l'activité touristique » comme toute activité liée à un voyage à destination, au départ ou à l'intérieur de Cuba non expressément autorisée par l'article 515.560 du titre 31 du recueil des règlements fédéraux, limitant de ce fait les voyages aux 12 catégories autorisées lors de sa promulgation.

1.2 Principales mesures de blocus appliquées entre mars 2022 et février 2023

Entre mars 2022 et février 2023, l'administration de Joseph Biden a appliqué avec rigueur la politique de pression maximale et d'asphyxie mise en œuvre par l'administration précédente à l'égard de Cuba. Le blocus a eu une incidence négative, et ce, de manière absolue, sur tous les secteurs de l'économie du pays.

Les dispositions les plus sévères appliquées pendant la période considérée sont le maintien de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, sur laquelle elle a été inscrite de façon malhonnête, la possibilité d'intenter une action devant les tribunaux des États-Unis en vertu du titre III de la loi Helms-Burton, l'acharnement méticuleux dont font l'objet les transactions financières cubaines et qui entrave l'approvisionnement du pays en carburant et le maintien des listes unilatérales qui empêchent les transactions financières avec des entités cubaines.

Le 16 mai 2022, le Gouvernement des États-Unis a annoncé une série de mesures concernant les visas, la migration régulière, les vols et les envois de fonds. Si ces nouvelles dispositions ont constitué autant de pas dans la bonne direction, elles n'ont pas modifié les aspects les plus néfastes du blocus, ni annulé les mesures les plus agressives imposées contre Cuba par l'administration de Donald Trump.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le pouvoir exécutif des États-Unis a prorogé des lois et des dispositions sévères à l'égard de Cuba, qui ont renforcé les conséquences néfastes du blocus. À cet égard, les annonces officielles suivantes se sont distinguées :

- Le 11 mai 2022, le Secrétaire d'État a notifié au Congrès sa décision d'inscrire Cuba sur la liste des pays « ne coopérant pas pleinement » avec l'action antiterroriste des États-Unis, en application de la section 40A a) de la loi sur le contrôle des exportations d'armes et du décret nº 13637. L'inscription de Cuba sur cette liste a ainsi été ratifiée pour la troisième fois consécutive. La mesure est entrée en vigueur le 20 mai 2022, dès sa publication au Registre fédéral.
- Le 2 septembre 2022, le Président Joseph Biden a prorogé d'un an les restrictions qui constituent le blocus contre Cuba en vertu de la loi relative au commerce avec l'ennemi. La décision a été publiée dans un communiqué de la Maison Blanche.
- Le 14 octobre 2022, par directive présidentielle, Joseph Biden a prolongé d'un an les restrictions sur le financement fédéral des échanges culturels et éducatifs avec Cuba, entre autres mesures. Cette décision était motivée par le fait que l'île s'était à nouveau vu attribuer le niveau 3 dans le rapport annuel du Département d'État sur la traite des personnes.
- Le 30 novembre 2022, le Département de la justice a publié une recommandation du Comité d'évaluation de la participation étrangère au secteur des services de télécommunications des États-Unis, dans laquelle le Comité conseillait à la Commission fédérale des communications de refuser une

demande de permis visant à créer une nouvelle station d'atterrissement à Cuba pour le système de câble sous-marin ARCOS-1. Le Comité avançait notamment l'argument de la menace que Cuba représenterait pour les États-Unis en matière de contre-espionnage et le fait que le pays figurait sur la liste des États soutenant le terrorisme.

1.3 Application de la loi Helms-Burton : actions en justice

Depuis son entrée en vigueur en 1996, la Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, également connue sous le nom de loi Helms-Burton, renforce la portée extraterritoriale du blocus imposé à Cuba. Outre qu'elle vise à imposer à l'île un gouvernement directement subordonné aux intérêts de Washington, cette loi a pour objet d'internationaliser le blocus en imposant des mesures coercitives à des pays tiers afin d'entraver et d'interrompre les relations commerciales et les investissements qui lient ceux-ci à Cuba.

Le titre III de la Loi permet aux anciens propriétaires de biens nationalisés à Cuba, y compris aux citoyens cubains devenus citoyens des États-Unis, de poursuivre devant les tribunaux des États-Unis toute personne physique ou morale ayant eu un contact quelconque avec ces biens, dont la Loi établit qu'ils font l'objet d'un « trafic ».

Selon la loi en question, ce terme comprend toute personne qui : transfère, distribue, partage, revend ou cède de toute autre manière des biens confisqués ; achète, reçoit ou acquiert un bien confisqué, ou en obtient le contrôle de toute autre façon ; investit dans un bien confisqué ou y apporte des améliorations ; assume la gestion, la location, la possession ou l'exploitation d'un bien confisqué ou détient un intérêt dans pareil bien après la date de promulgation de la loi ; conclut un accord commercial dans le cadre duquel elle utilise ou exploite de toute autre manière un bien confisqué pour son intérêt ; provoque ou dirige un trafic, tel que décrit aux paragraphes correspondants, ou participe à ce trafic ou en tire profit, ou s'y livre de toute autre manière par l'intermédiaire d'une autre personne, sans l'autorisation du ressortissant des États-Unis qui a un droit sur ces biens.

La loi Helms-Burton s'est imposée comme un mécanisme permettant au Gouvernement des États-Unis d'exercer des pressions brutales et illégales sur Cuba, mais aussi sur les gouvernements et les entreprises de pays tiers. Les objectifs qu'elle sert sont illégitimes et contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international.

À cet égard, la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan, a déclaré dans une conférence donnée le 4 mai 2023 à l'Université de La Havane, à l'occasion de sa visite d'étude sur l'île, que toutes ces sanctions étaient si complexes et exhaustives que même la soi-disant loi de blocage de l'Union européenne ne protégeait pas entièrement les entreprises européennes qui souhaitent faire des affaires avec Cuba, alors même que les pays de l'Union rejetaient la loi Helms-Burton.

La possibilité de poursuivre les bénéficiaires présumés du « trafic » était demeurée suspendue depuis 1996, la suspension étant renouvelée tous les six mois par les présidents des États-Unis successifs, en vertu d'une exception prévue par la loi. Le 17 avril 2019, l'administration de Donald Trump a annoncé que cela ne serait plus le cas à partir du 2 mai de la même année, ce qui permettrait aux tribunaux de donner suite aux poursuites engagées.

23-08396 **31/185**

La décision n'a pas été annulée par l'administration Biden, et les entreprises des États-Unis et de pays tiers qui ont fait ou font des affaires avec Cuba continuent d'en pâtir, tout comme les entreprises cubaines.

Au 31 mars 2023, 42 recours avaient été déposés en vertu du Titre III. Plus précisément, entre mars 2022 et février 2023, les recours suivants ont été déposés :

- Le 22 mars 2022, les requérants Richard Sierra, Veronica Gooch, Roland Sierra, Lucia Lleras De Labrada et Priscilla Lleras-Bush ont déposé une plainte devant la cour de district du Delaware contre Trafigura Trading, affirmant être actionnaires des sociétés propriétaires des « mines de Matahambre », du terminal portuaire de Santa Lucía, dans la province de Pinar del Rio, de quais, d'entrepôts, de bâtiments commerciaux, de ranchs, de routes et d'une usine de traitement des minerais, entre autres propriétés nationalisées après le triomphe de la Révolution en 1959.
- Le 22 mars 2022, la société requérante des États-Unis Central Santa Lucia, constituée juste avant le 12 mars 1996 par la famille Sanchez Hill, et prétendant être propriétaire de la société cubaine Central Santa Lucia, a intenté une action en justice contre le groupe Expedia devant la cour de district du Delaware. Les requérants affirment que le groupe Expedia a organisé des séjours à Holguín et ses alentours dans plusieurs hôtels de luxe qui auraient été construits sur des terrains appartenant à la société cubaine.

1.4 Conséquences de l'inscription de Cuba sur la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme

Le 11 janvier 2021, quelques jours avant que Donald Trump ne quitte la Maison Blanche, le Département d'État des États-Unis a annoncé que Cuba avait été réinscrite sur la liste des États soutenant le terrorisme, sur la base d'arguments incohérents et sans preuves. Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'administration Biden a maintenu cette mesure, tout en sachant pertinemment que les prétextes invoqués étaient malhonnêtes.

L'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme entraîne de graves conséquences pour l'économie du pays, principalement dans le secteur bancaire et financier, et renforce la dissuasion et l'intimidation auxquelles sont exposées les entités tierces qui entretiennent des relations commerciales avec l'île. Non seulement cette mesure est extrêmement préjudiciable au commerce, elle entrave aussi grandement l'obtention de crédits et la réalisation de paiements en lien avec des biens et des intrants indispensables au développement du pays.

Cuba ayant été désignée comme un État qui soutiendrait le terrorisme, de nombreuses entreprises et institutions financières du monde entier ont refusé de faire des affaires avec elle par crainte de représailles de la part du Gouvernement des États-Unis, en particulier du Département du Trésor, pendant la période couverte par le présent rapport.

Des dizaines de banques ont suspendu leurs opérations avec le pays, y compris les transferts servant à l'achat de nourriture, de médicaments, de carburant, de matériaux, de pièces et d'autres biens. Étant donné que la position adoptée par plusieurs institutions financières entravait le paiement des fournisseurs et qu'il était impossible d'accéder à des voies logistiques plus directes, Cuba a dû assumer des coûts supplémentaires élevés pour acquérir les intrants de première nécessité.

De même, plus de 50 missions diplomatiques cubaines ont rencontré des difficultés avec les institutions bancaires qui leur fournissaient habituellement leurs services, une situation qui a nui au fonctionnement et à la subsistance des ambassades

et des consulats. Le pays a également eu beaucoup de mal à s'acquitter de ses obligations financières auprès de diverses organisations internationales et régionales.

Cuba ne peut pas acquérir des biens et des technologies fabriqués dans des pays tiers comprenant plus de 10 % de composants provenant des États-Unis, ce qui, en théorie, constitue un obstacle supplémentaire découlant de son inscription sur la liste. En pratique, elle était déjà soumise à cette restriction avant d'être désignée comme État soutenant le terrorisme.

À cause de l'inscription de Cuba sur la liste, les ressortissants des pays bénéficiant du Système électronique d'autorisation de voyage pour entrer sur le territoire des États-Unis n'étaient pas éligibles à ce programme d'exemption de visa s'ils avaient visité Cuba après le 1^{er} mars 2011, et devaient faire une demande officielle de visa pour se rendre aux États-Unis. La presse de plusieurs pays a relayé les mises en garde que des gouvernements européens ont adressées à leurs citoyens concernant cette disposition qui, dans la pratique, porte atteinte à l'un des principaux secteurs cubains, à savoir le tourisme.

Certaines restrictions associées à l'inscription sur la liste des États soutenant le terrorisme sont liées à diverses lois fédérales des États-Unis :

- En vertu de la loi de 1979 relative à l'administration des exportations, les avantages commerciaux, l'aide étrangère et le soutien des institutions financières internationales aux pays figurant sur la liste sont restreints. Il est nécessaire d'obtenir des licences ou des permis spéciaux pour exporter la plupart des marchandises vers les États en question.
- En vertu de la loi de 1961 relative à l'aide aux pays étrangers, il est interdit d'octroyer toute « assistance » au gouvernement d'un pays qui a « soutenu de manière répétée des actes de terrorisme international ».
- En vertu de la loi de 1968 relative au contrôle des exportations d'armes, il est interdit d'exporter ou de transférer toute munition vers un pays dont le gouvernement a « soutenu de manière répétée des actes de terrorisme international ».
- En vertu de la loi de 1979 relative à l'administration des exportations et de la loi relative au contrôle des exportations d'armes, il est interdit de vendre ou d'exporter des articles et des services de défense aux pays dont le Président des États-Unis détermine et certifie au Congrès avant le 15 mai de chaque année qu'ils ne « coopèrent pas pleinement avec l'action des États-Unis en matière de lutte antiterrorisme ». Cuba figure actuellement dans la liste de ces États.
- En vertu d'une modification de la loi de 1976 sur l'immunité souveraine étrangère, des poursuites peuvent être engagées contre un État inscrit sur la liste des États soutenant le terrorisme ou contre les représentants de celui-ci.

Dans le cas de Cuba, certaines de ces restrictions viennent asseoir la base juridique sur laquelle reposent les interdictions qui étaient déjà imposées au pays en raison du blocus dans la mesure où elles coïncident avec les dispositions du Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains, qui constitue le cadre juridique de ce système de mesures coercitives unilatérales.

On trouvera des exemples concrets des effets que cette mesure entraîne pour Cuba et les ressortissants de pays tiers dans les différents domaines dont traite le présent rapport.

23-08396 **33/185**

1.5 Prérogatives du Président des États-Unis en lien avec l'application du blocus

La loi Helms-Burton, promulguée le 12 mars 1996 par le Président William Clinton, a codifié les lois qui constituent le blocus contre Cuba et l'ensemble des règlements exécutifs qui soutiennent cette politique. Dès lors, le Congrès des États-Unis est l'organe habilité à abroger la législation qui sous-tend le blocus et à décréter la fin de celui-ci.

Toutefois, il est prévu dans la loi en question que le Président conserve certaines prérogatives lui permettant d'autoriser des transactions en délivrant des permis, ce qui signifie qu'il est possible de lever les restrictions qui forment le blocus au moyen de mesures exécutives. Par conséquent, les vastes pouvoirs du Président des États-Unis lui permettent de modifier des dispositions relatives au blocus de manière substantielle en modifiant les règlements qui régissent les activités des Départements du Trésor et du Commerce. Il peut par exemple :

- Mettre fin à la politique de persécution financière imposée à Cuba ;
- Permettre à des entités cubaines, notamment des banques ou des entreprises, d'ouvrir des comptes de correspondants dans des banques des États-Unis ;
- Autoriser l'exportation vers Cuba de produits des États-Unis destinés à des secteurs clés de l'économie, tels que l'exploitation minière, le tourisme ou la biotechnologie ;
- Autoriser l'importation aux États-Unis de toute marchandise fabriquée ou dérivée de produits cultivés, produits ou fabriqués à Cuba par des entreprises d'État (nickel, sucre, tabac, rhum ou autres);
- Autoriser l'exportation vers Cuba de fournitures et d'équipements médicaux pouvant être utilisés dans la production de produits biotechnologiques cubains ;
- Assouplir la politique d'octroi de permis pour les investissements des entreprises des États-Unis à Cuba ;
- Autoriser les citoyens des États-Unis à recevoir un traitement médical à Cuba;
- Modifier la part de composants provenant des États-Unis dans les biens que Cuba peut importer de tout pays tiers, qui est limitée à 10 %.

Il n'y a que certains aspects du blocus que le Président des États-Unis ne peut pas annuler et qui ne peuvent être supprimés ou modifiés que par le Congrès, à savoir :

- L'interdiction faite aux filiales d'entreprises des États-Unis qui se trouvent dans des pays tiers de commercer avec Cuba (loi Torricelli);
- L'interdiction des transactions portant sur des biens ayant appartenu à des ressortissants des États-Unis et ayant été nationalisés par Cuba (loi Helms-Burton);
- L'interdiction faite aux citoyens des États-Unis de se rendre à Cuba à des fins touristiques (loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations);
- L'interdiction de financer des ventes de produits agricoles des États-Unis vers Cuba (loi de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations).

Le Président des États-Unis pourrait faire usage de ses importantes prérogatives s'il existait une volonté d'atténuer les dommages causés au peuple cubain par le blocus et de surmonter l'obstacle majeur qui entrave les relations économiques,

commerciales et financières de Cuba avec les États-Unis et le reste du monde et nuit au bien-être du peuple cubain.

2. Le blocus viole les droits du peuple cubain

2.1 Incidences du blocus dans les secteurs où les conséquences sociales sont les plus importantes

En 2022, 73 % du budget de l'État cubain a été entièrement consacré aux secteurs où les conséquences pour la population sont les plus importantes, comme la santé, l'éducation et la sécurité sociale. Cette stratégie gouvernementale repose sur de profondes convictions humanistes, auxquelles les mesures de blocus, qui visent à faire reculer les réalisations accomplies par Cuba depuis plus de 60 ans dans le domaine du développement humain, n'ont de cesse de nuire.

Au cours de la période à l'examen, cette politique a causé des pertes de 239 803 690 dollars dans le domaine de la santé, soit près de 80 millions de plus que les pertes signalées pendant la période qui a précédé la pandémie de COVID-19 (entre avril 2019 et mars 2020). Les pertes accumulées depuis plus de 60 ans de blocus pour les services fournis dans ce domaine s'élèvent à 3 625 840 594 dollars.

Les annulations de contrats, l'augmentation des coûts de commercialisation et la pression croissante exercée sur les banques du monde entier ont considérablement nui à l'achat de produits indispensables à la pérennité du système de santé, et la situation a été encore aggravée par les effets persistants de la pandémie de COVID-19.

Alors que la COVID-19 faisait des millions de victimes dans le monde et mettait à rude épreuve le système de santé public, gratuit et universel de Cuba, le Gouvernement des États-Unis n'a pris aucune mesure pour alléger le blocus. Au lieu de cela, cette politique inhumaine s'est durcie, provoquant des difficultés et des retards dans l'importation de fournitures et de matériel médicaux indispensables, notamment pour industrialiser les vaccins cubains. Même l'achat d'oxygène médical dans des pays tiers a été entravé.

La décision abjecte et délibérée d'empêcher la fourniture de respirateurs au moment où notre système de santé en avait le plus besoin a mis en évidence la dimension profondément inhumaine de cette politique et ses conséquences sur le droit à la vie. Le peuple cubain est parvenu à surmonter cette épreuve et à développer sa production nationale en mettant au point ses propres prototypes.

La Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan, a reconnu le caractère exceptionnel des conditions dans lesquelles Cuba a dû lutter contre le SRAS-CoV-2, lors de la conférence qu'elle a tenue le 4 mai 2023 à l'Université de La Havane dans le cadre de son voyage d'études sur l'île : « Cuba a été le seul pays où AliExpress n'a pas pu faire de dons à cause de l'effet dissuasif des sanctions unilatérales des États-Unis. Cela est illégal. »

Ces dernières années, des dizaines de prestataires du monde entier ont rompu leurs relations avec Cuba. De ce fait, l'industrie pharmaceutique a subi des tensions sans précédent, et sa chaîne d'approvisionnement a été gravement touchée. Les effets négatifs du blocus sur le pouvoir d'achat du pays ont également limité la possibilité d'allouer des ressources supplémentaires à des médicaments qui, sans le blocus, seraient disponibles à un prix trois à quatre fois inférieur à leur coût actuel.

Ces restrictions sévères nuisent à la qualité des services fournis à la population cubaine en entraînant des retards, le placement sur liste d'attente des patients devant recevoir des traitements spécialisés, une augmentation du nombre de séjours

23-08396 35/185

hospitaliers et d'autres effets négatifs, qui nuisent directement aux indicateurs de santé nationaux.

Pour ne citer qu'un exemple, le pays a enregistré un taux de mortalité infantile de 7,5 pour 1 000 naissances vivantes en 2022, alors qu'avant 2019, il était parvenu à le maintenir à environ 5 pour 1 000 naissances vivantes, voire moins. L'augmentation des contraintes financières, l'impossibilité d'accéder à des fournitures indispensables au programme national de soins maternels et infantiles et les persécutions subies par les partenaires traditionnels de Cuba au regard de l'approvisionnement en médicaments, matériel et technologies, notamment, ont eu des conséquences directes sur la pleine réalisation du droit à la santé. Aucun pays ne mérite de subir un tel harcèlement et une telle cruauté.

Dans ces circonstances, les communautés cubaines ont mis en place des projets de solidarité en vue d'accompagner les efforts menés par le Gouvernement pour remédier à la situation difficile que traverse actuellement le pays.

C'est le cas du réseau « De corazón », une initiative de jeunes qui se sont donné pour mission de créer une plateforme de collecte de médicaments pour en faire don aux plus vulnérables. Malgré les nombreux obstacles qu'ils ont rencontrés pour livrer les fournitures dans le pays, plusieurs organisations et mouvements de solidarité des États-Unis ont distribué des dons au réseau, notamment Puentes de Amor, Los Angeles Tenants Union, Put People First! PA et United States Hands Off Cuba.

Allant à l'encontre de la volonté de sa population et de la communauté scientifique des États-Unis elle-même, le Gouvernement des États-Unis continue d'empêcher la mise en place d'une coopération bilatérale plus vaste et fructueuse dans le domaine de la santé.

À cet égard, Grettel Gómez González, jeune universitaire cubaine et fondatrice de ce réseau, se demande : « Si des initiatives menées par des particuliers ou des petits groupes parviennent à mobiliser des volontaires pour livrer des médicaments à Cuba, quels sont les avantages que pourraient apporter des relations directes entre les laboratoires pharmaceutiques cubains et leurs homologues des États-Unis? »

Au cours de la période considérée, MediCuba a adressé à des entreprises des États-Unis 69 demandes d'accès à des ressources et à d'autres fournitures indispensables au système national de santé, et en particulier à l'Institut de neurologie et de neurochirurgie et à l'Institut d'oncologie et de radiobiologie. Trois d'entre elles ont refusé, à savoir Thermo Fisher Scientific, New England Biolabs et Agilent, et 64 demandes sont restées sans réponse.

Chaque année, à Cuba, environ 450 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués chez des enfants. Une fillette d'à peine 6 ans a dû subir une intervention chirurgicale visant à lui retirer partiellement une tumeur intracrânienne de grade 4. Bien qu'on lui ait garanti un traitement de chimiothérapie pour lutter contre la tumeur, il n'a pas été possible de lui administrer de la lomustine, médicament rendu inaccessible par le blocus et traitement de première ligne pour ce type de tumeur de haut grade touchant le système nerveux central. La patiente fait actuellement une rechute et suit un traitement de rattrapage. Pour cette petite fille, comme pour d'autres enfants cubains, le blocus fait encore la différence entre la vie et la mort.

À l'heure actuelle, 20 000 familles cubaines attendent le diagnostic de maladies génétiques qui n'ont pas été traitées correctement faute d'accès aux technologies nécessaires, dont plus de 10 % sont fabriquées aux États-Unis. Pour ne citer qu'un exemple, la société Chroma, basée aux États-Unis, a interdit au pays l'accès aux fournitures nécessaires aux systèmes CytoVision installés dans les centres nationaux de génétique médicale, dont des microscopes à fluorescence.

La société japonaise JASCO, qui fabrique des pièces de rechange pour du matériel de laboratoire, a refusé d'échanger des produits avec Cuba en raison de sa politique consistant à ne pas entretenir de relations avec les pays figurant sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme dressée par le Département d'État des États-Unis. Ces mesures nuisent particulièrement aux personnes les plus vulnérables.

Une enfant cubaine de seulement 2 ans a été prise en charge dans le cadre d'une consultation génétique lorsqu'elle était nourrisson. Sa famille a constaté une déviation importante de sa colonne vertébrale et un gonflement au niveau du thorax et de la colonne. Les généticiens ont supposé qu'il pouvait s'agir d'un syndrome de Kozlowski, une dysplasie osseuse grave touchant la colonne vertébrale et la métaphyse de tous les os longs du corps, dont on dénombre environ 1 000 cas dans le monde. Le blocus empêchant de diagnostiquer cette maladie dans le pays, faute d'accès aux technologies nécessaires, il a fallu payer des tests dans un laboratoire international, où la présence de la maladie a été confirmée.

Un enfant de 8 ans résidant dans l'est du pays a fait l'objet d'une consultation génétique en clinique en 2018, à l'âge de 3 ans. Il présentait une faiblesse musculaire généralisée, et les spécialistes ont soupçonné une myopathie congénitale de cause inconnue. L'absence de la technologie de laboratoire nécessaire a empêché de conclure à un diagnostic. Il a fallu attendre trois ans, déployer des efforts considérables et mener des recherches coûteuses à l'étranger pour parvenir à un diagnostic définitif, confirmé en décembre 2021, alors que l'enfant était âgé de 6 ans. L'enfant souffre de la maladie de Pelizaeus-Merzbacher, une variante de la leucodystrophie liée à une anomalie de la substance blanche recouvrant les fibres nerveuses, qui ne touche que 1 personne sur 400 000 dans le monde.

Cuba ne peut pas acheter de chélateurs de phosphore, en particulier des sévélamers, qui sont utilisés dans le cadre du traitement des enfants souffrant de pathologies rénales, à des entreprises basées aux États-Unis. Si ce médicament n'est pas administré en temps voulu, les patients risquent de développer une ostéodystrophie rénale, qui provoque de graves déformations des os entraînant une invalidité.

Il est difficile de fournir les dialyses nécessaires aux nouveau-nés cubains souffrant d'insuffisance rénale aiguë faute de cathéters au format adapté, qu'il n'a pas été possible de se procurer puisqu'ils sont fabriqués par des entreprises des États-Unis qui refusent tout lien avec Cuba. Il a donc fallu adapter des cathéters de plus grande taille pour sauver ces enfants.

Nutricia, une multinationale basée aux Pays-Bas, a continué de refuser de vendre à Cuba des produits destinés au programme national de soins maternels et infantiles en invoquant le titre III de la loi Helms-Burton. Il s'agit de compléments alimentaires à usage médical destinés aux enfants souffrant de maladies liées à des erreurs innées du métabolisme, ainsi que d'autres aliments à usage parentéral destinés aux enfants présentant une insuffisance pondérale à la naissance, allergiques aux protéines ou absorbant très mal les nutriments, à savoir Anamix Junior, Anamix Infant, XP Maxamum et Neocate, entre autres.

Les tests de diagnostic moléculaire visant à personnaliser le traitement des personnes atteintes d'un cancer du sein ou du côlon et à prévoir le risque de rechute sont également inaccessibles. En raison des difficultés actuelles, les malades atteints d'un cancer en attente d'un diagnostic ou d'un suivi peuvent attendre jusqu'à trois mois, ce qui nuit directement à la qualité des services fournis.

Certains médicaments novateurs produits par des entreprises pharmaceutiques nord-américaines œuvrant dans le domaine des services oncologiques ne sont pas disponibles à Cuba, comme l'acétate d'abiratérone servant au traitement du cancer de

23-08396 **37/185**

la prostate résistant à la castration, produit par l'entreprise pharmaceutique Janssen, filiale de Johnson & Johnson, le pémétrexed, visant à traiter l'adénocarcinome pulmonaire et commercialisé par Eli Lilly et Pfizer, ou encore le sunitinib, pour le traitement du carcinome rénal métastatique, également produit par Pfizer.

Le pays n'a pas non plus accès à certains médicaments en provenance des États-Unis, tels que la mémantine, le donépézil et la rivastigmine pour le traitement de la démence, ni aux analogues de l'insuline pour le traitement du diabète sucré chez les personnes âgées.

Le nusinersen est un médicament utilisé dans le cadre du traitement contre l'amyotrophie spinale infantile. Ce traitement est coûteux (environ 250 000 dollars par an), mais il s'est révélé efficace pour maintenir en vie plus de la moitié des enfants atteints de cette maladie mortelle. Le médicament n'est produit que par la multinationale Biogen, basée aux États-Unis, et n'est donc pas accessible aux patients cubains.

Le matériel utilisé pour la stimulation cérébrale profonde et la stimulation invasive du nerf vague constitue une alternative thérapeutique qui s'est avérée efficace, d'après plusieurs essais cliniques, pour le traitement de certains patients atteints de troubles du mouvement et d'épilepsie. Ces dispositifs sont uniquement produits et principalement commercialisés par trois entreprises des États-Unis, à savoir Medtronic, Boston Scientific et Saint Jude Medical, qui ne sont pas autorisées à en vendre à Cuba.

Le pays n'a pas non plus pu acheter le robot chirurgical Da Vinci Xi Surgical System Model IS4000, ce qui fait que les patients cubains sont privés des possibilités offertes par la chirurgie robotique la plus sûre et la plus précise qui existe.

Aujourd'hui, le renouvellement des technologies destinées au traitement complet des patients brûlés coûte extrêmement cher. Il n'y a pas de baignoires, de dermatomes, d'instruments chirurgicaux endoscopiques, de substituts cutanés, de pansements biologiques, ni de solutions antiseptiques de première ligne pour les soins aux grands brûlés.

Les banques suisses UBS, Banque Cler et Banque Cantonale de Bâle ont refusé de transférer les dons faits à Cuba par les organisations de solidarité suisses MediCuba-Suisse et l'Association Suisse-Cuba, qui devaient servir à l'achat d'instruments chirurgicaux pour l'unité de traitement des brûlés et de chirurgie reconstructive de l'hôpital Hermanos Ameijeiras.

Au cours de la période considérée, l'exécution d'un contrat de gaz conclu avec la société allemande Westfalen pour la mise en place d'un capnographe, un dispositif de mesure du dioxyde de carbone expiré par le patient, a été annulée. Le fournisseur a expliqué qu'à cause du blocus, il risquait d'être inscrit sur une liste noire et de ne plus pouvoir s'approvisionner auprès d'aucune autre société basée aux États-Unis.

L'entreprise cubaine de technologie médicale numérique Combiomed a rencontré des difficultés pour se procurer les pièces de l'appareil d'automesure de la tension artérielle Hipermax BF et les modules d'oxymétrie destinés à la production du moniteur Doctus VIII nécessaire en unité de soins intensifs, car le transporteur a invoqué le fait que l'entreprise figurait sur la liste des entités sanctionnées par les États-Unis.

Les conséquences du blocus ont été considérables dans le domaine des soins dentaires. L'approvisionnement en gants de chirurgie et gants d'examen, en alginates et en plâtres et ciments dentaires a notamment été très instable. Au cours de la période considérée, la production de plus de 300 unités physiques de prothèses dentaires a été interrompue.

Par ailleurs, le Gouvernement des États-Unis a poursuivi sa campagne de haine visant à discréditer et à entraver la coopération médicale internationale de Cuba en diffusant des calomnies et en décourageant d'autres États d'en faire la demande. Cette campagne fait partie d'une attaque délibérée visant à priver Cuba des revenus justes, honnêtes et légitimes assurés, grâce à ses efforts, à des milliers de professionnels formés sur les plans technique, humain et éthique.

La communauté internationale a reconnu à maintes reprises le professionnalisme et l'altruisme des plus de 650 000 travailleurs de la santé cubains ayant mené des missions dans 165 pays au cours des 60 dernières années.

Grâce à la coopération médicale cubaine, à la fin du mois d'avril 2023, plus de 2 198 millions de patients avaient été reçus à des consultations dans le monde entier, plus de 10 035 000 vies avaient été sauvées, plus de 5 112 000 naissances avaient eu lieu et plus de 16 millions d'interventions chirurgicales avaient été réalisées. Par ailleurs, 57 brigades médicales, soit 22 632 personnes, ont apporté leur contribution et fait preuve de solidarité dans le monde entier.

Cette campagne de dénigrement menée par le Gouvernement des États-Unis est immorale en toutes circonstances, et particulièrement choquante dans le cadre d'un relèvement après une pandémie. Cuba a soutenu la lutte contre le SRAS-CoV-2 dans 42 pays et territoires, dans lesquels elle a envoyé 58 brigades médicales, sans compter les plus de 27 000 professionnels de la santé qui travaillaient déjà dans 59 pays. Ces brigades ont soigné plus de 4 millions de patients et sauvé plus de 80 000 vies. Les efforts déployés par le pays en ce sens sont indissociables des principes éthiques et humanistes sur lesquels repose la société cubaine.

Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture constitue le socle de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, deux objectifs qui font partie des priorités du Gouvernement cubain et sont directement liés à la mise en œuvre du plan national pour la souveraineté alimentaire et l'éducation nutritionnelle et à la réalisation des objectifs convenus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le pays a approuvé en mai 2022 une loi sur la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui fait suite à la reconnaissance explicite, dans la Constitution de la République de Cuba, du droit à une alimentation saine et adéquate. Cette loi régit l'organisation des systèmes alimentaires locaux qui articulent la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des aliments de manière intersectorielle et interinstitutionnelle.

Malgré les ressources et les efforts considérables déployés par l'État cubain pour développer le secteur agricole, les incidences du blocus dans ce domaine sont considérables. Entre mars 2022 et février 2023, les pertes se sont élevées à 273 390 800 dollars.

Les conséquences négatives du siège économique sur l'accès aux intrants, aux matières premières, aux produits chimiques et aux technologies nécessaires à la production ont entraîné une baisse considérable de la production nationale. Pour ne citer qu'un seul exemple, la coentreprise hispano-cubaine Bravo aurait pu acheter 384 tonnes de matières premières carnées supplémentaires et produire 626,2 tonnes de produits finis au cours de la période considérée si elle avait pu s'approvisionner directement sur le marché des États-Unis.

Le manque de machines agricoles et d'aliments pour animaux, l'absence de pièces de rechange pour le matériel et l'industrie, ainsi que la précarité énergétique, ont empêché d'approvisionner suffisamment le système agricole national et de répondre pleinement à la demande, tant à l'échelle du pays qu'au niveau du commerce extérieur. En outre, des produits déjà payés n'ont pas pu être livrés au pays, dans la

23-08396 **39/185**

mesure où il lui était impossible de conclure des contrats avec un grand nombre de compagnies maritimes.

Cuba ne peut pas non plus acheter de médicaments pour le bétail, dont la plupart sont vendus par la société allemande Bayer, qui a cessé tout commerce avec Cuba après sa fusion avec une entreprise basée aux États-Unis.

Au cours de la période considérée, l'entreprise cubaine Alimport a déclaré des pertes d'un montant de 35,2 millions de dollars, soit 90 % de l'ensemble des pertes déclarées par les importateurs du Grupo Empresarial del Comercio Exterior (groupe d'entreprises de commerce extérieur) de Cuba.

Ces dommages s'expliquent en grande partie par le refus d'une dizaine de banques de traiter les paiements destinés aux fournisseurs traditionnels de l'entreprise pour l'approvisionnement en aliments, dont de l'avoine, des céréales végétales, du cacao ou encore des aliments destinés aux porcs.

De même, la société canadienne Cypress View Land a décidé d'interrompre un projet de production de céréales avec le Centre de génie génétique et de biotechnologie en vertu de l'application du titre III de la loi Helms-Burton. L'entreprise a expliqué qu'elle et ses partenaires menaient des activités agricoles aux États-Unis et qu'ils pourraient donc être passibles de poursuites judiciaires. Ses entrepreneurs pourraient également rencontrer des difficultés pour voyager aux États-Unis.

Dans ce secteur, les principales conséquences négatives pour les exportations cubaines sont dues aux mesures restrictives du Gouvernement des États-Unis visant le placement du tabac cubain sur son marché. Le montant des pertes est évalué à 237.5 millions de dollars.

Les contraintes financières dues à l'effet cumulatif du blocus contre Cuba, l'augmentation des prix et les problèmes d'accès aux matières premières carnées, aux réfrigérateurs, au triphosphate ou encore aux nitrites ont également nui à la production alimentaire du pays. Les pénuries sur les marchés de détail se sont donc généralisées, ce qui a eu des conséquences importantes pour la population et les modes de gestion non étatiques. S'ajoute à cela la détérioration des infrastructures des entrepôts frigorifiques et des entrepôts conventionnels, du matériel technologique et des transports.

Le blocus prive également l'économie nationale de financements pour l'importation des intrants nécessaires à la production d'aliments.

Bien que Cuba puisse acheter une quantité limitée de produits agricoles aux États-Unis, grâce à des permis soumis à des restrictions légales, le pays doit payer à l'avance et n'a pas accès à des crédits, ce qui est extrêmement difficile quand, dans le même temps, on bloque ses sources de revenus. Face à ce harcèlement financier, le Gouvernement cubain déploie des efforts incalculables pour fournir un panier alimentaire de base à chaque famille.

Ce panier est composé de 24 produits fortement subventionnés qui sont distribués tous les mois à l'ensemble de la population. Par ailleurs, des produits particuliers sont garantis à 1 218 000 personnes et le lait, les compotes, le bœuf et le poulet sont subventionnés pour les enfants, les femmes enceintes et les personnes atteintes du VIH/sida.

Des efforts considérables sont déployés pour préserver le système alimentaire de 58 457 personnes, parmi lesquelles des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres personnes en situation de vulnérabilité à cause de l'insuffisance de leurs revenus, de l'absence de famille en mesure de les aider ou

d'autres facteurs, ainsi que pour assurer la gratuité des repas scolaires pour 124 664 élèves dans 764 écoles.

Les facteurs mentionnés ci-dessus ont nui à l'approvisionnement en produits essentiels et fractionné leur livraison à la population.

En 2023, il était prévu de financier les paniers familiaux de base à hauteur de 1 648 millions de dollars. Le tiers du montant des pertes engendrées par le blocus entre mars 2022 et février 2023 pourrait suffire à financer entièrement ce concept pour le bien de notre population.

L'éducation, le sport et la culture sont également des priorités dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement cubain pour prendre soin de sa population. Le blocus a directement nui à ces secteurs en raison des difficultés d'accès à des financements, des contraintes liées au manque de carburant, des coûts élevés d'achat et de transport des fournitures nécessaires, et des obstacles bancaires et financiers empêchant la réception de paiements pour les services professionnels fournis à l'étranger.

Les pertes causées au secteur de l'éducation entre mars 2022 et février 2023 ont été estimées à 75 551 799 dollars. Les principales conséquences observées pendant la période considérée sont les suivantes :

- Difficultés d'accès aux fournitures nécessaires à la production de livres, de brochures et d'autres supports d'apprentissage imprimés, empêchant ainsi l'accès aux textes du troisième programme de perfectionnement du système éducatif national. Plus de 118 600 élèves, principalement d'âge préscolaire et de première année de primaire, n'ont pas eu accès à l'intégralité de leurs carnets d'apprentissage dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.
- Les entreprises Empresa de Periódicos et Ediciones Caribe ont interrompu la production de 76,9 millions de livrets, livres, carnets et ordonnances et de 97,4 millions de publications de presse. Cela est dû en partie à la résiliation d'une ligne de crédit après qu'une usine canadienne a décidé d'arrêter de produire à destination de Cuba en raison du blocus.
- Dans le système d'éducation nationale, 1 315 établissements ont besoin de réparations, dont le coût total est estimé à 6,5 millions de dollars. Il suffirait de 12 heures sans blocus pour répondre aux besoins du secteur de l'éducation dans ce domaine.
- Il est difficile d'importer des piles pour appareils auditifs pour les élèves qui en ont besoin, la grande majorité d'entre elles étant fabriquées aux États-Unis. Sur 1 152 élèves malentendants, 920 ont besoin d'appareils auditifs, et 219 d'entre eux subissent les conséquences du manque d'accès à ces dispositifs.
- L'État cubain déploie des efforts considérables pour subventionner 50 % du coût des uniformes scolaires. Cependant, l'un des effets actuels du blocus est le manque de matières premières pour la fabrication et l'amélioration du mobilier scolaire, pour lequel le pays dépense quatre à cinq fois plus à cause de la réorientation du commerce vers des marchés plus éloignés.
- À cause du blocus, l'University College de Londres n'a pas pu acheter ni envoyer le matériel informatique prévu pour un projet commun avec l'Université de technologie « José Antonio Echeverría » de La Havane, car le matériel était destiné à une entité cubaine.
- Les étudiants de l'Université de sciences informatiques ne peuvent pas accéder à plus de 300 sites Web présentant un intérêt pour les informaticiens, puisqu'ils

23-08396 **41/185**

- sont bloqués pour les adresses IP cubaines, ce qui empêche de télécharger les ressources permettant d'installer ou de mettre à jour des technologies et entrave le développement académique, la recherche et la production de l'Université.
- Au cours de la période considérée, un étudiant cubain en ingénierie informatique s'est vu refuser le financement de sa participation au Congrès mondial sur la recherche de premier cycle, un événement scientifique qui s'est tenu du 4 au 6 avril 2023 à l'Université de Warwick, au Royaume-Uni. Les organisateurs du Congrès lui ont fait savoir que, puisque Cuba figurait sur une liste de pays soumis à des sanctions, leurs services institutionnels d'assurance et de conformité financière n'étaient pas en mesure de financer son voyage.

Dans le domaine du sport, le vol de talents cubains est évident, et a été encouragé et motivé par les politiques discriminatoires et sélectives des États-Unis. Dans le cas du baseball, malgré l'intérêt manifesté par la partie cubaine, la Fédération cubaine de baseball et la Ligue majeure de baseball ne sont pas parvenues à s'entendre pour que nos athlètes puissent jouer dans la compétition de cette dernière sans avoir à quitter le pays.

La promotion du discours de haine envers Cuba était évidente le 19 mars 2023, lors du match de demi-finale de la cinquième Classique mondiale de baseball entre les équipes de Cuba et des États-Unis, au stade LoanDepot Park à Miami, en Floride. Lors de cet événement, nos joueurs, la délégation qui les accompagnait et les supporters de l'équipe cubaine ont été la cible d'agressions directes, ainsi que de jets d'objets, de propos offensants, de menaces, d'affiches aux slogans politiques et d'attaques qui ont porté atteinte au moral de l'équipe.

Cuba a fermement condamné l'incitation, de la part de politiciens locaux et de personnalités publiques, au harcèlement et à la violence à l'encontre des athlètes. Ce sont ces mêmes groupes qui, en 2018, ont saboté l'accord entre la Fédération cubaine de baseball et la Ligue majeure de baseball, qui aurait bénéficié à toutes les parties concernées et aurait contribué à mettre fin au traitement discriminatoire des athlètes cubains.

Bien avant le début du championnat, l'équipe cubaine a dû se plier à une procédure fastidieuse et discriminatoire au cours de laquelle les autorités de la Ligue majeure de baseball ont dû demander et ont reçu, en retard, une autorisation de licence du Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis. Il s'agissait de délivrer un permis spécial permettant à Cuba de participer à l'événement, un autre permis permettant aux joueurs cubains du circuit de la Ligue majeure de rejoindre l'équipe et, plus tard encore, une autre autorisation permettant d'intégrer rapidement ces derniers au reste de l'équipe. Les permis accordés interdisaient explicitement à plusieurs membres de se rendre à Cuba avec leurs coéquipiers à l'issue de la compétition. Tout cela a compromis la participation de Cuba à la Classique de baseball et a créé d'immenses difficultés.

Depuis l'inscription arbitraire du pays sur la liste unilatérale des États qui soutiennent le terrorisme, nos délégations sportives subissent des contrôles excessifs et xénophobes aux douanes et lors des contrôles à l'immigration.

Les contraintes et les coûts des équipements sportifs, des tissus, des chaussures, des ressources techniques et pédagogiques et des supports technologiques, entre autres, dont les États-Unis sont le principal producteur, ont augmenté. Ces articles sont aujourd'hui achetés dans des pays tiers, ce qui augmente les frais de plus de 50 % et limite leur acquisition.

Nos athlètes et nos arbitres ont également souffert de la rétention de milliers de dollars au titre de prix remportés, les banques étrangères refusant de traiter les

paiements à destination de Cuba. C'est le cas des athlètes Leila Consuelo Martínez Ortega et Lidianny Echevarría Benítez, représentantes du volley-ball de plage féminin, qui n'ont pas pu recevoir la somme correspondant à leur participation au Circuit mondial dudit sport.

Dans le domaine culturel, le blocus entrave la recherche de possibilités et de créneaux commerciaux et empêche la promotion, la diffusion et la commercialisation de nos talents culturels. Il réduit les prix de vente à des valeurs infimes et limite énormément l'accès des populations de tous les continents à notre art.

À ce stade, le secteur culturel est la cible de la politique de subversion menée contre Cuba par les États-Unis, qui utilisent l'intégralité de leurs ressources pour créer du mécontentement, encourager l'émigration, mener une campagne médiatique brutale contre les créateurs et les artistes cubains qui continuent à travailler dans le pays, compromettre les représentations de ces derniers à l'étranger, notamment au moyen du harcèlement et de la violence physique, et inciter les institutions culturelles d'autres pays à rompre leurs relations avec Cuba.

En mai 2023, le duo cubain Buena Fe a été victime de cette violente campagne de diffamation. Lors du concert qu'ils ont tenu dans la salle Galileo Galilei à Madrid, dans le cadre d'une tournée européenne, des personnes ont tenté de boycotter leur prestation en jetant des objets et en les agressant verbalement. En raison du harcèlement médiatique des promoteurs et des propriétaires des salles de concert, d'autres représentations prévues à Salamanque et à Zamora ont été suspendues.

L'intellectuelle cubaine et lauréate du Prix national de littérature, Nancy Morejón, a elle aussi été victime de la guerre culturelle et médiatique menée contre Cuba. À la fin du mois de mai 2023, les organisateurs du « Marché de la Poésie », qui s'est tenu à Paris du 7 au 12 juin, lui ont retiré son statut de présidente d'honneur de l'événement, sous la pression de ceux qui prônent la haine et la persécution des artistes cubains.

D'autres artistes vivant à Cuba ont également été attaqués et ont souffert de ces appels au boycottage et au lynchage à Miami, comme Los Van Van, Haila Mompié, Alexander Abreu, Pedrito Calvo, ou encore Paulito FG.

Plusieurs organisations non étatiques associées au secteur ont également rencontré des difficultés pour importer et obtenir des produits en raison des restrictions imposées par le blocus. C'est le cas de créateurs cubains dans le domaine des arts plastiques et d'arts appliqués, dont les marchandises sont arrivées dans le pays avec des retards pouvant aller jusqu'à deux mois et demi à cause des contrôles discriminatoires à l'étranger, des opérations de transbordement, des difficultés rencontrées dans les ports d'embarquement et de la nécessité de se fournir sur des marchés éloignés pour obtenir ces produits, et qui ont donc dû payer jusqu'à quatre fois leur prix d'acquisition.

Des comptes personnels et institutionnels du domaine de la culture continuent d'être bloqués de manière injustifiée et le bombardement médiatique en ligne de la propagande anti-cubaine, qui vise à discréditer les mérites et les valeurs de notre société, se poursuit.

2.2 Incidences sur le développement économique

Cuba a vu son économie croître de 2 % seulement en 2022, après que son PIB s'était contracté de 13 % entre janvier 2020 et septembre 2021, en raison des effets conjugués de la pandémie de COVID-19, de la crise économique mondiale et de l'intensification sans précédent du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis.

23-08396 43/185

Du fait de l'inflation, pour la seule période courant de janvier à octobre 2022, le prix moyen du panier de biens et de services a augmenté de près de 29 %. D'octobre 2021 à octobre 2022, l'inflation a presque atteint les 40 %. Cette situation tient en grande partie à l'inflation importée par les prix du marché mondial, mais surtout au manque de disponibilité des devises, exacerbé par l'intensification des effets du blocus et l'acharnement incessant du Gouvernement des États-Unis contre toutes les sources de revenus du pays.

En conséquence, le pouvoir d'achat a considérablement diminué à Cuba. Cette situation a eu des effets dévastateurs sur tous les secteurs de l'économie et une incidence directe sur la population et sur toutes les initiatives du pays visant à répondre à l'ensemble de ses besoins.

Le pays s'efforce actuellement de retrouver les niveaux d'activité d'il y a trois ans et d'améliorer l'offre à la population. À cette fin, le Gouvernement cubain a plaidé et œuvré en faveur de la diversification de l'appareil productif, du renforcement de la participation des entreprises publiques et privées et de la création de nouvelles perspectives d'investissements étrangers. À la fin du mois d'avril 2023, on recensait 7 947 microentreprises et petites et moyennes entreprises et 65 coopératives non agricoles, pour un nombre d'emplois estimé à 212 479.

Les pertes financières dues à l'absence d'exportations sont la principale raison pour laquelle l'économie n'a pas pu progresser de manière plus rapide et dynamique. À ce seul titre, le blocus a causé des préjudices s'élevant à 1 808 millions de dollars au cours de la période considérée, soit 37 % des préjudices totaux enregistrés dus à cette politique entre mars 2022 et février 2023.

L'une des raisons pour lesquelles le pays a manqué de devises est qu'il n'est pas parvenu à atteindre l'objectif des 2,5 millions de touristes qui avait été fixé pour 2022. Au cours de la période considérée, les efforts délibérés mis en œuvre dans le cadre du blocus pour entraver la reprise du secteur touristique, principale source de revenus du pays, ont entraîné des pertes s'élevant à 1 089 470 572 dollars.

À la fin de 2022, Cuba avait accueilli 1 614 087 visiteurs internationaux, ce qui représente 64,6 % du total prévu et seulement 37,8 % du nombre de visiteurs enregistré en 2019. Les effets cumulés des mesures coercitives unilatérales, l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme et le maintien par le Gouvernement des États-Unis de la liste des entités cubaines soumises à des restrictions, qui comprenait la quasi-totalité des installations hôtelières du pays, ont contribué à la diminution du nombre de voyageurs à destination de Cuba.

Si le blocus n'existait pas et s'il n'était pas interdit aux ressortissants des États-Unis de se rendre à Cuba en tant que touristes, on estime que le nombre annuel de visiteurs en provenance des États-Unis pourrait atteindre au moins 1,2 million, ce qui en ferait le principal pays d'origine des voyageurs visitant la nation antillaise. Si l'on soustrait à ce chiffre celui des voyageurs qui se sont effectivement rendus à Cuba au cours de la période considérée (soit 117 825), on estime à environ 1 082 175 le nombre de personnes qui ne se sont pas rendues à Cuba en provenance des États-Unis en raison du blocus. Si ces personnes avaient visité l'île, on estime que l'industrie touristique cubaine aurait perçu 1 001 011 875 dollars en provenance des États-Unis.

En outre, le secteur a stagné en raison de l'interdiction faite aux compagnies de croisière des États-Unis d'entrer dans les ports cubains, aggravée par les amendes et les poursuites judiciaires dont ont fait l'objet celles qui ont réalisé des opérations avec l'île.

À cet égard, on notera la décision rendue en 2022 par une juge fédérale du sud de la Floride en vertu du titre III de la loi Helms-Burton, par laquelle quatre

compagnies de croisière organisant des escales à Cuba (Carnival, Mediterranean Shipping Company, Royal Caribbean et Norwegian) ont été contraintes de verser conjointement plus de 439 millions de dollars au requérant, Havana Docks, en plus des frais de justice.

Si le tourisme de croisière avait pu se poursuivre, il aurait pu rapporter à Cuba un montant total d'environ 56 millions de dollars, une somme qui aurait permis de soutenir l'action menée par le Gouvernement pour revitaliser l'économie et les principaux secteurs sociaux du pays.

La mesure adoptée par le Gouvernement des États-Unis comme suite à la désignation absurde et frauduleuse de Cuba comme État soutenant le terrorisme, à savoir le fait d'exiger des visas d'entrée aux États-Unis pour toute personne ayant visité l'île ou souhaitant voyager en provenance de l'île, y compris les bénéficiaires du système électronique d'autorisation de voyage, a entravé la venue des Cubains vivant à l'étranger et des visiteurs en provenance de plus de 50 pays. Elle a également découragé les ressortissants des États-Unis de se rendre à Cuba, même lorsque l'objet de leur voyage répondait à l'une des 12 catégories autorisées par leur gouvernement.

En raison de l'acharnement financier du Gouvernement des États-Unis, les banques étrangères ont refusé de travailler avec Cuba, ce qui a entraîné une réduction drastique des opérations commerciales et, partant, a entravé la vente de forfaits touristiques. Havanatur, un groupe international de tour-opérateurs et d'agences de voyages qui est le plus grand acteur de la promotion et de la commercialisation de produits touristiques cubains, a vu ses comptes clôturés à l'étranger.

En outre, les retards dans les processus de paiement des banques avec lesquelles le pays traite actuellement ont causé des dommages considérables au secteur. Étant donné qu'il est impossible d'utiliser la monnaie des États-Unis, les agences de voyages ont été contraintes de chercher des moyens très risqués et coûteux d'envoyer des fonds, recourant parfois à plus de trois échanges de devises, ce qui a entraîné des pertes monétaires et financières considérables.

Les obstacles imposés aux transactions commerciales avec Cuba dans un contexte de crise économique internationale ont contribué à la raréfaction des investisseurs dans le secteur du tourisme. Cela a eu une incidence sur le développement des activités commerciales de l'entreprise cubaine Palmares et sur les quatre projets de son portefeuille des projets d'investissement étranger.

Dans le cas du projet de parc aquatique de Varadero, qui doit prendre la forme d'une entreprise conjointe et se réaliser dans le principal centre touristique du pays, environ 25 entreprises ont été invitées à participer, mais aucune proposition n'a été reçue.

À cela s'ajoute le déploiement de campagnes de communication à visée politique agressives sur les plateformes numériques, les réseaux sociaux et d'autres médias, qui attaquent et discréditent la qualité et le prestige des services touristiques et font diminuer le nombre de personnes qui visitent Cuba.

La biotechnologie et l'industrie pharmaceutique sont un autre secteur de l'économie cubaine qui a été fortement touché par le blocus. Dans ce domaine, la recherche ainsi que le développement, la production et la commercialisation des produits subissent chaque année des pertes économiques considérables.

Cette industrie s'est révélée être un pilier essentiel de la souveraineté nationale lors de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Grâce au développement de ce secteur, Cuba a pu produire cinq vaccins candidats, dont trois vaccins qui ont neutralisé la propagation de la maladie et sauvé des milliers de vies. Toutefois, la solution aurait pu arriver bien plus tôt et être déployée bien plus rapidement si le

23-08396 **45/185**

blocus n'avait pas entravé le processus de recherche, de développement et de production à échelle industrielle des médicaments cubains.

Au cours de la période considérée, on a comptabilisé dans ce domaine des préjudices d'environ 142 896 200 dollars, principalement dus à la perte de recettes d'exportation, aux dommages causés par le repositionnement géographique des activités et aux incidences monétaires.

En raison du blocus, l'institut de recherche vaccinale Finlay, qui a produit les vaccins contre la COVID-19 Soberana 02 et Soberana Plus, a rencontré des difficultés dans 14 de ses opérations, dont 7 relatives à l'achat de réactifs et de matières premières, 4 à l'achat d'intrants et 3 à l'achat d'équipements fabriqués par des entreprises des États-Unis. Ces fournitures ont pour la plupart dû être achetées par l'intermédiaire de tiers, ce qui a entraîné des augmentations importantes des prix unitaires et des coûts de fret.

En outre, au cours de la période considérée, la Deutsche Bank et la Banque royale du Canada ont décliné à plusieurs reprises des paiements du Centro de Ingeniería Genética y Biotecnología à des cabinets d'avocats spécialisés dans les brevets qui représentent Cuba dans différents pays, ce qui aura une incidence sur toute négociation, tout enregistrement ou toute commercialisation à venir en lien avec des produits cubains à l'étranger.

Depuis 2021, il a fallu faire face au refus de trois banques européennes de traiter avec la Banco Financiero Internacional et la Banco Internacional de Comercio, ce qui a conduit un fournisseur à interrompre les services techniques qu'il devait fournir à l'usine du Centro de Ingeniería Genética y Biotecnología qui se situe dans la zone spéciale de développement Mariel, où le vaccin contre la COVID-19 Abdala est produit à l'échelle industrielle.

Par ailleurs, dû au renforcement du blocus, les entreprises des États-Unis ont continué de considérer comme particulièrement risquées la négociation et la commercialisation à venir de heberprot-P, un produit cubain unique au monde qui est destiné au traitement des ulcères du pied causés par le diabète et qui permet de réduire le nombre d'amputations causées par cette maladie. Si ce produit avait pu être exporté vers les États-Unis, les recettes auraient atteint quelque 105 millions de dollars au cours de la période considérée.

Entre mars 2022 et février 2023, les dommages et les préjudices financiers causés par le blocus dans le secteur des communications et de l'informatique, télécommunications cubaines comprises, sont estimés à 41 270 050 dollars. Durant cette période, comme lors des précédentes, l'Empresa de Telecomunicaciones de Cuba est demeurée l'entreprise la plus touchée, enregistrant 40 901 400 dollars de pertes, soit environ 99,1 % du montant total des dommages signalés dans le secteur.

Les entités qui entretiennent des relations commerciales avec les entreprises de communication ou qui ont un intérêt à négocier avec celles-ci continuent d'être harcelées et de subir des pressions, ce qui entrave la mise en place d'une infrastructure adéquate pour la population cubaine et l'amélioration de l'accès à Internet et à l'informatisation. Aucun autre pays n'est contraint à mener un processus de modernisation technologique dans de telles conditions.

Plusieurs fournisseurs internationaux qui fournissaient des services de réparation en lien avec la technologie en place ont décidé de cesser leurs services, y compris ceux dont dépendent plus de 50 % des équipements actuels.

En raison de la disponibilité limitée des vecteurs énergétiques et du manque de carburant résultant des restrictions imposées par le Gouvernement des États-Unis aux

fournisseurs et aux navires qui desservent Cuba, l'autonomie des groupes électrogènes des centres technologiques s'est trouvée mise à mal.

Le blocus a également empêché les entreprises cubaines et les entreprises des États-Unis de progresser dans la conclusion d'accords mutuellement bénéfiques dans le secteur des télécommunications.

La signature du contrat entre l'Empresa de Telecomunicaciones de Cuba et Columbus Network Limited, une filiale de Liberty Latin America, concernant le raccord au premier câble sous-marin ARCOS-1, qui devait relier les États-Unis à Cuba, est restée en suspens pendant plus de quatre ans, pendant qu'était examinée la demande de permis formulée par l'entreprise auprès de la Commission fédérale des communications.

Le 30 novembre 2022, le Département de la justice a publié une recommandation du Comité d'évaluation de la participation étrangère au secteur des services de télécommunications des États-Unis, dans laquelle le Comité conseillait à la Commission fédérale des communications de refuser la demande de permis. Le Comité avançait notamment l'argument de la menace que Cuba représentait pour les États-Unis en matière de contre-espionnage et le fait que le pays figurait sur la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 13 décembre de la même année, le sénateur de Floride Marco Rubio a envoyé une lettre à la présidence de la Commission fédérale des communications dans laquelle il exigeait le rejet immédiat du permis. Ces interventions ont fait pression sur l'entreprise des États-Unis, qui a retiré sa demande.

Depuis que Cuba a été réinscrite de manière arbitraire sur la liste unilatérale des pays soutenant le terrorisme, il est devenu plus difficile de recevoir des livraisons express privées en provenance des États-Unis. Ces difficultés touchent également le service de courrier de l'Union postale universelle appelé « Express Mail Service ».

L'accès à l'Internet haut débit reste limité, ce qui réduit la vitesse de téléchargement des logiciels, de la musique et des programmes de radio et de télévision qui sont diffusés en temps réel ainsi que l'accès à certains sites où l'on trouve des mises à jour, souvent gratuites, pour des programmes comptant des millions d'utilisateurs dans le monde entier.

Ces obstacles limitent la circulation de l'information et l'élargissement de l'accès à Internet sur l'île, rendent la connectivité difficile et plus coûteuse et conditionnent l'accès des utilisateurs cubains aux différentes plateformes en ligne.

Pour ne citer qu'un exemple, l'accès au site d'Adobe est bloqué depuis Cuba et il est donc impossible de bénéficier de certains programmes en ligne et de programmes qui ne sont pas disponibles dans un autre format, comme les dernières versions de l'éditeur de multipiste Audition CS6. D'autres sites d'intérêt dont l'accès était libre il y a peu de temps encore, tels que Source Forge, WeTransfer, Dell et Intel, sont à présent touchés par les restrictions.

Les représentants cubains ont rencontré de nombreuses difficultés pour participer aux réunions et autres manifestations virtuelles organisées par les entités des Nations Unies, étant donné que l'accès à plusieurs des plateformes numériques utilisées à cette fin, telles que Zoom, est restreint depuis Cuba.

En outre, plusieurs organisations internationales, notamment l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ont dû chercher de nouvelles solutions pour

23-08396 47/185

L'« Express Mail Service » est un service postal international de livraison rapide pour les documents et les marchandises proposé par les opérateurs postaux de l'Union postale universelle, qui relie plus de 180 pays et territoires dans le monde.

permettre l'accès à leurs sites officiels respectifs, qui étaient inaccessibles aux adresses de protocole Internet (adresses IP) cubaines en raison des mesures imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, ce qui est discriminatoire et illégal.

Pour la période considérée, le montant des préjudices causés par le blocus à l'industrie cubaine et au système entrepreneurial est estimé à environ 467 750 990 dollars. Ces préjudices tiennent principalement à la perte de revenus liés aux exportations de biens et de services, au repositionnement géographique des activités, aux variations des taux de change, aux effets du blocus technologique et à la pénurie de carburant qui a touché de manière transversale l'ensemble du système industriel et entrepreneurial. Les exemples suivants comptent parmi les plus notables dans ce secteur :

- L'entreprise textile cubaine Inejiro Asanuma a éprouvé des difficultés à se procurer des pièces de rechange car l'entreprise suisse Rieter, qui a produit la technologie en place, a refusé de les lui fournir, invoquant les effets du blocus.
- L'entreprise conjointe Suchel Camacho a dû composer avec des délais de livraison plus longs que ce qui était convenu dans les contrats, ce qui s'est directement répercuté sur les engagements des plans de production. À titre d'exemple, la livraison de savon à la population a été entravée au cours de la période en raison du manque de matières premières, lui-même résultant de l'impossibilité de trouver des navires qui puissent entrer dans les ports cubains sans être sanctionnés et de la diminution de l'activité des principales compagnies maritimes, à savoir Hamburg Süd, Mediterranean Shipping Company, Maersk, Cosco, CMA CGM, Hapag Lloyd, Nirint et Melfi.
- L'entreprise de télécommunications Copextel n'a pu réaliser des importations qu'avec 68 fournisseurs sur un total de 573, ce qui montre à quel point les conditions dans lesquelles elle opère sont défavorables.
- Au cours de la période considérée, l'entreprise Cimex, qui importe, exporte et commercialise des biens et des services, a déclaré des préjudices s'élevant à 101 921 200 dollars. Si elle avait pu acheter ses produits directement aux États-Unis, ses opérations lui auraient coûté 20 % moins cher.

La chaîne de magasins Caribe a reçu 1 256 conteneurs de produits alimentaires, dont 40 % (502) auraient pu être achetés sur le marché des États-Unis. Dans le secteur de la parfumerie et de l'hygiène, 1 151 conteneurs ont été reçus, dont 57 % (656) auraient également pu être achetés sur ce marché, ce qui aurait permis une réduction des coûts estimée à 3 680 900 dollars. Les retards dans les livraisons ont entravé la fourniture de biens aux unités commerciales, ce qui a entraîné des pénuries pour la population. Au cours de la période considérée, les taux de disponibilité technique de cette chaîne de magasins ont continué de pâtir de la situation, ce qui est en partie dû à l'impossibilité d'acquérir des pièces détachées, des pneumatiques et autres aux États-Unis. Ainsi, en moyenne, la société a dû composer avec l'immobilisation de 100 chariots élévateurs et de 174 véhicules.

À cause du blocus, le secteur de la construction a toujours autant de mal à accéder à des technologies plus efficaces, plus légères et plus économes en matériaux de base et en composants énergétiques. Entre mars 2022 et février 2023, il a été fait état d'un préjudice de 89 134 500 dollars dans ce secteur.

La Dirección General de la Vivienda (direction générale du logement) a essuyé 93,6 % des préjudices signalés, qui s'élèvent à 83 425 400 dollars.

Les principaux préjudices résident dans l'accès aux biens et technologies clés de l'industrie des matériaux, tels que le ciment, les granulats, les blocs, les tuiles en fibrociment, les bardeaux d'asphalte et la charpenterie, auxquels s'ajoutent la

résiliation des contrats avec les fournisseurs étrangers et les difficultés de transport dues aux pénuries de carburant.

Pour ne citer qu'un exemple, au début de l'année 2022, un fournisseur d'Amérique centrale, avec lequel un contrat-cadre d'une valeur de 3 millions de dollars avait été signé pour la fourniture de tuyaux sanitaires et hydrauliques en polychlorure de vinyle, a annoncé qu'il ne pouvait pas continuer de traiter avec Cuba, laissant un total de 26 clients sans fournisseur. Cela a entraîné une augmentation considérable des coûts due à la passation de nouveaux contrats avec d'autres fournisseurs.

L'industrie sidérurgique et mécanique a enregistré des pertes de production de l'ordre de 9 172 568 dollars en raison des difficultés d'accès aux intrants nécessaires et de la contraction des importations. L'arrêt de la production de certains biens n'a pas seulement été préjudiciable aux entreprises mais a également entravé la réalisation du programme national de construction de logements dans la mesure où cela a réduit la disponibilité des charpentes métalliques, des robinetteries, des couvertures métalliques légères et des poutres, entre autres matériaux.

Par ailleurs, les dommages causés par le blocus au secteur des transports se sont élevés à 202 420 140 dollars au cours de la période considérée.

Au cours des trois dernières années, on a assisté à une détérioration progressive de toutes les capacités de transport de passagers et des infrastructures qui s'explique par la faible disponibilité technique des véhicules, l'impossibilité d'accéder aux pièces de rechange, soit par manque de liquidités, soit parce que les fournisseurs refusent de traiter avec Cuba, ainsi que les mesures prises depuis 2019 par le Gouvernement des États-Unis pour empêcher les livraisons de carburant à Cuba, ce qui a eu des conséquences dévastatrices dans ce domaine. Cette situation a entraîné une réduction de l'offre de services et, par conséquent, d'importantes répercussions sur la population.

Les transports publics à eux seuls nécessitent plus de 40 millions de dollars d'entretien par an, sans parler des investissements. L'interdiction faite aux bateaux de croisière d'entrer à Cuba a réduit l'une des principales sources de revenus permettant de financer les infrastructures liées au transport.

Le prix d'achat des bus circulant dans la capitale est fixé à plus de 200 000 dollars, celui d'une locomotive à plus de 2 millions de dollars, celui d'un petit avion à plus de 30 millions de dollars et celui d'un ferry à plus de 10 millions de dollars. Une semaine sans blocus permettrait d'acheter 206 bus, 6 trains, 1 avion et 1 ferry.

En temps normal, il faut plus de 80 000 litres de diesel par jour pour faire fonctionner les transports publics de la capitale. Actuellement, il n'est pas possible de répondre à la totalité de la demande. Il convient de tenir compte du fait que, durant la période considérée, les coûts de transport maritime ont triplé en raison de l'augmentation du prix des carburants, ce qui a rendu les opérations encore plus coûteuses.

Les navires d'armateurs internationaux qui comptent des membres d'équipage cubains continuent de faire l'objet de restrictions et de se heurter à des obstacles pour accéder aux ports des États-Unis, en application de la loi Torricelli de 1992. Lorsqu'ils apprennent qu'un navire est armé par du personnel cubain, les services de l'immigration font attendre le bateau à l'extérieur du port pendant plusieurs heures et, une fois que celui-ci est à quai, instaurent une garde dont le coût, qui est de 1 500 dollars par jour, est supporté par la compagnie maritime ou l'armateur, et interdisent aux marins cubains de mettre pied à terre.

23-08396 **49/18**5

En ce qui concerne le transport aérien, les États-Unis ont révoqué les permis de location d'avions, si bien que la compagnie Cubana de Aviación n'a pas les moyens financiers d'assurer des vols internationaux. Compte tenu des 7 854 opérations que les compagnies aériennes opérant à Cuba n'ont pas pu réaliser et du fait que ces compagnies opèrent avec des avions de taille moyenne qui consomment en moyenne 3,13 tonnes (4 000 litres) de carburant pour rallier Miami, soit l'une des liaisons les plus fréquentes, on estime qu'entre mars 2022 et février 2023, les préjudices s'élèvent à 37 572 455,96 dollars dans ce domaine.

De même, les accords interlignes pour le transport du fret ont été annulés, ce qui empêche la commercialisation de ce service au moyen de lettres de transport aérien au nom de Cubana de Aviación ainsi que l'augmentation des ventes multidestinations dans le cadre d'alliances commerciales avec Avianca, DHL, Air France, Air Caraïbes, Cathay Pacific, LATAM et Lot Polish. En l'état, l'annulation de ces accords restreint l'accès aux services d'importation et d'exportation pour le secteur commercial cubain et le secteur non étatique, qui doivent se rabattre sur des itinéraires plus coûteux pour le transport des cargaisons.

Le 17 mai 2022, le groupe portugais JTM, qui offre des services de logistique et de transport internationaux et avec lequel l'île entretient des relations d'affaires depuis 2019, a tenté d'effectuer un paiement par virement sur le compte bancaire de la société cubaine Servicios Aduanales y Transitarios. L'opération bancaire a été refusée. Par la suite, il a été confirmé que cela était dû à la présence de Cuba sur la liste arbitraire des pays soutenant le terrorisme.

Dans le secteur de l'énergie et des mines, on estime que les dommages s'élèvent à 491 156 960 dollars pour la période considérée. C'est l'Unión Nacional Eléctrica qui fait état des préjudices les plus importants, estimés à 239 276 300 dollars.

Cuba a eu énormément du mal à maintenir sa production d'électricité en raison des tensions causées par le blocus. Le siège économique auquel elle est soumise a exacerbé les contraintes financières et limité l'accès au crédit pour ce qui est de réparer les centrales thermoélectriques du pays et d'acquérir les technologies et le combustible nécessaires pour garantir un service stable à la population et aux secteurs stratégiques de l'économie nationale.

Étant donné qu'il faut acheter sur des marchés plus éloignés les produits servant aux travaux d'entretien essentiels nécessaires à la production d'électricité, les prix des opérations d'importation augmentent. On estime que les coûts de fret et d'assurance s'élèvent à eux seuls à 92 784 868 dollars.

L'acharnement et les intimidations, de même que les réglementations et les mesures des États-Unis visant les armateurs et les compagnies maritimes qui acheminent des carburants à Cuba, ont réduit le portefeuille des fournisseurs étrangers, et ceux d'entre eux qui continuent de fournir ces produits à l'île ont augmenté considérablement leurs prix en fonction du risque pays. En outre, malgré ce qui était prévu dans les contrats, les délais de livraison se sont allongés, ce qui a eu une incidence sur la disponibilité des ressources.

Les données ne suffisent pas à illustrer les conséquences réelles de ces préjudices sur la vie quotidienne de la population cubaine, ni le stress constant que génèrent les interruptions du réseau électrique, malgré la volonté du Gouvernement de trouver une solution rapide et efficace à ce problème et les efforts qu'il déploie en ce sens.

L'entreprise allemande Brüel & Kjær Vibro, qui a fourni la technologie sur laquelle reposent les systèmes de surveillance des vibrations des turbines thermiques de l'Unión Nacional Eléctrica, a continué à refuser de travailler avec Cuba sur

recommandation de sa banque, et ce, en raison de l'application du titre III de la loi Helms-Burton.

L'entreprise Accelleron, héritière d'ABB Turbocharging, qui a fourni la technologie des turbocompresseurs utilisés par l'Unión Nacional Eléctrica, a décidé de ne pas travailler directement avec Cuba afin de se conformer à la politique de sanctions unilatérales des États-Unis concernant les exportations vers les pays figurant sur la liste des États soutenant le terrorisme. En conséquence, entre mars 2022 et février 2023, les coûts totaux ont augmenté de 30 % par rapport aux opérations habituellement réalisées avec cette compagnie.

L'importation de pièces détachées et de pièces de rechange pour les turbines à gaz se faisait auprès de l'entreprise canadienne Diesel Expert Québec. Récemment, l'une des turbines commandées a été interceptée par les douanes canadiennes et retenue parce qu'elle contenait plus de 10 % d'éléments provenant des États-Unis. Le fournisseur est en train de demander une licence d'exportation au Gouvernement canadien pour pouvoir expédier ces pièces à Cuba. Chaque turbine indisponible représente une perte de 20 mégawatts qui auraient dû servir à répondre à la consommation d'énergie du pays aux heures de pointe.

Cuba est soumise à des restrictions concernant les systèmes avancés de gestion de l'industrie pétrolière, et certaines entreprises ont refusé de lui en fournir en raison du blocus. Au cours de la période considérée, des difficultés ont été rencontrées dans l'acquisition des pompes grande profondeur du fabricant suisse Kudu destinées à l'extraction du pétrole et du gaz. Schlumberger, le fournisseur, a annoncé qu'il ne pouvait pas continuer à fournir ces pompes ni leurs composants, ce qui a entraîné des conséquences directes pour l'ensemble de l'industrie, qui utilise cette technologie.

Le siège économique imposé à l'île a également gravement touché le secteur non étatique. Les restrictions liées au blocus ont considérablement limité l'activité de nombreux entrepreneurs privés, chefs d'entreprises et dirigeants de coopératives cubains. Les restrictions de voyage imposées aux citoyens des États-Unis ont continué de limiter le flux de visiteurs dans l'île, entraînant une réduction significative de la demande de biens et de services dans le secteur non étatique au cours des dernières années.

En parallèle, étant donné qu'il est impossible de traiter les demandes de visas de non-immigrants depuis la Havane, il est difficile pour les entrepreneurs cubains de se rendre aux États-Unis pour y acquérir directement les fournitures nécessaires à leur activité.

Un certain nombre d'entreprises privées, de restaurants, de boutiques d'artisanat cubain, de bureaux de tabac vendant de la littérature nationale, de services de location de voitures et de taxis, situés principalement dans le centre historique de La Havane, ont pâti de l'interdiction faite aux compagnies de croisière des États-Unis d'entrer dans les ports cubains.

Par ailleurs, des entrepreneurs cubains ont vu leurs comptes bancaires fermés aux États-Unis, ce qui a rendu leurs transactions financières plus difficiles et plus coûteuses. En raison des mesures coercitives qui ont été appliquées contre les institutions financières ces dernières années, un certain nombre de plateformes de paiement et de commerce électronique, telles que PayPal et Airbnb, refusent de fournir des services aux entreprises cubaines.

2.3 Préjudice humain non quantifiable

Les graves dommages et préjudices causés par le blocus ont une composante humaine, qui est réelle et significative, même si elle n'est pas quantifiable.

23-08396 51/185

Dès le départ, cette composante, qui, par sa sensibilité et sa transversalité, influe sur toutes les sphères de la vie socioéconomique et politique du pays, a été l'une des cibles de la politique de blocus.

En témoigne la note tristement célèbre du Sous-Secrétaire d'État adjoint aux affaires interaméricaines du Département d'État des États-Unis de l'époque, Lester Mallory, qui, le 6 avril 1960, décrivait l'objectif du blocus imposé à Cuba en ces termes :

« La majorité des Cubains soutiennent Castro [...]. Le seul moyen prévisible de réduire le soutien interne passe par le désenchantement et le découragement basés sur l'insatisfaction et les difficultés économiques. [...] Il faut recourir rapidement à tous les moyens possibles pour affaiblir la vie économique de Cuba [...], adopter les mesures les plus efficaces et les plus discrètes possibles afin d'empêcher Cuba de se procurer de l'argent et de s'approvisionner, de réduire ses possibilités de financement et les salaires réels, dans le but de provoquer la faim, le désespoir et le renversement du Gouvernement ».

Au nombre des incidences les plus notables de cette politique, qui ne peuvent être exprimées en termes monétaires, on peut citer les suivantes :

- Le temps consacré à chercher comment résoudre ou contourner les problèmes quotidiens générés par le blocus ;
- L'altération de la perception du projet social cubain et l'érosion du potentiel de celui-ci dues aux effets cumulés de plus de six décennies de blocus ;
- Les niveaux de désenchantement, d'angoisse, de désespoir et d'insatisfaction de la population dus à l'instabilité à laquelle sont soumis les biens et services de base et aux difficultés matérielles ;
- Les dommages psychologiques causés par les projets de vie tronqués et les séparations qui s'opèrent dans les familles lorsque leurs membres poursuivent leurs aspirations légitimes au développement;
- Les répercussions du blocus sur le droit à la vie ;
- La perte de vies humaines résultant du flux migratoire irrégulier entre Cuba et les États-Unis ;
- La perte de vies humaines causée par l'indisponibilité de médicaments et de traitements de première intention pour les maladies graves et évolutives.

Autre exemple, caractéristique de cet entrelacs de mesures coercitives unilatérales dont les effets sont difficiles à quantifier, les diplomates cubains accrédités auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York font l'objet d'une restriction de mouvements arbitraire et discriminatoire. Cette mesure constitue une violation des obligations qui incombent au Gouvernement des États-Unis en sa qualité de pays hôte.

En septembre 2019, les diplomates cubains se sont vu imposer une restriction supplémentaire qui leur interdit de circuler hors d'une zone déterminée de Manhattan large d'à peine 3,7 kilomètres et longue d'environ 18 kilomètres. Aucun pays que Cuba n'est soumis à des restrictions aussi extrêmes et sévères. Outre que cette mesure est illégale et totalement contraire au droit international, elle entrave le travail des diplomates cubains et, comble du ridicule, empêche leurs enfants de participer à des activités périscolaires en dehors de Manhattan avec leurs camarades de classe.

Lors d'une conférence donnée le 4 mai 2023 à l'Université de La Havane, dans le cadre d'une visite d'étude à Cuba, la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des

droits de l'homme, Alena Douhan, a déclaré que les mesures qui portaient atteinte à la liberté de mouvement des diplomates constituaient elles aussi des mesures coercitives unilatérales qui violaient le droit international.

3. Incidences sur le secteur extérieur de l'économie cubaine

3.1 Incidences sur le commerce extérieur

Entre mars 2022 et février 2023, les effets causés par le blocus sur le commerce extérieur cubain se chiffrent à 3 081 300 000 dollars.

Dans une économie toujours plus mondialisée, il devient de plus en plus difficile pour Cuba d'acquérir les intrants nécessaires à son industrie, à son secteur tertiaire et aux besoins de consommation de sa population, abstraction faite des relations politiques ou commerciales qu'elle entretient avec les pays d'importation.

Au cours de la période considérée, le commerce extérieur s'est contracté, en grande partie à cause de la forte baisse des volumes d'importation. La hausse des coûts d'acquisition des marchandises a également entraîné une baisse des financements réels à l'appui des plans économiques.

Étant donné que Cuba est inscrite sur la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme, les tarifs qui lui sont appliqués dans les secteurs dépendants des investissements étrangers ont augmenté et plusieurs opérations commerciales et projets de coopération et d'investissement qui se trouvaient à différents stades d'avancement ont été annulés. La présence de Cuba sur la liste a également eu une incidence négative sur les relations avec les institutions bancaires et financières, qui refusent de travailler avec des entités cubaines par crainte de subir des sanctions.

Comme les années précédentes, les activités les plus touchées sont les exportations de biens et de services, pour lesquelles le manque à gagner est estimé à 1 808 millions de dollars. Le secteur le plus touché reste le tourisme, qui aurait dû générer 58,5 % de ce montant.

En raison de l'impossibilité d'exporter vers les États-Unis à cause des restrictions liées au blocus, le secteur agricole cubain aurait subi un préjudice de 248,9 millions de dollars, soit 8 % de plus que dans le rapport précédent. Ce chiffre tient notamment compte des exportations potentielles de tabac, de charbon de bois, de certains fruits, de miel et de piments.

Les États-Unis sont l'un des cinq premiers marchés au monde pour les grains de café torréfiés et le café moulu. Réputé pour sa qualité, le café cubain pourrait satisfaire une part importante de la demande sur le marché des États-Unis, mais comme pour le miel, les entreprises des États-Unis intéressées se voient refuser l'octroi d'une licence par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

La valeur des exportations potentielles de sucre vers les États-Unis au cours de la période considérée est quant à elle estimée à 20 820 600 dollars, sur la base des 60 000 tonnes que Cuba a réussi à mettre en vente sur le marché mondial.

Pour ce qui est des autres articles exportables, comme le rhum et le charbon de bois, l'impossibilité d'exporter vers les États-Unis oblige les entreprises cubaines à chercher des clients sur des marchés plus éloignés, comme l'Europe, ce qui rend tout le processus de commercialisation plus coûteux.

Par ailleurs, les restrictions à l'importation de produits agroalimentaires en provenance des États-Unis restent en place, et la société Alimport est obligée de s'acquitter de frais supplémentaires pour participer à ce commerce irrégulier, qui ne fonctionne que dans un sens, étant donné que Cuba se voit refuser l'accès aux

23-08396 **53/185**

financements provenant de banques des États-Unis ou du système de crédit international prévu à cet effet au motif que son risque pays serait trop élevé.

Cette situation oblige l'entreprise publique cubaine à se tourner vers d'autres créanciers dont les financements coûtent environ 5 % plus cher. En raison de l'interdiction d'effectuer des paiements en dollars des États-Unis à des tiers, Alimport n'a d'autre choix que d'acheter des dollars sur le marché des changes pour effectuer ses transactions, et de s'exposer ainsi au risque de change. Par conséquent, chaque opération commerciale nécessite le concours de plusieurs banques internationales, lesquelles prélèvent des commissions en échange de leurs services, ce qui fait encore monter les coûts de financement de l'entreprise cubaine.

Les pertes liées au fret, aux assurances et au recours à des intermédiaires commerciaux, ainsi qu'à l'augmentation du prix des marchandises qui en résulte, se chiffrent à 490,9 millions de dollars, soit 31 % de plus que dans le rapport précédent.

Le tableau ci-dessous récapitule les incidences du blocus sur le commerce extérieur cubain entre mars 2022 et février 2023.

Type de préjudice	Montant (millions de dollars ÉU.)
Impossibilité d'accéder au marché des États-Unis	488,8
Hausse des coûts de fret et d'assurance et recours à des intermédiaires	490,9
Manque à gagner lié aux exportations	1 808,0
Augmentation du risque pays et des coûts de financement	13,4
Interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis	280,2
Total	3 081,3

3.2 Incidences sur les secteurs bancaire et financier

Entre mars 2022 et février 2023, le système bancaire et financier a continué d'être l'une des principales cibles des mesures hostiles prises par le Gouvernement des États-Unis pour durcir le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Le préjudice monétaire et financier causé à l'économie cubaine au cours de la période considérée a dépassé 280,2 millions de dollars.

La période a été marquée par les refus toujours plus nombreux des institutions bancaires et financières étrangères de traiter les opérations des banques et des entreprises cubaines, par la fermeture de comptes et la résiliation de contrats déjà établis, par les refus constants de transactions bancaires, ainsi que par l'annulation de clés nécessaires à l'échange d'informations financières dans le cadre de la messagerie SWIFT (Société de télécommunications interbancaires mondiales).

Cuba subit toujours un préjudice en raison des restrictions qui l'empêchent d'utiliser le dollar des États-Unis comme monnaie de paiement dans ses transactions commerciales et financières à l'étranger, et il demeure impossible pour les entités cubaines d'utiliser le système financier des États-Unis pour envoyer ou recevoir des virements. Cette situation a été aggravée ces dernières années par les mesures coercitives imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers à des entités des États-Unis et par des pays tiers, pour des violations présumées du blocus.

Cela génère des pertes substantielles dues aux variations de taux de change entre le dollar des États-Unis et la monnaie des pays tiers dans lesquels les encaissements et les paiements sont effectués, ainsi que d'autres coûts supplémentaires.

L'inscription de Cuba sur la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme a eu des conséquences dévastatrices sur le secteur bancaire et financier.

En raison de la politique de pression, d'intimidation et de dissuasion menée par le Gouvernement des États-Unis auprès des institutions financières internationales, de nouvelles méthodes sont appliquées pour entraver les opérations bancaires de Cuba, par exemple l'exigence de présentation de documents supplémentaires pour effectuer les opérations, ce qui occasionne des retards dans l'exécution de paiements aux fournisseurs ou la réception de fonds provenant de l'étranger.

Les exigences en matière de services de correspondance bancaire se sont multipliées, entraînant une hausse des informations qu'il faut obligatoirement transmettre sur les transactions effectuées par les clients, non seulement aux banques correspondantes, mais aussi aux banques intermédiaires utilisées par les banques correspondantes et les banques bénéficiaires.

Le durcissement de l'application extraterritoriale du blocus dans la sphère financière touche également les personnes physiques. De nombreuses informations font état de cas de Cubains vivant à l'étranger qui se heurtent au re fus de leurs banques d'effectuer des virements depuis ou vers leur pays.

Au cours de la période considérée, 130 banques étrangères (75 banques en Europe, 21 dans les Amériques et 34 dans le reste du monde) ont refusé, pour différentes raisons, d'effectuer des opérations avec des banques cubaines, pour un nombre total de 267 opérations bloquées.

On trouvera ci-après quelques exemples d'application extraterritoriale du blocus dans le secteur bancaire et financier au cours de la période considérée.

Refus de fournir des services bancaires

- Refus d'ouvrir ou de fermer des comptes : six banques étrangères, toutes situées en Europe.
- Refus de transférer des fonds vers ou depuis Cuba et de fournir d'autres services bancaires : 35 entités, dont 21 en Europe, 9 dans les Amériques et 5 dans le reste du monde.
 - En conséquence de ces actions, Cuba a été exclue du Centre d'études monétaires latino-américaines, le pays s'étant retrouvé dans l'incapacité de verser une partie de sa cotisation en 2021 et la totalité de celle-ci en 2022.
- Actuellement, une cinquantaine de missions diplomatiques cubaines ne peuvent plus traiter avec les banques qui leur fournissaient des services. En conséquence, elles n'ont pas été en mesure d'effectuer les opérations bancaires et financières nécessaires à leur fonctionnement.
- Annulation de clés de messagerie SWIFT² ou refus de traiter de nouvelles demandes en la matière par des banques étrangères : 28 entités, dont 17 en Europe, 2 dans les Amériques et 9 dans le reste du monde. Ces annulations de clés entraînent des difficultés et des retards dans le traitement des transactions bancaires.
- Rejet d'opérations bancaires : 59 entités, dont 29 en Europe, 10 en Amérique latine et 20 dans le reste du monde. Les plus graves perturbations dans le traitement des virements comme des crédits documentaires sont dues aux rejets

23-08396 55/185

² Autorisations échangées avec les banques correspondantes, qui permettent de filtrer et de limiter les messages réceptionnés et le type de messages envoyés (ce service est communément désigné par l'acronyme anglais RMA).

occasionnés par de prétendues politiques internes des banques clientes ou des banques correspondantes, qui empêchent les fonds d'arriver à destination. Les banques européennes, latinoaméricaines et asiatiques sont celles qui ont rejeté le plus d'opérations bancaires au motif que Cuba faisait l'objet de sanctions.

• Annulation des opérations bancaires et des accords de correspondance bancaire : deux banques européennes.

Ainsi, la capacité de Cuba à obtenir des financements extérieurs est très limitée et soumise à des conditions extrêmement onéreuses. En ce qui concerne l'obtention de financements extérieurs, les entités bancaires et commerciales cubaines continuent de payer des taux d'intérêt élevés, supérieurs à ceux établis par le marché pour des opérations similaires effectuées par d'autres pays, ce qui s'explique par les surtaxes liées à l'augmentation du risque pays de Cuba.

L'envoi et la réception de documents bancaires par l'intermédiaire de services de messagerie, en particulier le service DHL, ont continué à poser des problèmes. Les importateurs cubains sont contraints de chercher d'autres moyens de recevoir les documents dont ils ont besoin pour s'acquitter des formalités douanières et pour pouvoir prendre possession de leurs marchandises qui transitent par les ports, ce qui rallonge les procédures et retarde l'arrivée des produits sur le marché cubain.

Les sanctions contre l'institution financière non bancaire cubaine Fincimex continuent de peser sur le volume de transferts de fonds effectués depuis les États-Unis par l'intermédiaire de la société Western Union, qui a fermé toutes ses succursales à Cuba en novembre 2020. Au cours de la période considérée, cette dernière n'a donc plus été en mesure de traiter un volume de transferts de fonds estimé à 651 329 080 dollars, causant ainsi un préjudice direct aux familles cubaines concernées.

Les entités de transfert de fonds établies aux États-Unis VaCuba et Cubamax ont quant à elles dû fonctionner en deçà de leurs capacités. Dans le cas de Cubamax, l'entreprise a été contrainte d'effectuer ses transferts bancaires par l'intermédiaire d'un tiers et de s'appuyer sur d'autres partenaires commerciaux.

S'agissant de VaCuba, le préjudice estimé pour les familles cubaines est de 21 981 060 dollars non transférés entre mars 2022 et février 2023. Cubamax a, quant à elle, dû arrêter le transfert de 8 961 090 dollars de fonds au cours de la période considérée.

4. Le blocus constitue une violation du droit international : application extraterritoriale

4.1 Préjudices causés à des sociétés cubaines

En mai 2022, Yacimientos Petrolíferos Fiscales (YPF), le fournisseur de carburant de Cubana de Aviación en Argentine, a indiqué qu'il ne pouvait plus ravitailler les avions cubains, étant donné que la banque espagnole Santander, qui gère les comptes de YPF, refusait les paiements en provenance de Cuba au motif que ce pays faisait l'objet de sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

Au cours de l'année 2022, la Société Marocaine des Tabacs, distributeur exclusif des célèbres cigares Habanos, n'a pas été en mesure d'effectuer ses paiements à son partenaire cubain, en raison du refus des banques intermédiaires d'effectuer des transactions vers Cuba. Parmi les principaux acteurs marocains concernés figurent les établissements opérant sous la franchise commerciale cubaine « Casa del Habano », qui possèdent des succursales à Rabat, Casablanca et Marrakech, cette dernière étant en cours d'ouverture. Ces franchises, qui dépendent exclusivement de la vente du

produit cubain, sont les plus touchées par les pertes d'emplois et de revenus et la fermeture temporaire de locaux.

En août 2022, on a appris que le PDG de Phoenicia, homme d'affaires chypriote, et ses deux enfants mineurs s'étaient vu retirer leurs visas d'entrée aux États-Unis. Phoenicia commercialise et distribue des cigares Habanos, l'un des produits phares de Cuba.

Toujours en août 2022, la National Australia Bank a annoncé qu'elle fermerait les comptes de l'ambassade de Cuba en Australie après 25 ans de service, en raison de sa décision d'utiliser un nouveau système de paiement en nuage hébergé par une entreprise établie aux États-Unis. À la recherche d'une autre solution, l'ambassade s'est tournée vers 10 autres banques australiennes et 2 banques internationales, lesquelles ont toutes refusé d'ouvrir des comptes en raison du facteur « risque » lié aux effets extraterritoriaux du blocus. Deux autres banques n'ont jamais répondu.

En septembre 2022, la société portugaise Galp, qui fournissait du carburant à Cubana de Aviación, a notifié qu'elle ne renouvellerait pas son contrat avec l'entité cubaine, au motif que l'entreprise faisait l'objet de sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

Le 20 octobre 2022, le comité d'organisation du match amical de volley-ball Cuba-Cambodge a appris que l'hôtel Courtyard by Marriot de Phnom Penh, établissement de la chaîne hôtelière des États-Unis Marriot International, refusait d'héberger une délégation cubaine. L'argument avancé était que la délégation représentait le Gouvernement cubain et que l'accueillir constituait dès lors une violation de la législation des États-Unis.

En novembre 2022, une succursale de Bancolombia a bloqué la carte de débit et le compte bancaire de l'agence Do it Viajes y Turismo, qui vend des voyages à destination Cuba.

Le 7 décembre 2022, la banque finlandaise Nordea a annulé un transfert effectué par l'agence Publicitur depuis La Havane par l'intermédiaire de l'établissement bancaire Banco Financiero Internacional, au motif que ce dernier faisait l'objet de sanctions du Bureau du contrôle des avoirs étrangers. L'action a empêché le paiement de 12 000 euros à la société Aurinkomatkat/Suntours.

Du 11 au 15 janvier 2023, des entités ont eu des difficultés pour effectuer des virements bancaires liés à l'hébergement et aux activités de promotion de l'île comme destination de voyage dans le cadre du salon du tourisme d'Utrecht aux Pays-Bas.

Le 26 janvier 2023, l'entité Maccorp Exact Change à Madrid a refusé un service d'achat de dollars des États-Unis à un diplomate cubain au motif que ce service contrevenait aux dispositions prises par le Département du Trésor des États-Unis contre Cuba.

Le 31 janvier 2023, la filiale de Peugeot à Berlin a demandé la résiliation d'un contrat de location avec l'ambassade de Cuba dans ce pays, en raison du transfert de l'entreprise au consortium Stellantis & You, dont l'actionnariat est majoritairement constitué d'investisseurs des États-Unis.

Entre janvier et février 2023, les banques Wise Payments Limited, Bank of Scotland et UniCredit Bank Austria ont refusé de traiter des paiements effectués depuis Cuba pour des services facturés par les organisateurs du salon du tourisme d'affaires de Francfort et du salon autrichien Messe Wien, empêchant l'inscription d'exposants cubains et mettant en péril leur capacité à participer aux futures éditions.

23-08396 **57/185**

4.2 Autres incidences extraterritoriales

Le 21 avril 2022, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor a annoncé que des règlements à l'amiable avaient été conclus avec deux entreprises des États-Unis pour des litiges portant sur des violations présumées du blocus imposé à Cuba. Des pénalités ont été infligées à la multinationale minière Newmont Corporation (Denver, Colorado, États-Unis) et à la société Chisu International Corporation (Floride, États-Unis), pour des montants respectifs de 141 442 dollars et de 45 908 dollars. Selon le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, entre 2016 et 2017, des filiales de ces deux sociétés implantées au Suriname et au Panama ont acquis, en violation des règlements sur le contrôle des avoirs cubains, des explosifs miniers et d'autres accessoires d'origine cubaine, exportés par l'entité cubaine Unión Latinoamericana de Explosivos.

Le 26 septembre 2022, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a annoncé qu'un règlement à l'amiable avait été conclu avec CA Indosuez Switzerland, filiale indirecte de la banque d'affaires Crédit Agricole CIB située en Suisse, pour un litige portant sur des violations présumées des régimes de sanctions contre Cuba, l'Iran, le Soudan et la Syrie. CA Indosuez Suisse, filiale spécialisée dans la gestion de fortune, le financement et l'investissement, a accepté de verser 720 258 dollars pour éviter un procès civil. En outre, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a fait savoir qu'un règlement à l'amiable similaire avait été conclu avec CFM Indosuez Wealth, autre filiale indirecte de Crédit Agricole CIB, située quant à elle à Monaco, pour un litige portant sur des violations des lois sur le blocus imposé à Cuba et des régimes de sanctions contre l'Iran et la Syrie. L'entreprise a accepté de payer 401 039 dollars pour éviter un procès civil. Selon la déclaration officielle du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, CA Indosuez Switzerland et CFM Indosuez Wealth géraient des comptes bancaires et des comptes titres en dollars des États-Unis pour des clients situés dans des juridictions faisant l'objet de sanctions, tout en effectuant des transactions en dollars des États-Unis pour le compte de ces clients par l'intermédiaire du système financier des États-Unis.

Le 30 septembre 2022, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor a annoncé qu'un règlement à l'amiable avait été conclu avec Tango Card, société dont le siège se situe à Seattle, dans l'État de Washington et qui commercialise des cartes-cadeaux numériques, pour un litige portant sur des violations présumées des lois sur le blocus et d'autres régimes de sanctions. Tango Card a accepté de verser 116 048,60 dollars pour éviter un procès civil. Selon le Bureau, l'entreprise aurait vendu des produits offrant du crédit d'achat à des personnes ayant des adresses IP et de courrier électronique les reliant à Cuba, à l'Iran, à la Syrie, à la République populaire démocratique de Corée et à la région de la Crimée.

Le 11 octobre 2022, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor a annoncé qu'un règlement à l'amiable avait été conclu avec Bittrex, Inc., entreprise dont le siège se situe à Bellevue, dans l'État de Washington et qui offre des services d'échange de monnaies virtuelles. Bittrex a accepté de verser 24 280 829,20 dollars pour éviter un procès civil pour un litige portant sur des violations présumées de divers régimes de sanctions, y compris des lois sur le blocus. Selon le Bureau, la société a permis à des personnes situées dans les juridictions faisant l'objet de sanctions d'effectuer des transactions en monnaie virtuelle par l'intermédiaire de sa plateforme pour un montant total de 263 millions de dollars.

Le 31 mars 2023, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor a annoncé qu'un règlement à l'amiable de 72 230,32 dollars avait été conclu avec Uphold HQ, société de services monétaires sise à Larkspur (Californie), pour un litige portant sur des violations présumées des régimes de sanctions imposés à Cuba,

à l'Iran et au Venezuela. Entre mars 2017 et mai 2022, les transactions effectuées depuis ou vers Cuba étaient au nombre de 25 et représentaient un montant total de 142 683,74 dollars.

Le 6 avril 2023, la société Microsoft Corporation, sise à Redmond, dans l'État de Washington, a accepté de verser 2 980 265,86 dollars au Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor et 347 631 dollars au Bureau de l'industrie et de la sécurité du Département du Commerce des États-Unis pour régler des litiges portant sur des violations de divers programmes coercitifs des États-Unis, notamment menés contre Cuba. Le montant total de l'amende s'élève à 3 327 896 dollars des États-Unis. Selon les déclarations des deux bureaux, la société a commis 1 339 infractions liées à l'exportation de services ou de logiciels vers des juridictions faisant l'objet de sanctions, telles que l'Iran, la Syrie et l'Ukraine occupée. Cinquante-quatre de ces violations présumées concernaient les règlements sur le contrôle des avoirs cubains.

Le 1^{er} mai 2023, la société Poloniex, sise à Boston, dans l'état du Massachusetts, a accepté de verser 7 591 630 dollars au Bureau du contrôle des avoirs étrangers pour un litige portant sur la violation de divers programmes coercitifs des États-Unis, notamment menés contre Cuba. Selon la déclaration du Bureau, la plateforme d'échange Poloniex a permis à des clients manifestement situés dans des juridictions faisant l'objet de sanctions d'effectuer des transactions en ligne d'actifs numériques dont la valeur totale s'élevait à 15 335 349 dollars.

5. Rejet international du blocus

5.1 Opposition au blocus à l'intérieur des États-Unis

Au cours de la période considérée, un nombre important d'initiatives ont été enregistrées sur le territoire des États-Unis, leur objectif étant d'exiger la levée du blocus imposé à Cuba et le retrait du pays de la liste unilatérale des États qui soutiennent le terrorisme. De nombreux appels ont été adressés au Président Biden pour qu'il utilise ses pouvoirs exécutifs afin de mettre fin aux mesures coercitives supplémentaires imposées à Cuba pendant que Trump était au pouvoir.

Des représentants de divers secteurs de la société, y compris des artistes, des universitaires, des chefs religieux, des avocats, des groupes d'entreprises, des organisations de solidarité, des organisations non gouvernementales, des Américains d'origine cubaine et des membres du Congrès, se sont exprimés contre la politique de pression maximale sur l'île.

On trouve ci-après des déclarations, actions médiatiques, résolutions et autres initiatives émanant de divers secteurs aux États-Unis et appelant à la levée du blocus et au retrait de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Les 19 et 20 mars 2022, la Conférence internationale pour la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis s'est tenue au siège de l'association de solidarité The People's Forum, à Manhattan (New York). Des groupes de solidarité établis aux États-Unis et au Canada ont participé en personne à la manifestation pour demander au Président Biden de mettre fin à la politique de blocus appliquée contre Cuba. Des appels ont également été réitérés pour annuler les mesures coercitives imposées pendant que Donald Trump était au pouvoir, qui touchent profondément les familles cubaines.

Le 26 mars 2022, la Coalition MetroDC et Interreligious Foundation for Community Organization (IFCO)/Pastors for Peace ont organisé, à Washington, une manifestation pour exprimer leur solidarité avec Cuba, à l'occasion de laquelle ces

23-08396 **59/185**

organisations ont dénoncé le blocus actuellement imposé à Cuba et souligné la nécessité de le lever sans délai.

Le 27 mars 2022, plusieurs initiatives ont été mises en place aux États-Unis pour demander la levée du blocus imposé à Cuba. Des manifestations ont été signalées à New York, à Seattle, à Phoenix et à Portland, entre autres villes.

Le 29 mars 2022, No Embargo Cuba Movement et d'autres groupes favorables à Cuba ont organisé des manifestations à Bloomfield, à West Hartford et à Middletown, dans le Connecticut. Dans le cadre de cette initiative, 1 200 tracts ont été distribués pour demander la fin des agressions commises contre Cuba et prôner la collaboration entre les deux peuples.

Du 6 au 8 avril 2022, la troisième conférence agricole Cuba-États-Unis s'est tenue à La Havane. Au cours de cette manifestation, les participants venant des États-Unis ont dénoncé l'obstacle que le blocus représente pour l'expansion et la diversification des affaires dans le secteur agricole avec les différents acteurs économiques de Cuba.

Le 17 mai 2022, l'organisation No Embargo Cuba Movement a publié une déclaration dans laquelle elle exprime son accord avec les mesures appliquées à Cuba en ce qui concerne les visas, la migration régulière, les vols et les envois de fonds, annoncées le 16 mai 2022, tout en notant la nécessité de lever complètement le blocus.

Le 23 mai 2022, plusieurs Cubains et Américains ont manifesté à Miami (Floride) pour demander la levée du blocus économique et l'annulation de la décision des États-Unis de maintenir Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 10 juin 2022, des militants citoyens des États-Unis ont déposé une lettre au Palais des congrès de Los Angeles, où se tenait le neuvième Sommet des Amériques, pour demander la levée des blocus imposés à des pays comme Cuba, le Nicaragua et le Venezuela. Cette initiative a eu lieu dans le cadre du Sommet des peuples et était assortie d'autres activités et d'autres actions de soutien à Cuba.

Le 16 juin 2022, un groupe de 26 représentants du Parti démocrate, dirigé par Ayanna Pressley du Massachusetts et Steve Cohen du Tennessee, a demandé dans une lettre adressée au Président Biden d'étudier les moyens possibles de collaborer avec Cuba dans le domaine de la santé. Ils ont demandé un réexamen de la politique afin de s'assurer que les « sanctions » contre Cuba n'entravent pas les efforts déployés par le pays pour partager ses vaccins contre la COVID-19, ses services médicaux et ses technologies sanitaires avec les pays à faible revenu.

Le 29 juin 2022, 22 organisations, églises et confessions religieuses associées à la Communauté interconfessionnelle de Washington ont envoyé une lettre au Président Biden. La lettre porte sur les incidences du blocus et appelle à un assouplissement plus important des restrictions sur les voyages, les envois de fonds et les services consulaires. Elle demandait le retrait de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 31 juillet 2022, plusieurs initiatives visant à demander la levée du blocus imposé à Cuba ont été organisées dans différentes villes des États-Unis, notamment à Seattle, à Baltimore, à Milwaukee, à Los Angeles, à New York, à Miami et à Oklahoma.

Le 8 août 2022, un groupe d'artistes, d'intellectuels, de politiciens, de scientifiques, de militants et de chefs religieux des États-Unis a envoyé une lettre au Président Biden, appelant à un abandon sans délai des « politiques cruelles » appliquées par la Maison Blanche durant le mandat de Donald Trump. Au lendemain de l'incendie de l'installation de stockage de pétrole dans la province de Matanzas,

ils ont demandé la levée des mesures coercitives qui empêchent Cuba de recevoir, directement ou indirectement, de l'aide médicale, humanitaire et environnementale, ainsi que de l'assistance financière et autre en provenance des États-Unis. Ils ont également demandé que Cuba soit retirée de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 8 août 2022, des organisations établies aux États-Unis ont envoyé une lettre au Président Biden pour demander une assistance technique et humanitaire directe en faveur de Cuba et la suspension des mesures coercitives afin de faciliter les secours et le relèvement après l'incendie de l'installation de stockage de pétrole. Parmi les signataires figuraient le Center for Democracy in the Americas, Cuba Puentes, le Cuba Partners Network, l'Église presbytérienne des États-Unis, le Cuba Study Group, la CubaOne Foundation, le Washington Office on Latin America (WOLA), l'Alliance of Baptists, entre autres.

Le 10 août 2022, le président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants des États-Unis, Gregory W. Meeks (Parti démocrate, New York), ainsi que la présidente de la sous-commission de la Chambre chargée des opérations étrangères de l'État, Barbara Lee (Parti démocrate, Californie), et le président de la commission du règlement, James P. McGovern (Parti démocrate, Massachusetts), ont publié une déclaration commune demandant au gouvernement Biden d'envoyer de l'aide à Cuba à la suite de l'incendie survenu à l'installation de stockage de pétrole de Matanzas. Ces parlementaires ont demandé une suspension temporaire des mesures coercitives appliquées contre Cuba.

Le 11 août 2022, une résolution appelant à la levée du blocus imposé à Cuba a été présentée au conseil municipal de New York. Le texte a été présenté par le membre du conseil Charles Barron (42° district).

Le 27 août 2022, des amis de Cuba se sont réunis à l'église du révérend Dorlimar Lebron à New York en solidarité avec les familles cubaines du monde entier qui réclament la fin du blocus.

Le 2 septembre 2022, le Center for Democracy in the Americas a publié un fil de messages sur Twitter, dans lequel il insiste sur la nécessité pour le gouvernement Biden de lever « toutes les sanctions ayant des conséquences pour les Cubains » et d'appliquer des mesures positives.

Le 20 septembre 2022, le conseil municipal de Willimantic, du comté de Windham (Connecticut) a adopté une résolution demandant la levée du blocus imposé à Cuba.

Le 22 septembre 2022, le conseil municipal de Somerville (Massachusetts) a adopté une résolution exhortant le Gouvernement des États-Unis à retirer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme et à mettre fin aux mesures coercitives en vigueur.

Le 25 septembre 2022, des personnes ont manifesté pour la levée du blocus dans des villes telles que New York, Chicago, Seattle, Boston et Miami.

Le 2 octobre 2022, l'organisation progressiste The People's Forum a appelé le Président des États-Unis à lever temporairement les mesures coercitives appliquées contre Cuba et à permettre l'acquisition de matériaux nécessaires à la reconstruction après le passage de l'ouragan Ian sur l'île. L'édition dominicale du *New York Times* a fait écho à cette demande.

Le 3 octobre 2022, le président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, Gregory W. Meeks (Parti démocrate, New York), ainsi que la présidente de la sous-commission de la Chambre chargée des opérations

23-08396 **61/185**

étrangères de l'État, Barbara Lee (Parti démocrate, Californie), et le président de la commission du règlement, James P. McGovern (Parti démocrate, Massachussetts), ont publié une déclaration exhortant le gouvernement Biden à apporter une aide humanitaire à Cuba après le passage de l'ouragan Ian. Ils ont appelé à la suspension de toutes les sanctions ou réglementations pertinentes afin d'accélérer les secours, y compris l'exportation de fournitures humanitaires ou médicales vers Cuba.

Le 29 octobre 2022, plus d'une centaine d'organisations de solidarité avec Cuba établies aux États-Unis ont organisé une marche à New York pour demander la levée du blocus économique, commercial et financier. La manifestation s'est déroulée de Times Square jusqu'au siège de l'ONU, en prélude au vote de la résolution rejetant le blocus lors de l'Assemblée générale, les 2 et 3 novembre. Bridges of Love, Code Pink et The People's Forum, entre autres associations, ainsi que des représentants de la diaspora cubaine ont participé à cette marche.

Le 29 octobre 2022, des membres de l'organisation Code Pink ont annoncé sur les réseaux sociaux qu'ils avaient demandé le retrait de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme lors d'une réunion avec des représentants du Département d'État. L'organisation a adressé une pétition signée par 10 000 personnes et plus de 100 organisations au Président Biden et à la Représentante permanente des États-Unis auprès de l'ONU, Linda Thomas-Greenfield, afin de favoriser le rapprochement avec Cuba.

Le 30 octobre 2022, une nouvelle caravane a eu lieu à Miami (Floride) pour exiger la levée du blocus imposé à Cuba. Des manifestations pour la même cause ont également été signalées à Portland (Oregon), à Minneapolis et à Duluth (Minnesota), à Phoenix (Arizona) et à Hartford (Connecticut).

Le 1^{er} novembre 2022, une délégation internationale de scientifiques dirigée par des experts des États-Unis a publié un rapport appelant à la réduction des obstacles au renforcement de la collaboration avec l'industrie biotechnologique cubaine. Dans ce rapport, le Directeur du Centre de recherche et de politique sur les maladies infectieuses de l'Université du Minnesota, Michael Osterholm, a déclaré que malgré la complexité de cette politique, il fallait s'attaquer aux obstacles à la coopération dans ce domaine.

Le 3 novembre 2022, dans le cadre du trentième vote de l'Assemblée générale sur le projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », le Center for Democracy in the Americas a publié un fil sur Twitter critiquant la politique appliquée par le Gouvernement des États-Unis depuis plus de 60 ans contre Cuba et traitant des conséquences du blocus pour le peuple cubain.

Le 3 novembre 2022, le Conseil œcuménique des Églises a envoyé une lettre au Président cubain Miguel Díaz-Canel pour exprimer son adhésion à la résolution présentée contre le blocus à l'Assemblée générale de l'ONU et faire sien l'appel à retirer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 5 novembre 2022, un don de lait en poudre, de gants chirurgicaux, de nourriture et de médicaments est arrivé à l'hôpital pédiatrique Pepe Portilla, dans la province cubaine de Pinar del Rio, grâce à Carlos Lazo, professeur et militant cubano-américain qui dirige le projet Bridges of Love, ainsi que l'organisation pacifiste Code Pink. M. Lazo a déclaré que cette action visait à aider Cuba à faire face au blocus économique.

Le 14 novembre 2022, Chris Moldes, citoyen des États-Unis né à Cuba, a publié un article dans le *Washington Post*, dans lequel il demandait la levée du blocus imposé

à Cuba et le retrait du pays de la liste des États qui soutiennent le terrorisme. Il a souligné que ces deux décisions constituaient une politique anachronique.

Le 19 novembre 2022, l'organisation No Embargo Cuba Movement a dénoncé les conséquences du blocus imposé à Cuba lors d'un forum réunissant des membres du Congrès du Connecticut et des représentants consulaires d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans son discours, José Oro, membre du conseil d'administration du groupe, a condamné les mesures coercitives appliquées depuis plus d'une soixantaine d'années contre Cuba en vue d'affaiblir la vie économique du pays, de provoquer le désespoir et de renverser le Gouvernement.

Le 28 novembre 2022, le Troy Area Labor Council a publié une résolution appelant à la levée du blocus imposé à Cuba et au retrait du pays de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 4 décembre 2022, une nouvelle caravane a eu lieu à Miami (Floride) pour exiger la levée du blocus imposé à Cuba.

Le 7 décembre 2022, le chef de la majorité parlementaire du Michigan, Yousef Rabhi, a présenté une résolution appelant le Président Biden à lever le blocus et à retirer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme. Abraham Aiyash, David LaGrand, Julie Brixie, Cynthia Johnson, Mary Cavanagh, Joseph Bellino, Laurie Pohutsky et Jim Ellison ont coparrainé l'initiative.

Le 21 décembre 2022, des organisations de solidarité et des amis de Cuba se sont rendus à Miami (Floride) pour participer à une veillée demandant au Président Biden de mettre fin aux mesures coercitives appliquées contre l'île. Réunis à l'aéroport international de La Havane, les militants ont demandé instamment la levée du blocus et exigé de la Maison Blanche qu'elle accélère le processus de réunification des familles à l'ambassade des États-Unis à La Havane, qu'elle relance le processus d'envoi de fonds aux parents vivant à Cuba et qu'elle encourage une vaste coopération culturelle et scientifique entre les deux pays. Ils ont également invité à retirer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

En janvier 2023, il a été signalé que le conseil municipal de Berkeley (Californie) a adopté une résolution demandant le retrait de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme et la levée du blocus.

Le 4 janvier 2023, le sénateur Ron Wyden (Parti démocratique, Oregon) a appelé le gouvernement Biden à renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises cubaines en leur octroyant des licences générales, et à mettre fin aux obstacles à l'accès du secteur privé aux services bancaires internationaux.

Au cours de la première semaine de janvier 2023, les membres d'une délégation des États-Unis en visite à Cuba à bord du navire *Golden Rule*, symbole de l'organisation pacifiste Veterans for Peace, ont appelé à la levée du blocus.

Le 16 janvier 2023, le groupe Bridges of Love a défilé à Seattle avec des milliers d'Américains et de personnes d'origines et de croyances politiques et religieuses diverses pour demander la levée du blocus imposé à Cuba.

Le 18 janvier 2023, des militants citoyens des États-Unis ont envoyé 40 000 livres en aide humanitaire à Cuba pour les victimes de l'ouragan Ian. Ce don est parti de Port Everglades (Floride) et a été rendu possible grâce à la collaboration d'associations telles que ANSWER Coalition, The People's Forum, Alianza Martiana, entre autres.

Le 19 janvier 2023, un groupe de 160 avocats citoyens des États-Unis a envoyé une lettre au Président Biden demandant le retrait de Cuba de la liste des États qui

23-08396 **63/185**

soutiennent le terrorisme. Ils ont fait valoir que la décision d'inclure Cuba dans cette liste n'était justifiée ni sur le plan moral ni sur le plan juridique.

Le 20 janvier 2023, le conseil municipal de Bloomington (Indiana) a adopté à l'unanimité une résolution appelant à la levée du blocus que les États-Unis ont imposé à Cuba.

Le 26 janvier 2023, à l'occasion de leur visite à La Havane, Jeffrey W. Bullock, Secrétaire d'État du Delaware, et Michael T. Scuse, membre de la Commission de l'agriculture du même État, ont appelé à la levée du blocus imposé à Cuba.

Le 29 janvier 2023, des caravanes ont été organisées dans plus de 20 villes des États-Unis, dont Miami, pour demander la fin des mesures coercitives appliquées contre Cuba.

En janvier 2023, le conseil municipal de Minneapolis (Minnesota) a demandé au Président Biden et au Congrès des États-Unis de retirer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme. Dans une lettre adressée à la Directrice du Bureau des affaires intergouvernementales de la Maison Blanche, Julie Chávez Rodríguez, les militants ont rappelé que le pays pouvait être retiré de ladite liste par décret présidentiel, le Président ayant promis pendant sa campagne électorale de réexaminer cette décision.

Le 5 février 2023, des membres du projet Bridges of Love et le coordonnateur de celui-ci, Carlos Lazo, ainsi que Medea Benjamin de Code Pink, ont exprimé lors d'une réunion avec des représentants de l'Institut cubain d'amitié avec les peuples leur décision de continuer de demander la levée du blocus.

Le 10 février 2023, le Conseil du district de Columbia a présenté une résolution demandant au Président Biden et au Congrès des États-Unis de lever l'embargo imposé à Cuba et de retirer ce pays de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 12 février 2023, Noam Chomsky et Vijay Prashad ont publié un article dans *People's Dispatch*, dans lequel ils soutiennent que le gouvernement Biden devrait retirer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 14 février 2023, le Comité international des socialistes démocrates d'Amérique a réitéré son opposition au blocus que les États-Unis ont imposé à Cuba et a appelé le gouvernement Biden à retirer immédiatement l'île de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 26 février 2023, des caravanes réclamant la fin des mesures coercitives appliquées contre Cuba et le retrait du pays de la liste des États qui soutiennent le terrorisme ont été organisées dans plusieurs villes des États-Unis, dont Miami, Seattle et New York.

Le 28 février 2023, à la suite de la publication par le Département d'État de son rapport annuel sur le terrorisme pour 2021, le National Network on Cuba a condamné le maintien de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme et a appelé à la levée du blocus.

En février 2023, les conseils du travail des comtés de Sacramento, de Monterey, de San Diego et d'Imperial affiliés au regroupement syndical dénommé « Fédération américaine du travail – Congrès des organisations industrielles » ont adopté des résolutions dans lesquelles ils condamnent le blocus imposé à Cuba. Ils ont également demandé de retirer le pays de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 2 mars 2023, le commissaire du comté de Washtenaw à Ann Arbor (Michigan) a adopté une résolution exhortant le Gouvernement des États-Unis à lever l'embargo et à retirer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 6 mars 2023, les sénateurs des États-Unis Amy Klobuchar (Parti démocrate, Minnesota), Jerry Moran (Parti républicain, Kansas), Chris Murphy (Parti démocrate, Connecticut), Roger Marshall (Parti républicain, Kansas) et Elizabeth Warren (Parti démocrate, Massachusetts) ont réintroduit le projet de loi bipartisan intitulé « Freedom to Export to Cuba », dans le texte duquel il est proposé d'éliminer les réglementations des États-Unis qui empêchent les exportations du pays vers Cuba.

Le 14 mars 2023, 20 églises et organisations confessionnelles, dont l'Église presbytérienne, ont envoyé une lettre commune au Président Biden pour demander un changement de politique à l'égard de Cuba et son retrait de la liste des États qui soutiennent le terrorisme. Parmi les signataires figurent le Church World Service, l'Église épiscopale et la United Methodist Church General Board of Church and Society.

Le 15 mars 2023, les sénateurs Ron Wyden (Parti démocrate, Oregon), Cynthia Lummis (Parti républicain, Wyoming) et Chris Van Hollen (Parti démocrate, Maryland) ont envoyé une lettre au Président Biden demandant un assouplissement des restrictions économiques et financières du blocus qui ont des incidences sur le secteur privé à Cuba.

Le 21 mars 2023, le Washington Office on Latin America et le Center for Democracy in the Americas ont publié une déclaration commune saluant le rétablissement de la loi sur la liberté d'exportation vers Cuba. Dans le communiqué, ils qualifient le blocus de principal obstacle au développement de l'économie cubaine.

Le 22 mars 2023, des militants de Code Pink ont interrompu le discours du Secrétaire d'État Antony Blinken lors d'une audition de la commission sénatoriale des affaires étrangères pour demander le retrait de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme et la levée des mesures coercitives en vigueur.

Le 26 mars 2023, une journée de caravanes contre le blocus a été organisée à Miami, avec la participation de membres d'Alianza Martiana, de l'Asociación Cultural José Martí, de Bridges of Love et de représentants de la communauté cubaine et des citoyens des États-Unis.

Le 10 mai 2023, 21 membres du Congrès, du Parti démocrate, provenant pour la plupart d'États frontaliers du sud, ont envoyé une lettre au Président des États-Unis, Joseph Biden, pour lui demander d'assouplir la politique de pression maximale sur les Cubains et les Vénézuéliens. Selon eux, les mesures étouffantes appliquées par le gouvernement Trump font partie des principales raisons qui ont forcé des milliers de citoyens de ces pays à migrer vers les États-Unis. En ce qui concerne Cuba, on peut en particulier citer les mesures visant à renforcer le blocus et l'inscription du pays sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 16 mai 2023, le Conseil du district de Columbia a adopté à l'unanimité une résolution exhortant le gouvernement Biden à lever les sanctions économiques appliquées contre Cuba et à retirer le pays de la liste unilatérale et illégitime des États qui soutiennent le terrorisme. Dans ce texte, le Conseil soulève les limites que le blocus impose au développement de la santé, de l'éducation et de l'économie cubaines, ainsi qu'à la coopération entre les deux peuples.

5.2 Opposition de la communauté internationale

Le mouvement de solidarité avec Cuba en faveur de la levée du blocus a remporté d'importants succès en 2022 et son activisme a été remarquable, tant lors d'activités en présentiel que sur des plateformes numériques, grâce à plus de 1 649 associations d'amitié œuvrant dans 150 pays et 73 groupements de diplômés d'établissements d'enseignement cubains répartis dans 62 pays.

23-08396 **65/185**

Il y a eu 7 237 actions de solidarité avec Cuba et de condamnation du blocus, y compris des déclarations de personnalités importantes ou de Cubains vivant à l'étranger, des caravanes contre le blocus organisées dans de nombreux pays, des manifestations publiques, des discours à l'occasion de manifestations internationales, l'envoi de lettres ouvertes, l'approbation de résolutions, etc.

En outre, plus de 400 déclarations ont été faites contre le titre III de la loi Helms-Burton et l'inscription arbitraire de Cuba sur la liste unilatérale des États qui soutiennent le terrorisme.

À titre d'exemples, on peut citer la plateforme « Bridges of Love », le Réseau continental latino-américain et caribéen, Unblock Cuba, l'initiative « From Australia to Cuba with Love » et le marathon médiatique contre le blocus, organisé par la plateforme « Europe pour Cuba ».

On trouvera ci-après quelques-unes des manifestations internationales les plus notables qui ont été organisées afin de dénoncer le blocus entre mars 2022 et mai 2023 :

- Du 6 au 8 mai 2022, le dix-huitième congrès de la Fédération syndicale mondiale s'est tenu à Rome, en Italie, où une résolution de soutien à Cuba a été adoptée, condamnant le blocus et l'inscription du pays sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme.
- Le 18 mai 2022, le communiqué de la vingt-cinquième réunion du Conseil des relations extérieures et communautaires de la Communauté des Caraïbes condamne à nouveau le blocus imposé à Cuba et demande sa levée immédiate.
- Le 27 mai 2022, dans le cadre du vingt et unième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, à La Havane, une déclaration a été adoptée, dans laquelle les signataires dénoncent l'imposition de mesures coercitives unilatérales contre le Venezuela et le Nicaragua, ainsi que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, en violation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international.
- Du 6 au 10 juin 2022, le neuvième Sommet des Amériques s'est tenu à Los Angeles (États-Unis). Il s'agissait d'une rencontre antidémocratique et d'exclusion à laquelle Cuba n'a pas été invitée en raison d'une décision arbitraire du Gouvernement des États-Unis. Des représentants de la société civile se sont même vu refuser des visas, ce qui les a empêchés de participer au Sommet des peuples organisé en parallèle. Cependant, la voix de Cuba était portée par les 20 pays qui se sont opposés aux exclusions, les 11 chefs de délégation qui ont expressément dénoncé le blocus contre l'île et d'autres qui ont également condamné l'inscription de Cuba sur la liste arbitraire des États qui soutiennent le terrorisme.

Dans le cadre du Sommet des peuples, une table ronde sur le thème « Let Cuba Live » s'est tenue. Des militants se sont rassemblés devant le lieu du Sommet des Amériques et ont dénoncé la politique d'exclusion des États-Unis, exprimé leur solidarité avec Cuba, le Nicaragua et le Venezuela et déclaré leur opposition aux sanctions unilatérales appliquées contre ces pays. Ils ont également remis une lettre contre la politique de sanctions, d'exclusions et de blocus du gouvernement Biden.

• Le 6 juin 2022, à l'occasion de son trente et unième congrès, qui s'est tenu dans la ville de Bergen, le Parti communiste norvégien a adopté une déclaration de solidarité avec Cuba et dénoncé le blocus.

- Du 3 au 5 juillet 2022, lors de la quarante-troisième réunion des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue à Paramaribo (Suriname), la nécessité de lever le blocus de Cuba a été soulignée et les dirigeants de la Communauté ont été invités à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour mettre fin à cette politique.
- Le 15 juillet 2022, le Secrétaire général du Parti communiste sud-africain, Solly Mapaila, a condamné, lors du quinzième congrès national du parti, le blocus imposé par les États-Unis à Cuba. Dans l'une des résolutions qu'il a adoptées, le Comité central du parti demande la levée de cette politique injuste.
- Le 30 août 2022, l'Assemblée nationale équatorienne a adopté une résolution condamnant le blocus.
- Le 30 août 2022, lors de la visite que le Ministre cubain des affaires étrangères, Bruno Rodríguez Parrilla, a effectuée en Serbie, le Président Aleksandar Vučić a exprimé son soutien à la résolution cubaine contre le blocus imposé par les États-Unis, que l'Assemblée générale de l'ONU adopte chaque année.
- Le 14 septembre 2022, le Parlement jamaïcain a adopté par consensus une motion condamnant le blocus, son caractère extraterritorial et l'inscription de Cuba sur la liste unilatérale des États qui soutiennent le terrorisme.
- Entre le 20 et le 26 septembre 2022, lors du débat général de la soixante-dixseptième session de l'Assemblée générale, les chefs de délégation de 40 pays ont condamné le blocus dans leurs discours. Dans trois de ces discours, l'orateur à dénoncé l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme. L'opposition au blocus faisait partie des 10 principales questions abordées lors du débat général de haut niveau.
- Le 21 septembre 2022, 83 membres du Congrès colombien ont envoyé une lettre à Kamala Harris, Vice-Présidente des États-Unis et présidente du Sénat, Nancy Pelosi, présidente de la Chambre des représentants des États-Unis, et à Csaba Kőrösi, Président de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, demandant le retrait de Cuba de la liste illégitime des pays qui soutiennent le terrorisme international.
- Le 23 septembre 2022, le vingt-deuxième Conseil politique de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, qui s'est tenu à New York dans le cadre de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, a adopté une déclaration appelant à la levée immédiate et inconditionnelle du blocus imposé à Cuba et exigeant que le Gouvernement des États-Unis retire Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.
- Le 12 octobre 2022, l'Association des Cubains résidant au Panama a envoyé une lettre à l'Ambassadrice des États-Unis au Panama, Mari Carmen Aponte, dénonçant le blocus imposé à Cuba et demandant sa levée immédiate.
- Le 26 octobre 2022, lors de la vingt-troisième réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Buenos Aires, les parties concernées ont adopté une déclaration dans laquelle elles réitèrent l'appel de l'Assemblée générale des Nations Unies à mettre fin au blocus imposé à Cuba, qui, outre le fait qu'il est contraire au droit international, porte gravement atteinte au bien-être du peuple cubain. Le rejet des listes et certifications unilatérales qui ont des répercussions sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes a également été réitéré. À cet égard, les ministres des affaires étrangères de la région ont expressément demandé le retrait de Cuba de la liste unilatérale des pays qui soutiennent prétendument le terrorisme international.

23-08396 **67/185**

- Le 27 octobre 2022, une audition parlementaire publique en faveur de la levée du blocus a été organisée à La Havane par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire. Des députés cubains et étrangers, dont la présidente de la commission des relations internationales du Sénat colombien, Gloria Flórez, ont pris part à cette manifestation.
- Le 27 octobre 2022, l'Assemblée nationale du Nicaragua a adopté une déclaration condamnant le blocus.
- Le 30 octobre 2022, la Ligue des diplômés palestiniens des universités et instituts cubains au Liban a publié une déclaration demandant la levée du blocus imposé à Cuba.
- Le 1^{er} novembre 2022, des organisations de la société civile et des mouvements sociaux de Trinité-et-Tobago ont publié un communiqué intitulé « End the illegal and illegitimate blockade of Cuba now! », dans lequel ils demandent la levée de toutes les mesures exécutives du gouvernement Trump qui ont renforcé le blocus imposé à Cuba, ainsi que le retrait du pays de la liste des États qui soutiennent le terrorisme. Ils ont également demandé au Congrès de supprimer toutes les lois qui vont dans le sens du blocus imposé à Cuba.
- Le 2 novembre 2022, 18 anciens présidents et anciens premiers ministres de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont envoyé une lettre à l'actuel Président des États-Unis, Joseph Biden, pour demander le retrait de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, la levée des restrictions liées au blocus imposé à Cuba et la reprise du processus de normalisation des relations entamé lorsque Obama était au pouvoir.
- Le 3 novembre 2022, l'Assemblée générale a adopté, pour la trentième fois, la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » par 185 voix.

Au cours du débat et de l'adoption de la résolution, 55 orateurs se sont exprimés en faveur de la levée du blocus, dont des représentants de 10 groupes de consultation politique et d'organisations régionales et sous-régionales : le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des États d'Afrique, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Communauté des Caraïbes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union européenne et, pour la première fois, le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies et le Système d'intégration de l'Amérique centrale.

En outre, 29 États et groupements de pays ont condamné l'inscription arbitraire et injustifiée de Cuba sur la liste des États qui soutiennent prétendument le terrorisme.

- En novembre 2022, la Douma d'État et le Conseil de la Fédération de Russie ont adopté des résolutions en faveur de Cuba et sur la nécessité de lever le blocus. Le 5 novembre également, le Ministère russe des affaires étrangères a publié un communiqué qui a pour titre « Sur l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulé "Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique" ».
- Le 6 décembre 2022, dans la déclaration issue du huitième Sommet entre la Communauté des Caraïbes et Cuba, qui s'est tenu à Bridgetown, les signataires ont appelé à la levée immédiate et inconditionnelle du blocus imposé à Cuba. Ils y ont réitéré leur ferme opposition à l'application de lois et de mesures extraterritoriales telles que la loi Helms-Burton, qui violent gravement le droit

international et portent atteinte à la souveraineté et aux intérêts de tierces parties.

À ce sommet, les parties ont également déclaré le 6 octobre « Journée CARICOM-Cuba contre le terrorisme », en mémoire des 73 personnes décédées lors de l'attentat terroriste contre l'avion de Cubana de Aviación dans les eaux de la Barbade le 6 octobre 1976. Il s'agissait également d'une manifestation de soutien à la lutte contre l'inscription arbitraire et injustifiée de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

- Du 9 au 11 décembre 2022, le septième congrès du Parti de la gauche européenne s'est tenu à Vienne, où une motion de soutien à Cuba contre le blocus a été adoptée et un appel a été lancé à l'Union européenne pour qu'elle s'oppose aux mesures extraterritoriales liées aux blocus qui ont des répercussions sur les banques et les entreprises du bloc communautaire.
- Le 10 décembre 2022, à son dixième Sommet qui s'est tenu en Angola, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a publié la Déclaration de Luanda, dans laquelle elle s'oppose à l'application croissante de lois et de mesures unilatérales et extraterritoriales contraires au droit international. En ce sens, les signataires ont condamné la loi Helms-Burton, qui codifie le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.
- Le 14 décembre 2022, au vingt-deuxième Sommet de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique Traité commercial entre les peuples, qui s'est tenu à La Havane, les parties ont publié une déclaration appelant une nouvelle fois le Gouvernement des États-Unis à modifier sa politique hostile à l'égard de Cuba, y compris à lever immédiatement et sans condition le blocus, à cesser les actions subversives, illégales et secrètes, notamment par le recours aux technologies numériques, et de revenir sur l'inscription absurde et injustifiée de Cuba sur la liste fallacieuse et arbitraire des États qui soutiennent le terrorisme établie par le Département d'État.
- Le 16 décembre 2022, le Président sud-africain et président de l'African National Congress, Cyril Ramaphosa, a demandé la levée du blocus imposé à Cuba dans son discours d'ouverture de la cinquante-cinquième conférence nationale de son parti. Dans l'une des résolutions adoptées lors de cette conférence, le parti demandait la levée immédiate de cette politique.
- En 2022, le porte-parole du Ministère chinois des affaires étrangères a fait 11 déclarations publiques en faveur de Cuba et, dans 6 d'entre elles, il a dénoncé explicitement la politique de blocus.

Dans le rapport intitulé « L'état de la démocratie aux États-Unis : 2022 », publié avant le deuxième Sommet sur la démocratie en mars 2023, le Ministère chinois des affaires étrangères dénonce explicitement le fait que, sous le prétexte des droits humains et de la démocratie, les États-Unis ont depuis longtemps recours à des sanctions unilatérales et extraterritoriales contre d'autres pays, y compris Cuba.

Dans ce rapport qui recense les violations des droits humains commises par les États-Unis en 2022, le bureau d'information du Conseil des affaires d'État chinois, qui publie un tel document chaque année, considère à nouveau que le blocus imposé par le Gouvernement des États-Unis à Cuba est une politique qui porte atteinte aux droits humains dans d'autres pays.

• Le 19 janvier 2023, dans le cadre de sa visite officielle sur l'île, le Ministre hongrois des affaires étrangères, Péter Szijjártó, a fait des déclarations à la presse dans lesquelles il a dénoncé la politique de blocus.

23-08396 **69/185**

- Le 24 janvier 2023, dans le cadre du septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Buenos Aires, une déclaration a été adoptée, dans laquelle la CELAC fait sien l'appel de l'Assemblée générale des Nations Unies à lever le blocus imposé à Cuba. Les participants ont également dénoncé les listes et certifications unilatérales qui ont des répercussions sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. À cet égard, ils ont demandé le retrait de Cuba de la liste unilatérale des pays qui soutiennent prétendument le terrorisme international. En outre, une « Déclaration spéciale sur la nécessité de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et une « Déclaration spéciale sur l'appui à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations » ont été adoptées. Dans cette dernière déclaration, la CELAC réitère la demande de retirer Cuba de la liste des pays qui soutiennent le terrorisme.
- Le 19 février 2023, à l'occasion du trente-sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba, la « Résolution sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à la République de Cuba » a été adoptée pour la quatorzième fois. Ils y expriment une profonde préoccupation quant au maintien du blocus et réaffirment que l'Union africaine fait sienne la résolution que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte chaque année sur cette question. Ils regrettent en outre les régressions dans les relations entre Cuba et les États-Unis et demande à ces derniers de lever les sanctions injustifiables qui sont imposées de longue date. Ils dénoncent également les répercussions négatives de l'application extraterritoriale de la loi Helms-Burton, en particulier la pleine mise en œuvre du titre III de cet instrument, ainsi que les effets du blocus qui se voient aggravés dans le contexte de relèvement après la pandémie.
- Le 7 mars 2023, le Parti communiste britannique a publié une déclaration dénonçant l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme.
- Le 7 mars 2023, le Parti communiste portugais a adopté une déclaration demandant le retrait de Cuba de la liste illégitime des pays qui soutiennent le terrorisme.
- Le 18 mars 2023, les organisations de solidarité avec Cuba des pays nordiques, réunies à Oslo, ont publié une déclaration dans le cadre de l'édition 2023 de la « Nordic Solidarity Meeting with Cuba », dans laquelle elles demandent le retrait immédiat de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme. Dans cette déclaration, elles soulignent que « Cuba est une victime du terrorisme, et non un auteur ». Elles ont qualifié son inscription sur cette liste de fausse accusation, ce qui est reconnu dans les cercles politiques sérieux aux États-Unis. Elles ont dénoncé le blocus inhumain imposé à Cuba depuis plus de 60 ans, qui est pour elles le pire acte de terrorisme qui soit, qu'elles ont qualifié de crime contre l'humanité et dont ils ont demandé la levée immédiate.
- Le 25 mars 2023, dans le cadre du vingt-huitième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu à Saint-Domingue, un « Communiqué spécial sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis, y compris l'application de la loi dite Helms-Burton » a été publié, ainsi qu'un « Communiqué spécial à l'appui de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations », dans lequel les signataires ont déclaré leur opposition à l'inscription injustifiée de Cuba sur la liste unilatérale des États qui soutiennent le terrorisme et appelé au retrait du pays de cette liste.

- Le 2 mai 2023, la manifestation internationale de solidarité avec Cuba a eu lieu à La Havane, à laquelle ont participé plus de 271 organisations politiques, syndicales et sociales de 58 pays. Dans la déclaration issue de cette manifestation, ces organisations ont demandé le retrait immédiat de Cuba de la liste illégitime des États qui soutiennent le terrorisme, imposée de manière unilatérale, illégale et immorale par le Gouvernement des États-Unis. Elles sont convenues de se mobiliser sur les cinq continents pour mettre fin à l'intensification du blocus, qui nuit au développement et au bien-être du peuple cubain.
- Le 12 mai 2023, dans la déclaration issue du neuvième Sommet de l'Association des États de la Caraïbe, les États membres ont demandé aux États-Unis de retirer Cuba de la liste fallacieuse des États qui soutiennent prétendument le terrorisme international et réitéré leur appel à la levée du blocus imposé au pays.

Conclusions

Aucune famille cubaine n'échappe aux répercussions du blocus imposé par les États-Unis, qui est le système de mesures coercitives unilatérales le plus long, le plus cruel et le plus complet jamais appliqué à un pays.

Comme l'a déclaré le général d'armée Raúl Castro Ruz le 16 avril 2021 dans son rapport central au huitième Congrès du Parti communiste de Cuba : « les dommages causés par ces mesures au niveau de vie de la population ne sont ni fortuits ni le résultat d'effets collatéraux ; ils sont la conséquence d'une volonté délibérée de punir, dans son ensemble, le peuple cubain ».

Entre mars 2022 et février 2023, le Gouvernement des États-Unis a maintenu sa persécution des livraisons de carburant à Cuba, poursuivi sa campagne de discrédit des programmes de coopération médicale que l'île assure dans de nombreux pays, et entrepris de limiter par tous les moyens la reprise du secteur touristique cubain, durement touché par la pandémie de COVID-19. Ces mesures visent à porter un coup fatal aux principales sources de revenus du pays.

La gestion des conséquences persistantes de la pandémie, dans un contexte de véritable guerre économique, a exercé une pression supplémentaire sur notre système de santé et sur les plans à court, à moyen et à long terme d'une économie assiégée. Le Gouvernement des États-Unis s'est servi avec opportunisme de la pandémie pour renforcer son siège de l'île et provoquer un effondrement économique. Aujourd'hui, plus que jamais, cette politique continue d'aller à l'encontre des efforts nationaux visant à atténuer les conséquences économiques, sociales et humanitaires de la pandémie.

En outre, le Gouvernement des États-Unis a délibérément entrepris d'intimider les investisseurs et les entreprises étrangers en appliquant le titre III de la loi Helms-Burton. Il a également porté préjudice au secteur non étatique de l'île et entravé les liens avec les Cubains vivant aux États-Unis. S'il a fait des avancées très limitées en matière de visas, de migration régulière, de vols vers Cuba et de transferts de fonds, il a maintenu en vigueur les dispositions les plus sévères du blocus et les mesures de pression maximale mises en place depuis 2017.

La persécution financière a été renforcée par l'inscription arbitraire de Cuba sur la liste unilatérale des États qui soutiennent prétendument le terrorisme, publiée par le Département d'État. Il s'agit d'une mesure imposée par le gouvernement républicain de Donald Trump, neuf jours seulement après que celui-ci a quitté la Maison Blanche. Le Président actuel pourrait y remédier par une simple signature. Cependant, il n'y a pas eu de réelle volonté politique de revenir sur l'une des mesures les plus préjudiciables à tous les secteurs de l'économie nationale, même si on sait que les raisons invoquées pour son application sont infondées et malhonnêtes.

23-08396 **71/185**

Cette politique constitue également une transgression des principes du droit international et des règles du commerce international, en ce qu'elle prévoit une pression économique préjudiciable à la souveraineté des pays tiers. En exerçant des pressions et en recourant à des pratiques antidémocratiques et s'apparentant à de l'ingérence, Washington cherche à pousser les autres États et les organisations internationales à se conformer à ses décisions politiques concernant Cuba.

Du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023, le blocus a engendré des dommages et des préjudices estimés, sans exagérer, à 4,867 milliards de dollars.

Cela représente plus de 405 millions de dollars par mois, plus de 13 millions de dollars par jour et plus de 555 000 dollars par heure de blocus. Sans le blocus, on estime que le PIB de Cuba aurait pu augmenter de 9 % en 2022.

Aux prix courants, les pertes économiques subies depuis que le blocus est appliqué, soit depuis plus de 60 ans, s'élèvent à 159 084,3 millions de dollars. Compte tenu de l'évolution du dollar par rapport à la valeur de l'or sur le marché international, le blocus a causé plus de 1 337 057 000 000 dollars de préjudices, un chiffre qui est inférieur à celui indiqué dans le rapport précédent, qui portait sur la période d'août 2021 à février 2022, car le prix de l'or a diminué d'environ 4,2 % à la fin du mois de février 2023 par rapport à février 2022.

Depuis 30 ans, le Gouvernement des États-Unis ignore les résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies et les voix qui s'élèvent dans le pays et dans son propre appareil d'État pour réclamer la levée du blocus. C'est une politique anachronique qui a fini par discréditer et isoler ce pays.

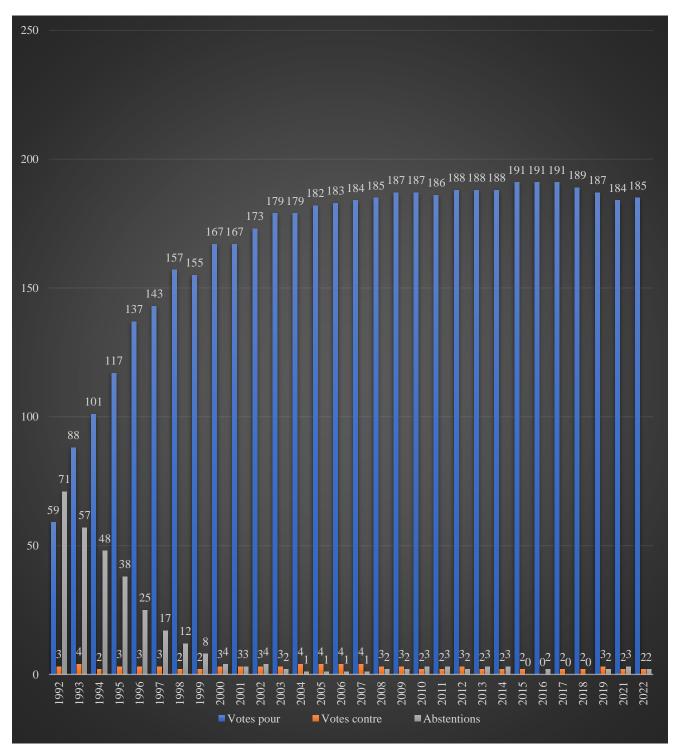
Cuba et son peuple sont profondément reconnaissants pour les expressions de solidarité et de soutien reçues et ont confiance dans le soutien de la communauté internationale à leur demande légitime de mettre fin, une fois pour toutes et sans aucune condition, à ce système injuste, illégal et cruel de mesures coercitives unilatérales.

Annexes

I. Tableau récapitulatif des préjudices chiffrés par secteur, pour la période allant de mars 2022 à février 2023

Secteurs	Préjudices constatés (en dollars ÉU.)
Santé	239 803 690
Éducation	75 551 799
Sport	850 400,87
Culture	83 446 000
Biotechnologie et industrie pharmaceutique	142 896 200
Tourisme	1 089 470 572
Agriculture	273 390 800
Communication et informatique, y compris les télécommunications	41 270 050
Industrie	23 098 100
Bâtiment	89 134 500
Transport	202 420 140
Énergie et mines	491 156 960
Secteur externe	3 081 300 000
Banque et finance	280 200 000

II. Historique des votes sur la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (1992-2022)



23-08396 **73/185**

Djibouti

[Original : anglais] [28 mars 2023]

La République de Djibouti souhaite affirmer une nouvelle fois qu'elle est pleinement attachée aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. En outre, elle a voté en faveur de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, et n'a donc pas adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée et, partant, n'a nul besoin d'abroger ou d'annuler de telles lois ou mesures.

Dominique

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique réaffirme son attachement sans équivoque aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Ainsi, conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en application de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », le Gouvernement du Commonwealth de Dominique n'a adopté aucune loi ni mesure susceptible de porter atteinte d'une quelconque façon que ce soit à la liberté de commerce et de navigation de la République de Cuba.

Le Gouvernement dominiquais se déclare profondément préoccupé par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis 63 ans et par toutes les mesures connexes qui empêchent la pleine intégration de ce pays dans la communauté internationale. Il considère que de telles mesures sont contraires à l'esprit de la Charte des Nations Unies, au droit et aux coutumes internationaux ainsi qu'au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, et continue par conséquent de demander la cessation de telles actions et le retour à la pratique bien établie consistant à s'appuyer sur les stratégies essentielles que sont le dialogue et la diplomatie pour régler les questions en suspens entre les membres de la communauté internationale.

Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique reste solidaire du Gouvernement et du peuple de la République de Cuba et, une nouvelle fois, demande instamment que soit examinée comme il se doit la possibilité de lever sans condition le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba afin de contribuer au renforcement de la paix, de la stabilité et de la prospérité et à la pleine réalisation des droits économiques et sociaux du peuple cubain.

Égypte

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Fidèle à sa position selon laquelle l'imposition de sanctions unilatérales en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies n'est pas une pratique qu'elle puisse approuver, la République arabe d'Égypte a voté pour la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis constitue une violation manifeste des principes du multilatéralisme, porte atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États, et nuit à la confiance mutuelle.

Ce blocus injuste et injustifiable se traduit par des dommages économiques et sociaux hors de proportion pour le peuple cubain et touche des secteurs vitaux de l'économie du pays. Cette mesure anachronique, vestige d'une ère révolue, doit être levée. Le blocus a également des répercussions sur les entreprises et les citoyens de pays tiers, autant d'effets extraterritoriaux qui portent atteinte aux droits souverains de nombreux États Membres. L'Égypte constate avec une profonde préoccupation que la dimension extraterritoriale du blocus s'accroît, ce qui constitue un argument de plus en faveur de la levée rapide de celui-ci.

En outre, le blocus a posé des difficultés supplémentaires à Cuba, en compromettant les efforts de préparation et de riposte à la pandémie de coronavirus (COVID-19) du pays. Il a entravé l'accès aux produits de santé nécessaires pour prévenir et contrôler la propagation de la COVID-19.

Même si certaines avancées ont laissé entrevoir une amélioration de la situation, celles-ci demeurent insuffisantes, car le blocus est toujours en place et les lois et règlements qui le régissent restent en vigueur et sont toujours appliqués avec la plus grande sévérité.

L'Égypte estime que les États-Unis doivent encore prendre de nombreuses mesures et décisions courageuses pour permettre la levée immédiate du blocus imposé à Cuba et normaliser ainsi totalement les relations entre les deux pays.

L'Égypte est d'avis que ce blocus reste une politique contre-productive et moralement inadmissible, qui n'a pas permis de briser la détermination du peuple cubain à rester maître de son avenir. En dépit de toutes les répercussions néfastes du blocus, le Gouvernement cubain a consenti des efforts considérables pour répondre aux besoins de son peuple.

Si le blocus imposé à Cuba depuis plus de 60 ans a prouvé quelque chose, c'est qu'à l'heure de la mondialisation, le peuple cubain est capable de survivre grâce à sa persévérance et à son refus de désespérer.

L'Égypte souhaite que le dialogue entre Cuba et les États-Unis, fondé sur le respect mutuel et l'application des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, conduise à la levée immédiate du blocus et à la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays dans tous les domaines.

L'Égypte exhorte une fois de plus les États-Unis à respecter immédiatement et pleinement les 30 résolutions de l'Assemblée générale, qui ont été adoptées par l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, et à mettre fin à ce blocus injustifié, qui n'a jamais eu lieu d'être et doit être levé une fois pour toutes.

El Salvador

[Original : espagnol] [23 mars 2023]

Respectueuse des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, la République d'El Salvador a pleinement conscience de la nécessité de mettre fin à l'application unilatérale à l'encontre d'un autre État de mesures coercitives à caractère économique, commercial et financier qui nuisent au développement de son peuple, et elle réaffirme son appui à la demande de levée du blocus économique, commercial et financier imposé au peuple cubain.

23-08396 **75/185**

En outre, El Salvador n'a promulgué ni appliqué aucune loi ni mesure contraire aux principes et aux buts consacrés par la Charte ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Au contraire, il soutient divers documents établissant la nécessité de mettre fin à ces mesures unilatérales, non seulement aux fins de l'application du droit international, mais aussi parce que ces mesures ont causé des dommages incommensurables au peuple cubain.

El Salvador est conscient que ce blocus nuit à des secteurs économiques et sociaux cruciaux pour Cuba tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, le sport et la culture. Il s'agit donc d'une mesure regrettable aux conséquences désastreuses pour le développement et le progrès du peuple cubain.

Par conséquent, El Salvador réaffirme son appui à la résolution 77/7 ainsi qu'à toutes les résolutions précédentes de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Émirats arabes unis

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Les Émirats arabes unis ont voté pour la résolution 77/7 de l'Assemblée générale qui a été adoptée par 185 voix.

Les Émirats arabes unis agissent conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et soulignent que tous les États devraient jouir d'une totale liberté de commerce et de navigation dans tous les couloirs internationaux de navigation, conformément au droit international. Par conséquent, ils n'appliquent aucun blocus économique, commercial ou financier à Cuba. Par ailleurs, ils n'autorisent pas l'application de telles mesures en dehors des cas prévus par le droit international.

Équateur

[Original : espagnol] [31 mars 2023]

L'Équateur ne reconnaît pas la validité de sanctions imposées unilatéralement à un État. Il ne se conforme qu'aux sanctions multilatérales prises par les organismes des Nations Unies compétents et aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, il n'a adopté aucune mesure aux fins de l'application des sanctions économiques, commerciales et financières imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Érythrée

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Le Gouvernement de l'État d'Érythrée n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

L'Érythrée reste fermement opposée à la poursuite du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, lequel est contraire aux principes du droit international et sape les efforts déployés par Cuba et son peuple pour atteindre tous les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs de développement durable. À cet égard, elle se

joint à d'autres États pour demander aux États-Unis d'abroger ou d'invalider immédiatement toutes les lois ou mesures qui continuent de nuire aux moyens de subsistance du peuple cubain et des ressortissants cubains qui vivent dans d'autres pays.

Eswatini

[Original : anglais] [18 mai 2023]

Le Gouvernement du Royaume d'Eswatini a salué les mesures colossales que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a prises en 2016 pour consolider le changement de politique visant à normaliser les relations entre les États-Unis et Cuba, conformément aux principes et aux aspirations de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, le Royaume d'Eswatini appuie sans réserve ces efforts encourageants ainsi que la tenue d'un dialogue constructif entre les États-Unis et Cuba. Le Royaume d'Eswatini forme le vœu que les États-Unis d'Amérique donnent une suite favorable à l'appel lancé par la communauté internationale pour que soit levé le blocus économique, commercial et financier, de sorte que Cuba puisse jouir sans obstacle ni entrave de toutes les libertés et de tous les droits et privilèges accordés à l'ensemble des nations souveraines.

Éthiopie

[Original : anglais] [11 avril 2023]

Les mesures coercitives unilatérales constituent une violation flagrante des principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que des principes de base de ce droit. Dans sa résolution 27/21, le Conseil des droits de l'homme note les conséquences néfastes de ces mesures sur la jouissance des droits humains.

Le blocus économique et financier imposé unilatéralement à Cuba nuit aux conditions de vie du peuple cubain et entrave l'action menée par le Gouvernement cubain pour atteindre les objectifs de développement durable. Cette sanction unilatérale a également empêché l'économie cubaine de prendre la place qui lui revient dans l'économie et le commerce internationaux. L'Éthiopie réaffirme la décision de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et demande instamment la levée des mesures coercitives unilatérales contre Cuba [Assembly/AU/Res. 2(XXXV)].

Les États peinent de plus en plus à répondre aux besoins de leur population, et cette difficulté est exacerbée par les défis mondiaux que sont les changements climatiques, les pandémies et autres, ainsi que par des défis locaux. Pour y faire face, les États doivent pouvoir compter sur la coopération la plus large possible. Cependant, le blocus contraint Cuba à faire face à ces problèmes seule.

L'Éthiopie encourage la tenue d'un dialogue ouvert et constructif qui permettrait le règlement des différends et la prise de mesures visant à lever les sanctions. Non seulement les mesures coercitives unilatérales constituent une violation du droit international, elles entravent également l'action menée par les pays en développement pour garantir un niveau de vie suffisant à leur population et nuisent à la coopération économique internationale.

23-08396 **77/185**

Par conséquent, l'Éthiopie réitère l'appel lancé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé de longue date à Cuba.

Fédération de Russie

[Original : russe] [30 mars 2023]

La Fédération de Russie, à l'instar de l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, a toujours appuyé la résolution de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La campagne de sanctions imposées à Cuba est un exemple révélateur de la façon dont Washington érige des mesures d'intimidation illégitimes au rang de politique officielle des États-Unis d'Amérique. L'instauration incontrôlée de sanctions unilatérales par les États-Unis d'Amérique à des fins opportunistes menace le développement souverain de nombreux États et le bien-être de leurs citoyens. Les graves conséquences humanitaires et socio-économiques de ces sanctions empêchent la réalisation des objectifs de développement durable et dégradent sur le long terme la situation dans le monde.

La situation créée par le blocus illégal imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique montre clairement toute l'immoralité de cette pratique préjudiciable, qui est contraire aux normes et aux principes fondamentaux du droit international, notamment en matière des droits humains. Le blocus cause d'énormes dommages économiques à l'île. Selon le Ministère cubain des affaires étrangères, entre janvier 2021 et février 2022, les pertes causées par les sanctions imposées à Cuba se sont élevées à 6,3 milliards de dollars. En octobre 2022, le préjudice total subi par l'économie cubaine depuis le début du blocus se chiffrait à 154 milliards de dollars.

Quoi qu'il en soit, l'administration du Président Biden poursuit sa politique illégale, injuste et destructrice contre le peuple cubain, bien qu'elle ait assuré avant l'élection présidentielle que la politique étrangère à l'égard de Cuba serait assouplie. Les allègements superficiels annoncés par les États-Unis ne changent fondamentalement rien à l'attitude discriminatoire de ces derniers. La preuve en est que Cuba, même sous la présidence de Joe Biden, continue de figurer sur la liste dressée par les États-Unis des pays qui soutiennent prétendument le terrorisme, ce qui empêche La Havane d'effectuer des opérations financières et des transactions commerciales avec l'étranger. Cuba a en outre été inscrite par le Département d'État des États-Unis d'Amérique sur la liste des pays qui pratiqueraient la traite des personnes et le travail forcé ou appliqueraient une politique en ce sens. Cette mesure a également pour effet de mettre à mal les relations commerciales et économiques de l'île avec ses partenaires.

La Fédération de Russie estime que la levée définitive du blocus non seulement bénéficiera aux peuples de Cuba et des États-Unis d'Amérique mais permettra d'assainir les relations internationales à l'échelle régionale et planétaire et d'établir un ordre mondial multipolaire et juste, fondé sur l'égalité, le respect mutuel et le respect du droit international.

Fidji

[Original : anglais] [4 mai 2023]

Le Gouvernement fidjien réaffirme son soutien à la résolution demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement fidjien rappelle que, comme ils y sont tenus par la Charte des Nations Unies, les États devraient s'abstenir d'imposer des sanctions économiques du type de celles visées dans lesdites résolutions ou d'appuyer l'application de ces sanctions.

Le Gouvernement fidjien tient à souligner une nouvelle fois que les Fidji n'ont jamais pris aucune mesure susceptible d'entraver leurs relations économiques, commerciales et financières avec Cuba. Elles continuent de renforcer leurs relations amicales avec tous les pays et elles souscrivent sans réserve à l'appel lancé en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Gabon

[Original : français] [8 mai 2023]

Le Gouvernement de la République gabonaise réaffirme son attachement à l'appel lancé en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États Unis d'Amérique.

Conformément aux obligations qui lui incombent, en vertu des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Gabon a voté pour la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et les résolutions antérieures relatives à cette question.

Le Gabon demeure préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba et ses conséquences négatives sur le bien-être du peuple cubain.

Le Gabon souhaite vivement que les résolutions des Nations Unies relatives à l'appel collectif en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et appliquées, ce qui permettrait à Cuba de participer au commerce international et d'en tirer profit.

Enfin, le Gabon appelle la communauté internationale à poursuivre ses efforts inlassables en vue de la normalisation des relations entre les deux pays.

Gambie

[Original : anglais] [27 mars 2023]

Le Gouvernement gambien n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. Il est, par conséquent, opposé à ce que de telles lois, normes ou mesures visant Cuba et entravant la liberté du commerce et de la navigation internationaux continuent d'être adoptées ou appliquées. Le blocus imposé à Cuba va à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, dont le droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies ainsi que des normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, et viole tant les principes de l'égalité souveraine des États que ceux de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États

23-08396 **79/185**

Membres. Il n'a aucune justification légitime ou morale puisqu'il continue de saper les droits fondamentaux du peuple cubain à l'émancipation économique et au développement. Il doit immédiatement être levé.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Gambie se joint donc aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de toute loi, mesure ou politique qui fait obstacle à la liberté du commerce et de la navigation internationaux en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le souhait le plus cher de la Gambie est que les résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies se faisant l'écho de la volonté collective de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et mises en application.

Géorgie

[Original : anglais] [15 mars 2023]

La Géorgie réitère son appui à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient ou restreindraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

Ghana

[Original : anglais] [27 mars 2023]

En vertu de son attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes établis du droit international, qui consacrent l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le Gouvernement de la République du Ghana exige la levée immédiate et sans condition du blocus imposé à Cuba par les États-Unis, qui va à l'encontre des aspirations politiques, sociales et économiques légitimes du Gouvernement et du peuple cubains.

Le Ghana estime que le maintien du blocus unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis est dénué de tout fondement et n'est plus tenable, surtout en ce moment, alors que de multiples crises, liées à la pandémie de COVID-19, au conflit en Ukraine et aux changements climatiques, ont des répercussions socioéconomiques négatives à l'échelle mondiale, telles qu'une inflation élevée, une croissance économique lente et des faiblesses qui touchent de manière disproportionnée les pays en développement, et qui continuent de compromettre leur capacité à se relever rapidement des crises et à réaliser les objectifs de développement durable au cours de la dernière décennie d'action.

Ce blocus injustifié constitue une grave préoccupation internationale, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans ses résolutions, et son maintien empêche le peuple cubain de réaliser ses droits fondamentaux au développement, notamment les droits à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux, en particulier pour les plus vulnérables comme les femmes et les enfants. Le blocus sape également les efforts déployés par Cuba pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et nuit aux progrès mondiaux si nécessaires au développement durable.

Par conséquent, le Ghana continuera de soutenir l'appel retentissant de l'Assemblée générale en faveur de la levée immédiate et inconditionnelle du blocus unilatéral et s'abstiendra de promulguer ou d'appliquer des lois ou des mesures du

type de celles visées dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. Le Ghana encourage tous les autres États Membres à faire de même.

Le Ghana exprime une nouvelle fois sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et réitère son appel solennel aux États-Unis pour qu'ils entendent les appels de la communauté internationale demandant la levée du blocus unilatéral imposé à Cuba, afin de donner à cette dernière les moyens d'exploiter pleinement son potentiel en faveur de sa population et de l'ensemble de la communauté internationale.

Grenade

[Original : anglais] [13 mars 2023]

État souverain et indépendant très attaché au principe de l'égalité souveraine des États, la Grenade continue de reconnaître, de défendre et de respecter les principes énoncés par l'Organisation des Nations Unies, notamment celui de ladite égalité souveraine des États.

Par conséquent, la Grenade réaffirme qu'elle s'abstient d'adopter, d'appliquer ou d'approuver des lois ou des mesures qui empiètent sur les droits souverains d'un État, quel qu'il soit, ou qui y portent atteinte, ainsi que des lois qui restreignent et entravent la participation au commerce international ou la liberté de navigation d'un État.

À cet égard, la Grenade demande une nouvelle fois la levée du blocus économique, commercial et financier imposé au Gouvernement et au peuple cubains par les États-Unis d'Amérique.

Les effets persistants de ce blocus, en particulier les mesures restrictives supplémentaires imposées il y a quelques années et toujours en vigueur, constituent un obstacle au développement humain, car ils portent atteinte aux principes fondamentaux d'humanité. Étant donné que le peuple cubain subit les conséquences de la mise en œuvre du blocus, la Grenade continue de considérer que son application est contre-productive et va à l'encontre du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Par conséquent, la Grenade appuie sans réserve la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demande que les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international soient respectées, et se joint à l'appel lancé par la communauté internationale en faveur d'une levée immédiate du blocus.

Guatemala

[Original : espagnol] [9 février 2023]

Depuis 1997, la République du Guatemala a soutenu les résolutions relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, en vertu de son engagement en faveur de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le 1^{er} novembre 2018, le pays s'est joint aux efforts faits par le système des Nations Unies en faveur de l'adoption de la résolution 73/8. Le Guatemala déclare que, conformément aux paragraphes 2, 3 et 4 de ladite résolution, il n'a promulgué ni

23-08396 **81/185**

appliqué aucune loi ni mesure contraire aux principes et aux buts consacrés par la Charte ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Guatemala rejette aussi toute mesure unilatérale contraire aux principes de la liberté du commerce et du droit international et demande instamment aux pays dont le droit interne comporterait toujours de telles dispositions de faire le nécessaire pour les abroger.

Conformément à cette position, il est rappelé qu'il n'existe aucun obstacle juridique ou réglementaire à la libre circulation ou au libre-échange entre le Guatemala et Cuba, comme en témoignent les excellentes relations dont jouissent nos deux pays.

Le Guatemala est préoccupé par le fait que, malgré la détermination quasiment unanime de l'Assemblée générale, les politiques des États-Unis d'Amérique imposées à la République de Cuba ne cessent de se durcir et ont des conséquences néfastes sur le développement et le bien-être du peuple cubain.

Le Guatemala appelle ainsi de nouveau au rétablissement d'un dialogue fructueux entre les deux parties aux fins d'une reprise et d'une normalisation rapide de leurs relations diplomatiques, économiques, commerciales et financières.

La République du Guatemala continuera de joindre sa voix à celle de la communauté internationale pour soutenir et promouvoir des actions qui conduisent à une solution rapide et définitive dans le but ferme de mettre fin au blocus économique, commercial et financier contre la République de Cuba.

Guinée

[Original : français] [15 mai 2023]

Le Gouvernement de la République de Guinée réitère son soutien traditionnel à la cause cubaine, face à l'embargo économique, commercial et financier dont les populations sont les premières victimes depuis le 3 février 1962.

Guinée-Bissau

[Original : français] [27 mars 2023]

La Guinée-Bissau réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale des lois nationales sont contraires aux obligations de promotion du dialogue et des principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Ainsi, le Gouvernement de la Guinée-Bissau ne souscrit pas aux résolutions adoptées contre Cuba et n'actionne pas, au niveau interne, des mécanismes en vue de l'application de ces résolutions, car elles sont de caractère unilatéral et contraires aux normes du droit international, notamment en ce qui concerne la liberté du commerce et de la navigation.

La Guinée-Bissau note avec inquiétude des mesures prises qui visent à renforcer le blocus.

En conséquence, notre pays regrette que ce blocus de 60 ans continue d'affecter le peuple cubain avec des dommages très significatifs dans tous les secteurs importants de l'économie cubaine, comme la santé publique, la nutrition, les

transports, l'agriculture, les services bancaires, le commerce, l'investissement et le tourisme.

Ce blocus vieux de plusieurs décennies continue d'empêcher le progrès socioéconomique et le développement du peuple cubain ; tant qu'il persistera, il fera obstacle aux efforts de Cuba pour la réalisation de son développement durable.

En conséquence, la République de Guinée-Bissau reconnaît l'importance que le Secrétaire général accorde à cette question et demande l'application de la résolution 77/7 dans son ensemble.

La Guinée-Bissau demande également aux deux pays de trouver un accord, au moyen d'un dialogue sincère et constructif, en vue de resserrer les liens entre les deux États.

Guinée équatoriale

[Original : espagnol] [29 mars 2023]

Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, qui respecte et soutient pleinement les principes et les buts inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international, lesquels consacrent la souveraineté et l'égalité de chaque État parmi la multiplicité des nations qui composent le monde, continue d'appuyer la résolution 77/7, adoptée par l'Assemblée générale, ainsi que les résolutions antérieures sur le même sujet.

Par conséquent, la Guinée équatoriale déclare que conformément aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution susmentionnée, elle n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure coercitive imposant des restrictions économiques, commerciales et financières à la République sœur de Cuba.

De même, la République de Guinée équatoriale déclare une nouvelle fois qu'elle rejette et condamne fermement toute mesure unilatérale imposée par les États-Unis d'Amérique qui porte atteinte aux libertés et au développement socioéconomique du peuple cubain et se joint à la communauté internationale pour demander la levée du blocus économique, commercial et financier imposé au peuple cubain depuis des décennies.

La levée du blocus mettra fin aux énormes difficultés commerciales, économiques et financières que connaît actuellement le peuple cubain dans un contexte mondial de profonde crise économique et financière.

Guyana

[Original : anglais] [8 mars 2023]

Le Gouvernement de la République coopérative du Guyana a toujours approuvé sans réserve et rigoureusement respecté les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. À cette fin, et conformément au paragraphe 2 de la résolution 77/7, le Guyana n'a jamais adopté ni appliqué de lois ni de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution, dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États, y compris Cuba.

La République coopérative du Guyana maintient son appel à soutenir la levée du blocus, qui ouvrira la voie à la normalisation des relations entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique. Le Guyana est d'avis que la normalisation des

23-08396 **83/185**

relations entre les deux pays contribuera à la paix, à la stabilité et à la prospérité des Amériques. En outre, le Guyana souligne que les pays en développement, notamment Cuba, ont besoin du soutien total de la communauté internationale pour faire avancer l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la réalisation des 17 objectifs de développement durable et la consolidation du relèvement après la pandémie.

Le Gouvernement du Guyana reconnaît la contribution active et désintéressée que Cuba a apportée pendant plusieurs décennies dans des domaines tels que le développement des ressources humaines, la santé, l'agriculture, le sport et la culture, malgré le blocus en vigueur, et qui fait partie intégrante des progrès socioéconomique de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de nombreux pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et au-delà.

En décembre 2022, conjointement avec les États membres de la CARICOM, la République coopérative du Guyana a célébré le cinquantième anniversaire de ses relations diplomatiques avec la République de Cuba. Le Guyana saisit cette occasion pour remercier de nouveau le Gouvernement cubain pour le soutien conséquent qu'il a apporté dans le domaine de la santé et pour les milliers de bourses d'études qu'il accorde à des Guyaniennes et Guyaniens dans divers domaines depuis de nombreuses années.

Haïti

[Original : français] [22 mars 2023]

Le Gouvernement de la République d'Haïti n'a jamais adopté de lois, de dispositions dans ses lois ou des mesures du type visé dans la résolution 77/7 adoptée par l'Assemblée générale le 3 novembre 2022.

Haïti réaffirme son engagement et son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence et de la non-intervention dans leurs affaires intérieures, ainsi que le droit des États et de leurs ressortissants à jouir librement des bienfaits de la navigation et du commerce. Il est nécessaire que les États agissent conformément à ces principes du droit international en renonçant aux mesures unilatérales susceptibles de porter atteinte aux structures sociales, économiques et financières des autres États.

Sur la base de ces principes, le Gouvernement haïtien a toujours soutenu les efforts de la République sœur de Cuba pour répondre à la nécessité urgente de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qui touche ce pays depuis de nombreuses années, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et lors des sommets des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République d'Haïti souhaite que les relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis d'Amérique se normalisent et aboutissent à la levée du blocus économique et financier imposé à Cuba.

Honduras

[Original : espagnol] [30 mars 2023]

Le Honduras réaffirme son attachement aux valeurs et aux principes sur lesquels se fondent le droit international contemporain et les travaux de l'Organisation des

Nations Unies. Il s'oppose ainsi à toute forme d'unilatéralisme, y compris aux menaces d'appliquer des sanctions ou un blocus et à l'application de ces sanctions ou de ce blocus, en particulier aux mesures appliquées depuis des décennies et qui n'ont donné aucun résultat positif, et rejette donc l'application extraterritoriale de lois et l'imposition unilatérale d'un blocus économique, commercial et financier, tout en rappelant que le multilatéralisme doit demeurer le fondement de l'engagement commun de la communauté internationale à œuvrer en faveur du développement des peuples.

Îles Salomon

[Original : anglais] [14 mai 2023]

Les Îles Salomon, appuyant la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, appellent à la levée inconditionnelle du blocus économique et financier imposé depuis 1962 à Cuba par les États-Unis d'Amérique, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Les Îles Salomon saluent le courage, la résistance et la générosité dont le Gouvernement et le peuple cubains font preuve en éduquant, logeant et habillant les enfants de nombreux pays qui viennent étudier dans le pays, en dépit des conditions de vie difficiles qui leur sont imposées.

Inde

[Original : anglais] [29 mars 2023]

N'ayant ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans le préambule de la résolution 77/7, l'Inde n'a aucune loi ni mesure à abroger ou à annuler.

L'Inde s'est toujours opposée à toute mesure unilatérale prise par un pays et portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays, y compris à toute tentative d'extension extraterritoriale de l'application des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde rappelle les documents finaux adoptés par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés à leur dix-huitième sommet, tenu à Bakou les 25 et 26 octobre 2019, sur ce sujet, et la Déclaration de Santa Cruz issue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77, ainsi que d'autres décisions de haut niveau du Mouvement des pays non alignés, et elle prie instamment la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

Indonésie

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Le Gouvernement de la République d'Indonésie réitère sa plus vive opposition aux mesures coercitives unilatérales de portée extraterritoriale qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États et rappelle les intérêts légitimes des entités ou des personnes sous leur juridiction ainsi que la liberté du commerce et de la navigation. À cet égard, l'Indonésie continue également de rejeter toutes mesures supplémentaires tendant à renforcer encore le blocus unilatéral imposé à Cuba.

23-08396 **85/185**

L'Indonésie réaffirme que le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba par les États-Unis d'Amérique est contraire aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, tels que consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux, à l'instar de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États.

Bien qu'ayant appuyé les résolutions successives sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, l'Indonésie n'a malheureusement pu que constater que la situation ne s'était guère, voire pas du tout améliorée. Les souffrances et les épreuves infligées au peuple cubain, en particulier aux groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes et les personnes âgées, perdurent.

Alors que nous entamons la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, tout acte susceptible d'affaiblir la capacité de pays tiers à réaliser leur développement économique et social est jugé intolérable. Le blocus va à l'encontre de l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et risque de laisser le peuple cubain sur le bord du chemin.

Alors que des mesures de relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continuent d'être prises dans le monde entier, la prolongation du blocus économique, commercial et financier empêche l'accès sans entrave aux vaccins et aux fournitures médicales, et expose directement des millions de personnes au risque d'infection. Le retard pris dans la mise en œuvre du changement de politique qui s'impose depuis longtemps a malheureusement continué de limiter les capacités économiques et financières de Cuba, ce qui a entravé les stratégies de relèvement économique de l'île.

Le Gouvernement de la République d'Indonésie continue de souligner qu'il importe de favoriser le dialogue afin de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et de normaliser les relations bilatérales.

Iran (République islamique d')

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran réaffirme qu'il rejette résolument l'imposition de toute forme de mesure coercitive unilatérale et la soumission à celles-ci, ainsi que l'imposition d'un blocus économique, commercial et financier à un État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu des effets dévastateurs des mesures coercitives unilatérales, en particulier sur l'exercice des droits humains fondamentaux, nous n'avons eu de cesse d'appeler à l'abrogation la plus rapide possible du blocus, ainsi qu'au rejet des pressions politiques et de la coercition qui exacerbent une approche conflictuelle des relations internationales.

De ce fait, conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, la République islamique d'Iran n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

Ces cinquante dernières années, en violation du droit international et des engagements pris dans le cadre de la Charte des Nations Unies, les États-Unis d'Amérique ont imposé un blocus économique, commercial et financier à la République de Cuba, dans le seul but d'asphyxier la population cubaine sur le plan économique.

Rappelant ses résolutions précédentes, l'Assemblée générale a adopté le 3 novembre 2022 sa résolution annuelle demandant la levée du blocus des États-Unis contre Cuba (résolution 77/7). Néanmoins, les États-Unis ont continué d'adopter des sanctions économiques, commerciales et financières contre Cuba, en manquant de manière flagrante à leurs obligations et en refusant de se plier à la volonté collective de la communauté internationale affirmée dans les résolutions susmentionnées.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba continue de nuire aux conditions de vie et aux droits humains fondamentaux du peuple cubain et compromettra les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour parvenir au développement durable.

Il est très préoccupant de constater que les mesures coercitives unilatérales imposées par l'Administration des États-Unis d'Amérique à un État Membre, ainsi que leurs vastes effets extraterritoriaux, aient atteint un niveau sans précédent. Ces mesures ont été prises dans l'intention de poursuivre certains desseins politiques en infligeant d'énormes difficultés et souffrances à ce pays et en nuisant non seulement à la liberté du commerce, mais aussi, et en particulier, au commerce de biens et de produits humanitaires, tels que les denrées alimentaires, les médicaments, les produits agricoles et les produits d'origine animale.

La République islamique d'Iran estime que le nombre croissant d'actes unilatéraux observés dans les relations internationales, y compris le recours unilatéral à la force, la menace de recours à la force et les mesures économiques coercitives unilatérales, ont des conséquences graves et néfastes pour le multilatéralisme, le droit international, la Charte des Nations Unies, les droits humains et le droit au développement.

Toute mesure économique coercitive unilatérale qui porte préjudice à l'ensemble de la population d'une nation en entravant la satisfaction de ses besoins humanitaires ou en l'empêchant d'exercer pleinement ses droits humains fondamentaux est considérée comme une grave violation du droit international. En consultation avec d'autres États Membres, nous continuerons d'exiger l'adoption de moyens internationaux pour prévenir, supprimer, réduire au minimum et réparer les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales.

Dans le même ordre d'idées et comme en appelle de ses vœux la résolution annuelle intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba », nous demandons au Secrétariat de rédiger des documents de fond sur le sujet, notamment en élaborant un rapport détaillé sur l'application de la résolution. Outre les multiples points de vue et rapports des États Membres et d'autres instances internationales, les rapports annuels devraient contenir une analyse de fond et proposer des dispositions pratiques visant à assurer leur pleine application.

La République islamique d'Iran partage les préoccupations du Gouvernement et du peuple cubains et souligne qu'il est urgent de mettre immédiatement un terme à ces mesures et d'appliquer pleinement la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

Iraq

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Le Gouvernement de la République d'Iraq est attaché aux buts et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier le principe de l'égalité souveraine des États.

23-08396 **87/185**

L'Iraq a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans ces résolutions.

L'Iraq soutient les efforts de médiation diplomatique déployés pour encourager les négociations et le dialogue en vue de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Il est également partisan de tout effort et de toute étape visant à normaliser les relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, à lever toutes les restrictions et à permettre à la population cubaine de mener librement des activités commerciales et économiques, ce qui contribuerait à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour que tous les peuples, sans exception, bénéficient d'un développement durable.

Islande

[Original : anglais] [6 février 2023]

Le Gouvernement islandais réaffirme son appui à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. L'Islande ne promulgue ni n'applique aucune loi ni mesure du type visé dans cette résolution. Elle n'applique aucune loi commerciale ou économique contre Cuba susceptible de limiter ou d'empêcher le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba. L'Islande s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers.

Jamaïque

[Original : anglais] [16 mars 2023]

Le Gouvernement jamaïcain demeure profondément attaché à la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes de l'égalité souveraine, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en application de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », le Gouvernement jamaïcain n'a adopté aucune loi ni mesure susceptible de porter atteinte à la souveraineté de tout État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

La Jamaïque considère la souveraineté économique comme une pierre angulaire du développement d'un État. Le 14 septembre 2022, le Parlement a adopté une résolution en faveur de mesures sérieuses de nature à lever le blocus que les États-Unis ont imposé à Cuba. La Jamaïque convient qu'imposer de manière unilatérale des lois ayant une portée extraterritoriale est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et porte atteinte aux principes du multilatéralisme, de la souveraineté et du libre-échange.

La Jamaïque reste préoccupée par les effets de ces mesures sur l'essor de l'économie cubaine, surtout à un moment où les pays cherchent à consolider leur relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et du fait de la pression supplémentaire que cela met sur le Gouvernement et le peuple cubains pour ce qui est de s'adapter à la nouvelle normalité. Les mesures prises par les États-Unis, telles que le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains visant à imposer davantage de restrictions sur les voyages, le traitement des envois de fonds et les

propriétés hôtelières et à élargir la liste des entités et sous-entités cubaines soumises à des sanctions fiscales supplémentaires, sont particulièrement néfastes. En outre, l'inscription de Cuba sur la liste des pays responsables du terrorisme parrainé par les États n'est pas fondée sur des critères objectifs. Cette inscription accentue les difficultés rencontrées par Cuba avec des pays tiers, et il convient de retirer Cuba de la liste.

La campagne énergique de la Jamaïque en faveur de la réintégration complète de Cuba dans la région se fonde sur l'idée que le blocus est non seulement une mesure punitive contre Cuba, mais également un obstacle au développement de la région dans son ensemble.

La Jamaïque appuie depuis toujours les résolutions de l'Assemblée générale, à l'instar de la résolution 77/7, qui demandent la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et exhorte tous les États Membres à respecter la Charte des Nations Unies en mettant un terme à l'application de mesures si hostiles.

Au sein des instances régionales, la Jamaïque s'est associée à d'autres États Membres pour faire valoir cette position. Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont publié à plusieurs reprises des déclarations publiques rejetant l'imposition de ces mesures coercitives unilatérales et ont demandé la levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Plus récemment, en juillet 2022, la Communauté a réitéré son appel à la levée immédiate des sanctions contre Cuba.

La Jamaïque réitère donc son appel à lever sans plus attendre et intégralement le blocus qui continue d'avoir des conséquences sociales et économiques désastreuses pour Cuba et le peuple cubain.

Japon

[Original : anglais] [31 mars 2023]

Le Gouvernement japonais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé au paragraphe 2 de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement japonais estime que la politique économique des États-Unis d'Amérique à l'égard de Cuba doit être considérée essentiellement comme une question bilatérale. Le Japon partage toutefois l'inquiétude qu'inspirent la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD) (connue sous le nom de loi Helms-Burton) et le Cuban Democracy Act de 1992 dans la mesure où l'application de ces lois cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou aux citoyens d'un État tiers et sont probablement contraires au droit international concernant l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de près la situation découlant desdites lois et des circonstances connexes, et ses préoccupations demeurent entières. Ayant étudié la question avec le plus grand soin, le Japon a voté pour la résolution 77/7.

Jordanie

[Original : anglais] [31 janvier 2023]

Le Royaume hachémite de Jordanie n'a appliqué aucune loi ni mesure du type visé dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. Il a toujours voté en faveur des résolutions relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et

23-08396 **89/185**

financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Kazakhstan

[Original : anglais] [30 mars 2023]

La politique étrangère du Kazakhstan est fondée sur les principes du droit international et vise à défendre le droit des nations de choisir leur propre voie de développement. Le Kazakhstan condamne fermement tout acte unilatéral portant atteinte à la souveraineté d'un autre État. Il n'a jamais adopté de règlements nationaux qui compromettent, empêchent ou retardent le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier. Comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, le Kazakhstan demande donc la levée du blocus imposé à Cuba et la cessation de tous les actes contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Kenya

[Original : anglais] [22 mars 2023]

Le Gouvernement kényan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement kényan croit en un système multilatéral fondé sur des règles et, à ce titre, ne peut soutenir les décisions unilatérales qui visent à bloquer la République de Cuba et provoquent des souffrances continues au peuple cubain ami.

Les Nations Unies ne devraient jamais défendre ni appuyer de sanctions ou de blocus indéfiniment, en particulier lorsque, comme c'est le cas pour Cuba, ceux-ci sapent les objectifs généraux en matière d'appropriation nationale, de paix durable et de développement durable dans l'île.

C'est pour ces raisons que le Kenya a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité d'éliminer ce fardeau prolongé qui pèse sur le peuple cubain. Le peuple cubain mérite d'avoir accès à l'autodétermination et de participer librement au marché mondial, tout comme à la marche du monde d'une manière générale, en tant que nation dûment reconnue par les Nations Unies.

Kirghizistan

[Original : anglais] [29 mars 2023]

La République kirghize réaffirme son attachement aux normes et aux principes fondamentaux du droit international, notamment les dispositions de la Charte des Nations Unies, et prône le respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté de commerce et de navigation internationaux. Elle a toujours appuyé les efforts déployés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba.

Kiribati

[Original : anglais] [7 juin 2023]

Le Gouvernement kiribatien continue de réaffirmer son appui à l'application de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale qui condamne le blocus unilatéral imposé depuis des décennies par les États-Unis contre Cuba et, conformément aux obligations qui sont les siennes au regard de la Charte des Nations Unies, n'a pris aucune mesure de nature à porter atteinte aux relations économiques, commerciales et financières avec Cuba ou tout autre pays.

Des considérations d'ordre moral et humanitaire sont évoquées dans la résolution et permettront, une fois que l'on en tiendra compte, d'améliorer le bien-être général du peuple cubain.

Koweït

[Original : anglais] [10 mai 2023]

L'État du Koweït soutient l'application de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et réitère son ferme attachement aux obligations découlant du droit international ainsi qu'aux principes et aux buts consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment à ceux qui ont trait à l'égalité souveraine des États, à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, à la nonagression, à la coexistence pacifique et au règlement des différends entre États par des moyens pacifiques.

L'État du Koweït réaffirme également son attachement aux principes de liberté de commerce et de navigation, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et au droit international.

Lesotho

[Original : anglais] [26 avril 2023]

Le Lesotho réaffirme son attachement aux dispositions et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Lesotho se déclare profondément préoccupé par les effets néfastes du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, à qui il demande instamment de lever cette mesure.

Liban

[Original : anglais] [28 février 2023]

Le Gouvernement libanais respecte pleinement les dispositions de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », conformément aux principes des Nations Unies et du droit international.

23-08396 **91/185**

C'est une position de longue date du Liban, fondée sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international qui soulignent la nécessité de respecter la souveraineté des États.

Libéria

[Original : anglais] [12 mai 2023]

Le Gouvernement libérien appuie l'appel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, étant donné les difficultés majeures qu'il engendre pour le peuple cubain.

La position de la République du Libéria est conforme à la position commune de l'Union africaine : appeler à l'application des résolutions de l'Assemblée générale portant sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Liberia coopère avec d'autres États Membres de l'ONU à l'appui de l'appel à la levée du blocus et aux fins de l'application de la résolution sur cette question.

Libye

[Original : anglais] [9 mai 2023]

La Libye réaffirme sa ferme opposition aux mesures unilatérales imposées aux États Membres pour des motifs politiques et souligne que de tels agissements ne permettent aucunement de régler les différends entre les pays, mais contribuent plutôt à les accentuer.

La Libye a exprimé à maintes reprises son attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international et n'a jamais adopté ni appliqué de lois du type visé aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

Conformément à sa position de principe, la Libye a voté pour la résolution 77/7 car elle s'oppose au blocus économique, commercial et financier. Elle invite les États à régler leurs différends de manière pacifique et à rejeter les mesures coercitives unilatérales, qui contreviennent aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, portent atteinte aux droits humains et entravent les efforts de développement, notamment ceux visant à atteindre les objectifs de développement durable.

Madagascar

[Original : anglais] [11 mai 2023]

Le Gouvernement de la République de Madagascar n'a ni promulgué ni appliqué de lois ou de sanctions économiques, commerciales et financières contre la République de Cuba.

Madagascar continue de soutenir, à cette fin, toute mesure visant à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Malaisie

[Original : anglais] [29 mars 2023]

La Malaisie demeure fermement opposée à toutes les formes de blocus unilatéraux d'ordre économique, commercial et financier qui contreviennent aux normes du droit international et vont à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies. La Malaisie a toujours voté en faveur de la résolution annuelle de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », y compris la résolution 77/7 adoptée le 3 novembre 2022.

La Malaisie est fermement convaincue qu'aucun État ne devrait imposer de sanctions économiques, commerciales et financières unilatérales à un autre État. Ces sanctions portent atteinte non seulement au développement économique du pays visé, puisqu'elles restreignent le commerce transfrontalier libre et sans entrave, mais aussi au développement social, car elles limitent notamment les possibilités d'emploi et détériorent les conditions de vie de la population.

La Malaisie soutient la levée immédiate du blocus unilatéral imposé à Cuba, qui a causé d'importantes souffrances au peuple cubain.

Malawi

[Original : anglais] [5 mai 2023]

Le Gouvernement de la République du Malawi, qui entretient des relations diplomatiques avec Cuba, n'a jamais promulgué de lois ni de mesures ciblées interdisant le commerce ou la coopération avec Cuba. Dès lors, les possibilités offertes par la loi pour mettre en œuvre plus avant la résolution 77/7 de l'Assemblée générale sont limitées.

Maldives

[Original : anglais] [22 mars 2023]

Sauf mandat exprès du Conseil de sécurité, la République des Maldives s'oppose à l'imposition de tout type de sanctions à quelque pays que ce soit. Elle n'en a donc imposé aucune à Cuba et n'a pas non plus promulgué de lois ni de règlements contraires aux dispositions de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, pour laquelle elle a voté.

Mali

[Original : français] [13 mars 2023]

Le Gouvernement de la République du Mali a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement de la République du Mali, qui soutient pleinement la résolution 77/7 adoptée le 3 novembre 2022 par l'Assemblée générale, n'a ni promulgué de lois ni appliqué de mesures du type de celles visées dans le préambule de ladite résolution.

23-08396 **93/185**

Comme par le passé, le Mali maintient sa position en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Maurice

[Original : anglais] [9 février 2023]

Maurice réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. En application de ces principes et conformément au droit international, Maurice n'a ni adopté ni appliqué de lois ni de mesures visant à imposer un blocus économique, commercial et financier unilatéral à Cuba.

La République de Maurice entretient de bonnes relations bilatérales avec la République de Cuba et reste disposée à développer ses relations commerciales avec Cuba.

Mauritanie

[Original : français] [28 avril 2023]

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie exprime son désaccord et son opposition à tout embargo de nature à affecter le développement économique et social d'un pays et conduisant à la souffrance des êtres humains. La Mauritanie a toujours voté pour les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République islamique de Mauritanie reste attachée aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international et, en particulier, aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Mexique

[Original : espagnol] [20 mars 2023]

Le Mexique réaffirme que, dans le cadre des relations entre États souverains, le fait de prendre des mesures unilatérales visant à exercer une pression politique pour, de l'extérieur, influer sur les décisions internes d'un autre État est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et porte atteinte à la paix et à la stabilité entre les peuples.

Il condamne donc catégoriquement le blocus économique, commercial et financier imposé contre Cuba depuis près de 60 ans, ainsi que la décision d'appliquer le Titre III de la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (loi Helms-Burton), qui porte atteinte non seulement à la souveraineté du peuple cubain mais également aux intérêts nationaux des pays tiers.

Comme l'a affirmé le Président mexicain, Andrés Manuel López Obrador, les relations avec l'Amérique latine et les Caraïbes figurent parmi les priorités du Mexique. C'est pourquoi le pays s'efforce de promouvoir le renforcement des

processus d'intégration, la poursuite du dialogue et la coopération avec les pays de la région.

Cuba est un allié commercial majeur du Mexique et de la région ; aussi la levée du blocus permettrait-elle d'augmenter encore le volume total des échanges et profiterait au Mexique, à Cuba et aux autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le 11 février 2023, le Président mexicain, Andrés Manuel López Obrador, a reçu son homologue cubain, Miguel Díaz-Canel Bermúdez, dans l'État de Campeche, au Mexique, à l'occasion de sa quatrième visite dans le pays.

Dans le cadre de cette visite, le Mexique et Cuba ont réaffirmé les liens d'amitié, de fraternité et de solidarité qui unissent leurs peuples et leurs gouvernements, une relation ininterrompue depuis plus de 120 ans qui est aujourd'hui particulièrement étroite et harmonieuse.

Le Mexique a également réaffirmé la nécessité de retirer de toute urgence Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, car cela entrave les opérations financières internationales et les activités des entreprises étrangères, favorisant ainsi les pénuries de produits de base.

Compte tenu des nouvelles réalités géopolitiques mondiales auxquelles nous sommes confrontés, nous devons rechercher l'unité et le multilatéralisme pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui. Dans cet esprit, et compte tenu des relations historiques qui unissent notre pays à Cuba, nous considérons que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis depuis 60 ans est inacceptable, non seulement du point de vue des droits humains, mais aussi en raison des conséquences désastreuses qu'il a sur l'économie de ce pays, puisqu'il constitue un frein à son développement économique et social.

Ce blocus a également des répercussions négatives sur la participation de Cuba au commerce et à la finance à l'échelle internationale, ce qui se traduit notamment par des résiliations de contrats, la perte de relations avec certaines entités bancaires et des endettements.

La conjoncture économique de l'île résultant du blocus pèse sur les activités commerciales bilatérales, ainsi que sur les avantages éventuels pour les entreprises (programmes de financement, coopération technique, formation et services financiers) et sur les populations des deux pays.

La levée du blocus économique, commercial et financier favoriserait la reconversion de l'économie cubaine, car elle faciliterait naturellement les flux commerciaux et les flux d'investissement dans la région. Elle contribuerait également à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la pleine réalisation des objectifs de développement durable.

Monaco

[Original : français] [16 mars 2023]

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes généraux du droit international, la Principauté de Monaco n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles visées à la résolution 77/7 adoptée par l'Assemblée générale le 3 novembre 2022.

95/185

Mongolie

[Original : anglais] [21 mars 2023]

Le Gouvernement mongol n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

La Mongolie réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement mongol s'est toujours opposé au maintien de mesures unilatérales et réitère son appui inconditionnel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Les pays en développement sont encore aux prises avec la pandémie de COVID-19, dont les conséquences devraient être durables. La pandémie, conjuguée avec le blocus, a des répercussions négatives sur le développement social et économique de Cuba ainsi que sur la vie du peuple cubain.

Monténégro

[Original : anglais] [26 janvier 2023]

Le Gouvernement du Monténégro a voté en faveur de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Gouvernement du Monténégro réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et confirme qu'il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

Mozambique

[Original : anglais] [24 mars 2023]

La République du Mozambique n'a jamais adopté ni appliqué de loi ou de mesure du type visé à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale ni collaboré ou contribué à l'application de telles lois ou mesures.

Cette position concorde avec le vote de la République du Mozambique en faveur de la résolution 77/7 en 2022.

Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération saisit cette occasion pour réaffirmer l'appui inconditionnel de la République du Mozambique aux dispositions de la résolution 77/7 et appelle à la levée sans condition du blocus imposé à la République de Cuba.

Namibie

[Original : anglais] [6 mars 2023]

La République de Namibie soutient pleinement la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et les résolutions et décisions antérieures de l'Assemblée concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. La Namibie s'est toujours opposée sans équivoque au blocus, à tous les niveaux, dans les forums multilatéraux internationaux et régionaux. La Namibie demande la levée immédiate et sans condition du blocus imposé à la République de Cuba.

Sur la base d'un certain nombre d'accords bilatéraux, le Gouvernement namibien entretient avec le Gouvernement cubain des relations mutuelles cordiales et des liens de collaboration à long terme. Les deux pays organisent tous les deux ans des commissions conjointes sur la coopération bilatérale dans divers secteurs. Les 8 et 9 septembre 2022, ils ont organisé virtuellement la cinquième session du groupe de travail conjoint Namibie-Cuba. Les travaux du groupe de travail conjoint portent sur des secteurs tels que la santé, le développement urbain et rural, la pêche, l'éducation, les travaux et les transports, l'art et la culture, l'exploitation minière et l'énergie, la justice, le commerce et le sport, et visent à renforcer les liens entre les entreprises et organisations cubaines et namibiennes.

Voici quelques exemples de la coopération entre la Namibie et Cuba en 2022 :

- En soutien à Cuba face à l'intensification du blocus économique imposé par les États-Unis depuis 60 ans, ainsi qu'à l'aggravation de la pandémie de COVID-19, la Namibie, par l'intermédiaire du Ministère des relations internationales et de la coopération, a assuré l'approvisionnement en huile de cuisine à Cuba dans le cadre de l'aide humanitaire fournie au Gouvernement et au peuple cubains. L'huile de cuisson a été officiellement remise le 15 septembre 2022.
- Dans le domaine de la santé, 90 professionnels de santé cubains offrent actuellement leurs services dans différentes régions de la Namibie.
- Cinquante-quatre étudiants namibiens en médecine dentaire et quatre en médecine ont été diplômés, en juillet 2022, dans différentes universités cubaines.
- Le Gouvernement cubain a accordé deux bourses d'études en sciences médicales au Gouvernement namibien pour l'année universitaire 2023.
- Vingt ingénieurs et architectes cubains fournissent une assistance technique dans 13 des 14 régions de la Namibie.

Nauru

[Original : anglais] [8 mai 2023]

Le Gouvernement de Nauru réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, dont, en particulier, les principes fondamentaux de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, conformément au droit international.

Dans son rapport le plus récent sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, le Secrétaire général a affirmé que les effets conjugués de la crise mondiale multidimensionnelle

23-08396 **97/185**

des secteurs de l'énergie, de l'alimentation, de l'environnement et des transports, d'une part, et des séquelles laissées par deux années de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), d'autre part, avaient soumis l'économie cubaine à une pression extraordinaire, entraînant une baisse des niveaux de consommation et du bien-être général de la population.

Il est donc impératif, aujourd'hui plus que jamais, de mettre fin au blocus économique, commercial et financier.

Le Gouvernement de Nauru réaffirme donc qu'il appuie pleinement la résolution 77/7 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Népal

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Le Gouvernement népalais a résolument souscrit aux dispositions de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contraires à cette résolution.

Nicaragua

[Original : espagnol] [28 mars 2023]

Le Nicaragua continue de défendre et de promouvoir le multilatéralisme, tout en établissant des relations fondées sur le respect, l'égalité, la solidarité et la coopération mutuelle, sans déroger aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment la non-ingérence dans les affaires intérieures et le respect du droit international.

Le Nicaragua réaffirme son attachement de longue date à la concorde et à la coexistence pacifique entre les pays et il continue d'œuvrer pour une culture de paix en fondant ses relations internationales sur l'amitié, la solidarité et la réciprocité entre les peuples, conformément au principe de règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques consacré par le droit international.

C'est pourquoi il défend la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et le droit des peuples à l'autodétermination.

Comme tous les pays en développement et la communauté internationale dans son ensemble, il constate avec préoccupation que les sanctions, les mesures coercitives unilatérales et le blocus imposés durant la pandémie se transforment en crime contre l'humanité.

Le Nicaragua considère que la communauté internationale dans son ensemble doit continuer de condamner ce blocus économique, commercial et financier criminel et inhumain imposé par les États-Unis d'Amérique au peuple et au Gouvernement cubains, qui entrave depuis des décennies un peuple qui a su résister et aller de l'avant malgré ces agressions et ce blocus.

Le Nicaragua exhorte le Gouvernement des Etats-Unis à lever le blocus économique, commercial et financier inhumain, illégal, immoral et injuste imposé au peuple et au Gouvernement cubains dans un esprit de solidarité.

En refusant d'appliquer les 30 résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de ces 30 dernières années, le Gouvernement des États-Unis fait preuve de son

mépris pour le droit international, la Charte des Nations Unies et la volonté politique de parvenir à un consensus universel exprimée par la communauté internationale, qui exige la levée de cette politique anachronique des États-Unis d'Amérique contre Cuba. Il s'agit d'une attitude irrationnelle qui est une expression claire de la suprématie et de l'exceptionnalisme exclusif de l'élite au pouvoir aux États-Unis.

Le Nicaragua condamne toutes les politiques agressives contre Cuba et les actions en justice intentées en vertu du titre III de la loi Helms-Burton, les persécutions subies par les entreprises, navires et compagnies maritimes qui approvisionnent le pays en carburant, la décision arbitraire et infondée du Département d'État des États-Unis d'inscrire Cuba sur sa liste des États qui soutiennent le terrorisme, l'offensive menée contre toutes les sources de revenus et d'entrées de devises dans le pays, les manœuvres d'intimidation visant les parties tierces et le renforcement de la pression exercée sur les gouvernements, les institutions bancaires et les chefs d'entreprise du monde entier.

Par consensus universel, les peuples et les gouvernements du monde entier ont exigé la levée de ce blocus inhumain, illégal et criminel, qui pèse sur le système de santé cubain et présente un caractère cruel et génocidaire en ce qu'il vise à asphyxier l'économie de ce pays frère, violant tous les droits humains et sapant les efforts déployés par le courageux peuple cubain en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.

Ce blocus immoral, illégal et inhumain a fait subir des pertes d'un montant cumulé de 154 217,3 millions de dollars des États-Unis au cours des quelque six décennies écoulées depuis le début de cette politique anachronique, qui a fait subir d'énormes pressions à l'économie cubaine, ce qui a eu des conséquences dans les domaines de l'industrie, des services, du commerce de détail, et s'est traduit par des pénuries de nourriture et de médicaments ainsi que par une détérioration du niveau de consommation et du bien-être général de la population.

Il ne fait aucune doute que toutes ces mesures agressives s'inscrivent dans le cadre de la stratégie des États-Unis d'Amérique visant à isoler Cuba et à provoquer son effondrement économique, ce qui a causé des dommages irréparables et irréversibles et porte atteinte aux droits humains, au droit au développement et au droit de vivre en paix du peuple cubain, comme cela a été amplement démontré dans les différents rapports du Secrétaire général à ce sujet.

Le Nicaragua admire le fait que Cuba, presque par miracle, grâce à sa conscience, à sa combativité révolutionnaire, à sa conviction et à son engagement socialiste envers le monde, se trouve sur un pied d'égalité avec les pays développés qui la sanctionnent, qui lui imposent un blocus et qui l'agressent, en produisant des vaccins et en aidant les peuples des pays en développement, et même ceux des pays développés.

Le Nicaragua considère que nul État n'a le droit de dicter sa volonté aux autres par l'intermédiaire de mesures économiques coercitives unilatérales et illégales qui enfreignent le droit international et la Charte des Nations Unies dans le but de sanctionner les peuples et les gouvernements qui rejettent leur ingérence et n'acceptent pas leurs exigences.

Le Nicaragua rejette et condamne toute ingérence, voulue ou réelle, dans les affaires intérieures de Cuba, et demande à tous les pays de respecter la souveraineté des États, le droit international, les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les engagements et les instruments juridiques adoptés en matière de communication numérique en vue d'éviter les actes d'agression, et rejette la campagne de désinformation, d'information fallacieuse et de discrédit à l'égard de la République sœur de Cuba.

23-08396 **99/185**

L'Organisation des Nations Unies doit remplir son rôle historique, qui consiste à favoriser le multilatéralisme dans le respect du principe d'égalité souveraine, dans un contexte où les voix des peuples se font entendre, où les aspirations de l'humanité se réalisent et où le durcissement du blocus et ses effets extraterritoriaux sont dénoncés et condamnés.

Nous demandons aux Nations Unies de s'abstenir d'encourager, d'appuyer et de soutenir les agressions, les invasions, le terrorisme contre les peuples, le blocus contre la population, ainsi que d'insulter, de dénigrer et de condamner les peuples héroïques qui défendent leur dignité, comme le peuple cubain et les peuples du monde entier, qui ne sont pas disposés à se soumettre aux États-Unis d'Amérique.

Le Nicaragua espère qu'une fois pour toutes, les nombreuses résolutions de l'ONU seront respectées et mises en œuvre, de façon à mettre fin à cette politique illégale à l'égard de Cuba.

Nous exhortons une fois de plus les États-Unis à entamer un dialogue respectueux en vue de résoudre les questions bilatérales en suspens avec Cuba, dans le respect des principes d'égalité des États, de réciprocité, de souveraineté et d'indépendance de Cuba.

Niger

[Original : français] [23 mars 2023]

Décrété en février 1962, à la suite de nationalisations expropriant des entreprises américaines, et toujours en vigueur, l'embargo américain contre Cuba reste et demeure l'un des plus longs régimes de sanctions unilatérales au monde.

Le Gouvernement du Niger, profondément attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce entre les nations et de la navigation tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, réitère sa volonté de ne pas appliquer une loi ou une mesure du type à imposer des embargos contre un État, comme celles évoquées dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Niger réaffirme en outre son adhésion de principe à ladite résolution et à toutes les autres résolutions des organes de l'ONU sur la question, ainsi qu'aux positions adoptées, entre autres, par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et de la Chine, qui demandent la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Ce blocus économique, commercial et financier éprouve effroyablement le peuple cubain, entravant ainsi son développement économique et social, d'où l'urgente nécessité de sa levée.

Nigéria

[Original : anglais] [22 mars 2023]

Le Gouvernement fédéral du Nigéria réaffirme qu'il est résolument déterminé à maintenir des relations amicales avec tous les États et condamne l'application de mesures unilatérales pour régler des différends entre États. Le Nigéria réitère également son soutien à la levée du blocus contre Cuba et à la promotion de la

coopération internationale entre les États Membres. Il estime que l'assouplissement du blocus contre Cuba permettrait de matérialiser le concept de règlement pacifique des différends dans le système international.

Norvège

[Original : anglais] [23 mars 2023]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. La Norvège n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans cette résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique susceptible de limiter ou d'empêcher le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba. La Norvège s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers. Elle regrette que les États-Unis n'aient pas renoué avec leur engagement pris en vue de suspendre l'application du titre III de la loi Helms-Burton et encourage les États-Unis et Cuba à s'employer à normaliser leurs relations bilatérales, dans l'optique de parvenir à la levée du blocus imposé à Cuba.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais] [15 mars 2023]

Le Gouvernement néo-zélandais réaffirme son appui à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. Il s'est d'ailleurs toujours prononcé en faveur des résolutions de l'Assemblée demandant la levée du blocus commercial imposé à Cuba. Aujourd'hui encore, il maintient cette position.

La Nouvelle-Zélande n'a adopté aucune loi ni mesure commerciale ou économique visant à limiter ou à décourager les échanges ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba et salue toute avancée sur la voie de la normalisation, y compris la levée du blocus.

Oman

[Original : anglais] [9 février 2023]

Le Gouvernement omanais respecte et met en œuvre la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et n'applique aucune loi ni mesure du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Ouganda

[Original : anglais] [16 mars 2023]

L'Ouganda entretient des relations bilatérales cordiales avec le peuple et le Gouvernement cubains, ainsi que des relations diplomatiques étroites avec le pays, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international.

Dans un esprit d'amitié, de coopération et de solidarité avec le peuple cubain, l'Ouganda est préoccupé par les conséquences négatives du blocus économique,

23-08396 101/185

commercial et financier extraterritorial que les États-Unis imposent à Cuba depuis des décennies et qui cause de graves difficultés économiques à ce pays.

Alors que toutes les économies tentent de se relever au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le blocus imposé par les États-Unis entrave le redressement rapide de l'économie cubaine, ce qui ralentit davantage le développement et nuit au bien-être du peuple cubain.

À cet égard, l'Ouganda salue la résilience du peuple cubain et demande aux États-Unis d'Amérique de lever de manière inconditionnelle le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, ce que réclame une nette majorité des États Membres de l'ONU.

Ouzbékistan

[Original : anglais] [22 février 2023]

La République d'Ouzbékistan appuie la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

L'Ouzbékistan respecte pleinement les dispositions de ladite résolution et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans son préambule.

Pakistan

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Le Pakistan souscrit pleinement aux dispositions de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Panama

[Original : espagnol] [24 mars 2023]

Le Panama réaffirme son appui à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », compte tenu des répercussions de celui-ci sur le bien-être du peuple cubain. Il renouvelle également l'appel lancé dans la déclaration de Buenos Aires de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, en date du 24 janvier 2023.

La République du Panama continue d'appliquer les accords économiques et commerciaux et les accords de coopération conclus au niveau bilatéral avec Cuba afin de renforcer les relations entre les deux pays.

Elle se dit également préoccupée par l'application de mesures coercitives unilatérales contre la République de Cuba, en particulier celles qui nuisent au développement économique et social du pays et à la santé de la population cubaine, dont les effets ont été exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et qui font obstacle à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et défenseur de la paix, le Panama entretient des relations d'amitié et de coopération avec tous les États, dans un esprit d'intégration et de respect des principes de justice, du droit international, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la souveraineté et du principe de non-intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des États.

Le Panama promeut et continuera de promouvoir le dialogue et le règlement pacifique des différends, le libre-échange et la transparence des échanges internationaux.

La République du Panama a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier contre Cuba, un engagement fondé sur l'idée que cela contribuerait au développement socioéconomique de sa population, et défend donc l'élaboration d'un rapport complet sur l'application de la résolution 77/7 de l'Assemblée.

La République du Panama réitère également son soutien à la pleine intégration de Cuba dans la région et dans le monde.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

[Original : anglais] [12 mai 2023]

La Papouasie-Nouvelle-Guinée rappelle qu'elle appuie la résolution 77/7 de l'Assemblée générale sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Dans cet esprit, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est opposée à l'application extraterritoriale de lois et de règlements qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres de l'ONU.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'applique actuellement aucune mesure législative, stratégique ou autre restrictive à l'encontre de Cuba; bien au contraire, elle encourage des relations constructives et amicales entre les deux pays, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et du droit international pertinent.

Paraguay

[Original : espagnol] [16 mars 2023]

Le Paraguay soutient pleinement l'application de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, comme elle l'a toujours fait, tout en s'abstenant de promulguer ou d'appliquer des lois ou des mesures du type de celles qui y sont visées.

À cet égard, elle rejette toute loi interne dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États, au droit international et à la liberté de commerce et de navigation.

Le Paraguay, pays en développement sans littoral, se conforme aux principes consacrés dans sa constitution en matière de relations internationales et réaffirme son engagement à respecter de manière inconditionnelle les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, le droit international, l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures, et la liberté de

23-08396 **103/185**

commerce et de navigation internationaux, entre autres principes énoncés dans divers instruments juridiques internationaux.

Pérou

[Original : espagnol] [29 mars 2023]

Le Pérou réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux, ainsi qu'au plein respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Le Pérou considère que l'application extraterritoriale de lois nationales, comme dans le cas du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, constitue un acte unilatéral contraire à la Charte, au droit international et aux principes sur lesquels repose le système commercial multilatéral.

Le Pérou considère que ce blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est incompatible avec la dynamique politique régionale et contraire au principe de non-intervention dans les affaires d'un autre État, défendu par le Ministre péruvien des affaires étrangères, Raúl Porras Barrenechea, dans son discours historique prononcé à l'occasion de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des États américains tenue en 1960.

Depuis 1992, date à laquelle le Pérou a voté en faveur de la résolution 47/19 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, le Gouvernement péruvien a fait preuve de constance dans sa politique étrangère, et a entretenu des relations diplomatiques ininterrompues depuis plus de 50 ans avec ce pays et voté en faveur de toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur la question. Cette position de principe est observée dans les instances régionales, telles que la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et la Conférence ibéro-américaine.

Le Pérou considère que les mesures coercitives unilatérales imposées à Cuba nuisent à la croissance économique du pays et retardent son développement social et humain. Le Gouvernement péruvien se déclare préoccupé par les effets néfastes de ces mesures sur la qualité de vie et le bien-être des citoyens cubains, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la santé et d'autres services sociaux essentiels, le blocus empêchant l'accès aux crédits privés, aux denrées alimentaires, aux médicaments, à la technologie et aux équipements indispensables au développement de l'île.

En s'opposant systématiquement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, le Pérou continuera de promouvoir le commerce et les échanges économiques avec ce pays dans le cadre de l'Accord sur la complémentarité économique qui régit les relations commerciales bilatérales entre les deux pays depuis 2001.

Philippines

[Original : anglais] [16 mai 2023]

Les Philippines appuient pleinement la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et réaffirment qu'elles sont résolues à y adhérer.

Les Philippines n'ont pas imposé et n'ont pas l'intention d'imposer de lois, règlements ou mesures contraires à cette résolution.

Qatar

[Original : arabe] [4 mai 2023]

La position du Qatar à l'égard de la résolution reste inchangée, et il la soutient sans réserve. Il adhère fermement aux règles et principes du droit international, qu'il met en œuvre dans sa politique étrangère, et respecte pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il continue en outre d'inviter au rejet de l'imposition de toute mesure coercitive unilatérale.

L'État du Qatar n'a donc jamais adopté ou appliqué de loi ou de mesure contraire aux dispositions de la résolution susmentionnée.

République arabe syrienne

[Original : arabe] [27 mars 2023]

La République arabe syrienne réaffirme qu'elle souscrit sans réserve à l'ensemble des résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale demande la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, la dernière en date étant la résolution 77/7.

La République arabe syrienne, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, est attachée et adhère fermement aux dispositions des paragraphes 2 et 3 de la résolution 77/7, et ne s'estime aucunement liée ou tenue par les mesures économiques unilatérales illégales que les gouvernements successifs des États-Unis imposent au peuple cubain depuis 1962. Elle souligne que ses relations avec Cuba sont un modèle de coopération bilatérale fondée sur le respect mutuel, l'égalité souveraine, la noningérence dans les affaires intérieures et la recherche constante de nouveaux domaines de coopération servant les intérêts de leurs deux peuples.

En adoptant à une écrasante majorité la résolution sur la levée du blocus américain injuste, l'Assemblée générale réaffirme, pour la trente et unième fois consécutive, que cette cause est légitime et juste et que la communauté internationale la soutient. Alors que la situation se détériore aux niveaux régional et international, la demande de levée du blocus imposé à Cuba revêt une importance majeure, cette question affectant la vie de la population cubaine, son droit à l'autodétermination et ses aspirations au développement économique et social.

La République arabe syrienne condamne les politiques d'exclusion menées par les États-Unis d'Amérique contre un certain nombre de pays en développement et dénonce le blocus imposé au peuple cubain depuis plus de 50 ans et l'application de la loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD) dite « Helms-Burton ». Ces politiques hostiles contribuent au premier chef à l'augmentation des souffrances de la population cubaine et sont une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, sans compter qu'elles vont à l'encontre des principes relatifs aux droits humains et du droit international humanitaire, restreignent la liberté du commerce et de la navigation internationaux et entravent la mise en œuvre des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les États-Unis poursuivent leurs politiques hostiles contre le peuple cubain. En raison du blocus injuste dont elle fait l'objet, l'économie du pays essuie chaque jour

23-08396 105/185

des pertes considérables qui dépassent désormais le seuil de 1 000 milliards de dollars des États-Unis. Des secteurs vitaux liés au quotidien des Cubains s'en trouvent directement affectés. Les coupures régulières de courant, le manque de médicaments, la difficulté de se procurer du matériel médical, la pénurie de produits alimentaires et de première nécessité, la restriction des importations et des échanges de marchandises ne sont que des exemples des violations systématiques des droits humains que commettent les États-Unis en continuant d'imposer un blocus à Cuba.

La République arabe syrienne demande aux États-Unis de revenir immédiatement sur leur décision d'inscrire Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme international, mesure illégitime utilisée depuis 2020 comme nouvelle arme de guerre. Le maintien de Cuba sur cette liste a aggravé les difficultés que rencontre l'économie cubaine, en matière de participation au commerce international et de réalisation de toute opération financière ou bancaire, entraîné l'annulation de multiples contrats commerciaux, économiques et contrats de service conclus avec diverses entités internationales, aggravé la crise de la dette, entravé la circulation des marchandises et placé le peuple cubain face à d'innombrables obstacles.

La République arabe syrienne, comme Cuba et nombre de pays en développement, reste la cible de nombreuses mesures coercitives unilatérales imposées par les pays occidentaux, en premier lieu par les États-Unis et l'Union européenne, de manière illégale et en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies et de la légitimité internationale. Ces mesures touchent le quotidien de chaque Syrien, empêché de ce fait de jouir de ses droits. En outre, elles entravent l'action humanitaire menée par le Gouvernement syrien ainsi que les efforts qu'il déploie en vue de rétablir la sécurité et d'instaurer la paix et la prospérité.

La République arabe syrienne réaffirme son ferme attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et son respect des règles du droit international. Elle demande qu'il soit mis fin immédiatement et de manière définitive aux politiques consistant à imposer des mesures coercitives unilatérales et inhumaines et invite une nouvelle fois le Gouvernement des États-Unis à se conformer sans délai aux dispositions des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la dernière en date est la résolution 77/7, à lever immédiatement le blocus économique, commercial et financier criminel et illégal qu'il impose à Cuba, et à respecter les obligations envers les peuples des États Membres qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

République centrafricaine

[Original : français] [10 mai 2023]

La position de la République centrafricaine au sujet de la levée complète du blocus imposé à Cuba demeure inchangée.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus de 60 ans a causé de graves torts au Gouvernement et au peuple cubains sur tous les plans. Le vote contre cet embargo a toujours recueilli la majorité écrasante des voix à l'Assemblée générale.

La normalisation des relations diplomatiques entre ces deux pays le 17 décembre 2014 n'a pas apporté de changements. La République centrafricaine considère à ce jour que cet embargo est contraire au droit international et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Par conséquent, le Gouvernement de la République centrafricaine apportera toujours son soutien constant au Gouvernement cubain dans ses efforts tendant à la levée totale dudit embargo.

République de Corée

[Original : anglais] [1er mai 2023]

Depuis 1999, le Gouvernement de la République de Corée appuie systématiquement les résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Par conséquent, la République de Corée n'a appliqué aucune des lois ou mesures administratives visées par la résolution 77/7.

République de Macédoine du Nord

[Original : anglais] [28 mars 2023]

La République de Macédoine du Nord n'a jamais appliqué ou adopté de sanctions unilatérales ou de blocus et réaffirme qu'elle applique intégralement la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

République démocratique du Congo

[Original : français] [6 juin 2023]

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo apprécie à sa juste valeur l'importance que le Secrétaire général continue d'accorder à la question du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République démocratique du Congo reste très préoccupée par ce problème et ne déroge pas à sa position traditionnelle qui vise la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Enfin, la République démocratique du Congo soutient également toute initiative s'efforçant d'exhorter Cuba et les États-Unis d'Amérique à prendre la voie d'un dialogue constructif, fructueux et capable d'aider à un règlement pacifique et mutuellement avantageux pour les peuples et les gouvernements des deux pays.

République démocratique populaire lao

[Original : anglais] [28 mars 2023]

La République démocratique populaire la réaffirme sa position selon laquelle un blocus et ses incidences extraterritoriales, en plus d'entraver le développement socioéconomique d'une nation, vont à l'encontre des buts et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment les principes de l'égalité souveraine des États et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Elle n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

23-08396 **107/185**

Le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique et la réinscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme par l'Administration américaine précédente ont introduit de nouveaux obstacles aux transactions financières internationales avec le pays, ce qui non seulement constitue une violation du droit international, mais aussi freine et restreint grandement le développement socioéconomique de l'île. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao demande la levée immédiate du blocus imposé à Cuba.

République de Moldova

[Original : anglais] [25 janvier 2023]

La République de Moldova souscrit pleinement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international et n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ni de mesures du type visé dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

République dominicaine

[Original : espagnol] [10 mai 2023]

La République dominicaine a déclaré à plusieurs reprises qu'elle respectait le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États, tel que consacré par l'article 3 de la Constitution, et que la liberté d'entreprise, de commerce et d'industrie était reconnue et garantie par l'article 50. Elle obéit en outre à l'ordre juridique international qui garantit le respect des droits fondamentaux, la paix, la justice, la coexistence entre les peuples et les devoirs de solidarité envers toutes les nations.

Le Gouvernement dominicain a fait part de sa position sans équivoque dans les différentes instances internationales et adhère aux règles du droit international, telles que les principes d'autodétermination des peuples et de souveraineté des États consacrés par la Charte des Nations Unies, dont il est un membre fondateur.

La République dominicaine souligne donc qu'elle ne prévoit pas dans sa législation de lois ou de mesures telles que celles visées dans le préambule de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et qu'elle respecte les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment en ce qui concerne la liberté de commerce et de navigation.

République populaire démocratique de Corée

[Original : anglais] [20 mars 2023]

Plus de 60 ans se sont écoulés depuis que les États-Unis ont imposé un blocus économique total contre Cuba pour la seule raison que le peuple et le Gouvernement cubains avaient choisi de suivre la voie du développement dans le cadre d'un système socialiste. Il est tout à fait déraisonnable et injustifié que le peuple cubain ait connu des douleurs et des souffrances indicibles en raison du blocus brutal et prolongé imposé par les États-Unis.

Le simple fait que Cuba ait subi des pertes s'élevant à plusieurs centaines de milliards de dollars en raison du blocus économique imposé par les États-Unis est une illustration claire du niveau de souffrances endurées par le peuple cubain. Depuis 2019, le blocus revêt une dimension de plus en plus néfaste et inhumaine et a des répercussions sur tous les aspects du développement économique et de la vie sociale du peuple cubain. De surcroît, dans un contexte de crise mondiale, Cuba a dû faire face à un durcissement sans précédent du blocus imposé par les États-Unis, qui est toujours en vigueur aujourd'hui, perpétuant la politique de pression maximale menée par les États-Unis à l'encontre de Cuba.

Les poursuites qui ont été engagées en vertu du titre III de la loi Helms-Burton et l'inscription arbitraire et unilatérale de Cuba sur la liste des pays soupçonnés de soutenir le terrorisme sont devenues des éléments essentiels de la politique des États-Unis visant à isoler le Gouvernement cubain et à réprimer son peuple en provoquant et en favorisant l'effondrement de son économie.

L'ensemble de la communauté internationale souhaite unanimement la levée de toutes les politiques hostiles et de toutes les sanctions et les mesures de blocus brutales et inhumaines imposées à des États indépendants, qui portent atteinte à leur souveraineté, qui sont contraires aux idéaux et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et qui constituent un crime contre l'humanité et une violation des droits humains.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée demande instamment aux États-Unis de lever immédiatement toutes les mesures d'embargo économique et financier imposées à Cuba, comme l'exigent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ainsi que de retirer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, car cela ne fait que renforcer les effets du blocus imposé par les États-Unis.

Les États-Unis doivent abandonner leurs illusions anachroniques selon lesquelles ils peuvent perturber le système socialiste cubain et mettre le peuple cubain à genoux à force de sanctions et de pressions.

L'adoption par l'Assemblée générale de résolutions exigeant levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, pendant 30 années consécutives, montre clairement que l'existence du blocus constitue une violation flagrante du droit international et qu'il est nécessaire d'y mettre fin immédiatement.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée exprime son appui sans réserve et sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains dans leur lutte pour s'opposer aux sanctions et au blocus imposés par les États-Unis et pour se développer de manière indépendante et prospérer, et invite tous les États Membres à appuyer la résolution, qui reflète la volonté unanime de la communauté internationale.

République-Unie de Tanzanie

[Original : anglais] [26 février 2023]

Le Gouvernement tanzanien exprime une nouvelle fois sa solidarité avec les États Membres attachés aux mêmes principes et dénonce les mesures commerciales unilatérales imposées à Cuba, dont les effets extraterritoriaux touchent les populations et les économies d'autres États, y compris la Tanzanie. Ces mesures unilatérales sont contraires à l'esprit de multilatéralisme et à la Charte des Nations Unies.

23-08396 **109/185**

La Tanzanie soutient la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et se joint à d'autres pour demander la levée de ce blocus injuste afin de permettre au peuple cubain d'exploiter tout le potentiel de son économie.

La Tanzanie a la conviction que le dialogue entre les deux parties est possible.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

[Original : anglais] [13 mars 2023]

Le Royaume-Uni demande aux États-Unis de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qu'il juge nuisible et contre-productif. Bien qu'il n'explique pas à lui seul tous les problèmes que connaît le pays, le blocus a des conséquences néfastes sur le niveau de vie du peuple cubain et entrave le développement politique et économique du pays.

Plus spécifiquement, les restrictions imposées, dans le cadre du blocus, aux envois de fonds, au tourisme et aux voyages à destination et en provenance des États-Unis ont des répercussions sur le secteur privé naissant de Cuba, dont le développement est si important pour les perspectives économiques de l'île. Les restrictions en matière de voyage, tant des citoyens cubains vers les États-Unis que des citoyens américains vers Cuba, réduisent les contacts du peuple cubain avec les citoyens américains et l'échange de valeurs et d'idées, et limitent la compréhension sociale et culturelle.

Les effets extraterritoriaux du blocus, en particulier l'activation des titres III et IV de la loi Helms-Burton, entravent et limitent la conduite par les entreprises étrangères, y compris les entreprises britanniques, d'activités commerciales légitimes et légales à Cuba. Le Royaume-Uni considère que les effets extraterritoriaux des titres III et IV de cette loi sont contraires au droit international et entend continuer de défendre vigoureusement le droit des entreprises britanniques de mener des activités commerciales avec Cuba et d'investir dans le pays. Afin de protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant au Royaume-Uni contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton, il a promulgué une législation de blocage qui interdit l'application de cette loi et prévoit la possibilité d'introduire des demandes reconventionnelles contre des requérants américains devant les juridictions britanniques.

Le Royaume-Uni partage les graves préoccupations exprimées par nombre de ses partenaires concernant les restrictions en matière de droits civils, politiques et autres droits humains à Cuba. Nous continuerons de faire part de ces préoccupations directement au Gouvernement cubain ainsi que dans la sphère publique. Le Royaume-Uni estime que le dialogue et la coopération avec Cuba et le peuple cubain sont les meilleurs moyens d'encourager le progrès à Cuba et de promouvoir un plus grand respect des droits humains de toute nature. Nous considérons que le blocus imposé par les États-Unis entrave la mise en œuvre de réformes économiques qui serviront l'intérêt supérieur du peuple cubain.

Rwanda

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Le Rwanda a toujours voté pour la résolution annuelle de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

La position du Gouvernement de la République du Rwanda reste inchangée. Guidé par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, le Gouvernement de la République du Rwanda se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, réaffirme son adhésion à cette résolution et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution. Il souligne qu'aucune disposition juridique ou réglementaire n'interdit la liberté de transit ou de commerce entre le Rwanda et Cuba.

Sainte-Lucie

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Conformément aux obligations juridiques internationales lui incombant et à l'engagement pris au sujet des principes de l'égalité souveraine des États, le Gouvernement saint-lucien n'a adopté aucune loi, disposition juridique ou mesure ni entrepris aucune autre action susceptible de contrevenir à l'exercice, par un État Membre, de sa souveraineté au service de ses intérêts légitimes ou d'entraver la liberté d'un pays de mener une activité commerciale, d'entretenir des échanges et de pratiquer la coopération économique.

Le Gouvernement saint-lucien souligne les liens durables de coopération économique, éducative, scientifique et technique unissant Cuba et Sainte-Lucie, qui s'inscrivent dans le prolongement du développement socioéconomique et de la durabilité.

Sainte-Lucie réaffirme sa position selon laquelle l'application extraterritoriale de lois nationales est contraire au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Par conséquent, le Gouvernement saint-lucien continue d'appuyer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Saint-Kitts-et-Nevis

[Original : anglais] [25 avril 2023]

Le Gouvernement kittitien et névicien a l'honneur de réaffirmer son soutien à la République de Cuba dans sa quête visant à faire lever le blocus économique, commercial et financier imposé à l'État insulaire par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique il y a plus de 60 ans.

Conformément à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, Saint-Kitts-et-Nevis condamne le blocus, une séquestre visant à entraver la croissance économique et le développement de Cuba, ce qui constitue une violation directe de la Charte des Nations Unies et du droit international, lequel promeut le libre-échange.

Si Saint-Kitts-et-Nevis reconnaît que l'administration actuelle des États-Unis prend des mesures prudentes pour assouplir les restrictions sur les envois de fonds et les vols à destination de Cuba, ces politiques ne lèvent pas le blocus ni ne modifient les principales mesures du blocus économique qui continuent d'avoir des incidences préjudiciables sur la République de Cuba alors que celle-ci est aux prises avec les répercussions de la pandémie.

23-08396 111/185

C'est dans ce contexte que Saint-Kitts-et-Nevis a le plaisir d'annoncer qu'en dépit de ces sanctions économiques, Cuba reste l'une de nos plus proches alliées, contribuant au développement de notre secteur de la santé, comme en témoignent le déploiement de médecins dans le cadre de la brigade médicale cubaine et le programme de bourses d'études du Gouvernement cubain.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement kittitien et névicien rappelle qu'il est urgent que la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique nouent un dialogue constructif tenant compte des nuances liées au contexte de ce blocus d'un autre âge.

À ce titre, le Gouvernement kittitien et névicien se joint à la grande majorité des pays qui votent pour la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et se déclare une fois de plus solidaire du peuple cubain face à cette situation qui n'a que trop duré.

Saint-Marin

[Original : anglais] [14 février 2023]

La République de Saint-Marin s'est, d'une manière générale, toujours opposée à l'imposition d'un blocus, quel qu'il soit, et désapprouve donc le blocus unilatéral imposé à Cuba comme moyen de faire pression étant donné les graves répercussions qu'il a sur la population.

Saint-Vincent-et-les Grenadines

[Original : anglais] [22 mars 2023]

Depuis 1992, dans le cadre des résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, les Membres de l'ONU n'ont cessé de condamner le blocus imposé à Cuba par les États-Unis. En novembre 2022, l'Assemblée générale a adopté la résolution 77/7, quasiment à l'unanimité, dans laquelle les États Membres ont demandé que des mesures soient prises pour abroger ou invalider le blocus. Le soutien massif apporté à cette résolution témoigne de l'opposition de la communauté internationale à la poursuite du blocus et devrait encourager les États-Unis à abandonner leur politique néfaste et à collaborer avec le peuple cubain pour ouvrir la voie à un avenir nouveau, constructif et positif.

Cette opposition est fondée sur les principes fondamentaux qui sous-tendent la Charte des Nations Unies et l'ordre multilatéral, à savoir l'égalité souveraine de tous les États et les principes de non-intervention et de non-ingérence, dont on attend à juste titre qu'ils soient respectés par tous les États Membres des Nations Unies. À cet égard, Saint-Vincent-et-les Grenadines rejette l'idée qu'un État puisse imposer unilatéralement à un autre État de telles mesures illégales et contre-productives, dont les conséquences sont assumées par le peuple.

Selon Saint-Vincent-et-les Grenadines, un rapprochement entre les États-Unis et Cuba n'est possible qu'à condition que le blocus soit levé. Il s'agit là de la seule façon de créer un environnement propice au dialogue et susceptible de déboucher sur une relation mutuellement bénéfique pour les deux pays et de renforcer davantage les relations, l'intégration et la diplomatie dans cet hémisphère.

Saint-Vincent-et-les Grenadines se déclare une fois de plus solidaire du peuple cubain et se fait l'écho des appels lancés par la majorité des membres de l'ONU en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier injustifiable, dont nous soulignons qu'il constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Samoa

[Original : anglais] [16 mai 2023]

Le Gouvernement de l'État indépendant du Samoa réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, qui sont aussi des principes fondamentaux du droit international.

Le Samoa soutient donc la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure contraires à cette résolution.

Sao Tomé-et-Principe

[Original : anglais] [6 mars 2023]

Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, adoptée le 3 novembre 2022.

Sao Tomé-et-Principe continue de mener une politique pleinement respectueuse du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment du principe d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe demeure opposé aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique coercitive ; il engage donc les États à s'abstenir d'adopter et d'appliquer de telles lois et de telles mesures, qui portent atteinte aux entités placées sous leur juridiction, ainsi qu'au libre exercice du commerce et à la liberté de navigation.

Sao Tomé-et-Principe demande donc instamment la levée rapide du blocus actuellement imposé à la République de Cuba et estime qu'une telle mesure améliorera grandement les conditions de vie du peuple cubain.

Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe continuera d'appuyer systématiquement la résolution annuelle sur ce point et de voter en sa faveur à l'Assemblée générale.

Sénégal

[Original : français] [20 mars 2023]

En application de ses obligations internationales découlant de la Charte des Nations Unies, le Sénégal continuera de respecter les dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la levée de l'embargo contre Cuba.

23-08396 **113/185**

Serbie

[Original : anglais] [13 mars 2023]

Guidée par les objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la République de Serbie réaffirme son attachement aux règles et principes du droit international, souligne qu'elle applique pleinement la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et précise qu'elle n'a jamais adopté ni appliqué de lois ni de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

La République de Serbie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et voté en leur faveur.

La République de Serbie demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, comme le souhaite l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Seychelles

[Original : anglais] [20 février 2023]

Le Gouvernement de la République des Seychelles se tient aux côtés de la communauté internationale et souscrit aux dispositions de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée le 3 novembre 2022.

Les Seychelles croient aux principes de l'égalité souveraine des États et de noningérence dans leurs affaires intérieures. Conformément à ces principes, le Gouvernement seychellois est opposé aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique contraignante, unilatérale et injustifiée.

À ce titre, les Seychelles soulignent l'importance des droits humains et du bienêtre économique de tous les peuples et estiment que le blocus imposé au peuple cubain par les États-Unis constitue un empiètement à ces principes. Les Seychelles encouragent les deux parties à s'efforcer de mettre fin au blocus et aux répercussions de celui-ci sur Cuba, afin que le pays puisse être pleinement intégré dans la communauté mondiale.

Le Gouvernement seychellois réaffirme sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et encourage la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique.

Sierra Leone

[Original : anglais] [15 mars 2023]

La République de Sierra Leone réaffirme son plein attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international.

La République de Sierra Leone a été l'un des premiers pays d'Afrique à établir des liens diplomatiques avec Cuba, il y a plusieurs dizaines d'années. Les relations

bilatérales unissant la République de Sierra Leone et Cuba sont cordiales et ces deux pays amis ont fait de grands progrès en matière de coopération commerciale.

La République de Sierra Leone est déterminée à renforcer encore les relations, déjà excellentes, qu'elle entretient avec cette nation sœur, tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Elle a par ailleurs appuyé l'ensemble des résolutions antérieures demandant la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et à son peuple par les États-Unis.

La République de Sierra Leone réitère son appel à une levée complète du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, qui continue de nuire gravement à la vie et au bien-être du peuple cubain.

Par conséquent, la République de Sierra Leone réaffirme son plein appui et son soutien déterminé à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, qui demande la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral contre Cuba. Elle est encouragée par les mesures prises par le passé pour normaliser les relations entre Cuba et les États-Unis. Nous sommes convaincus qu'il sera possible de faire fond sur les progrès réalisés.

Singapour

[Original : anglais] [23 février 2023]

Le Gouvernement singapourien réaffirme son appui à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. Depuis 1995, Singapour a toujours appuyé les résolutions appelant à la levée du blocus commercial imposé à Cuba par les États-Unis et a voté pour ces résolutions.

Soudan du Sud

[Original : anglais] [3 mai 2023]

La République du Soudan du Sud exprime de nouveau sa profonde inquiétude face au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

En accord avec la majorité des États Membres de l'ONU et dans l'esprit des résolutions adoptées par l'Union africaine, notamment les résolutions Assembly/AU/Res.1 (XVII), Assembly/AU/Res.1 (XIX) et Assembly/AU/Res.1 (XXI), la République du Soudan du Sud réclame la levée du blocus imposé au peuple cubain depuis plus d'un demi-siècle.

La République du Soudan du Sud considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est un acte unilatéral contraire aux principes du droit international inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux principes de base du système d'échanges multilatéral.

La République du Soudan du Sud estime que ces mesures coercitives sont un frein à la croissance économique et au développement social et humain de Cuba. Elle appelle à la mise en œuvre de la résolution 77/7, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et adoptée par l'Assemblée générale le 3 novembre 2022.

23-08396 115/185

Sri Lanka

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsque ces dernières sont contraires aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Elle considère que l'application de telles mesures porte atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux et à la liberté du commerce et de la navigation.

Sri Lanka n'a adopté aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

Sri Lanka a toujours appuyé l'adoption des résolutions sur cette question à l'Assemblée générale et considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis doit prendre fin.

Suisse

[Original : français] [20 mars 2023]

Tout comme les années précédentes, la Suisse s'est exprimée en 2022 en faveur de la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». La Suisse estime que les mesures économiques, financières et commerciales à l'encontre de la République de Cuba ont des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et augmentent les difficultés économiques. Pour ces raisons, elles devraient être abrogées.

Suriname

[Original : anglais] [15 février 2023]

La République du Suriname demeure fermement attachée aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à la promotion du respect du droit international. Le Suriname est d'avis que l'égalité souveraine et le droit des nations de choisir leur propre voie de développement doivent être respectés en toute circonstance. Le respect de ces principes est absolument essentiel au maintien d'un ordre international stable.

Le Suriname note que le blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba depuis des décennies est contraire à ces normes et principes et contre-productif pour les relations commerciales. Le maintien du blocus dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est particulièrement préoccupant. Le Secrétaire général a pourtant appelé à la levée des sanctions imposées à des pays afin de garantir l'accès aux produits alimentaires, aux fournitures médicales essentielles et à un soutien médical.

Compte tenu de ce qui précède, le Suriname préconise la levée du blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba et qui nuit à l'économie et au secteur des soins de santé du pays, empêche le peuple cubain de tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent les ressources du pays et constitue le principal et plus grand obstacle au plein développement de Cuba.

De surcroît, ce sont les membres les plus vulnérables de la société cubaine, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, qui ont subi les conséquences les plus graves de cette politique.

Le Suriname exprime une nouvelle fois sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et proclame que le Gouvernement de la République du Suriname n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ni de mesures affectant les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple et du Gouvernement cubains, conformément à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale.

Tadjikistan

[Original : anglais] [20 avril 2023]

Le Gouvernement de la République du Tadjikistan réaffirme son soutien à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, adoptée le 3 novembre 2022.

Membre de la communauté internationale, le Tadjikistan prône l'adhésion aux principes du droit international et affirme que le droit de choisir librement ses propres modes de développement est le droit fondamental de chaque nation.

Le Tadjikistan considère que les restrictions économiques, commerciales et financières sont toujours néfastes à l'économie d'un pays et ont donc des répercussions sur le bien-être de sa population et qu'elles sont contraires aux principes de l'Organisation des Nations Unies et font obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable.

Tchad

[Original : français] [24 mars 2023]

Guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République du Tchad réaffirme son soutien à la résolution 77/7 adoptée par l'Assemblée générale le 3 novembre 2022, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Il est évident que le blocus imposé persiste, pénalisant gravement le peuple cubain et le développement économique du pays.

Tout en réitérant les demandes des États Membres et des organisations internationales, y compris l'Union africaine, pour la levée totale de l'embargo, le Gouvernement tchadien, se référant également au paragraphe 30 de la résolution 70/1 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, lance un appel aux États pour qu'ils s'abstiennent d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

Le Gouvernement de la République du Tchad encourage instamment les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de Cuba à renouer le dialogue en vue de la relance du processus engagé il y a quelques années aux fins d'un développement mutuellement bénéfique aux peuples des deux pays et au monde entier.

23-08396 117/185

Thaïlande

[Original : anglais] [13 avril 2023]

Depuis 1994, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus commercial et économique imposé à Cuba.

La Thaïlande s'oppose à l'idée qu'un pays puisse imposer sa propre loi à un autre, obligeant dans les faits un pays tiers à s'y conformer également. Elle estime qu'un tel acte est contraire aux principes fondamentaux du droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le blocus unilatéral imposé à Cuba a entravé le développement socioéconomique du pays et fait souffrir sa population.

La Thaïlande n'a appliqué aucune disposition juridique ni mesure interne de cette nature et continue de les désapprouver.

Timor-Leste

[Original : anglais] [20 mars 2023]

La République démocratique du Timor-Leste adhère pleinement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment au principe de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Elle réaffirme son appui à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et rappelle qu'elle n'a ni adopté ni appliqué de loi ou mesure du type qui y est visé.

Le Gouvernement timorais s'oppose résolument à ce que de telles mesures extraterritoriales continuent d'être adoptées et appliquées, et il est favorable à la levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Nous sommes convaincus que l'imposition de ces mesures limitera la capacité de Cuba d'atteindre les objectifs de développement durable, de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) de la manière la plus efficace et la plus rapide possible et de faire respecter l'état de droit.

Togo

[Original : français] [8 mai 2023]

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Togo s'est toujours efforcé de promouvoir le respect de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De même, il soutient sans réserve le principe de la liberté du commerce et de la navigation qui est consacré par de nombreux instruments juridiques internationaux. Par conséquent, le Togo rejette systématiquement le recours aux mesures unilatérales qui vise à exercer des pressions sur les États. Pour cette raison, il n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de règlements limitant la souveraineté d'autres États ou les intérêts légitimes des entités ou personnes relevant de leur juridiction. Le Gouvernement togolais a toujours soutenu les initiatives prises par le Gouvernement cubain pour mettre fin au blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La fin du blocus s'impose car elle contribuerait à accélérer le processus de rétablissement des relations économiques et commerciales entre les deux pays, un objectif que la République togolaise soutient sans réserve. Le Togo souhaite

instamment que la dynamique de décrispation, entamée avec le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux États en 2015, se poursuive.

Tonga

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Il n'a donc adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, et entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, qui sont conformes aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, sont considérés comme sacro-saints par le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago.

Le Gouvernement trinidadien considère que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales sont incompatibles avec les buts et principes consacrés par la Charte et le droit international. La Trinité-et-Tobago n'applique aucune mesure économique unilatérale pour exercer une pression politique et économique sur d'autres États, conformément aux obligations qui lui incombent au titre de la Charte et du droit international.

La République de Trinité-et-Tobago et Cuba entretiennent des rapports cordiaux et productifs depuis de nombreuses années. Les liens économiques y occupent une place importante depuis 1972, lorsque des relations diplomatiques ont été instaurées entre les deux pays. Aussi la Trinité-et-Tobago appuie-t-elle sans relâche les efforts déployés à l'échelle régionale et internationale afin de promouvoir un dialogue constructif pour faire cesser le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui entrave considérablement le développement durable du pays.

La Trinité-et-Tobago se réjouit du dialogue franc et direct instauré avec la participation de Cuba concernant le blocus économique, commercial et financier.

La Trinité-et-Tobago réaffirme son appui à la levée de ces restrictions et demande aux parties concernées de travailler de bonne foi pour instaurer des relations bilatérales matures et ouvertes, fondées sur le respect mutuel et l'égalité souveraine. Elle rappelle que de telles relations ne pourront pleinement se concrétiser tant que le blocus n'aura pas été levé. Il s'agit là d'un objectif central qui doit constituer une priorité pour les deux Gouvernements et les deux peuples. La Trinité-et-Tobago renouvelle donc avec ferveur son souhait de longue date de voir Cuba réintégrer pleinement le système économique et politique international et d'assister à la levée du blocus économique, commercial et financier injustement imposé à ce pays souverain.

23-08396 119/185

Tunisie

[Original : français] [10 mai 2023]

La Tunisie réaffirme son attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Dans ce cadre, la Tunisie a appuyé la résolution 77/7, ainsi que toutes les résolutions précédentes de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba.

La Tunisie n'applique pas de lois ni de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux. Elle n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba interdisant les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Türkiye

[Original : anglais] [13 mars 2023]

La République de Türkiye n'applique aucune loi ni mesure du type visé dans le préambule de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale. Elle s'inquiète de l'existence de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population et portent atteinte au libre-échange entre les États.

La Türkiye réaffirme son respect des principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le Gouvernement turc continue de considérer que les désaccords et problèmes entre États doivent être réglés par la voie du dialogue et de la négociation.

Turkménistan

[Original : russe] [15 février 2023]

Le Gouvernement turkmène soutient l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 77/7, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le blocus imposé de manière unilatérale à la République de Cuba entrave le développement de l'économie cubaine et complique la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Turkménistan souligne de nouveau l'importance des principes de l'égalité souveraine de tous les États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, notamment consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

Le Gouvernement turkmène soutient l'établissement d'un dialogue constructif pour résoudre les problèmes existant entre les deux parties, en tant que mécanisme de promotion de la paix.

Le Turkménistan demande aux organismes compétents des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que des États n'usent de sanctions économiques et de mesures coercitives unilatérales contre d'autres États, y compris Cuba.

Tuvalu

[Original : anglais] [25 avril 2023]

Le Gouvernement tuvaluan réaffirme avec force que le blocus économique, commercial et financier imposé de longue date à Cuba est contraire aux objectifs fondamentaux qui consistent à favoriser une coopération et un dialogue ouverts et à promouvoir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Parmi ces principes figurent la solidarité, la collaboration et l'établissement de relations amicales entre toutes les nations, quels que soient leurs systèmes politique et économique.

Les pratiques commerciales préjudiciables découlant de ce blocus continuent d'avoir des incidences néfastes sur le niveau de vie et la protection des droits humains du peuple cubain. En outre, elles entravent l'action menée par le Gouvernement cubain et sa détermination à atteindre les objectifs de développement durable, freinant ainsi les avancées et le développement du pays dans leur ensemble.

Le Gouvernement tuvaluan est fier de déclarer qu'il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures ciblant Cuba ou lui portant préjudice. Par ailleurs, les Tuvalu appuient sans réserve la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Ce soutien est conforme à la demande constante et inébranlable de la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La levée du blocus permettra à la République de Cuba de renforcer et d'élargir davantage sa collaboration et sa coopération avec de petits États insulaires en développement tels que les Tuvalu. Cette mesure contribuerait grandement à leur croissance et à leur développement mutuels et favoriserait une meilleure compréhension et un partenariat plus étroit entre les pays.

En conséquence, le Gouvernement tuvaluan souligne qu'il importe d'assainir et de reconstruire les relations entre les États-Unis et la République de Cuba. Cette mesure louable est conforme à la Charte et aux principes de souveraineté et d'égalité entre toutes les nations et tous les peuples. L'amélioration des relations favorisera in fine la stabilité et la prospérité de la communauté internationale.

Enfin, le Gouvernement tuvaluan tient à exprimer sa sincère gratitude pour les bourses généreusement accordées par Cuba aux étudiants en médecine tuvaluans. Ce soutien éducatif contribue grandement au développement du système de santé des Tuvalu et à l'amélioration du bien-être général de leurs citoyens.

Union européenne

[Original : anglais] [29 mars 2023]

L'Union européenne et ses États membres estiment que les mesures unilatérales prises par les États-Unis contre Cuba devraient être abrogées. Le blocus économique, commercial et financier, étant une des causes des pénuries actuelles, contribue à la crise économique de Cuba et entraîne une détérioration des conditions de vie du peuple cubain et a des répercussions dans le domaine humanitaire. Il restreint l'aptitude de Cuba à importer des produits pharmaceutiques, des dispositifs médicaux et d'autres fournitures médicales nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Les mesures prises contre Cuba portent atteinte aux intérêts de l'Union européenne et violent les règles généralement convenues du commerce international. Nous nous félicitons des mesures annoncées par l'Administration des États-Unis en

23-08396 121/185

2022 tendant à assouplir les restrictions sur les envois de fonds à la famille et les voyages vers l'île, et à reprendre pleinement les services consulaires. Cependant, le fait que Cuba a été désigné comme un État qui soutient le terrorisme en janvier 2021 a créé de nouveaux obstacles aux transactions financières internationales avec l'île.

L'Union européenne et ses États membres continuent de s'opposer à l'application extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis, telle qu'elle résulte des lois de 1992 et de 1996 respectivement intitulées « Cuban Democracy Act » et « Helms-Burton Act », laquelle est illégale.

En novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a convenu d'un règlement et d'une action commune pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre l'application extraterritoriale de la loi Helms-Burton. En particulier, le Règlement (CE) n° 2271/96 interdit aux États membres de l'Union européenne de se conformer à cette loi et de l'appliquer. En outre, le 18 mai 1998, lors du Sommet Union européenne-États-Unis qui s'est tenu à Londres, les parties se sont mises d'accord sur un certain nombre de dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton et de mesures propres à renforcer la protection des investissements, et l'Administration des États-Unis s'est engagée à ne plus adopter ce type de lois extraterritoriales à l'avenir (l'ensemble de ces mesures étant regroupées dans « l'Accord »).

Aussi l'Union européenne regrette-t-elle que le Gouvernement des États-Unis ait pris la décision d'activer pleinement le titre III et de recommencer à appliquer le titre IV, ce qu'elle considère comme une violation manifeste de l'accord conclu en 1998. Elle rappelle qu'elle a toujours honoré et qu'elle continue d'honorer les engagements pris au titre de cet accord et invite les États-Unis à faire de même. Étant donné que les titres III et IV de la loi Helms-Burton sont appliqués, notamment à des entreprises et ressortissants de ses États membres, l'Union européenne est contrainte d'envisager tous les instruments et toutes les possibilités à sa disposition afin de protéger les activités économiques de ces entreprises et ressortissants, y compris ses investissements. Cela inclut le Règlement (CE) n° 2271/96, dont les dispositions peuvent être invoquées par les exploitants de l'Union européenne qui souffrent des répercussions négatives de l'application extraterritoriale de la loi Helms-Burton. L'Union européenne s'attache à réviser le Règlement afin de le rendre encore plus efficace.

L'Union européenne est convaincue que l'approche la plus efficace pour ce qui est de contribuer à la modernisation institutionnelle, économique et sociale de Cuba consiste à travailler avec le pays à tous les niveaux, y compris avec la société civile, notamment au moyen d'un dialogue franc et ouvert sur les améliorations nécessaires concernant les droits humains et les libertés fondamentales. Dans le cadre de l'Accord de dialogue politique et de coopération conclu entre l'Union européenne et Cuba et appliqué de manière provisoire depuis le 1 er novembre 2017, elle offre à Cuba un partenariat continu et fiable, pourvu que le pays continue de chercher à se réformer sur le plan économique et social et de tendre vers le développement durable, propose des solutions communes aux problèmes mondiaux et continue de promouvoir la démocratie et le respect des droits humains.

Uruguay

[Original : espagnol] [1er février 2023]

En ce qui concerne la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », notamment son paragraphe 4, l'Uruguay respecte et

applique strictement les principes consacrés par le droit international ainsi que toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies, et ce, depuis toujours.

Ainsi, conformément au principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, notre pays n'a ni adopté ni appliqué de règles pouvant remettre en cause l'égalité souveraine ou les décisions d'autres États.

L'Uruguay s'est aussi fermement opposé à toute théorie qui entérinerait ou justifierait l'application extraterritoriale de lois internes, sauf si le droit international le prévoit, notamment en matière de compétence de protection ou de compétence universelle.

Notre pays condamne tout mécanisme qui, directement ou indirectement, sanctionnerait de façon unilatérale les décisions souveraines d'un État en matière politique, économique, commerciale, sociale, culturelle ou autre.

Compte tenu de ce qui précède, l'Uruguay considère que les sanctions et les lois extraterritoriales appliquées à Cuba constituent une violation du droit international et nuisent au développement économique de cet État caribéen, en plus de contribuer à priver le peuple cubain de son droit au développement et, dommage impossible à quantifier, de porter gravement atteinte à sa dignité et à sa souveraineté.

Vanuatu

[Original : anglais] [25 mai 2023]

Le Gouvernement vanuatuan réaffirme son opposition aux mesures coercitives unilatérales appliquées en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

De plus, il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

Venezuela (République bolivarienne du)

[Original : espagnol] [27 mars 2023]

La République bolivarienne du Venezuela considère que la Charte des Nations unies est une norme fondamentale du droit international qui permet de régir les relations entre États et de faire prévaloir la paix. À cet égard, aucun État n'a le pouvoir d'imposer une quelconque mesure visant à contraindre un autre État à lui subordonner l'exercice de ses droits souverains. Partant de cette idée centrale, conformément aux principes et valeurs consacrés par sa Constitution nationale, notamment l'humanisme, la coopération, la solidarité entre les peuples et l'engagement ferme en faveur de la paix, découlant de son attachement inébranlable aux normes et aux principes du droit international, le Venezuela rejette une fois de plus l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté et à l'indépendance politique d'autres États ou aux droits humains.

Entré en vigueur il y a 61 ans, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique viole délibérément et systématiquement les droits humains de plus de 11 millions de Cubains et représente aujourd'hui le principal obstacle à l'exercice de leur droit inaliénable au développement. Depuis plus de 30 années consécutives, l'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies, demande qu'il soit levé.

23-08396 123/185

L'imposition de mesures illégales à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique est anachronique et contraire aux dispositions de la Charte et d'autres instruments juridiques internationaux, et elle enfreint la liberté de commerce et de navigation, ainsi que les normes qui régissent le système commercial international.

Le Venezuela fustige de nouveau l'application des dispositions extraterritoriales des lois Torricelli et Helms-Burton, qui causent de graves dommages à l'économie de la République de Cuba en entravant ses relations économiques avec des pays tiers et des filiales d'entreprises américaines.

La politique d'affrontement défendue et pratiquée par les États-Unis a nui au bien-être de Cuba, cette nation sœur de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont les droits humains ont été bafoués par l'application de ces mesures illégales.

Le blocus illégal imposé à la République de Cuba depuis plus de 60 ans a causé au pays un préjudice d'un montant supérieur à 154 217,3 millions de dollars aux prix courants, ce qui démontre les effets néfastes de son application continue.

Même au cœur de la pire pandémie de ces dernières décennies, les États-Unis d'Amérique ont intensifié le blocus imposé à la République de Cuba, bien que les autorités, les organisations et les gouvernements du monde entier aient demandé la levée et la suspension de ces mesures, qui entravent l'action menée face à la crise et donnent au blocus une dimension encore plus néfaste et inhumaine.

Depuis 1991, le Venezuela appuie les résolutions sur cette question que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptées à une majorité particulièrement écrasante. À cet égard, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela exhorte les États-Unis d'Amérique à appliquer sans délai les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5, 72/4, 73/8, 74/7, 75/289 et 77/7 de l'Assemblée générale, que les États Membres des Nations Unies ont adoptées à une majorité historique.

Le Venezuela a prononcé et appuyé, dans d'autres instances internationales, des déclarations dénonçant ce type de mesures, qui sont par définition hostiles et, en conséquence, fragilisent la coexistence pacifique des nations et enfreignent le droit international.

Dans ce contexte, la République bolivarienne du Venezuela fait également siennes les déclarations faites à maintes reprises par des instances telles que le Mouvement des pays non alignés, le Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Sommet de l'Association des États de la Caraïbe, qui dénoncent l'application de mesures unilatérales ayant des incidences extraterritoriales comme étant contraire au dialogue et à la coopération, expressions véritables d'un multilatéralisme ouvert à tous et transparent; ces déclarations ont été systématiquement ignorées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le Venezuela souhaite souligner que la région a exprimé son appui aux résolutions de l'Assemblée générale sur cette question dans la déclaration du vingt-deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, qui s'est tenu le 14 décembre 2022 à La Havane, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance ont demandé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de cesser sa politique hostile à l'égard de la République de Cuba et de mettre fin immédiatement et sans condition au blocus économique, commercial et financier, ainsi qu'aux mesures subversives, illégales et insidieuses qui portent atteinte à la souveraineté et au droit des peuples à l'autodétermination.

Il tient également à signaler la Déclaration spéciale de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier des États-Unis d'Amérique contre Cuba, approuvée par les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes le 24 janvier 2023 à Buenos Aires, dans laquelle ces derniers ont réaffirmé qu'ils s'opposaient aux mesures économiques coercitives non conformes au droit international, notamment à toutes les mesures unilatérales prises contre des pays souverains qui nuisent au bien-être de leurs peuples et visent à les empêcher d'exercer leur droit de déterminer, de leur plein gré, leurs propres systèmes politiques, économiques et sociaux, et ont exhorté le Président des États-Unis d'Amérique à lever le blocus contre Cuba, avec le soutien du Congrès américain.

L'imposition de mesures unilatérales et de blocus contraires au droit international touche l'ensemble de la communauté internationale, car ils ont des implications extraterritoriales et portent délibérément atteinte à la souveraineté politique, à l'intégrité territoriale, à l'égalité juridique des États, au règlement pacifique des différends, au multilatéralisme, ainsi qu'aux principes et aux fondements sur lesquels le système international, fondé sur des règles, a été construit, dans le but de garantir la coexistence pacifique des nations.

La communauté internationale doit continuer d'exiger qu'il soit mis fin à l'application de mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de choisir, en vertu de leur droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre, compte tenu des réalités et des spécificités de leur pays.

La République bolivarienne du Venezuela condamne le maintien de cette mesure illégale, obsolète, criminelle et inhumaine et souligne que ce type d'action ne contribue pas à promouvoir le dialogue et la coopération qui doivent régner dans les relations internationales entre États souverains et indépendants, conformément à l'esprit et aux buts de la Charte des Nations Unies et à la résolution 2625 (XXV) sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970.

En dénonçant les mesures criminelles imposées à Cuba par les États-Unis, la République bolivarienne du Venezuela continue de se conformer aux dispositions de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et maintient un engagement constant à l'égard du droit international, ce qui lui permet de demander une nouvelle fois aux États-Unis d'Amérique de mettre fin à toutes les mesures qui menacent la paix et la sécurité internationales, y compris l'imposition criminelle de blocus et d'autres mesures arbitraires et unilatérales, de se conformer aux dispositions des 30 résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question et de lever le blocus économique, commercial et financier cruel et criminel qu'ils imposent illégalement à Cuba depuis près de 60 ans et qui porte préjudice au peuple cubain et, du fait de son caractère extraterritorial, à tous les États qui ont des relations économiques, financières et commerciales avec ce pays.

Viet Nam

[Original : anglais] [8 mars 2023]

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante des résolutions exigeant que les États-Unis d'Amérique mettent fin à leurs politiques et à leurs lois qui imposent à la République de Cuba un blocus économique,

23-08396 125/185

commercial et financier, dont la dernière en date est la résolution 77/7, adoptée le 3 novembre 2022 par 185 voix pour.

La politique de blocus appliquée contre Cuba par les États-Unis constitue une violation des principes consacrés par le droit international, notamment par la Charte des Nations Unies, et contrevient au souhait que partagent toutes les nations d'entretenir des relations d'égal à égal avec les autres pays, quel que soit leur système politique, dans le respect du droit de chaque nation de choisir son propre modèle de développement.

Le Viet Nam est préoccupé par les dommages considérables que le blocus des États-Unis, qui cause depuis des décennies des souffrances indicibles à des générations de Cubains, inflige à tous les secteurs de l'économie cubaine. Nous sommes d'avis que ce régime injuste de sanctions unilatérales, en place de longue date, constitue une violation des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, et contrevient au souhait que partagent toutes les nations d'entretenir des relations d'égal à égal avec les autres pays, quel que soit leur système politique, dans le respect du droit de chaque nation de choisir son propre modèle de développement.

Le Viet Nam réaffirme son appui ferme aux résolutions de l'Assemblée générale sur cette question et il est convaincu que l'Organisation des Nations Unies prendra bientôt des initiatives et des mesures concrètes pour appliquer sans délai les résolutions adoptées et faire cesser immédiatement le blocus imposé à Cuba.

Le Viet Nam considère que les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba devraient poursuivre leur dialogue et leurs échanges afin de consolider les relations entre les deux pays, dans un esprit de compréhension mutuelle, de respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives. Il exhorte en outre les États-Unis à lever rapidement et intégralement le blocus imposé à Cuba, ce qui servirait les intérêts mutuels des peuples américain et cubain et contribuerait grandement au maintien de la paix et de la stabilité, ainsi qu'au renforcement de la coopération sur le continent américain et dans le monde.

Le Viet Nam réaffirme une fois encore les liens d'amitié, de coopération et de solidarité qui l'unissent au peuple cubain frère et sa détermination à tout mettre en œuvre, avec les autres peuples du monde épris de paix, de liberté et de justice, pour aider le peuple cubain à surmonter les conséquences de la politique illégale de blocus. En 2022, il a apporté son soutien en versant une aide financière de 500 000 dollars et en fournissant 5 000 tonnes de riz et divers produits pour aider Cuba à surmonter ses difficultés socioéconomiques, notamment celles liées à la catastrophe industrielle de Matanzas.

Yémen

[Original : anglais] [22 mars 2023]

Le Gouvernement de la République du Yémen réaffirme sa profonde adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes du droit international relatifs à la souveraineté nationale, à la non-agression, à la non-intervention dans les affaires intérieures des États, au respect mutuel, à la coexistence pacifique et au règlement des différends entre États par des moyens pacifiques.

Le Gouvernement yéménite appuie les efforts que déploie le Secrétaire général pour favoriser l'application effective de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale,

qui vise à amener la communauté internationale à prendre des dispositions efficaces aux fins de l'élimination du recours à des mesures économiques unilatérales pour exercer des pressions économiques et politiques sur les pays en développement.

Cela fait plus de quarante ans que le Yémen entretient des relations avec la République de Cuba sur les plans économique, social et culturel. Le Yémen a toujours cherché à développer et à renforcer ces relations, dans l'intérêt commun des deux pays et des deux peuples. Il a conclu avec la République sœur de Cuba plusieurs accords de coopération bilatérale en matière diplomatique, économique, culturelle et médicale, ce qui a permis d'établir une coopération active dans divers domaines.

Zambie

[Original : anglais] [8 juin 2023]

La République de Zambie réaffirme qu'elle appuie la résolution 77/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Gouvernement zambien est opposé au blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale par les États-Unis d'Amérique à Cuba. Les sanctions appliquées depuis de nombreuses années sont l'incarnation des souffrances infligées de manière illégale et injuste à une nation par une autre au moyen de mesures coercitives unilatérales, qui ont des effets préjudiciables sur les progrès de Cuba en matière de développement.

Il est également regrettable que les sanctions aient manifestement été durcies, plutôt qu'assouplies.

La Zambie continue d'exprimer sa solidarité avec le peuple cubain et appelle les États-Unis et toutes les parties concernées à s'abstenir d'adopter et d'appliquer des lois ou des mesures contraires aux obligations faites aux États par la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Zimbabwe

[Original : anglais] [10 mai 2023]

Le Zimbabwe réaffirme sa solidarité avec Cuba et le peuple cubain, qui, depuis plus d'un demi-siècle, résistent au blocus économique, commercial et financier que leur imposent les États-Unis d'Amérique. En adoptant à la quasi-unanimité la résolution 77/7 du 3 novembre 2022, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a réitéré une fois de plus le soutien de la communauté internationale à cette cause. Le Zimbabwe considère le blocus imposé à Cuba comme une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, notamment s'agissant de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Une fois encore, le Zimbabwe s'oppose totalement à l'imposition de lois et de décisions extraterritoriales, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures unilatérales coercitives entravant l'exercice des droits humains et le bien-être et la prospérité des peuples. Il saisit cette occasion pour réaffirmer l'urgente nécessité de lever intégralement et sans condition le blocus imposé par les États-Unis à Cuba, obstacle majeur à la réalisation des ambitions de développement économique et social du

23-08396 **127/185**

peuple cubain, auquel cette situation inflige par ailleurs des dommages et des souffrances considérables.

Le Zimbabwe estime en outre que le maintien de sanctions économiques rendra impossible toute progression de Cuba dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

État de Palestine

[Original : anglais] [3 mai 2023]

L'État de Palestine affirme sa solidarité sans faille avec la République de Cuba, rejette le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis d'Amérique continuent de lui imposer et se joint à l'écrasante majorité des États qui demandent la levée immédiate de cette mesure injuste qui se prolonge et qui cause tant de pertes et de détresse à Cuba et au peuple cubain.

L'État de Palestine – qui continue de voir son développement entravé et de souffrir des lourdes répercussions socioéconomiques, humanitaires, politiques, sécuritaires et environnementales de 56 années d'occupation coloniale illégale, auxquelles s'ajoute le blocus inhumain de la bande de Gaza imposé depuis 16 ans par Israël, Puissance occupante, lequel constitue une violation grave du droit international et entraîne des conséquences désastreuses pour notre peuple et à tous les niveaux de notre société – réitère sa ferme opposition au blocus punitif et aux mesures coercitives unilatérales imposés à Cuba. Nous réaffirmons notre soutien sans réserve aux appels de la communauté internationale et aux efforts diplomatiques déployés afin de mettre fin à ce blocus, qui continue de nuire à Cuba et de porter atteinte aux droits du peuple cubain, notamment ses droits à l'autodétermination et au développement.

À ce titre, l'État de Palestine réaffirme son adhésion de principe à la résolution 77/7 de l'Assemblée générale et à toutes les autres résolutions pertinentes des organes de l'ONU ainsi qu'aux positions sur la question adoptées entre autres par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine, qui demandent la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Il demande qu'une action résolue soit menée pour que la résolution 77/7 soit pleinement appliquée, conformément au droit international ainsi qu'aux principes de la souveraineté et de l'indépendance des États et de la liberté du commerce et de la navigation et afin de les faire respecter.

L'État de Palestine regrette que la tendance positive des dernières années se soit inversée et que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis persiste, faute du dialogue politique crédible et de bonne foi nécessaire à l'exécution des mesures cruciales visant la levée rapide du blocus. Il s'associe dès lors une fois encore à la communauté internationale pour demander la levée du blocus afin de permettre à Cuba de participer librement aux échanges commerciaux et de mener une activité économique normale, autant de conditions indispensables au développement durable auquel ont droit Cuba et toutes les autres nations et dont elles ont besoin pour favoriser la prospérité et assurer la stabilité de leurs peuples et de leurs pays. Ces objectifs se font encore plus urgents compte tenu de l'instabilité et de la vulnérabilité croissantes qui touchent tous les pays en raison de la multiplication des chocs mondiaux, tels que les répercussions à longue échéance de la pandémie de COVID-19, les turbulences économiques internationales, la montée de l'insécurité alimentaire et les changements climatiques, auxquels s'ajoutent des conflits prolongés et émergents ainsi que d'autres défis et crises.

Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, auxquels il adhère pleinement, l'État de Palestine déclare n'avoir jama is adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 77/7. Par ailleurs, l'État de Palestine maintient des relations diplomatiques normales avec la République de Cuba et continuera de manifester sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains et d'œuvrer au renforcement des liens politiques, économiques, sociaux et culturels, de la coopération et des rapports amicaux qu'il entretient depuis longtemps avec ce pays et son peuple.

Saint-Siège

[Original : anglais] [15 mai 2023]

Le Saint-Siège n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures d'ordre économique, commercial ou financier visant Cuba. Au contraire, il s'est toujours prononcé en faveur de la levée du blocus imposé à ce pays.

Le Saint-Siège n'a cessé de plaider, et continue de le faire, en faveur de la consolidation de relations mutuellement bénéfiques entre Cuba et l'ensemble de la communauté internationale, en jetant des ponts, en renforçant la participation de la société civile, en ouvrant de nouvelles voies de dialogue et en renforçant celles qui existent déjà.

Le Saint-Siège espère donc qu'il sera mis fin le plus rapidement possible à ce blocus, qui a des conséquences humanitaires depuis des décennies, en particulier pour les Cubains les plus marginalisés, et a entraîné l'isolement économique du pays.

Le Saint-Siège est persuadé que la levée du blocus favorisera l'établissement de relations plus harmonieuses et fraternelles entre le peuple cubain et le peuple américain.

Le Saint-Siège invite donc instamment Cuba et les États-Unis d'Amérique à persévérer sur la voie de la normalisation de leurs relations, et encourage leurs dirigeants respectifs à assumer leurs responsabilités et à prendre en main ce processus.

III. Réponses reçues d'organes et organismes des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Cuba est membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) depuis le 1^{er} octobre 1957. L'assistance fournie par l'AIEA à tous ses États membres, dont Cuba, est régie par son statut, en particulier le paragraphe C de l'article III, qui stipule que « dans l'exercice de ses fonctions, l'Agence ne subordonne pas l'aide qu'elle accorde à ses membres à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres conditions incompatibles avec les dispositions du présent statut ».

En outre, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a approuvé, le 21 février 1979, le Texte révisé des principes directeurs et règles générales d'application concernant l'octroi d'assistance technique par l'Agence (reproduit dans le document INFCIRC/267). Ces principes directeurs disposent notamment que « l'Agence exerce ses activités d'assistance technique dans le respect des droits souverains des États, des dispositions de son statut et de celles des accords conclus entre elle et l'État ou le groupe d'États qui sollicite une assistance technique » et qu'« elle ne subordonne

23-08396 **129/185**

pas son assistance technique à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres qui seraient incompatibles avec les dispositions de son statut ».

Toutefois, le blocus continue d'entraver la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence pour Cuba. À titre d'exemple, l'acquisition d'équipement, de consommables et de matériel (équipement de surveillance des rayonnements, produits chimiques, réactifs, radio-isotopes à usage médical, radiopharmaceutiques, cellules chaudes, sources de rayonnement à usage médical et industriel, insectes stérilisés) est compromise en raison du nombre limité de vendeurs disposés à fournir ces produits au pays ou à lui en livrer. Des restrictions sont également appliquées à la participation de ressortissants cubains aux activités de formation, aux programmes de bourses et aux réunions organisés par l'AIEA dans certains États membres.

Ces dernières années, la participation de ressortissants cubains aux formations en ligne s'est heurtée à des difficultés persistant dans l'utilisation des technologies de l'information en raison de la mauvaise qualité de la connexion Internet et de l'accès limité à certaines plateformes informatiques.

Conformément à son statut et aux principes directeurs susmentionnés, l'AIEA s'efforce de surmonter ces obstacles, dans la mesure du possible, pour faciliter la mise en œuvre de son programme de coopération technique pour Cuba.

Bureau des affaires spatiales

[Original : anglais] [3 avril 2023]

Cuba est membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extraatmosphérique depuis 2001.

Du 26 au 30 mars 1990, Cuba a organisé, conjointement avec le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, un atelier sur le thème « Communications spatiales pour le développement », qui s'est tenu à La Havane. Du 5 au 8 novembre 2012, des experts cubains ont pu prendre part à un atelier sur le thème de la « Contribution du droit de l'espace au développement économique et social », organisé à Buenos Aires (voir A/AC.105/1037).

La zone des Caraïbes présente un risque élevé de catastrophes dues à des risques naturels, tels que les ouragans, les tsunamis, les ondes de tempête, les séismes, les glissements de terrain, la sécheresse, les inondations et les vagues de chaleur. Face aux multiples crises survenues dans le pays au fil des ans, le Gouvernement cubain a mis en place un système d'alerte efficace et unique permettant d'atteindre toutes les régions du pays. Toutefois, l'utilisation de données satellitaires, de systèmes précis de positionnement et de navigation et de systèmes modernes de télécommunication par satellite par le service cubain de protection civile permettrait d'améliorer la performance de ce système d'alerte et d'améliorer la planification des interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes. Il serait beaucoup plus facile d'intégrer ces outils aux systèmes cubains existants si la participation de toutes les parties prenantes des divers niveaux de l'administration cubaine répondait à une structure précise.

Mis en place par le Bureau des affaires spatiales, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) est établi « pour garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes, destiné à appuyer le cycle complet de la gestion des

catastrophes ». Pour ce faire, il s'efforce d'être une voie d'accès aux informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes, de servir de trait d'union entre la communauté de la gestion des catastrophes et des risques et la communauté spatiale, et de faciliter la création de capacités et le renforcement des institutions. UN-SPIDER reçoit le soutien de 26 bureaux d'appui régional (dont 5 en Amérique latine), qui lui sont indispensables pour mener à bien sa mission.

Depuis 2009, le Programme a fourni des services consultatifs détaillés aux 11 pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes suivants : le Chili, la Colombie, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et la République dominicaine. Ce soutien a permis aux gouvernements de définir des priorités en vue de renforcer leurs capacités à explorer et à utiliser des données, informations, produits et services spatiaux et à y accéder, réduisant ainsi la vulnérabilité de leur population et de leurs infrastructures face aux risques naturels.

Enfin, en vue de favoriser la mise en œuvre du Cadre de Sendai, le Bureau des affaires spatiales a mis en place le Partenariat mondial pour l'utilisation d'applications des techniques spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe. Le Bureau est également un membre clé du Réseau international des dispositifs d'alerte rapide multirisque. Ces mécanismes mettent en avant l'importance de la technologie et des applications spatiales en tant qu'outils de planification, de préparation, de mesure et de suivi des efforts déployés par les pays en vue de réduire les risques liés aux risques naturels.

La mise en place d'une mission technique consultative du Programme, constituée d'une équipe d'experts internationaux hispanophones, qui consulte les principales entités cubaines chargées de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, ou pouvant jouer un rôle en la matière, permettrait non seulement d'évaluer les capacités actuelles du pays, mais aussi de recenser les domaines d'action prioritaires. Si les fonds le permettent, une telle mission pourrait être planifiée et menée à bien en 2024 ou 2025, et permettre de présenter des recommandations détaillées au Gouvernement cubain.

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) coordonne les initiatives internationales de prévention des catastrophes, oriente et suit l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et rend compte des progrès accomplis. L'UNDRR facilite la participation de Cuba aux mécanismes et initiatives d'échange de connaissances sur la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes. Il fait également participer Cuba à des projets sous-régionaux dans les Caraïbes, qui visent à accroître les capacités de réduction des risques de catastrophe, à diffuser les bonnes pratiques en matière d'investissements tenant compte des risques et à renforcer et rationaliser les systèmes d'alerte rapide dans la région.

L'UNDRR constate avec satisfaction l'expertise de Cuba en matière de réduction des risques de catastrophe. Il félicite Cuba des efforts soutenus qu'elle déploie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, ainsi que du soutien qu'elle fournit au renouvellement du Plan d'action régional pour l'application du Cadre de Sendai dans les Amériques dans le cadre de la réunion de la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes, qui s'est

23-08396 131/185

tenue à Punta del Este (Uruguay) du 28 février au 2 mars 2023. L'UNDRR accueille également avec satisfaction la contribution de Cuba à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, y compris la présentation de son rapport d'examen à mi-parcours, et attend avec intérêt la représentation de Cuba à la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, convoquée par l'Assemblée générale les 18 et 19 mai 2023 à New York.

La coopération et le partage d'expertise de Cuba dans la région sont d'une grande importance pour faire progresser les efforts en matière de réduction des risques de catastrophes. L'UNDRR note que Cuba a été l'un des premiers pays à offrir une assistance technique aux pays des Caraïbes pour faire face à la COVID-19. C'est également l'un des pays qui possèdent une expertise dans la mise en place de systèmes d'alerte rapide, ce qui peut être un atout pour mettre en œuvre l'initiative « Alertes précoces pour tous » et donner suite à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la mise en place d'un système mondial d'alerte rapide au cours des cinq prochaines années.

L'UNDRR estime que pour être en mesure d'atténuer les effets des catastrophes sur le plan humain et économique, il faudrait que le pays puisse accéder aux avancées actuelles dans les domaines scientifique et technique ainsi qu'à des technologies de pointe. Compte tenu de l'intensité et de la fréquence accrues des risques naturels dans les Caraïbes et de la nécessité de se relever des conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, l'accès aux ressources des donateurs et des institutions financières internationales permettrait également à Cuba de réaliser de nouveaux progrès. En outre, les efforts visant à protéger la population contre les différents risques (biologiques, environnementaux, technologiques, hydrométéorologiques et géologiques, entre autres) devront être complétés et renforcés par l'accès aux équipements d'intervention en cas de catastrophe, de santé et d'alerte rapide, à la modélisation des risques, à des infrastructures adaptées et à d'autres technologies de l'information.

Ainsi, l'UNDRR considère que la réalisation des objectifs de réduction des risques de catastrophe à Cuba est entravée par les effets du blocus, qui limite l'accès du pays à des informations, des connaissances, des technologies (y compris les plateformes virtuelles et les logiciels essentiels pour fonctionner à l'heure actuelle) et des actifs d'une importance capitale pour la réalisation des engagements du Cadre de Sendai et le renforcement de la résilience du pays.

Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies responsable des activités opérationnelles de développement (Cuba)

[Original : anglais] [18 avril 2023]

Les autorités nationales cubaines se sont dites déterminées à atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2021-2022, Cuba, qui se classe au quatre-vingt-troisième rang sur 189 pays, jouit d'un niveau de développement élevé.

Le pays applique des programmes et des politiques de développement visant à atteindre les objectifs de développement durable, à améliorer l'accès aux soins de santé et à l'éducation, à promouvoir l'égalité des genres et à réduire les inégalités, et a réalisé des progrès significatifs dans des domaines sociaux tels que les soins de santé, l'éducation et la durabilité environnementale. Il accorde également une grande importance à l'enseignement des sciences et des technologies et a créé plusieurs

institutions de recherche de niveau international et mis au point des technologies et des traitements médicaux innovants.

En dépit de ces réalisations, Cuba fait face à plusieurs obstacles sur le plan du développement économique qui l'empêchent d'enregistrer des progrès soutenus dans le domaine du développement humain. Après une décennie de faible croissance économique, le pays a été touché par des chocs multiples, consécutifs et graves au cours des trois dernières années, dont la maladie à coronavirus (COVID-19), les conséquences du conflit en cours en Ukraine et les sanctions accrues des États-Unis, qui ont eu de graves répercussions sur des aspects économiques clés tels que le financement, le commerce, les investissements, l'accès à la technologie, le tourisme et les envois de fonds dans les familles. Ces restrictions placent le pays dans une position défavorable, ce qui rend difficile la gestion de contextes de développement et d'urgence complexes.

En 2022, l'ouragan dévastateur Ian a frappé les territoires occidentaux du pays et détérioré les conditions de vie des groupes vulnérables. Le passage de l'ouragan a donné naissance à un contexte humanitaire qui requiert une intervention, mais le blocus imposé par les États-Unis continue de restreindre la capacité d'action de Cuba. Le manque d'accès au financement, aux ressources et fournitures médicales, à la nourriture, aux infrastructures et à d'autres biens de consommation de base et intermédiaires, entre autres facteurs, a entravé le relèvement après le sinistre et la réactivation économique, même dans le secteur privé.

Les restrictions sont dues au blocus qui interdit aux entreprises américaines de traiter avec Cuba et qui impose des limitations aux transactions qui recourent au dollar des États-Unis. Ainsi, il peut être difficile pour les entreprises étrangères de faire des affaires avec Cuba, et les échanges et les opérations commerciales s'en trouvent également entravés. De même, les restrictions restreignent l'exportation de biens et de services des États-Unis vers Cuba, ainsi que les importations de Cuba vers les États-Unis. En outre, elles empêchent les entreprises américaines d'investir à Cuba et limitent la capacité des entités cubaines d'obtenir des financements auprès des banques américaines.

Les entreprises cubaines ou étrangères établies à Cuba ne peuvent pas se procurer, utiliser ou acheter des biens, des services (y compris des brevets) ou des produits ou technologies comportant plus de 10 % de composants liés aux États-Unis, même si les États-Unis sont le marché le plus compétitif et le plus diversifié à proximité de Cuba.

De plus, dans le cadre du blocus, des restrictions sont imposées aux compagnies maritimes dont les navires accostent à Cuba. Outre que ces restrictions limitent le tourisme, elles entraînent également des conséquences extrêmement négatives sur le commerce et la disponibilité d'articles essentiels tels que les biens et services sanitaires et humanitaires dont ont besoin les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les adolescents et les jeunes.

L'application du titre III de la loi Helms-Burton durcit les conditions générales du blocus imposé à Cuba car elle permet de déposer des recours juridiques en lien avec des biens confisqués dans le pays.

Le plus grand obstacle au développement de Cuba et à la réalisation des objectifs associés au Programme 2030 par le pays réside peut-être dans le fait que celui-ci est exclu des institutions financières internationales. Les sanctions limitent son accès aux crédits et à d'autres ressources de développement et d'urgence qu'offrent ces institutions, telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. Elles interdisent également aux banques internationales de réaliser des transactions recourant au dollar des États-Unis avec les institutions cubaines. Non

23-08396 **133/185**

seulement ces restrictions entravent directement le développement du pays, elles augmentent également les risques auxquels celui-ci est exposé sur les marchés des capitaux. Cela menace l'accès aux emprunts extérieurs, décourage les investissements étrangers à Cuba, restreint les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 et limite le développement des entreprises et la création d'emplois.

Le blocus imposé par les États-Unis a également d'importantes conséquences sur les droits humains du peuple cubain. Il a contribué aux difficultés économiques et aux pénuries de produits de première nécessité à Cuba, ce qui a eu une incidence néfaste sur la santé et le bien-être de la population. Dans le secteur de l'éducation, il limite l'accès aux ressources pédagogiques, ce qui empêche les élèves et le personnel enseignant d'accéder à de la littérature spécialisée, à des logiciels et à du matériel scolaire et artistique. Dans le secteur de la santé, il limite l'accès aux fournitures médicales essentielles, notamment les médicaments, les réactifs, les pièces détachées pour les équipements de diagnostic et de traitement ainsi que le matériel médical et chirurgical. Par ailleurs, il crée des obstacles à l'importation d'équipements et d'intrants agricoles qui entravent considérablement la productivité agricole à Cuba, et, ce faisant, grèvent le budget du pays et peuvent nuire aux personnes qui dépendent des filets de protection sociale. En outre, cette situation constitue une menace importante pour la sécurité alimentaire du pays.

Depuis janvier 2021, Cuba figure sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme. Cela a renforcé les interdictions pesant sur la conduite de tous types d'opérations commerciales avec le pays et en lien avec tous produits soumis au Règlement relatif à l'administration des exportations, pour lesquels il faut invariablement demander une licence. Ces licences sont souvent refusées, sauf dans le cas des produits agricoles et de certains articles médicaux ou d'articles liés aux voyages, qui font déjà l'objet de licences générales. Les produits de haute technologie sont également interdits.

En 2022, l'actuelle Administration des États-Unis a annoncé l'assouplissement de certaines sanctions ainsi que l'élargissement des communications, des voyages et du commerce avec Cuba. Le programme de regroupement familial conditionnel destiné aux familles cubaines et certains services consulaires ont été rétablis pour faciliter le regroupement familial. Les voyages par vols réguliers ou affrétés vers d'autres provinces que La Havane ont été autorisés (ils avaient fait l'objet de restrictions en 2019). Les voyages de groupe immersifs et d'autres catégories de voyages éducatifs de groupe ont également été autorisés à nouveau. Des mesures ont été prises pour permettre l'augmentation des envois de fonds vers le peuple cubain et il a été annoncé qu'un soutien supplémentaire serait mis en place en vue d'améliorer l'accès aux services Internet, aux applications et aux plateformes de commerce électronique des États-Unis, ainsi que de permettre aux entrepreneurs d'accéder à des microfinancements et à des formations.

Toutefois, ces changements n'ont pas altéré les restrictions fondamentales découlant du blocus imposé à Cuba par les États-Unis, ni le fait que le pays est inscrit sur la liste des États soutenant le terrorisme, inscription qui a été ratifiée en 2023.

Répercussions sur les opérations et programmes des Nations Unies

Depuis 2020, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies mettent en œuvre le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2024, qui a été convenu avec le Gouvernement et répond aux priorités nationales en matière de développement. Le Plan-cadre est le fruit des travaux de 22 entités résidentes et non résidentes. En outre, en 2022, le système des Nations Unies a exécuté un plan d'action en réponse à l'ouragan Ian, qui a eu des conséquences importantes sur les provinces occidentales du pays.

Dans le contexte complexe décrit ci-dessus, le blocus a eu des effets négatifs sur la mise en œuvre des programmes et initiatives des Nations Unies à Cuba, notamment en ce qui concerne le développement du pays et les aspects humanitaires.

Les restrictions concernant l'acquisition de fournitures essentielles et l'augmentation des coûts des transactions ont retardé les opérations et entravé l'efficacité des projets des Nations Unies et l'exécution du programme de coopération des Nations Unies à Cuba. Cela a touché le programme ordinaire comme les initiatives d'intervention humanitaire menées en réponse à des événements particulièrement éprouvants survenus en 2022, notamment la persistance de la COVID-19 et l'ouragan Ian. Des difficultés logistiques et des coûts de transaction supplémentaires sont apparus dans les processus de passation de marchés en raison de l'impossibilité d'accéder au marché américain, malgré sa proximité. Il n'est pas possible de disposer de biens, services et technologies produits aux États-Unis, couverts par des brevets américains ou contenant des composants produits ou brevetés aux États-Unis dans le cadre des projets menés par les Nations Unies. De ce fait, les acquisitions doivent se faire par l'intermédiaire de pays tiers et de revendeurs, à des prix nettement supérieurs à ceux de produits comparables vendus sur le marché international. Cette difficulté est particulièrement patente lorsqu'il s'agit d'acquérir des articles hautement spécialisés tels que des équipements de technologie de l'information. Les frais associés aux services d'intermédiaires et au transport de longue distance entravent l'accès à des produits indispensables à l'exécution de projets de développement, font gonfler le coût final des biens et du matériel importés aux fins de l'exécution de ces projets et limitent la fourniture de biens et de services aux groupes vulnérables. Ainsi, en 2022 des articles importants tels que les kits permettant de diagnostiquer la dengue et les ambulances destinées au système de soins maternels ont fait l'objet de procédures d'achat longues et coûteuses.

L'expédition de produits alimentaires et non alimentaires achetés dans le cadre des projets des Nations Unies est souvent retardée car il est difficile de trouver une entreprise qui accepte d'opérer dans les ports cubains, et ce même si les niveaux de fret ont été plus élevés en 2022, étant donné que les compagnies maritimes dont les navires accostent dans les ports cubains sont soumises à des restrictions. En outre, le transport international est devenu encore plus congestionné avec la guerre en Ukraine, qui a réduit la disponibilité des navires entrant à Cuba, obligeant parfois ceux-ci à faire des escales pour transborder leur cargaison, ce qui entraîne des retards et une augmentation des coûts.

Certains fournisseurs entretenant des relations commerciales régulières avec des entreprises cubaines et des organismes des Nations Unies ont vu leurs comptes bloqués en raison des politiques liées aux sanctions imposées à Cuba par les États-Unis et appliquées par de nombreuses banques de la région. De ce fait, il est devenu difficile de payer les fournisseurs dans les délais convenus, ce qui a fait grimper les coûts des transactions et entraîné des répercussions sur les budgets des projets.

En outre, les bureaux des Nations Unies à Cuba n'ont qu'un accès restreint à presque tous les sites internationaux de commerce électronique dans le cadre du processus d'approvisionnement. En raison du blocus, il est impossible d'accéder à de nombreux sites Web et services lorsque l'on se connecte par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès à Internet cubain, notamment des sites où l'on trouve des informations et un appui techniques, des études, des analyses de prix et d'autres ressources nécessaires aux opérations courantes. Certaines opérations menées par l'intermédiaire des fournisseurs nationaux d'accès à Internet tombent également sous le coup de ces restrictions, si bien que l'accès aux principales plateformes des Nations Unies est limité.

23-08396 **135/185**

Le caractère extraterritorial du blocus, qui entraîne la restriction des transactions bancaires à destination et en provenance de Cuba, s'applique également aux organismes de coopération internationale dans le pays. Les bureaux des Nations Unies sur le terrain ne peuvent pas ouvrir des comptes professionnels dans des banques américaines ou des comptes qui utilisent le dollar des États-Unis comme monnaie de Les banques demandent systématiquement des informations supplémentaires pour se conformer aux règles fixées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers avant de procéder à des paiements et à des transferts liés au fonctionnement des projets ou à des transactions financières. Même si les paiements sont effectués dans d'autres devises, les délais de transaction ont encore augmenté sensiblement. Les organismes font appel à une banque tierce offrant des services de change pour réapprovisionner mensuellement leurs comptes locaux en dollars des États-Unis, ce qui entraîne des coûts supplémentaires dus aux taux de change et aux frais de banque et de transaction.

Ces effets négatifs persistent et continuent d'entraver jusqu'aux transactions financières réalisées à titre privé par le personnel des Nations Unies recruté sur le plan international comme national. Les fonctionnaires rencontrent des difficultés lorsqu'ils tentent d'effectuer des virements électroniques entre des comptes personnels et des paiements à des institutions liées aux États-Unis, telles que la United Nations Federal Credit Union. En outre, les comptes bancaires cubains ne peuvent être utilisés pour réserver ou payer des billets d'avion, des chambres d'hôtel et d'autres services connexes, ce qui a une incidence sur l'exécution des missions officielles et des opérations des Nations Unies sur le terrain. Les fonctionnaires qui doivent se rendre en mission aux États-Unis ou dans d'autres pays en faisant escale sur le territoire des États-Unis doivent se soumettre à des procédures obligatoires de demande de visa prévues à cet effet. Ces procédures leur prennent davantage de temps et il leur faut fournir des documents supplémentaires, ce qui freine leur participation aux échanges régionaux et mondiaux.

Autre conséquence négative du blocus sur les opérations des Nations Unies à Cuba, les échanges vocaux et la communication de données sont extrêmement coûteux car ils doivent se faire en contournant l'infrastructure de télécommunications des États-Unis.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Dans le dernier rapport du Gouvernement cubain, qui couvre la période allant d'août 2021 à février 2022, il est indiqué que le blocus a causé, durant cette période, des pertes de l'ordre de 3,807 milliards de dollars, soit 49 % de plus que les chiffres de la période de sept mois précédente, comprise entre janvier et juillet 2021. Cela équivaut à une perte mensuelle de 543,7 millions de dollars, soit 18 millions de dollars par jour. Si l'on procède à une extrapolation pour l'ensemble de l'année 2022, le blocus aurait coûté à Cuba 6,542 milliards de dollars, soit un peu plus de 25 % du produit intérieur brut et 75 % des exportations totales prévues cette année-là.

Le blocus inflige des dommages directs à l'économie cubaine en raison de sa nature globale et, parallèlement, prive le pays de recettes en devises indispensables à l'achat de fournitures, d'équipements, de pièces de rechange, de technologies, de logiciels et d'autres intrants essentiels au fonctionnement du secteur national de la production. D'une manière générale, le blocus empêche le pays de recevoir des financements extérieurs; Cuba n'est pas en mesure d'exploiter les marchés internationaux des capitaux en raison de son risque pays élevé. Elle n'a pas non plus

accès aux principales institutions financières internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Banque interaméricaine de développement) et ne peut donc pas obtenir de financement du développement à des conditions préférentielles ou de prêts de dernier ressort, ni bénéficier d'initiatives d'allègement de la dette ou de programmes d'assistance technique de la part de ces institutions. En raison du blocus, cette île des Caraïbes dépend fortement des recettes en devises, ce qui la rend très vulnérable aux chocs extérieurs, et subit de lourdes restrictions en matière de financement du développement et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'arrivée au pouvoir de l'administration Trump (2017-2021) aux États-Unis s'est accompagnée d'un durcissement du blocus, qui a encore érodé les résultats économiques de Cuba³. En réponse, le Gouvernement cubain a adopté une politique de dépenses expansionniste⁴, qui n'est pas viable compte tenu des caractéristiques de l'économie cubaine et des difficultés internes auxquelles celle-ci se heurte. Les importants déficits budgétaires ont été une source majeure d'inflation à Cuba ces dernières années.

En mai 2022, le Président Biden a annoncé la fin de certaines des nombreuses mesures mises en œuvre par l'administration Trump dans le cadre du blocus : les vols commerciaux et affrétés faisant la liaison entre les provinces cubaines (et pas uniquement la capitale) et les États-Unis ont repris, la restriction sur l'envoi de fonds familiaux a été levée et l'envoi de dons aux Cubains a été autorisé. Les restrictions imposées aux citoyens américains souhaitant se rendre à Cuba ont été allégées dans le cadre de certains accords. Le tourisme et les voyages individuels à visée éducative relevant de la catégorie des échanges entre les peuples ne sont toutefois pas autorisés, une limitation importante qui oblige celles et ceux qui veulent se rendre à Cuba à voyager en groupe, sous la tutelle et la responsabilité juridique d'une organisation américaine. Bien que ces mesures soient un pas dans la bonne direction, leur portée est très limitée.

Par ailleurs, le Président Biden n'a pas retiré Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, sur laquelle elle figure depuis le 12 janvier 2021. Cette désignation limite considérable la capacité de l'île des Caraïbes de participer au commerce international et de réaliser des opérations financières et constitue un obstacle majeur aux investissements étrangers directs car elle augmente considérablement le risque pays de Cuba.

Cette désignation accentue également d'autres effets néfastes du blocus. Elle a incité plusieurs banques à suspendre leurs activités dans le pays, notamment les transferts destinés à l'achat de denrées alimentaires, de médicaments, de pièces de rechange et de biens pour la population. La gestion de la crise sanitaire et le relèvement après la pandémie n'en sont que plus difficiles, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'exercice, par tous les Cubains, de leur droit à l'alimentation et à la santé.

Chaque année, les États-Unis ajoutent des entreprises et des banques cubaines à la liste des entités soumises à des restrictions par leur Gouvernement. Par exemple, l'entité financière Financiera Cimex (Fincimex) et sa filiale AIS figurent sur cette liste depuis 2020, ce qui a pratiquement éliminé les principaux canaux formels de transferts de fonds.

23-08396 137/185

³ Les sanctions imposées par les États-Unis aux alliés de Cuba (République bolivarienne du Venezuela, Fédération de Russie, Chine et Nicaragua) ont également des incidences néfastes sur l'économie de ce pays des Caraïbes.

⁴ Pavel Vidal Alejandro, « El impacto económico de las sanciones estadounidenses a Cuba, 1994-2020 », document de travail nº 1/2022 (Elcano Royal Institute, 2022).

Entre janvier 2021 et février 2022, 642 cas de banques étrangères refusant de fournir des services au pays en raison du blocus ont été enregistrés. Ces établissements ont notamment fermé des comptes et résilié des contrats bancaires, rejeté des transactions, refusé d'ouvrir des comptes et annulé les clés nécessaires à l'échange d'informations financières dans le cadre du système SWIFT (Société de télécommunications interbancaires mondiales).

Au plus fort de la pandémie en 2021, cette politique a entravé l'arrivée de dons, l'achat de bouteilles, de pièces de rechange et d'autres composants nécessaires à la fourniture d'oxygène médical ainsi que l'achat et le transport de matériel indispensable à la prévention, au diagnostic et au traitement de la COVID-19 et aux activités de recherche, de production et d'évaluation de vaccins candidats et de vaccins cubains contre la maladie.

Les sanctions imposées par les États-Unis aux entreprises privées présentes à Cuba restent en vigueur. À titre d'exemple, la plateforme d'hébergement en ligne Airbnb a été sanctionnée par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers et a dû payer une amende de 91 172 dollars pour avoir accepté des paiements de citoyens américains ayant voyagé à Cuba mais ne faisant pas partie des catégories autorisées par le Gouvernement des États-Unis.

L'Administration Biden n'a pas suspendu le titre III de la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), appliqué pour la première fois 5 sous l'administration Trump. Aux termes du titre III, des sociétés ou des personnes utilisant de quelque manière que ce soit des biens nationalisés en 1959 peuvent être poursuivies devant les tribunaux américains par les demandeurs ou leurs descendants qui affirment être les propriétaires de ces biens. En ce sens, le titre III crée un supposé droit d'agir devant les tribunaux américains sous la forme d'un recours civil assorti de dommages-intérêts pécuniaires 6. Ainsi, fin décembre 2022, un juge fédéral du district sud de la Floride a ordonné à quatre sociétés de croisières basées dans cet État et proposant des voyages à Cuba de verser plus de 400 millions de dollars pour les dommages supposés qu'elles avaient fait subir à la société américaine qui détenait une concession pour exploiter des quais dans le port de La Havane avant le triomphe de la révolution 7. L'application continue du titre III de la loi Helms-Burton est un obstacle majeur aux investissements étrangers et à la commercialisation internationale réussie de marques cubaines.

La capacité du pays de produire des médicaments est également durement touchée par le blocus. Si Cuba produit 60 % des produits pharmaceutiques dont elle a besoin, le blocus l'empêche d'obtenir les financements, les matières premières et les pièces de rechange nécessaires au maintien de cette production.

S'ajoutent à cela les obstacles liés au transport maritime, qui ont des répercussions sur l'ensemble de la chaîne logistique du pays. La compagnie maritime Mediterranean Shipping Company (MSC), qui a transporté un volume considérable de cargaisons – principalement pour la Cuban Enterprise for Food Imports

⁵ Bien que la loi Helms-Burton soit en vigueur depuis 1996, le titre III avait été suspendu par tous les présidents depuis la signature de la loi par le Président Clinton, avant d'être réactivé en 2019 par le Président Trump.

⁶ Jorge Luis Silva González et Lisett Daymaris Páez Cuba, « La aplicación de medidas coercitivas unilaterales en contextos excepcionales: el caso del bloqueo económico, financiero y comercial hacia Cuba », Oñati Socio-Legal Series (Oñati International Institute for the Sociology of Law, 2022).

^{7 «} Bloqueo: Jueza de la Florida dictamina multas millonarias a compañías de cruceros estadounidenses por atracar en puerto de La Habana », Cubadebate, 31 décembre 2022.

(ALIMPORT) -, reste hors service, ce qui perturbe les échanges avec les marchés traditionnels.

Selon un rapport publié par le Gouvernement cubain, entre août 2021 et février 2022, les préjudices causés à la production et aux services agricoles, les difficultés liées aux opérations monétaires et financières, les coûts supplémentaires dus au repositionnement géographique des activités commerciales et d'autres obstacles entravant l'acquisition de technologies et de combustibles ont eu de graves répercussions sur la production et l'achat d'aliments à Cuba, générant, dans le secteur de l'agriculture, des pertes se chiffrant à 271 millions de dollars.

Personne n'ignore que, ces dernières années, Cuba a eu énormément de difficultés à fournir de l'électricité en continu en raison des tensions causées par le blocus. Les faits relatifs à la centrale thermique Antonio Guiteras en sont la preuve. Le 5 février 2019, la Centennial Bank des États-Unis a informé Cuba que, compte tenu de l'application du titre III de la loi Helms-Burton, elle ne financerait pas un contrat important. La même année, l'entreprise Clyde Bergemann, fabricant des soufflantes et des chaudières utilisées dans la centrale Antonio Guiteras et d'autres centrales thermiques cubaines, a cessé de travailler avec l'île des Caraïbes après l'acquisition d'une partie de ses actions par une société américaine. En 2021, le fournisseur français Constructions industrielles de la Méditerranée (CNIM) a annoncé qu'il ne serait plus en mesure d'honorer ses contrats portant sur des pièces de rechange avec la centrale Antonio Guiteras en raison d'une restructuration interne. L'explosion regrettable survenue le 5 août 2022 dans les dépôts pétroliers de la base de superpétroliers de Matanzas (situées à proximité immédiate de la capitale du pays) après un coup de tonnerre a montré que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis empêchait le remplacement et la maintenance rapides des biens d'équipement.

Depuis 30 ans, l'Assemblée générale, le principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies, demande la levée du blocus économique que les États-Unis imposent à ce pays des Caraïbes depuis 1962. Lors du dernier vote de l'Assemblée générale, en 2022, la résolution demandant la levée du blocus économique (77/7) a recueilli 185 voix pour et 2 contre (États-Unis et Israël), avec 2 abstentions (Brésil et Ukraine). L'Assemblée générale a exprimé sa profonde inquiétude concernant des réglementations telles que la loi Helms-Burton, dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la liberté du commerce et de la navigation, ainsi que l'inscription arbitraire et infondée de Cuba sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme dressée par le Département d'État des États-Unis.

Enfin, les États-Unis continuent de faire pression sur les pays pour qu'ils suspendent les accords bilatéraux de recrutement de médecins cubains et s'abstiennent d'en conclure. Depuis 2018, ils exercent des pressions sur les Gouvernements du Brésil, de l'Équateur, de l'État plurinational de Bolivie et, plus récemment, du Mexique pour qu'ils suspendent de tels accords. Ils sont arrivés à leurs fins dans tous ces pays, sauf au Mexique. À cet égard, depuis 2019, le Département d'État classe Cuba dans le groupe de niveau 3 de son rapport sur la traite des personnes, dans lequel figurent les pays dont les gouvernements ne satisfont pas pleinement aux normes minimales relatives à l'élimination de la traite et ne font pas d'efforts considérables à cet effet. En résumé, le Gouvernement des États-Unis considère que les accords de coopération avec les médecins cubains relèvent de la traite des personnes. C'est pourquoi un projet de loi a été présenté au Congrès des États-Unis afin d'obliger le Département d'État à publier la liste des pays qui accueillent des missions médicales cubaines et à déterminer si ces médecins vivent dans des conditions pouvant être qualifiées de formes graves de traite. Les mesures susmentionnées ne tiennent pas compte de la longue expérience de Cuba en matière

23-08396 **139/185**

d'envoi de missions médicales à travers le monde pour aider les pays dans diverses situations d'urgence.

CNUCED

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Introduction

Le paragraphe 99 du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), adopté à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue en octobre 2021, dispose ce qui suit :

Les problèmes posés au multilatéralisme doivent être résolus au moyen d'une coopération internationale accrue s'appuyant sur le respect intégral du droit international et sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Les États sont instamment priés de s'abstenir de promulguer et d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale non conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies, compte tenu des préoccupations que suscitent le caractère restrictif et les incidences sur le développement de ces mesures, qui ont des effets néfastes sur le bien-être des populations et peuvent empêcher la pleine réalisation du développement économique et social des États concernés, et portent préjudice à leurs relations commerciales.

Cuba est placée sous blocus économique par les États-Unis depuis 1962. La politique actuelle des États-Unis relative à Cuba a été définie dans le mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba publié le 16 juin 2017⁸. Cette directive imprimait une orientation politique majeure qui visait notamment à durcir le blocus contre Cuba, y compris au moyen de restrictions sur les transactions opérées avec des entreprises contrôlées par certains organismes publics et de l'interdiction des voyages immersifs individuels. Par la suite, des mesures ont été prises pour renforcer les restrictions imposées à Cuba, notamment avec l'application de toutes les dispositions de la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), connue sous le nom de loi Helms-Burton.

Malgré la révision de la politique américaine annoncée en 2021, une série de sanctions financières visant des entités cubaines ainsi que des restrictions en matière de visas ont été imposées à la suite des manifestations qui ont eu lieu à Cuba en juillet 2021. En 2022, des mesures ont été prises pour assouplir les restrictions en matière d'immigration et de finances imposées aux ressortissantes et ressortissants cubains. La capacité de traitement des visas d'immigrant de l'ambassade des États-Unis à La Havane a été augmentée, les restrictions en matière de voyage ont été assouplies et de nouvelles liaisons aériennes ont été créées. En outre, les restrictions financières sur les envois de fonds ont été assouplies : les limites concernant le montant et la fréquence des envois de fonds aux familles ont été levées et les envois de dons à des ressortissantes et ressortissants cubains ont été autorisés ⁹. Le programme de regroupement familial conditionnel destiné aux familles cubaines est en train d'être repensé et prévoit que soient délivrés chaque année jusqu'à 20 000 visas permettant d'entrer sur le territoire des États-Unis. Néanmoins, en mars 2023, le blocus imposé à Cuba était toujours en vigueur.

⁸ États-Unis d'Amérique, Federal Register, vol. 82, nº 202, 20 octobre 2017.

⁹ États-Unis d'Amérique, Congressional Research Service, « Cuba: U.S. Policy Overview », 2022.

Tendances économiques générales¹⁰

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a fortement influé sur les performances économiques de Cuba au cours des trois dernières années. Les restrictions à la circulation des personnes et les confinements imposés dans le monde entier ont eu des conséquences sur le commerce international et le tourisme, deux secteurs qui génèrent des revenus extérieurs vitaux pour Cuba. Après une forte contraction du produit intérieur brut (PIB), qui a chuté de 10,9 % en 2020, l'économie du pays n'a connu qu'une reprise timide en 2021, enregistrant un taux de croissance annuel de 1,3 %. Ce résultat est faible par rapport aux taux de croissance moyens de la région Amérique latine et Caraïbes et de la région Caraïbes, qui s'établissent respectivement à 6,6 % et 6,4 %. Cuba devrait enregistrer un taux de croissance positif de 2,0 % en 2022 et de 1,5 % en 2023¹¹.

Compte tenu des chocs occasionnés par la pandémie et de la lenteur de la reprise, le PIB de Cuba reste inférieur à ce qu'il était en 2015. De 2015 à 2021, le PIB réel du pays a diminué en moyenne de 1 % par an, comparé au taux de croissance annuel moyen positif de 2,7 % enregistré au cours des cinq années précédentes (2010-2015). Il est à souligner que l'inflation a atteint des niveaux sans précédent en 2021, les prix à la consommation ayant augmenté de 255 % après l'unification du système de double monnaie. D'autres chocs défavorables ont continué de miner la performance économique de Cuba en 2022, tels que la baisse du tourisme, la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires à la suite de la guerre en Ukraine et l'ouragan lan, qui a frappé le pays en septembre de cette même année.

On s'attend à ce que les tensions géopolitiques actuelles – et la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, des taux d'intérêt et de la dette publique qui en découle – aggravent les difficultés économiques de Cuba. Par exemple, les prix alimentaires ont augmenté de 28 % entre janvier 2020 et janvier 2023, avant de se tasser¹². En raison de la hausse des taux d'intérêt et, partant, du coût croissant des emprunts, il a été plus difficile de financer le déficit budgétaire et le déficit du commerce extérieur. En 2022, en raison de la hausse des prix, le revenu réel des ménages a diminué de 1,6 % dans les pays en développement 13. La hausse des prix de l'énergie peut avoir de graves répercussions sur Cuba, pays importateur net d'énergie qui dépend d'une poignée de fournisseurs. L'allègement du fardeau économique qui pèse sur le pays dépendra en bonne partie de la stabilisation du prix des produits de base.

Petite économie insulaire affichant un PIB de 107 milliards de dollars (2020), Cuba dispose d'un petit secteur agricole à forte intensité de main-d'œuvre qui représente 3,7 % du PIB mais absorbe 18 % de la main-d'œuvre¹⁴, et d'un secteur industriel qui correspond à 25 % du PIB mais n'emploie que 17 % des travailleurs (2020). En revanche, avec 71 % du PIB et 65 % de l'emploi, le secteur des services

23-08396 **141/185**

Sauf indication contraire, toutes les données mentionnées dans le texte ci-après proviennent de UNCTADStat (disponible à l'adresse suivante : https://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html).

¹¹ World Economic Situation and Prospects 2023 (Publication des Nations Unies, 2023).

¹² CNUCED, « Pulse of the global crisis ». Disponible à l'adresse suivante : https://unctad.org/global-crisis/dashboard. Données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

¹³ Rijkers et autres, « War-induced food price inflation imperils the poor », Centre for Economic Policy Research, 1^{er} avril 2022.

¹⁴ Organisation internationale du Travail, base de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse suivante : https://ilostat.ilo.org/fr/.

est le plus important de l'économie¹⁵. Les femmes représentent 38 % de la maind'œuvre, et 81 % d'entre elles travaillent dans le secteur des services ¹⁶.

Structure et tendances des échanges commerciaux

La structure des échanges commerciaux de Cuba a été marquée par un déficit dans le commerce des marchandises. Ce déficit a été réduit en 2019 et 2020, mais a augmenté en 2021, atteignant près de 7 milliards de dollars, soit 82 % des importations. Étant donné que Cuba dépend fortement des marchés internationaux pour ses ressources naturelles, son capital et sa technologie, il est essentiel qu'elle puisse accéder à ces marchés non seulement pour vendre ses produits mais aussi pour répondre à la demande intérieure.

Les exportations de marchandises cubaines ont considérablement diminué entre 2011 et 2021, passant de 6,4 milliards de dollars en 2011 à 1,5 milliard de dollars en 2021. La valeur des exportations cubaines a diminué en moyenne de 8 % par an entre 2010 et 2015 et de 10 % entre 2015 et 2020. En 2021, les exportations ont chuté de 12 %. Cette situation contraste fortement avec celle des exportations mondiales, qui ont augmenté en moyenne de 1,5 % et de 2,7 % respectivement au cours de ces deux mêmes périodes (2010 à 2015 et 2015 à 2020), et qui ont fortement rebondi en 2021, avec une hausse de 26,5 %. En conséquence, la part de Cuba dans les exportations mondiales de marchandises a chuté de 0,035 % en 2011 à 0,007 % en 2021.

Les principaux produits d'exportation de Cuba sont les boissons et le tabac, qui représentaient 18,6 % du total de ses exportations de marchandises en 2021, suivis par les minerais et métaux (16,2 %) et les produits alimentaires de base (15,8 %). De manière plus ventilée, le tabac, les produits chimiques, le sucre, les minerais métalliques et les médicaments figuraient en tête des principaux produits d'exportation. Même si elles perdent de leur prééminence dans l'économie, les cultures de rapport traditionnelles que sont la canne à sucre et le tabac sont restées d'importantes sources de devises pour le pays.

Les principaux marchés d'exportation de Cuba en 2021 étaient l'Union européenne (26,4 % des exportations totales) et l'Amérique latine et les Caraïbes (25,1 %). Au niveau des pays, le Canada (20,1 %), la Chine (16,6 %), la République bolivarienne du Venezuela (14,8 %), l'Espagne (8,2 %) et le Royaume des Pays-Bas (4 %) figurent parmi les principaux partenaires de Cuba pour les exportations de marchandises. Les exportations de marchandises de Cuba se contractant, les exportations vers ces principaux marchés ont également diminué au fil des ans. Sur les marchés mondiaux, en 2021, les exportations cubaines étaient soumises à des droits de douane moyens pondérés d'environ 15,8 %, alignés sur le traitement de la nation la plus favorisée, et à des droits de douane effectifs de 15,6 %. Pour les cinq principales exportations cubaines, c'est l'Union européenne qui applique les droits de douane moyens pondérés les plus élevés (21,5 %) et la région Amérique latine et Caraïbes les plus bas (2 %)¹⁷.

Les importations de marchandises, dont la valeur a été estimée à 8,5 milliards de dollars en 2021, ont été plus de cinq fois supérieures aux exportations de marchandises, le pays étant tributaire des importations pour s'approvisionner en machines et en matériel de transport, en denrées alimentaires essentielles, en carburant et en produits chimiques. Les importations à destination de Cuba se sont contractées de 27 % en 2020, et le rebond qui a suivi en 2021 a été inférieur de 17,4 %

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid

¹⁷ World Integrated Trade Solution, base de données du système d'analyse et d'information sur le commerce de la CNUCED.

à la moyenne régionale des Caraïbes, qui était de 28 %. Les denrées alimentaires de base, dont les céréales et la viande, les combustibles minéraux et les produits manufacturés (machines et matériel de transport, autres produits manufacturés et produits chimiques), sont les principaux produits importés. En ce qui concerne les combustibles, les sources d'importation sont fortement concentrées. En 2021, 66 % des importations de Cuba provenaient de la République bolivarienne du Venezuela et 20,5 % de l'Algérie.

Échanges commerciaux bilatéraux entre Cuba et les États-Unis

Les échanges commerciaux bilatéraux entre Cuba et les États-Unis sont fortement influencés par le blocus et en ce sens représentent un vaste potentiel inexploité au regard de la taille, des complémentarités et de la proximité géographique des deux économies. En 2021, les exportations cubaines vers les États-Unis étaient estimées à 1,5 million de dollars, soit environ 0,12 % du total des exportations cubaines.

En revanche, les importations de Cuba en provenance des États-Unis étaient bien plus importantes, s'établissant à 540 millions de dollars en 2021, soit une augmentation de 42 % par rapport à l'année précédente, et passant de 5,3 % à 6,4 % des importations totales du pays. Ces importations étaient principalement constituées de denrées alimentaires de base (93 % du total), telles que la viande et les préparations à base de viande et les céréales et préparations à base de céréales, y compris la viande comestible (par exemple, la volaille), le blé, le riz, le maïs et les graines oléagineuses. Cela s'explique par le fait que les exportations commerciales de certains produits de base agricoles depuis les États-Unis ont été autorisées, bien qu'elles soient soumises à de nombreuses restrictions et prescriptions en matière de licences. Parmi les autres biens exemptés figurent, entre autres, certains médicaments et appareils médicaux, des biens nécessaires à la protection de la qualité de l'air, des eaux ou des côtes américaines et internationales (y compris des biens liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique), des biens destinés à assurer la sécurité de l'aviation civile et la sûreté d'exploitation des avions de ligne effectuant des transports aériens internationaux, des biens de télécommunications susceptibles d'améliorer les communications vers, depuis et à Cuba, et des biens destinés à répondre aux besoins du peuple cubain¹⁸.

Services et envois de fonds

Cuba a acquis d'importantes capacités d'exportation dans le secteur des services. En 2020, ses exportations de services s'élevaient à 7 milliards de dollars, et ses importations à 1,5 milliard. Malgré tout, cela représentait une baisse de 31,8 % pour les exportations et de 24,2 % pour les importations par rapport à 2019. Les principales activités d'exportation sont les services de voyage et d'autres services non spécifiés.

Le tourisme est l'un des secteurs les plus importants du pays et représentait 6,5 % du PIB en 2020. Ce secteur a subi un revers majeur en raison de la conjoncture internationale : en 2018, le pays avait atteint un pic avec plus de 4,7 millions de nuitées, et en 2021, il n'a enregistré que 356 000 arrivées environ ¹⁹. En conséquence, les recettes totales dues aux voyages ont chuté de 2,7 milliards de dollars en 2018 à 417 millions de dollars en 2021.

23-08396 **143/185**

¹⁸ États-Unis d'Amérique, Code of Federal Regulations, titre 15, sous-titre B, chapitre VII, sous-chapitre C, partie 746, paragraphe 746.2 (1996).

¹⁹ Organisation mondiale du tourisme.

En 2021, le volume des envois de fonds à Cuba effectués par les migrants et les travailleurs établis à l'étranger a été évalué à 2,0 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 30 % par rapport à 2020, et près de la moitié de la valeur des envois de fonds effectués en 2019. En raison de l'interdiction de traiter les envois de fonds par l'intermédiaire d'entités dont le nom figure sur la liste dite des « entités cubaines soumises à restrictions », la Western Union a mis fin à ses activités à Cuba en 2020 ²⁰. Depuis juin 2022, les États-Unis autorisent les envois de fonds à titre de don aux ressortissants cubains et ont levé les plafonds imposés aux envois de fonds familiaux²¹.

Conclusion

La pandémie de COVID-19, les chocs climatiques et les tensions géopolitiques ont nui à l'économie cubaine et à la vie de la population, qui dépendent fortement du commerce international, des revenus liés au tourisme et des envois de fonds. Le pays semble souffrir de difficultés persistantes en raison de la faible croissance, de la baisse des exportations, de l'augmentation du déficit extérieur et de la hausse du coût de la vie. Si Cuba recevait des flux commerciaux et financiers internationaux sains, cela pourrait l'aider à se relancer économiquement, à améliorer sa résilience face aux chocs externes et à préparer son économie à un avenir durable.

Malgré les récentes mesures prises par les États-Unis pour assouplir les restrictions imposées à Cuba, le blocus reste en vigueur et entrave le bon développement des relations commerciales entre les deux pays voisins. Cette situation reste un sujet de préoccupation pour Cuba, étant donné que le commerce joue un rôle crucial dans son économie et que le pays cherche à reconstruire en mieux après les derniers chocs. En l'état actuel des choses, le blocus contrecarre les efforts déployés par le pays pour faire du commerce un instrument de développement durable.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

[Original : espagnol] [16 mars 2023]

Les restrictions concernant l'achat de produits essentiels et l'augmentation des coûts de transaction ont une incidence sur l'efficacité des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et sur l'exécution de son programme de coopération avec Cuba. Cela concerne à la fois le programme ordinaire et les interventions humanitaires, la situation s'étant particulièrement aggravée en 2022 en raison de la persistance des cas de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), de la résurgence de la dengue et du passage de l'ouragan Ian.

Le manque d'accès au marché américain, qui est pourtant le marché le plus proche de Cuba, entraîne des difficultés logistiques pour les opérations d'achat et des coûts de transaction supplémentaires. Il est impossible de se procurer sur le marché cubain des biens, services et technologies produits aux États-Unis ou protégés par des brevets américains, ou contenant des composants fabriqués ou brevetés aux États-Unis. En raison des facteurs susmentionnés, il faut s'approvisionner sur des marchés plus éloignés et faire appel à des entreprises de transport appliquant des tarifs plus élevés, ce qui augmente le coût des services sociaux fournis aux femmes et aux enfants et compromet la qualité de l'éducation, de la couverture sanitaire universelle et des services de protection.

²⁰ États-Unis d'Amérique, Congressional Research Service, « Cuba: U.S. Policy Overview », 2022.

²¹ Ibid

- Dans le secteur de l'éducation, le blocus nuit à la capacité d'accéder à des supports d'enseignement, tels que des œuvres de littérature spécialisée, des ordinateurs et des logiciels, des fournitures scolaires et du matériel artistique.
- Dans le secteur de la santé, les résultats obtenus dans le domaine de la réduction de la mortalité infantile sont en régression, alors qu'il est de plus en plus difficile de s'approvisionner en médicaments essentiels, réactifs, pièces détachées de matériel diagnostique et curatif, instruments médicaux et chirurgicaux, et, même si l'on y parvient, des retards interviennent dans la livraison des produits à ceux qui en ont besoin.

En 2022, le bureau n'a pas été en mesure d'acheter des kits de dépistage de la dengue par l'intermédiaire du Centre mondial d'approvisionnement de l'UNICEF parce que les composants de base provenaient des États-Unis, ce qui a empêché le système de santé de détecter et de traiter les cas en temps voulu. Par ailleurs, pour l'achat d'une ambulance destinée aux soins maternels, le bureau est passé par une procédure longue et coûteuse, car il n'a pas été possible de se la procurer aux États-Unis auprès de fournisseurs proposant des véhicules de grandes marques américaines meilleur marché.

En ce qui concerne le recours aux prestataires de services, des retards ont été enregistrés dans l'établissement et la gestion des contrats (environ 20 jours de plus que dans des conditions normales), car les comptes de certains fournisseurs qui expédiaient des marchandises à Cuba ont été modifiés ou clôturés (par des banques internationales), même lorsque les contrats avaient été émis par des organisations internationales. En parallèle, des goulets d'étranglement sont apparus dans la gestion des fournisseurs du bureau de l'UNICEF à Cuba. Les contrats gérés par le bureau ont dû être établis en euros, ce qui a entraîné des pertes liées au taux de change du dollar vers l'euro (environ 0,2 % par contrat).

Le bureau de l'UNICEF à Cuba n'a pas pu tirer parti des économies sur les coûts de transaction qui résultent des contrats mondiaux conclus entre l'UNICEF et des entreprises aux États-Unis concernant l'achat de fournitures et de services, notamment ceux portant sur des technologies informatiques, des licences de logiciels et l'accès à Internet. L'acquisition de produits informatiques dans le cadre d'appels d'offres locaux a entraîné une augmentation moyenne des coûts unitaires de 20 % pour les achats réalisés auprès de fournisseurs intermédiaires en 2022.

D'autre part, les opérations logistiques que l'UNICEF mène en coopération avec des transitaires mondiaux ont été retardées en raison du travail de coordination lié aux documents de transport et aux certificats d'utilisateur final nécessaires dans le cadre du blocus. Les contrats conclus avec les entreprises internationales de transit pour l'acheminement de fournitures ont été établis en euros, ce qui a entraîné des pertes liées au taux de change entre le dollar et l'euro. Le bureau de l'UNICEF à Cuba a géré un volume d'environ 43 conteneurs (transitaires internationaux non compris), avec un coût de 387 000 dollars par conteneur, supervisant des opérations de chargements effectuées dans des marchés lointains et faisant appel à des sociétés de transports aux tarifs plus élevés et aux délais de livraison plus importants. À cela s'ajoute une diminution de la fréquence d'entrée des navires dans les ports cubains, d'où une accumulation des cargaisons dans les ports de transbordement, ce qui a des conséquences en particulier pour l'action humanitaire. L'UNICEF estime que si les opérations de logistique et de transport avaient été effectuées à partir du marché américain, les coûts auraient pu être réduits de 50 % en moyenne.

Au cours de l'année écoulée, les restrictions appliquées aux transferts bancaires mensuels effectués en dollars vers Cuba ont été maintenues. Le bureau de l'UNICEF à Cuba doit faire appel à une banque intermédiaire pour réapprovisionner chaque mois

23-08396 145/185

son compte local en dollars, ce qui a entraîné une perte d'environ 15 % de la valeur totale transférée en raison des taux de change, des commissions bancaires et des frais appliqués aux opérations.

Fonds des Nations Unies pour la population

[Original : anglais] [20 mars 2023]

Le blocus économique, commercial et financier continue d'avoir des répercussions sur la situation et les droits fondamentaux de la population cubaine, en particulier des femmes, des adolescents et des jeunes. La pandémie a notamment engendré une pénurie de médicaments, de fournitures et de services en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris de contraceptifs, qui sont fabriqués au niveau national avec des matériaux achetés dans d'autres continents, et a perturbé les processus d'approvisionnement relatifs aux enquêtes et recensements nationaux et à la fourniture de services essentiels pour la prise en charge des victimes de violences fondées sur le genre et des personnes âgées dans les maisons de retraite, en raison de retards dans l'achat de matériaux auprès de fournisseurs internationaux.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) continue de se heurter à des difficultés liées aux processus d'achat, telles que des restrictions et des retards de paiement, notamment en ce qui concerne l'achat de produits et de fournitures de santé procréative fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains, qui doivent être achetés dans d'autres continents à des coûts de transport et de fret élevés. Cela limite également la capacité du FNUAP à travailler avec des prestataires nationaux et internationaux. Cette situation a des répercussions non seulement sur les programmes de développement, mais aussi sur la capacité du FNUAP à faire face aux situations d'urgence, comme celle provoquée par l'ouragan Ian, du fait que les restrictions susmentionnées limitent la possibilité de mettre en place une réponse rapide, efficace, de haut niveau et inclusive face aux situations d'urgence.

Le bureau de pays du FNUAP a travaillé en partenariat avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les services du siège pour mobiliser des ressources supplémentaires en vue d'atténuer les effets des mesures liées au blocus sur la disponibilité des produits de santé sexuelle et reproductive. Il a ainsi fallu aligner les interventions approuvées dans le cadre du programme de pays sur les autres besoins et réaffecter le soutien financier afin de garantir l'approvisionnement en fournitures essentielles pour les services de santé sexuelle et reproductive. Les répercussions du blocus ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19.

Le FNUAP réaffirme son engagement à aider Cuba à préserver les progrès accomplis dans les domaines de la santé sexuelle, reproductive et maternelle (y compris en ce qui concerne l'accès aux méthodes de planification familiale et l'éducation sexuelle), ainsi qu'en matière de production et d'analyse de données sur la dynamique des populations et le développement durable. Même s'il ne dispose que de ressources limitées pour son programme dans le pays, le Fonds continue de renforcer sa coopération avec les acteurs gouvernementaux, universitaires et non gouvernementaux en vue d'appuyer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Consensus de Montevideo sur la population et le développement.

Fonds international de développement agricole

[Original : anglais] [20 mars 2023]

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) cofinance actuellement deux projets à Cuba: le Projet de développement des coopératives d'éleveurs dans la région Centre-Est (PRODEGAN) et le Projet de développement des coopératives agroforestières (PRODECAFE), approuvés par le Conseil d'administration du FIDA en décembre 2016 et en septembre 2019, respectivement. En outre, le FIDA soutient un projet conjoint avec le Programme alimentaire mondial, qui vise à renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires, dans le cadre de son mécanisme de coopération Sud-Sud et triangulaire financé par le Gouvernement chinois. Ces projets sont exécutés par le Ministère cubain de l'agriculture et ont pour but de fournir des services d'appui agricole aux petits producteurs ruraux, notamment les femmes, les jeunes et d'autres groupes très vulnérables face aux chocs économiques externes et aux effets des changements climatiques.

Les projets financés par le FIDA à Cuba continuent de subir des retards dans leur exécution en raison de la rareté des devises, ainsi que de procédures d'importation longues et coûteuses, les capacités d'autofinancement et les décaissements étant étroitement liés au cycle de passation des marchés. Les mesures que les États-Unis d'Amérique imposent à Cuba, telles que celles prises à l'encontre des compagnies maritimes de pays tiers qui transportent des cargaisons vers Cuba, entravent l'acheminement du pétrole, de denrées alimentaires et d'autres échanges commerciaux essentiels aux besoins quotidiens des citoyens et résidents cubains, en particulier des pauvres et des personnes vulnérables. Enfin, les sanctions des États-Unis influent sur les transactions financières de Cuba et sur sa capacité à exporter et à importer les matériaux nécessaires à l'appui du développement agricole et rural, et du développement humain en général.

Dans les secteurs agricole et rural, on constate les problèmes suivants : a) l'obsolescence des infrastructures agricoles (tracteurs, systèmes d'irrigation, pompes à eau) et le manque de pièces de rechange ; b) le manque d'intrants nécessaires pour la production agricole, l'élevage, la transformation et la distribution (carburant, aliments pour animaux, graines, engrais, herbicides, pesticides, produits pharmaceutiques vétérinaires) et le coût élevé de ceux-ci ; c) l'accès insuffisant au financement en devises fortes pour l'importation de matériel et d'intrants ; d) l'accès limité aux fournisseurs de nouvelles technologies agricoles ; e) les faibles possibilités d'exportation pour certains produits agricoles. Ces problèmes ont notamment pour conséquence d'affaiblir la productivité, limitant la production alimentaire nationale (en matière de quantité, de qualité et de capacité concurrentielle) et d'obliger le pays à importer de grandes quantités de produits alimentaires pour répondre aux besoins de la population rurale.

Les mesures actuellement imposées par les États-Unis ont eu des répercussions sur les projets du FIDA et ont probablement contribué de manière significative aux résultats limités en matière de productivité agricole obtenus dans le cadre du projet de développement rural coopératif dans la région orientale (PRODECOR, clôturé en 2022). Le projet a permis de bâtir des usines modernes de traitement des céréales, mais en raison de l'accès restreint aux engrais et aux pesticides, la production a été très limitée. En outre, le taux d'utilisation des usines est très inférieur à leur capacité productive ; en décembre 2022, ce taux se situait entre 15 % et 30 % seulement.

Malgré ces difficultés, ces dernières années, le pays a continué à honorer le paiement de sa dette envers le FIDA, avec toutefois des retards considérables. À ce jour, la dette active de Cuba s'élève à 2,7 millions d'euros, dont 993 277,64 euros

23-08396 147/185

sont dus depuis août 2022. Dans les conditions actuelles, il n'est pas certain que Cuba puisse s'acquitter de sa dette envers le FIDA.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

[Original : anglais] [16 mai 2023]

Introduction

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) continue de s'inquiéter des effets négatifs des sanctions extraterritoriales sur les droits humains. Au cours de la période allant de juin 2022 à mars 2023, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et sa prédécesseure se sont penchés sur la question des sanctions sectorielles unilatérales imposées aux pays, compte tenu de leurs répercussions sur l'aide humanitaire et l'aide liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que sur les personnes en situation de vulnérabilité²². Le HCDH a reçu des informations selon lesquelles le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba continuait de nuire à l'exercice des droits humains des personnes dans le pays, en particulier des plus vulnérables. Il encourage donc l'assouplissement de ces mesures, de sorte que les besoins des groupes les plus vulnérables de la population puissent être satisfaits.

En mai 2022, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a annoncé plusieurs changements dans sa politique à l'égard de Cuba, qui ont atténué les effets de certaines mesures coercitives unilatérales imposées au pays, à savoir des changements liés à la facilitation de la réunification familiale, à l'élargissement des voyages autorisés, à l'assouplissement des restrictions sur les envois de fonds à la famille et à des fins de don et au soutien du secteur privé à Cuba²³. Ces mesures, en particulier la levée des limites imposées aux envois de fonds à la famille et à des fins de dons, constituent un pas important vers la satisfaction des besoins des groupes les plus vulnérables de la population cubaine²⁴.

Voir « Exposé oral sur l'évolution des droits de l'homme dans le monde et sur les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme », 13 juin 2022 ; « Afghanistan : point sur la situation lors du débat d'urgence du Conseil des droits de l'homme », 1er juillet 2022 ; « Dialogue interactif concernant le rapport de la Haute-Commissaire sur le Venezuela », 29 juin 2022 ; « Le Haut-Commissaire fait le point sur la situation au Venezuela devant le Conseil des droits de l'homme », 21 mars 2023.

Le traitement de demandes de visa d'immigration a repris début 2023 à l'ambassade des États-Unis à La Havane, et le programme « Cuban Family Reunification Parole », qui avait été suspendu en 2017, a été rétabli. Le Gouvernement a également : a) autorisé les voyages à visée éducative relevant de la catégorie des échanges entre les peuples et d'autres activités pédagogiques, sous certaines réserves, ainsi que la participation à des réunions ou conférences profession nelles à Cuba ou l'organisation de telles réunions ou conférences ; b) supprimé la limite trimestrielle de 1 000 dollars pour les envois de fonds aux ressortissants cubains qui sont des parents proches et autorisé les envois de fonds à des fins de dons aux ressortissants cubains, à l'exception des responsables du Gouvernement cubain ou des membres du Parti communiste cubain sous le coup d'une interdiction et de leurs parents proches ; c) facilité l'accès au commerce électronique (accès à Internet et à la technologie en nuage, aux interfaces de programmation d'applications, aux plateformes de commerce électronique et aux paiements électroniques) et la participation des entreprises afin d'élargir l'accès des entrepreneurs à la microfinance et à la formation. Voir Département d'État des États-Unis d'Amérique, « Biden Administration measures to support the Cuban people », 16 mai 2022.

Voir A/76/405, sect. III, Organisation internationale du Travail : « Les restrictions imposées aux envois de fonds continuent de faire peser une lourde charge fiscale indirecte sur les salaires légitimement perçus à l'étranger et envoyés à Cuba pour financer les dépenses engagées par les

Néanmoins, la majorité des mesures coercitives unilatérales prises contre Cuba dans le cadre du blocus imposé par les États-Unis sont toujours en vigueur. Ces mesures comprennent ²⁵ des sanctions commerciales et financières à portée extraterritoriale, telles que l'interdiction des transactions internationales de « demitour », l'obligation pour les banques présentes aux États-Unis de geler et de signaler toute transaction liée à Cuba²⁶ et l'imposition de la règle de minimis de 10 %, selon laquelle de lourdes prescriptions en matière de licences sont imposées aux entreprises de pays tiers si plus de 10 % d'un bien exporté vers Cuba provient des États-Unis²⁷. Une autre mesure à portée extraterritoriale toujours en vigueur est le maintien de Cuba sur la « liste des États qui soutiennent le terrorisme ». L'inscription de Cuba sur cette liste²⁸ entraîne une application excessive des sanctions de la part des institutions financières internationales, qui refusent de recevoir, de convertir ou de traiter des espèces en dollars américains pour des paiements à Cuba, de peur de se voir infliger une amende, même dans le cas d'activités humanitaires autorisées²⁹.

Au cours de la période considérée, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a également examiné les préoccupations liées aux sanctions secondaires et à l'application excessive des sanctions³⁰. Selon elle, les sanctions secondaires et la surconformité excessive touchaient tous les domaines des droits humains de chaque personne et constituaient de sérieux obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire, même dans les situations les plus critiques 31. La Rapporteuse spéciale a indiqué que de nombreuses banques dans le monde avaient interrompu toute activité avec Cuba en raison des sanctions imposées par les États-Unis, « y compris les transferts légitimes destinés à l'achat de vivres, de médicaments et de biens à l'intention de la population ». Ces banques avaient également refusé de traiter des opérations devant permettre une distribution plus large des vaccins contre la COVID-19 et mis fin aux relations avec les missions diplomatiques cubaines dans le monde entier par crainte de représailles de la part du Gouvernement des États-Unis. En outre, la Rapporteuse spéciale a observé qu'on empêchait les Cubains qui vivaient à l'étranger d'ouvrir des comptes bancaires, d'utiliser certaines cartes de crédit ou d'effectuer des transactions dans des conditions normales, du seul fait qu'ils étaient Cubains, une situation qui touchait, notamment, le personnel médical cubain détaché à l'étranger pour garantir le droit à la santé dans de nombreux pays³².

ménages afin de satisfaire des besoins aussi élémentaires que l'alimentation, l'habillement, l'éducation, le logement, l'eau et l'assainissement ».

23-08396 **149/185**

²⁵ Ibid., Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

²⁶ États-Unis, Congressional Research Service. « Cuba: United States Policy in the 117th Congress », p. 11.

²⁷ États-Unis, Bureau de l'industrie et de la sécurité, Restricting Additional Exports and Re-exports to Cuba (Washington, Registre fédéral, 2019).

L'inscription de Cuba sur la « liste des États qui soutiennent le terrorisme » est qualifiée et analysée comme une mesure coercitive unilatérale car les États-Unis la considèrent comme un élément de la politique de sanctions. Voir Congressional Research Service, « Cuba: United States Policy in the 117th Congress », mis à jour le 28 décembre 2022, p. 11. Selon les dispositions des lois américaines en vigueur, ce statut en lui-même comprend l'application de sanctions qui limitent l'assistance étrangère et l'aide alimentaire non urgente, interdisent les exportations et les ventes de matériel de défense et imposent certains contrôles sur les exportations et des restrictions financières. Voir Congressional Research Service, « State sponsors of acts of international terrorism: legislative parameters – in brief », mis à jour le 4 mai 2021, p. 2 et 3.

²⁹ Voir A/76/405, sect. III, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

³⁰ A/HRC/51/33, par. 12.

OHCHR, « Special Rapporteur on the negative impact of unilateral coercive measures says guiding principles need to be drafted to protect the rights and lives of people », communiqué de presse, 14 septembre 2022.

³² A/HRC/51/33, par. 35.

Selon la Rapporteuse spéciale, les sanctions secondaires et l'application excessive des sanctions ont poussé les États, les entreprises, les organisations humanitaires et les particuliers à chercher d'autres moyens de se procurer les biens nécessaires, ce qui a entraîné une augmentation des coûts, des retards de livraison, des risques croissants de corruption et d'autres types de crimes transfrontières, et mis en péril le statut des organisations humanitaires. Selon des informations communiquées à la Rapporteuse spéciale, une organisation non gouvernementale (ONG) qui menait des activités humanitaires à Cuba n'avait pas pu accéder à des fonds publics étrangers parce que les banques avaient refusé de les transférer à Cuba, tandis que les fonds que l'ONG détenait dans une banque européenne avaient été gelés par cette dernière, qui craignait un « retour de bâton » de la part des États-Unis. La Rapporteuse spéciale a souligné que de telles situations réduisaient le montant des dons qui pouvaient être consacrés aux opérations humanitaires et retardaient leur mise en œuvre³³.

La Rapporteuse spéciale a également souligné qu'outre le fait que les ONG humanitaires ne pouvaient pas accéder aux dons déjà versés, elles risquaient de perdre des dons potentiels, parce que certains donateurs pouvaient craindre que des sanctions secondaires ne leur soient infligées si les fonds étaient utilisés dans un pays visé par des sanctions, ou parce que les donateurs avaient eux-mêmes été empêchés par des banques de verser des dons, celles-ci refusant d'assurer des services aux ONG œuvrant dans des pays visés par des sanctions. Une ONG avait fait savoir que certains donateurs ne pouvaient pas transférer de fonds ou hésitaient à le faire car ils craignaient que ceux-ci ne soient gelés. Une autre ONG, qui souhaitait envoyer une délégation à une réunion d'information sur le programme de développement du vaccin contre la COVID-19 à Cuba, après avoir pris les mesures nécessaires pour s'assurer de respecter les règlements des États-Unis en matière de sanctions, a découvert que les dons destinés à ce projet étaient bloqués par plusieurs banques et par PayPal³⁴.

Comme le HCDH l'a indiqué par le passé, lorsque des sanctions unilatérales visent tout un pays ou des secteurs économiques entiers, ce sont les personnes les plus vulnérables de ce pays, celles qui sont les moins protégées, qui risquent d'en pâtir le plus³⁵. Les populations de ces pays ne sont en rien responsables des politiques visées par les sanctions et vivent déjà, à divers degrés, dans une situation précaire depuis longtemps sans faute de leur part³⁶. En raison de l'application excessive des sanctions, il est parfois difficile d'importer des produits alimentaires de base, des équipements de soins de santé et d'autres formes d'aide humanitaire dans les pays visés par ces sanctions, malgré l'existence de dérogations applicables³⁷.

La Rapporteuse spéciale a exhorté les États et les organisations internationales à revoir et réduire au minimum la portée des sanctions unilatérales et à s'assurer que celles-ci ne touchent pas les biens et services nécessaires à la survie d'une population³⁸. Le blocus interdisant également aux navires de charger ou de décharger des marchandises dans les ports américains pendant les 180 jours suivant une livraison à Cuba, les chargeurs ont été fortement dissuadés de livrer du matériel médical à Cuba, ce qui a entraîné une hausse des coûts de fret et une limitation encore

³³ A/HRC/51/33, par. 57.

³⁴ A/HRC/51/33, par. 58.

³⁵ HCDH, « High Comissioner calls for critical re-evaluation of the human rights impact of unilateral sanctions », table ronde sur les mesures coercitives unilatérales, 16 septembre 2021.

³⁶ Ibid.

³⁷ Ibid.

³⁸ HCDH, « Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales ».

plus stricte de la circulation des denrées alimentaires, des médicaments, des fournitures médicales et même du carburant pour les ambulances ³⁹.

Droit à la santé

Une délégation scientifique dirigée par des professionnels de la santé des États-Unis s'est rendue à Cuba en juin 2022. Elle a conclu que les restrictions imposées à l'heure actuelle sur les échanges avec Cuba et les investissements dans le pays, qui entravent le développement, la production, l'utilisation et le recouvrement des coûts des produits biotechnologiques et pharmaceutiques cubains ainsi que la collaboration internationale avec les institutions de recherche, les entreprises biotechnologiques et les professionnels de la santé publique cubains, devraient être levées aux fins de la lutte mondiale contre les menaces existantes et émergentes et de l'accès équitable aux innovations médicales⁴⁰.

La Rapporteuse spéciale a également noté que dans le cadre de la pandémie de COVID-19, les autorités cubaines avaient indiqué que la réticence des fabricants de médicaments et de matériel médical à envoyer des produits médicaux et celle des banques à traiter les transactions nécessaires étaient dues à la crainte de s'exposer à des sanctions secondaires⁴¹. Selon le système des Nations Unies, à Cuba, les articles sensibles, tels que les kits de diagnostic de la dengue et les ambulances destinées au système de soins maternels, font l'objet de procédures d'achat longues et coûteuses, compte tenu du recours à des intermédiaires et du transport sur de longues distances.

Selon un rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, une macroanalyse des indicateurs de santé à Cuba a révélé que le pays assurait la satisfaction de l'essentiel du droit à la santé, notamment pour ce qui était des indices de santé tels que ceux liés au système de prévention des maladies et d'immunisation 42. Selon d'autres sources, le pays continue d'afficher des indicateurs positifs en ce qui concerne l'espérance de vie⁴³, les taux de mortalité néonatale, de mortalité infantile 44, de mortalité des moins de 5 ans 45 et de mortalité maternelle et les dépenses de santé par habitant 46. S'agissant des services de santé, le fait que ces services soient fournis gratuitement, le nombre élevé de médecins par habitant, les programmes mis en place par l'État et le système de soins de santé primaires témoignent également des efforts déployés par le pays pour assurer des prestations de santé suffisantes malgré les conséquences des mesures unilatérales 47. Les équipements médicaux et les médicaments importés à Cuba depuis les États-Unis sont soumis à une autorisation

23-08396 **151/185**

³⁹ États-Unis d'Amérique, Bureau du contrôle des avoirs étrangers, « Cuba sanctions ». Voir également A/76/405, sect. III, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Medical Education Cooperation with Cuba, « Insights from Cuba's COVID-19 vaccine enterprise: Report from a high-level fact-finding delegation to Cuba – Executive summary », 31 octobre 2022.

⁴¹ A/HRC/51/33, par. 12.

⁴² Cuba est devenu le premier pays au monde à éliminer la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis congénitale. Voir Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Situation of children in Cuba ». Les enfants sont vaccinés (couverture de 99 %) contre 13 maladies.

⁴³ L'espérance de vie est de plus de 78 ans, selon les données de la Banque mondiale. Selon le Fonds des Nations Unies pour la population, elle est de 69 ans.

⁴⁴ Le taux de mortalité infantile est passé sous la barre des 5 pour 1 000 nouveau-nés. Voir https://data.unicef.org/country/cub/.

⁴⁵ Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes est passé de 54 en 1960 à 5 en 2021. Voir https://childmortality.org/data/Cuba.

⁴⁶ Selon les estimations de la Banque mondiale, en 2020, Cuba a consacré 12,49 % de son PIB à la santé. Voir Macrotrends, « Cuba healthcare spending 2000-2023 ».

⁴⁷ Selon les données de l'Organisation mondiale de la Santé, on comptait 84,27 médecins pour 10 000 habitants en 2018.

réglementaire au titre de la loi relative à la démocratie cubaine de 1992 ⁴⁸. Craignant de ne pas pouvoir se procurer de vaccins auprès des fournisseurs mondiaux pendant la pandémie de COVID-19, Cuba a poursuivi un programme complètement indépendant de mise au point de vaccins contre la COVID-19, dont deux ont passé la phase III des essais cliniques et ont été autorisés à être utilisés en cas d'urgence ⁴⁹. Ces vaccins ont ensuite été distribués par le biais du système de santé cubain, ce qui a permis au pays d'atteindre l'un des taux de vaccination contre la COVID-19 les plus élevés d'Amérique latine (88 % de sa population selon les statistiques de 2022)⁵⁰.

Droit à une alimentation adéquate

Selon un rapport publié en 2022 par le Programme alimentaire mondial, Cuba a progressé dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, mais 50 % du panier alimentaire mensuel subventionné dont bénéficie l'ensemble de la population est importé. Il est également noté dans le rapport que le pays est en proie à une situation économique et financière difficile qui a été aggravée par le blocus économique, commercial et financier imposé à son encontre⁵¹.

Selon un rapport de pays publié en 2022 par le Programme alimentaire mondial, la forte dépendance de Cuba à l'égard des importations et son accès limité aux devises étrangères ont considérablement réduit la disponibilité des denrées alimentaires nationales et importées. En 2022, le pays a fait face à une pénurie des principaux aliments de base et des aliments riches en protéines, notamment les céréales, les légumes, les produits laitiers et la viande, en raison d'une réforme monétaire lancée en 2021. Cette réforme a entraîné une hausse des prix des biens et services de base et a eu des répercussions sur la vulnérabilité des ménages face à l'insécurité alimentaire⁵².

En raison du blocus, Cuba rencontre également des difficultés pour ce qui est de bénéficier d'un financement externe multilatéral pour ses programmes de développement agricole et rural en général et de trouver les ressources nécessaires à la rénovation et à la modernisation de son matériel et de son infrastructure agricoles. Selon les informations communiquées par l'équipe de pays des Nations Unies à Cuba, ces obstacles ont également une incidence non négligeable sur la productivité agricole du pays, ce qui fait peser une pression considérable sur son budget et a potentiellement une incidence sur les personnes qui dépendent des filets de protection sociale.

Droit à l'éducation

La Rapporteuse spéciale a indiqué que les résidents et citoyens de plusieurs pays soumis à des sanctions n'avaient pas accès à Zoom et d'autres plateformes, pas même à des fins d'enseignement ou de communication entre médecins au sujet de symptômes, de diagnostics et de traitements, notamment en ce qui concerne la COVID-19. Elle a en outre signalé que Cuba, en particulier, n'avait pas pu participer à une réunion au sommet que l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique avait organisée sur Zoom en 2020 pour discuter de la pandémie de COVID-19⁵³. Selon les informations reçues de l'équipe de pays des Nations Unies à

⁴⁸ États-Unis, Cuban Democracy Act, Public law 102-484, Title XVII.

⁴⁹ Cuba, COVID-19 Vaccine Tracker. Disponible à l'adresse suivante : trackvaccines.org.

⁵⁰ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. « Mortalidad y salud: Vacunación contra el COVID-19 – Situación en América Latina y el Caribe ».

⁵¹ Programme alimentaire mondial, « Evaluation of Cuba World Food Programme Country Strategic Plan 2021-2024 », novembre 2022, par. 5, 6 et 9.

⁵² Programme alimentaire mondial, Cuba: Annual Country Report 2022, p. 7.

⁵³ A/77/296, par. 32.

Cuba, le blocus entravait l'accès aux outils informatiques nécessaires à l'élaboration de supports multimédias pédagogiques et au matériel voulu pour assurer un apprentissage adapté pour les enfants ayant des besoins spéciaux, par exemple des machines permettant d'écrire le braille. Le HCDH a également reçu des informations de la part d'universitaires à Cuba qui ont signalé que le blocus avait réduit leurs échanges académiques avec d'autres universités ainsi que leur accès aux informations scientifiques et aux outils informatiques.

Le HCDH recommande à nouveau à Cuba de ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qu'elle a signé en 2008. Cela permettrait de souligner, dans les rapports périodiques que le pays sera tenu de présenter, l'incidence négative que le blocus économique, commercial et financier a sur la population cubaine. La Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a effectué une visite d'étude dans le pays en mai 2023. Le HCDH demande à nouveau à Cuba d'adresser des invitations aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ⁵⁴ afin que les effets de ces mesures unilatérales sur les droits humains des Cubains soient évalués de manière indépendante.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 ni du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. Toutefois, cette situation n'a pas empêché des milliers de réfugiés de bénéficier, au fil des ans, de la protection internationale à Cuba ; en outre, depuis plus de trente ans, le Gouvernement autorise le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à exercer son mandat pour qu'il puisse protéger les réfugiés et trouver des solutions pour les aider.

Jusqu'à présent, Cuba a appliqué une politique de non-refoulement de fait à tous les réfugiés relevant de la compétence du HCR. Les demandeurs d'asile qui arrivent sur l'île sont autorisés à y séjourner pendant que le HCR procède à la détermination de leur statut et, une fois le statut de réfugié accordé conformément au mandat du HCR, ce dernier cherche pour eux une solution durable.

En 2022, seules deux nouvelles demandes de statut de réfugié ont été déposées à Cuba. Cela représente une nette diminution des demandes d'asile par rapport aux années précédentes (33 en 2017; 38 en 2018; 32 en 2019; 6 en 2020 et 7 en 2021), qui s'explique sans doute par une combinaison des facteurs suivants: la persistance des répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le nombre limité de solutions pour les réfugiés et les difficultés économiques qui touchent les réfugiés et les Cubains. En outre, il est de plus en plus difficile de trouver sur le marché local des produits de base tels que les denrées alimentaires, les médicaments, les vêtements et les articles d'hygiène, ce qui vient s'ajouter aux problèmes rencontrés par les réfugiés et de nombreux habitants. En 2022, l'ouragan Ian a encore aggravé la situation et le HCR a soutenu l'action humanitaire en fournissant des articles de première nécessité qui n'étaient pas disponibles autrement.

Bien que le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile soit relativement faible, leur trouver des solutions a été difficile. À la fin de 2022, 185 réfugiés étaient en attente d'une solution durable et, pour la plupart d'entre eux, la réinstallation dans un pays tiers demeurait la seule option viable. Cependant, ces dernières années, les pays

23-08396 153/185

--

⁵⁴ A/76/405.

de réinstallation n'ont offert qu'un nombre limité de places aux personnes réfugiées à Cuba.

Bien que Cuba n'ait pas encore adopté de politique d'intégration locale, un certain nombre de réfugiés se sont vu accorder un permis de séjour permanent du fait de leur lien de parenté étroit avec une personne de nationalité cubaine, conformément à la législation nationale. Le statut juridique qu'ils ont obtenu leur octroie des droits et des possibilités similaires à ceux dont jouissent les ressortissants cubains, bien qu'ils doivent également faire face à certaines des mêmes difficultés économiques. Si la plupart des personnes reconnues comme étant des réfugiés ne peuvent pas obtenir un permis de travail, elles ont tout de même accès à l'éducation et aux soins de santé gratuits. Cuba accorde également à certains réfugiés, notamment aux personnes originaires du Sahara occidental, des bourses d'études gouvernementales qui permettent de financer leurs études supérieures.

Cuba continue de contribuer à des dispositifs régionaux visant à renforcer la protection internationale et à promouvoir des solutions pour les réfugiés, les apatrides et les autres personnes relevant de la compétence du HCR. En 2014, le pays a accepté d'approuver la Déclaration et le Plan d'action du Brésil. De même, Cuba a participé de manière constructive aux consultations officielles ayant abouti à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés, que l'Assemblée générale a adopté en décembre 2018. Cuba a également participé au débat de haut niveau sur l'apatridie lors de la soixante-dixième session du Comité exécutif du HCR, tenue en octobre 2019, et au premier Forum mondial sur les réfugiés, en 2019, à l'occasion desquels le pays a présenté les récentes mesures politiques et juridiques relevant des bonnes pratiques dans ce domaine.

La fin du blocus imposé à Cuba permettrait d'offrir des conditions plus favorables aux personnes relevant de la compétence du HCR et d'ouvrir la voie à une véritable réflexion sur l'intégration locale. Le HCR continuera de plaider en faveur de l'adhésion de Cuba aux traités internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides et espère que la coopération internationale s'améliorera, ce qui contribuerait non seulement à encourager cette adhésion mais aussi à promouvoir les normes les plus élevées en matière de protection des réfugiés et des personnes apatrides.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais] [23 mars 2023]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) note que la région des Caraïbes continue de faire face à des défis liés à la production et au trafic illicites de cocaïne en provenance d'Amérique latine, ainsi qu'à d'autres activités liées à la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des personnes et le trafic de migrants, la cybercriminalité, le trafic d'armes à feu, la violence et la corruption. En outre, la pandémie de COVID-19 et les menaces pour l'environnement liées aux changements climatiques ont eu de lourdes conséquences pour la région. Par conséquent, l'ONUDC s'efforce de renforcer l'exécution de son mandat dans les Caraïbes et de prendre des initiatives pour faire face aux crises émergentes, afin d'aider les États membres à relever ces défis. L'Office souhaite intensifier sa coopération avec Cuba, dans le cadre d'initiatives régionales, notamment pour renforcer les contrôles aux frontières.

C'est le Bureau de programme régional de l'ONUDC pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, situé au Panama, qui est chargé des activités menées à Cuba. L'Office est également présent à la Barbade et en République dominicaine. Ces bureaux lui permettent d'apporter son soutien à Cuba grâce à une présence renforcée dans les

Caraïbes et en concertation étroite avec ses principaux homologues régionaux et nationaux. L'ONUDC n'a pas de bureau à Cuba et ne met en œuvre aucun programme national dans le pays. L'assistance technique est entièrement fournie par l'intermédiaire des programmes mondiaux de l'ONUDC.

S'agissant de la lutte contre la corruption, Cuba est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption et participe activement au Mécanisme d'examen de son application. Au cours du premier cycle d'examen, qui s'est achevé en 2013, l'application de la Convention par Cuba a été examinée par le Brésil et le Guatemala, et l'île a choisi de publier l'intégralité du rapport d'examen sur le site de l'ONUDC. Pour ce qui est du deuxième cycle, l'application de la Convention par Cuba est examinée par le Mozambique et l'Uruguay. Le résumé du rapport d'examen a été publié conformément aux normes fixées par le Mécanisme. Cuba examine l'application de la Convention en Guinée équatoriale, en partenariat avec la Guinée-Bissau, et en République bolivarienne du Venezuela, conjointement avec l'Irlande. Le pays a également achevé l'examen de l'application de la Convention par le Pérou, en collaboration avec les Fidji.

S'agissant du renforcement des capacités en matière de répression et d'interdiction, Cuba participe au Programme mondial de contrôle des conteneurs, qui est mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation mondiale des douanes. En juin 2017, l'ONUDC a signé un mémorandum d'accord avec la Direction générale des douanes pour la mise en œuvre du Programme. Ce programme a permis de mettre en place une unité de contrôle portuaire dans le port de Mariel et une unité de contrôle du fret aérien à l'aéroport international José Martí. En octobre 2022, une autre unité de contrôle portuaire a été mise en place à Santiago. L'unité basée au port de Mariel est composée d'agentes des douanes et de la police antidrogue, toutes des femmes, qui travaillent en équipe et se relaient toutes les 12 heures. Les différentes unités ont reçu une formation théorique et pratique de base, ainsi qu'une formation spécialisée, et ont suivi des activités de mentorat sur le transport aérien et maritime de marchandises. En 2020 et 2021, les unités de contrôle portuaire ont signalé deux saisies de cocaïne d'un total de 2,9 kilogrammes, et un cas de marchandises non déclarées. En 2022, une saisie de cocaïne de 1 kg a été signalée.

La mise en œuvre du Programme de contrôle des conteneurs a particulièrement souffert des restrictions imposées aux déplacements, qui ont empêché l'organisation et la bonne conduite des formations, des activités de mentorat et des visites d'étude, ainsi que des réunions et des échanges entre parties prenantes. Malheureusement, la formation en ligne et les nouvelles méthodes d'acquisition d'équipement disponibles et utilisées avec succès ailleurs dans la région n'ont pas été accessibles à Cuba, en raison de contrôles internes stricts, de restrictions concernant l'accès à Internet et les voyages, ainsi que de possibilités d'achat limitées du fait des contrôles et sanctions en matière de commerce. Tout au long des années 2020 et 2021, la formation, les réunions et la fourniture d'équipements ont été difficiles, voire impossibles, du fait de la pandémie de COVID-19.

Le Programme de communication aéroportuaire de l'ONUDC, de l'Organisation mondiale des douanes et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) est un autre projet interinstitutions visant à renforcer les capacités des aéroports internationaux participants, afin qu'ils puissent mieux détecter et intercepter les stupéfiants, les marchandises illicites et les passagers à haut risque dans les pays d'origine, de transit et de destination, l'objectif général étant de démanteler les réseaux criminels illégaux. L'ONUDC a obtenu des financements pour appuyer la réalisation du Programme à Cuba. Mis en œuvre à partir de 2019 à l'aéroport international José Martí, à La Havane, grâce au financement du programme canadien de renforcement des capacités de lutte contre la criminalité, il s'appuie sur

23-08396 155/185

une grande cellule aéroportuaire anti-trafic, composée de 30 agents, dont une majorité de femmes, déployée depuis 2021. Les autorités nationales ayant également exprimé leur souhait de mettre en œuvre le programme à l'aéroport de Varadero, l'ONUDC s'emploie à mobiliser des fonds pour répondre à cette demande.

Il convient de noter et de rappeler l'impact du blocus sur le secteur des communications, notamment dans le contexte de la pandémie COVID-19. Cuba a eu beaucoup de mal à participer aux réunions et autres conférences virtuelles organisées par l'ONUDC, compte tenu de son accès restreint à plusieurs des plateformes numériques utilisées à ces fins, telles que Zoom et Microsoft Teams.

L'ONUDC s'engage à maintenir et à renforcer sa collaboration et son partenariat opérationnel avec Cuba pour surmonter les difficultés liées à la drogue et au crime. La vision stratégique de l'ONUDC pour l'Amérique latine pour la période 2022-2025 lui permettra d'étendre et de diversifier son assistance technique à la région des Caraïbes, notamment Cuba. Le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Amérique centrale et les Caraïbes fait tout son possible pour inclure Cuba dans la liste des pays bénéficiaires ou partenaires des nouvelles initiatives qui seront présentées aux donateurs en vue de leur financement. La levée du blocus économique, commercial et financier faciliterait sans aucun doute la réalisation des futures opérations de l'ONUDC dans le pays, qui seront menées en association étroite avec les autorités cubaines.

Organisation de l'aviation civile internationale

[Original : anglais] [30 mars 2023]

À la quarante et unième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui s'est tenue du 27 septembre au 7 octobre 2022, la Commission économique a examiné un document d'information (A41-WP/404) soumis par Cuba sur les sanctions unilatérales imposées par les États-Unis. Dans ce texte, Cuba signalait que la décision des États-Unis d'appliquer le titre III de la loi Helms-Burton avait eu une incidence néfaste sur le développement de l'aviation civile à Cuba, en particulier sur les entreprises étrangères ayant l'intention de mener des activités visant à investir dans la modernisation des aéroports cubains et sur les activités des compagnies aériennes de divers pays qui relient Cuba au reste du monde. Elle y réaffirmait que les mesures unilatérales et extraterritoriales avaient des répercussions majeures sur les pays en développement et, en particulier, entravaient le transport aérien international.

Le document présenté par Cuba étant un document d'information, la Commission économique en a simplement pris note et l'a indiqué dans son rapport à la plénière. Dans sa résolution A41-27 (appendice A, sect. I, par. 3), l'Assemblée a toutefois prié instamment « les États membres de s'abstenir d'adopter des mesures unilatérales et extraterritoriales propres à nuire au développement ordonné, durable et harmonieux du transport aérien international, et de veiller à ce que des politiques et des législations nationales ne soient pas appliquées au transport aérien international sans tenir dûment compte de ses caractéristiques particulières ».

Au cours de la période considérée, Cuba a continué de participer activement :

• À trois projets régionaux dont l'exécution avait été confiée à la Direction de la coopération technique de l'OACI. Ceux-ci visaient à fournir une assistance administrative à la gestion et à l'administration du secrétariat de la Commission latino-américaine de l'aviation civile, à favoriser la mise en œuvre, dans la région des Caraïbes, de systèmes de navigation aérienne axés sur les résultats

(en vue d'aboutir à un système mondial homogène de gestion du trafic aérien) ainsi qu'à établir et à mettre en œuvre un système régional de contrôle de la sécurité doté, conformément aux dispositions de la Convention de Chicago et de ses annexes, des services d'appui technique, logistique et administratif nécessaires;

- À un réseau régional de télécommunications dans le cadre d'un projet de collaboration, qu'elle dirige, entre l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes :
- À tous les groupes de travail régionaux sur les opérations aériennes, tels que le Groupe régional de planification et de mise en œuvre de la navigation aérienne pour les Caraïbes et l'Amérique du Sud, le Groupe régional de planification et de mise en œuvre pour les Caraïbes et l'Amérique du Sud, les équipes spéciales du Groupe de travail pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes, le Groupe régional de sécurité aérienne pour l'Amérique du Nord, les Caraïbes et l'Amérique du Sud, le Groupe régional de sécurité aérienne Amériques et le Groupe régional de sécurité aérienne et de facilitation pour l'Amérique du Nord, les Caraïbes et l'Amérique du Sud de l'OACI et de la Commission latino-américaine de l'aviation civile, assurant ainsi la coordination et la collaboration aux fins du développement et de la croissance continus de l'aviation dans la région ;
- Aux groupes techniques de gestion du trafic aérien et de gestion des urgences et des crises aériennes ;
- À l'élaboration d'initiatives de collaboration régionale en matière de météorologie aéronautique, de cybersécurité, de gestion de l'information aéronautique, etc. ;
- À des activités de protection de l'environnement et à d'autres actions menées par l'OACI dans le cadre du Programme de compensation et de réduction des émissions de carbone pour l'aviation internationale de l'OACI et du Programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation de l'OACI pour les carburants d'aviation durables ;
- Aux activités de planification et de mise en œuvre de la navigation aérienne avec le reste des États d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes :
- Aux initiatives de renforcement des capacités en matière de sécurité et de navigation aérienne destinées aux inspecteurs des autorités de l'aviation civile, aux prestataires de services et aux responsables de la réglementation des États ;
- À la fourniture de systèmes et de services, tels que des systèmes de contrôle et de surveillance, en vue de soutenir d'autres États, ainsi qu'à l'apport d'un appui spécialisé à d'autres États;
- À plusieurs projets bilatéraux entre Cuba et d'autres États (par exemple, des États d'Amérique centrale), élaborés et mis en œuvre pendant la période considérée.

Cuba a accueilli son premier cours de formation à la planification générale de l'aviation civile de l'OACI dans la région de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et des Caraïbes du 30 janvier au 3 février 2023. Spécialement conçu pour soutenir les États dans leurs efforts de relèvement après la pandémie et pour les aider à construire un système d'aviation plus résilient pour l'avenir, ce cours a permis à Cuba de faire un grand pas vers la promotion de la coopération technique régionale dans le secteur de l'aviation civile. Des participants de haut niveau issus de huit États

23-08396 **157/185**

de la région ainsi que 24 fonctionnaires et professionnels du secteur se sont réunis pour approfondir leur compréhension et leur connaissance de la méthodologie de la planification générale dans le secteur de l'aviation civile. Le cours a joué un rôle cardinal en permettant le partage de connaissances, des meilleures pratiques et de stratégies innovantes en la matière. Par ces efforts, Cuba a contribué à la promotion de la coopération et de l'assistance technique régionales.

Par ailleurs, Cuba accueillera la vingt et unième réunion des directeurs de l'aviation civile de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, un forum régional de haut niveau qui se tient chaque année et à l'occasion duquel est présenté un rapport annuel sur les résultats et les réalisations des États. Les directeurs y conviennent par ailleurs de solutions et du soutien à apporter en ce qui concerne l'action menée et les accords conclus pour le relèvement de l'aviation ; le renforcement de la collaboration régionale entre les États et les partenaires aériens ; la volonté politique d'assurer la continuité de la navigation aérienne ; les objectifs liés à la sûreté, à la sécurité et à la facilitation du transport aérien international ; l'état de l'exécution des plans régionaux relatifs à la connectivité ainsi qu'à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement ; les objectifs ambitieux à long terme ; la promotion de la ratification par les États des instruments du droit aérien international ; d'autres questions cruciales liées à l'aviation.

Le secrétariat de l'OACI a continué d'aider les participants cubains à se joindre aux réunions et conférences virtuelles ou hybrides organisées au siège de l'OACI et au Bureau régional pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes, grâce à des solutions techniques déployées par l'OACI et le fournisseur de services de visioconférence. Enfin, le projet de la Direction de l'Assistance technique du Programme multirégional d'assistance à l'aviation civile de l'OACI a permis les déplacements et les échanges de techniciens cubains, qui ont ainsi pu participer en personne à des événements de l'OACI favorisant un relèvement plus marqué de l'aviation à Cuba et dans les autres États de la région.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Situation générale : effets du blocus sur l'industrie et la sécurité alimentaires, l'agriculture et la pêche

On trouvera ci-après un résumé des principaux faits nouveaux survenus depuis la dernière période considérée.

Pour continuer à examiner les principaux effets du blocus sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie alimentaire, il convient de garder à l'esprit deux réalités différentes :

- a) L'impossibilité de tirer pleinement parti du potentiel d'exportation du pays (par exemple, pour le café, le miel, le tabac, les homards vivants et les produits de l'aquaculture) en vendant au marché le plus proche (les États-Unis d'Amérique) se traduit par des pertes considérables, puisqu'il faut vendre à des marchés plus éloignés, ce qui entraîne une majoration des coûts de commercialisation et de distribution. Les frais additionnels qui en résultent réduisent la capacité du pays à acquérir des devises et acheter des produits de base, en particulier des denrées alimentaires ;
- b) Le coût accru des intrants nécessaires à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage (le carburant, les pièces détachées pour les machines agricoles, les aliments

pour animaux et les produits et engrais phytosanitaires et zoosanitaires, les produits tels que les herbicides, les insecticides à faible toxicité et d'autres pesticides très efficaces ou les médicaments vétérinaires et trousses de diagnostic, lesquels sont souvent produits uniquement par des sociétés américaines) provoque une baisse de la rentabilité et affaiblit la capacité de Cuba à satisfaire les besoins alimentaires locaux.

De manière générale, le blocus pèse très lourdement sur la balance commerciale et les recettes en devises de Cuba, et rend beaucoup plus difficile l'approvisionnement en produits alimentaires et agricoles. Le processus de modernisation économique actuellement mis en œuvre par le Gouvernement cubain se heurte notamment à la grave pénurie de devises étrangères. Celles-ci servent principalement aux achats de produits agricoles, pour lesquels l'île dépense environ 800 millions de dollars par an.

L'importation de produits alimentaires pour la consommation humaine, en particulier ceux destinés aux programmes sociaux, est entravée par le blocus qui réduit la quantité et la qualité de ces produits, et a donc un effet direct sur la sécurité alimentaire des couches vulnérables de la population.

En raison du blocus, Cuba rencontre également des difficultés pour bénéficier d'un financement externe multilatéral pour ses programmes de développement agricole et rural en général et, de ce fait, pour trouver les ressources nécessaires à la rénovation et à la modernisation de son matériel et de son infrastructure agricoles.

En 2016, Cuba et les États-Unis ont signé un mémorandum d'accord relatif à la coopération dans l'agriculture et les domaines connexes, qui devait permettre de renforcer la coopération sur des questions telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires, la santé des plantes et des animaux, les normes et la préservation des forêts. En 2017, les deux pays ont signé un autre mémorandum d'accord visant à améliorer la coopération dans les domaines de la santé, de la protection et de la mise en quarantaine des animaux et des végétaux. De plus, pour la première fois en 10 ans, et grâce à la loi sur l'agriculture qu'ils ont adoptée en 2018, les États-Unis ont levé certaines restrictions qui entravaient le financement du commerce agricole avec Cuba⁵⁵. Cependant, les mesures de durcissement du blocus adoptées en 2019 par le Gouvernement des États-Unis ont aggravé les effets négatifs sur la production agricole cubaine.

Même les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sont directement affectées par le blocus, bien qu'elle ne soit pas officiellement visée par ce dernier. En effet, les retards ou les blocages de paiements dus aux membres du personnel de l'Organisation (même s'ils sont effectués en euros) et aux prestataires de services pour les achats au titre de projets dissuadent de vendre à la FAO-Cuba, ce qui risque d'entraîner une augmentation des prix des quelques fournisseurs restants.

Assistance technique fournie à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

La FAO continue de fournir un appui à Cuba, notamment pour la promotion du développement rural et la pêche, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire. Elle a aidé les institutions cubaines à organiser plusieurs manifestations et congrès internationaux dans les domaines, entre autres, de l'agriculture durable, de l'agriculture biologique, du contrôle de la production et de la santé animales, des coopératives et de l'agriculture familiale, de la pêche et des politiques connexes, de la foresterie et de la biodiversité, et de l'environnement et des changements

23-08396 **159/185**

⁵⁵ Congressional Research Service (service de recherche du Congrès), « Cuba: US policy overview », 5 mars 2019.

climatiques. Elle aide par ailleurs les experts cubains à participer à la coopération Sud-Sud et à prendre part à des réunions s'inscrivant dans le cadre de conventions et d'accords internationaux. L'organisation de voyages et les réservations de vols sont aussi touchées par le blocus.

La FAO a accordé un appui et une assistance techniques à Cuba afin de l'aider à se doter des outils nécessaires pour mettre en place son système national d'information qui lui permettra d'appliquer la nouvelle stratégie de suivi du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dans le cadre de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et de son groupe de travail intergouvernemental, la délégation cubaine participe régulièrement à l'élaboration du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, des indicateurs et objectifs relatifs aux ressources phytogénétiques et des normes applicables aux banques de gènes relatives à ces ressources.

La FAO fournit également des conseils en matière de politiques agricoles, de politiques agroenvironnementales et d'élaboration de programmes d'intensification durable. En outre, elle aide Cuba à mettre en œuvre des projets axés sur la remise en état et la préservation de l'environnement, en particulier en ce qui concerne les paysages aménagés et l'aptitude à résister aux risques liés aux changements climatiques.

Effets du blocus sur les projets mis en œuvre à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Du fait du blocus, la FAO a du mal à obtenir les équipements et fournitures dont elle a besoin pour l'exécution des projets liés à l'assistance technique qu'elle fournit, car les ressources qui pourraient être importées des États-Unis doivent l'être depuis d'autres marchés bien plus éloignés, à des prix nettement plus élevés et moyennant des coûts de transport supplémentaires. Il serait moins onéreux d'acheter ces marchandises aux États-Unis, ce qui permettrait de financer un plus grand nombre d'activités.

Les mesures prises dans le cadre du blocus imposé à Cuba, en application desquelles les entreprises de pays tiers faisant commerce avec Cuba sont susceptibles d'être poursuivies devant les tribunaux américains, ont eu un impact négatif sur le commerce cubain et ont considérablement réduit le nombre de partenaires commerciaux. Les opérations d'achat que la FAO effectue à Cuba dans le cadre de ses projets de coopération technique en ont été directement affectées.

Le blocus empêche le bureau de pays de la FAO de gérer plus efficacement les communications Internet et le réseau de la FAO, bien que cette dernière ait fourni le matériel nécessaire à tous ses bureaux de pays. Dans le cas de Cuba, le bureau de pays n'a pas été en mesure d'installer le matériel requis parce que le Gouvernement des États-Unis n'a pas approuvé une licence du fournisseur Cisco Systems. Des mesures techniques ont été prises pour résoudre les problèmes de connexion, mais elles ne sont pas les plus efficaces et génèrent une hausse des coûts. En outre, si l'on se connecte à partir du fournisseur national d'accès à Internet, des centaines de sites et de services ne sont pas accessibles. L'achat de matériel informatique destiné au bureau de la FAO ou à des projets dans le pays est également perturbé, car l'accord international conclu à long terme entre la FAO et le fournisseur Planson International ne peut être appliqué à Cuba sans l'autorisation du Gouvernement des États-Unis. Le traitement de cette autorisation de licence génère des retards dans le processus d'achat du matériel ainsi que des modifications des coûts initialement prévus.

Le blocus complique les paiements et les opérations bancaires avec les entreprises qui fournissent des services aux projets coopératifs et au bureau de pays de la FAO. En attestent le rejet par les banques de virements de la FAO liés à des ventes à Cuba, l'impossibilité pour les fournisseurs de livrer des produits obtenus auprès d'autres entreprises des États-Unis et l'incapacité de transférer des fonds à Cuba pour le règlement de prestations effectuées localement.

En outre, les banques refusent les transactions commerciales ou financières des entreprises cubaines en dollars américains et dans d'autres devises, ce qui entrave le paiement de la certification de produits cubains dont les perspectives commerciales seraient bonnes en Europe.

Le personnel de la FAO continue de pâtir des formalités bancaires longues et coûteuses.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais] [27 mars 2023]

Le blocus imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique continue d'entraver les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les progrès réalisés dans ses domaines de compétence.

Dans le domaine éducatif, des limitations subsistent en ce qui concerne le développement technologique des établissements scolaires et l'acquisition d'outils d'enseignement et d'apprentissage, en particulier de ceux qui sont nécessaires au perfectionnement de l'éducation artistique, physique et technico-professionnelle. Le blocus a également eu des répercussions sur les échanges universitaires entre étudiants et scientifiques.

Dans le domaine de l'éducation, le blocus limite également les possibilités d'accès aux plateformes technologiques appartenant à des entreprises soumises aux lois des États-Unis. Selon les statistiques communiquées, plus de 60 logiciels, sites Web et services font l'objet de restrictions, notamment des sites éducatifs et des plateformes de vidéoconférence telles que Zoom et WebEx.

Le blocus a également des répercussions dans le domaine du sport, puisqu'il limite l'accès aux dernières technologies de perfectionnement des athlètes, aux articles et accessoires de sport destinés à l'entraînement et aux équipements et fournitures nécessaires aux activités de centres scientifiques importants, tels que le laboratoire antidopage. Des difficultés subsistent en ce qui concerne les opérations financières effectuées au titre de services rendus ou pour réaliser des achats à l'étranger et payer les entraîneurs et les athlètes.

Le blocus a également nui aux échanges éducatifs et académiques entre les étudiants et les scientifiques des deux pays dans le domaine sportif. L'obtention des visas nécessaires pour participer aux compétitions internationales organisées aux États-Unis a continué de poser problème, ce qui n'est pas non plus sans conséquences pour les athlètes handicapés.

Dans le secteur de la culture, la promotion, la diffusion et la commercialisation des talents artistiques cubains restent limitées, notamment sur le marché américain, avec lequel les transactions directes, telles que la fourniture de biens et de services culturels, ne sont pas autorisées. Les musiciens cubains ne peuvent pas profiter des

23-08396 **161/185**

débouchés du marché américain et sont bien souvent contraints de vendre leur musique sur des marchés où la demande est moindre.

Les difficultés rencontrées pour accéder à des sites Internet et acquérir certaines technologies et fournitures ont donné lieu à une augmentation des coûts relatifs aux services Internet sur l'île, ce qui fait obstacle au droit des citoyens d'accéder à l'information et au savoir.

Le blocus a des incidences sur les communications et des effets directs sur le développement informatique de la société cubaine, notamment en raison de l'augmentation des coûts d'approvisionnement, de l'impossibilité de mettre à niveau les technologies, de l'absence d'accès aux câbles de fibre optique entourant Cuba et de la hausse des coûts de connectivité internationale.

L'interdiction d'acquérir des intrants technologiques contenant plus de 10 % de composants américains reste en vigueur, ainsi que les prescriptions en matière de réglementation et de licence concernant l'importation, l'exportation et la réexportation de biens et de technologies d'origine américaine vers l'île. Le renforcement de ces prescriptions a une incidence importante sur les achats effectués par le système des Nations Unies, puisqu'elles compliquent et retardent les processus d'achat et restreignent considérablement l'utilisation des biens et des technologies achetés par les utilisateurs finaux.

Le Bureau de l'UNESCO à La Havane a dû demander une licence spéciale pour utiliser Zoom à Cuba. Il convient de noter que, bien que les réunions organisées par l'UNESCO soient accessibles, il n'est pas possible d'organiser des réunions ou de télécharger des informations sur les clients.

Les sociétés basées aux États-Unis qui fournissent des technologies de l'information et avec lesquelles l'UNESCO a signé des contrats de fourniture mondiaux sont obligées de demander des permis spéciaux au Département du Trésor des États-Unis pour exporter leurs produits vers le bureau de l'UNESCO à Cuba. Ces permis sont délivrés à la condition que les produits concernés ne soient pas cédés à une entité nationale.

Les processus d'achat sont entravés par le temps croissant consacré à l'analyse des besoins, aux études de marché et à l'arrivée des biens et services dans le pays, ce qui a des répercussions sur les activités de l'UNESCO. Certaines des entreprises avec lesquelles l'organisation a signé des accords à long terme pour faire baisser les prix et obtenir de meilleures conditions ne peuvent pas faire d'offres à Cuba. Le marché des États-Unis étant inaccessible, l'UNESCO doit payer des frais de transport beaucoup plus élevés car les importations doivent être effectuées à partir de pays tiers plus éloignés de l'île.

De par sa nature, le blocus a donné lieu à d'autres mesures de répression financière qui ont une incidence sur les transactions bancaires, notamment les activités liées à la délégation permanente auprès de l'UNESCO et à la Commission nationale cubaine pour l'UNESCO, dans des devises autres que le dollar des États-Unis. Cela a des conséquences sur les opérations financières effectuées par l'UNESCO et son personnel, ainsi que sur l'exécution des missions officielles et la conduite des activités.

Enfin, le blocus entrave la fourniture de services de santé au personnel de l'UNESCO, car de nombreuses compagnies d'assurance maladie ne peuvent pas travailler directement avec les prestataires de services de santé cubains en raison des restrictions.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

[Original : anglais] [31 mars 2023]

À l'heure actuelle, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) appuie les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour promouvoir et développer une industrie compétitive qui réponde aux besoins de la population, qui assure le bien-être et qui garantisse une meilleure qualité de vie pour toutes et tous dans le cadre du programme de pays pour Cuba pour la période 2021-2025.

Le programme de pays s'articule autour de quatre composantes, à savoir : a) l'innovation et la disponibilité de l'information ; b) la transformation productive ; c) l'investissement et le transfert de technologies ; d) la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Le programme de pays comprend divers projets dans des secteurs stratégiques pour le développement économique, environnemental et social de Cuba, tels que les systèmes alimentaires durables, le développement de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique, l'utilisation des énergies renouvelables, la formulation de programmes de développement de la chaîne de valeur et le développement de parcs industriels et de zones économiques spéciales.

L'ONUDI met en œuvre un portefeuille composé de cinq projets nationaux, de deux projets régionaux et d'un projet interrégional à Cuba, pour un budget total de plus de 6,5 millions de dollars. En outre, plusieurs propositions de projets sont en cours de négociation dans le cadre du programme de pays pour la période 2021-2025.

L'ONUDI est convaincue que sans les restrictions imposées par le blocus, les efforts de promotion et de développement d'une industrie compétitive et durable répondant aux besoins de la population seraient plus fructueux.

Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

[Original : anglais] [16 mars 2023]

Cuba a signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le 4 février 2021 et est donc devenue membre de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le pays n'héberge pas d'installations du Système de surveillance international prévues dans le Traité. Toutefois, en tant que membre de la Commission préparatoire, il bénéficie de matériel et d'un soutien technique pour la création d'un centre national de données, ce qui lui permet d'accéder aux données recueillies par le Système de surveillance international, et reçoit des produits créés par la Division du Centre international de données du Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire. Cuba a également le droit de participer aux programmes de renforcement des capacités ou de formation organisés par la Commission préparatoire.

Le Secrétariat technique provisoire a dû faire face à certaines difficultés et à une importante charge administrative dans le cadre de la mise en œuvre initiale de ses projets et activités à Cuba. Des problèmes de connexion Internet et de liaison satellite ont fait obstacle à la création d'un centre national de données. La participation d'experts cubains à des séances de formations et à des réunions virtuelles a également été compromise par des restrictions d'accès qui nuisent à l'efficacité des plateformes informatiques. Les activités que mène la Commission préparatoire à Cuba en sont aux

23-08396 **163/185**

premiers stades et les travaux se poursuivent pour examiner et régler les questions susmentionnées.

Organisation internationale du Travail

[Original : anglais] [9 mars 2023]

Le blocus s'est durci ces dernières années et a considérablement limité les possibilités de développement à Cuba, ce qui a eu des conséquences importantes pour le peuple cubain et a détérioré les conditions de vie de celui-ci. Parmi les effets ressentis figurent les suivants, pour ne citer que quelques exemples :

- Les restrictions imposées au commerce et aux opérations financières continuent de fortement entraver le développement des entreprises et la création d'emplois et d'engendrer des coûts supplémentaires dans ces domaines, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme, le travail décent étant largement tributaire de l'investissement productif et de l'accès au financement;
- L'accès limité au transfert de technologies engendre des difficultés supplémentaires pour les entreprises et fait obstacle au développement économique et social.

L'application du titre III de la loi Helms-Burton entraîne un durcissement du blocus en ce qu'elle a une incidence sur les débouchés commerciaux et les possibilités d'investissement à Cuba pour les investisseurs de pays tiers, ainsi que sur la création d'emplois et la garantie d'un travail décent dans le pays. Même si certaines mesures ont été annoncées le 16 mai 2022, notamment l'assouplissement des restrictions sur les envois de fonds, l'aide aux entreprises cubaines visant à permettre à celles-ci d'accéder à la technologie, la facilitation des regroupements familiaux et l'élargissement des voyages autorisés, l'économie, la population et les entreprises cubaines pâtissent toujours du blocus et du fait que Cuba demeure sur la liste des pays finançant le terrorisme.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est particulièrement préoccupée par les conséquences touchant les enfants et les travailleurs, notamment les femmes, les jeunes et les personnes âgées. La levée complète du blocus mettrait un terme à cette situation globalement défavorable et ouvrirait des possibilités d'investissement productif et de création d'emplois ainsi que de nouvelles perspectives commerciales, et favoriserait également la réalisation du plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et d'autres réformes de développement visant à améliorer le système économique et social, telles que l'unification monétaire et l'expansion de l'emploi indépendant.

Dans le contexte du relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le blocus limite les possibilités pour le pays de mettre en œuvre des stratégies d'emploi et de relance économique. Cuba est un membre particulièrement actif de l'OIT et un membre adjoint du Conseil d'administration du Bureau international du Travail. L'OIT considère que l'Assemblée générale est l'instance appropriée pour aborder les questions ayant trait à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Organisation internationale pour les migrations

[Original : anglais] [7 mars 2023]

Cuba est devenu État membre de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en 2017.

Cuba a adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, a pris une part active aux débats sur l'examen régional de la mise en œuvre de cet accord et a communiqué des informations, à titre volontaire, sur les progrès qu'elle a accomplis dans la réalisation des objectifs qui y sont fixés. En juillet 2022, le Réseau des Nations Unies sur les migrations et la mobilité humaine s'est établi dans le pays.

L'OIM participe aux travaux de trois des quatre groupes de travail du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui traite des axes prioritaires conjointement dégagés par le Gouvernement cubain et les entités des Nations Unies, à savoir :

- 1. efficacité des pouvoirs publics ;
- 2. ressources naturelles et environnement ;
- 3. développement humain, équité et justice sociale.

Outre les activités de l'OIM, des activités conjointes auxquelles participent l'Organisation panaméricaine de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Fonds des Nations Unies pour la population ont été ajoutées aux plans de travail conjoints.

Pour ce qui est de l'assistance technique, l'OIM poursuit l'exécution d'un projet sur la gestion des migrations frontalières avec le Ministère cubain de l'intérieur.

Enfin, l'OIM continue à fournir des services de retour volontaire assisté aux migrants bloqués, ainsi qu'une aide à la réinstallation pour les réfugiés.

Organisation maritime internationale

[Original : anglais] [15 mars 2023]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba tire profit de sa participation aux réunions des organes de l'OMI et bénéficie des programmes de coopération technique que propose l'organisation (soit les programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et les programmes mondiaux, le cas échéant).

L'OMI entretient des relations de collaboration avec tous les États membres d'Amérique latine, dont Cuba. Depuis le début des années 1980, elle coopère étroitement avec le Réseau opérationnel de coopération régionale des autorités maritimes des Amériques, lequel englobe l'Amérique du Sud, Cuba, le Mexique et le Panama.

L'OMI fournit aux pays d'Amérique latine une assistance adaptée aux stratégies maritimes de la région, qui sont révisées tous les cinq ans, et continuera de centrer son attention sur l'application de ces stratégies. Les pays appartenant au Réseau se sont intéressés à des questions telles que les normes de sécurité, certains aspects de la formation, et la protection du milieu marin, dans le cadre de stratégies régionales. De nombreuses activités de formation ont été organisées en coopération avec l'OMI.

23-08396 **165/185**

Dans ce contexte et conformément aux politiques de décentralisation qu'elle a adoptées, l'OMI achemine la majeure partie de son aide par l'intermédiaire du Réseau, en application du mémorandum d'accord signé avec le secrétariat de celuici. Cet instrument confie au Réseau la responsabilité de gérer et de mener à bien les activités régionales de coopération technique que les pays concernés, dont Cuba, estiment prioritaires aux fins du renforcement des capacités pour l'application et le respect effectifs des normes maritimes internationales établies par l'OMI.

Cuba bénéficie également de l'assistance technique du Centre régional d'activités de formation et de renseignements en cas de situation critique due à la pollution marine pour les Caraïbes, établi à Curaçao, qui vise à aider les pays à appliquer les conventions internationales mises en place pour prévenir la pollution due au transport maritime.

L'OMI n'a rencontré aucune difficulté liée au blocus imposé à Cuba par les États-Unis pour exécuter les activités des projets susmentionnés.

Le 8 décembre 2021, Cuba a informé le Secrétaire général de l'OMI que le durcissement du blocus économique, commercial et financier et les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avaient nui à sa capacité de payer ses contributions, et a demandé qu'une dérogation soit faite à l'article 61 de la Convention portant création de l'Organisation maritime internationale, afin de lui permettre de participer au vote malgré le non-respect de ses obligations financières. À sa trente-deuxième session, tenue en en décembre 2021, l'Assemblée de l'OMI a décidé de permettre à Cuba de déroger à l'application de l'article 61 de la Convention pour l'exercice biennal; Cuba a ainsi pu participer aux réunions de l'OMI durant l'exercice en cours (2022-2023). Par la suite, le pays a été en mesure de s'acquitter de ses obligations financières.

Le 28 février 2023, Cuba a informé l'OMI que, comme il était actuellement impossible d'accéder aux services Zoom sur l'île, les représentants de l'administration maritime cubaine ne pouvaient pas participer aux réunions à distance de l'OMI, car celle-ci utilisait Zoom pour ses réunions hybrides.

Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais] [24 février 2023]

Les représentants de Cuba participent très souvent aux réunions, formations et ateliers organisés dans le cadre des activités du Bureau régional de l'Organisation météorologique mondiale pour les Amériques, ainsi qu'aux échanges de données météorologiques et hydrologiques et à des projets consacrés à la région des Caraïbes et à l'Amérique centrale. Hormis le fait qu'il est impossible pour Cuba d'utiliser la plateforme Zoom pour prendre part aux réunions virtuelles avec les membres du Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes), ce qui a limité sa participation aux activités conjointes, l'Organisation météorologique mondiale n'a rencontré en 2022 aucun problème ni obstacle à la collaboration scientifique régionale avec le pays.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

[Original : anglais] [20 février 2023]

Associés au blocus, les faits décrits ci-dessous sont autant d'obstacles qui empêchent Cuba de faire des progrès dans le domaine de la propriété intellectuelle et perturbent directement son développement technologique, social et économique.

En restreignant l'accès des Cubains aux États-Unis d'Amérique, le blocus limite les possibilités de mise en valeur des ressources humaines sur le territoire américain. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des programmes de formation plus spécialisée qui sont offerts dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux dispensés aux États-Unis. Ces restrictions empêchent notamment les spécialistes de se former à certains aspects de la gestion des actifs de propriété intellectuelle et à des questions relatives à la gestion des offices de la propriété intellectuelle, et d'apprendre des expériences réussies en matière de création de bureaux de transfert de technologie, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de droits de propriété intellectuelle comme garantie.

Les restrictions accrues de l'accès des citoyens cubains se connectant à partir d'adresses de protocole Internet à des plateformes et à des services Web fournis, directement ou indirectement, par les États-Unis ou par des entreprises américaines telles que Google Cloud, Zoom et WebEx, ont considérablement limité la participation des représentants cubains à un grand nombre de réunions virtuelles et d'activités de renforcement des capacités organisées par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pendant la pandémie de COVID-19. En outre, ces restrictions empêchent les autorités et les utilisateurs cubains d'accéder à des plateformes mondiales de publications accessibles à tous telles qu'Espacenet et Latipat-Espacenet (qui relèvent de l'Office européen des brevets), auxquelles Cuba participe activement en fournissant des données sur les brevets et en communiquant des informations sur les demandes de brevet déposées et les brevets délivrés par l'Office cubain.

La mauvaise qualité des installations de télécommunication nuit et fait également obstacle à l'accès aux bases de données en ligne de l'OMPI et aux autres services numériques relatifs à la propriété intellectuelle. Cette situation, en particulier l'accès aux bases de données qui ne sont disponibles que sur Internet, notamment Patentscope (qui porte sur les brevets) et la base de données mondiale sur les marques, freine la recherche technologique et entrave d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans les domaines des sciences de la vie, de l'environnement et de la médecine, des biotechnologies et des nanotechnologies, et restreint les possibilités d'étude du comportement des marques sur les marchés d'exportation potentiels.

Il est également plus compliqué de se procurer le matériel informatique et les logiciels utilisés dans l'exécution des tâches administratives relatives aux procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets et de marques déposées et les services d'examen. Bien que Cuba soit équipée sur le plan administratif pour accomplir ces tâches, grâce à la présence de nombreuses antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété intellectuelle, le manque de logiciels spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat visant à obtenir à l'extérieur le matériel et les logiciels nécessaires sont très lourdes. Cette situation ne cesse de retarder la prestation des services que doit fournir l'Office et empêche le développement normal de ceux-ci. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI,

23-08396 **167/185**

puisque certains des outils qui permettent de l'exploiter ne sont pas librement accessibles depuis Cuba. Cela compromet donc gravement les possibilités de développer ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains, aussi bien dans la capitale que dans les provinces.

Les effets extraterritoriaux du blocus s'étendent également au domaine financier. Les paiements que Cuba verse à l'OMPI dans le cadre de traités administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid) doivent être effectués en euros ou en francs suisses, et non en dollars des États-Unis, afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis. Les paiements effectués par l'OMPI et destinés à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent être libellés dans ces mêmes monnaies. Le coût de ces transactions indirectes, qui visent à éviter les banques des États-Unis, entraîne des pertes financières considérables et dissuade les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et au système de Madrid.

Les incidences financières du blocus s'étendent également au paiement des redevances de droits d'auteur sur la base des droits accordés par la Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Un certain nombre de banques nationales ne peuvent ni recevoir de dépôts de la société de gestion collective des auteurs de Cuba ni lui en envoyer. En outre, il est impossible d'exercer les droits fondés sur ladite Convention par une représentation réciproque entre les sociétés de gestion collective de Cuba et des États-Unis.

Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la Santé

[Original : anglais] [23 mars 2023]

La présente communication, préparée par le Bureau régional des Amériques de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en application de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », met l'accent sur certaines des questions les plus urgentes relatives aux répercussions du blocus sur la santé publique et la coopération technique de l'OPS et l'OMS avec Cuba en 2022.

Selon le Gouvernement cubain, le blocus a des effets négatifs sur le secteur de la santé du pays, principalement en raison des difficultés rencontrées pour acquérir des médicaments, des matières premières utilisées pour la préparation des médicaments prioritaires, des instruments, des pièces de rechange destinées aux équipements médicaux et d'autres fournitures nécessaires au fonctionnement du secteur. L'efficacité des mécanismes mondiaux d'achat de médicaments et de technologies opérant à Cuba est également mise à mal par le blocus.

Le Gouvernement cubain dénonce également d'autres effets négatifs, tels que les difficultés liées à l'obtention des réactifs utilisés pour le matériel diagnostique, qui nécessitent une licence pour être vendus à Cuba. Bien que le Gouvernement des États-Unis ait déclaré que le blocus n'empêchait pas l'expédition de biens humanitaires à Cuba et qu'il accélérait ce type de demandes, dans certains cas relatifs aux activités de l'OPS et l'OMS, les permis nécessaires n'avaient pas encore été délivrés. D'autres problèmes d'obtention de permis se sont posés en ce qui concerne les dons de matériel médical lors de la pandémie de COVID-19.

En outre, le Gouvernement cubain a constaté une augmentation des frais de transport de marchandises à destination et en provenance de l'île. La situation occasionne également des retards dans le transfert d'équipements et de fournitures acquis pour Cuba.

Certaines plateformes de communication en ligne (par exemple, Zoom et Microsoft Teams) n'étant pas disponibles à Cuba, les fonctionnaires du Ministère de la santé publique ne peuvent pas participer aux réunions virtuelles organisées par l'OPS et l'OMS, ce qui nuit à l'efficacité de la coopération technique dans le pays. D'autres institutions sont également concernées, telles que les neuf centres de collaboration OPS/OMS, les institutions sanitaires des provinces et les centres de référence nationaux et internationaux installés sur l'île. La mesure dans laquelle l'accès limité à ces plateformes est dû au blocus n'a pas été clairement déterminée.

Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais] [20 mars 2023]

Le champ d'application et les fonctions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont définis dans l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (1994). Dans le préambule de cet accord, il est précisé que les rapports dans le domaine commercial et économique devraient notamment être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et l'utilisation optimale des ressources mondiales, conformément aux objectifs de développement durable, d'une manière qui soit compatible avec les besoins et préoccupations des membres à différents niveaux de développement. Il y est également souligné qu'il est souhaitable de conclure des accords visant à éliminer les discriminations dans les relations commerciales internationales.

Pour la période considérée, la question énoncée dans la résolution 77/7 de l'Assemblée générale a été abordée oralement à la réunion du Conseil général de l'OMC, qui s'est tenue les 25 et 26 juillet 2022 ; elle a également été évoquée dans le rapport annuel présenté par Cuba au Conseil général le 1 er novembre 2022 et lors de l'examen de la politique commerciale des États-Unis d'Amérique, mené les 14 et 16 décembre 2022. À la réunion du Conseil général (WT/GC/M/200), Cuba a indiqué que les mesures restrictives imposées par le Gouvernement des États-Unis dans le cadre du blocus continuaient d'avoir des répercussions négatives sur le commerce, les activités bancaires et les investissements étrangers. Cuba a indiqué que ces mesures, qui ont été renforcées depuis 2017, empêchaient les entreprises du pays d'accéder aux marchés internationaux. Cuba a également souligné que ces mesures entravaient l'action menée pour endiguer la pandémie de COVID-19 et limiter ses conséquences économiques et sociales.

La question a également été évoquée dans le rapport annuel présenté par Cuba au Conseil général, qui portait sur la prorogation d'une dérogation qui avait été accordée en vertu de la décision du 23 novembre 2021 (WT/L/1128). À l'origine, cette dérogation avait été octroyée en application de la décision du 14 octobre 1996, dans le cadre du paragraphe 6 de l'article XV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Dans ce rapport, Cuba a noté que les circonstances invoquées pour justifier la prorogation de la dérogation en 2021 s'étaient détériorées, notamment en raison de la crise sanitaire, et a regretté que les États-Unis continuent d'appliquer les 243 mesures imposées par les administrations précédentes.

Lors de l'examen de la politique commerciale des États-Unis, qui s'est tenu les 14 et 16 décembre 2022, la question a de nouveau été soulevée. Tout en reconnaissant que les États-Unis continuaient de parrainer un projet de décision sur les procédures

23-08396 **169/185**

visant à renforcer la transparence et à améliorer le respect des obligations en matière de communication de l'information dans le cadre des accords de l'OMC, Cuba s'est demandé si les États-Unis avaient soumis des informations détaillées aux différents organes de l'OMC sur les règlements qui sous-tendent le blocus imposé à l'île. En outre, Cuba a affirmé que les États-Unis dérogeaient systématiquement à leurs obligations en tant que membres de l'OMC (WT/TPR/M/434).

Organisation mondiale du tourisme

[Original : anglais] [14 février 2023]

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique persiste pour ce qui est des activités générales, y compris les restrictions pesant sur les voyages des citoyens américains à Cuba, ce qui a un effet direct sur le secteur du tourisme cubain ainsi que sur la contribution du pays à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Compte tenu du ralentissement économique actuel causé par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), il est fort probable que la reprise du secteur du tourisme à Cuba ralentisse au fil du temps si ces mesures persistent, ce qui, par voie de conséquence, menacerait également la contribution apportée par ce secteur à la croissance économique et au développement.

Selon le dernier *Baromètre OMT du tourisme mondial*, publié en janvier 2023, les résultats du secteur du tourisme dans le monde entier se sont considérablement améliorés. Cependant, la situation du tourisme à Cuba diffère sensiblement de celle des autres destinations des Caraïbes, les arrivées pour 2022 étant toujours en baisse de 65 % par rapport aux niveaux de 2019.

En conséquence, les résultats du secteur pourraient sensiblement s'améliorer et la reprise après la pandémie s'accélérer si les mesures affectant le tourisme étaient levées ou assouplies.

Programme alimentaire mondial

[Original : anglais] [7 février 2023]

Au cours des 60 dernières années, les vastes programmes de protection sociale mis en place par Cuba ont permis d'éliminer presque intégralement la faim et la pauvreté sur l'île. Cuba figure parmi les pays ayant réalisé le plus grand nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement et occupe la quatre-vingt-troisième place (soixante-treizième place en 2020) au classement de l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le pays a traversé une grave crise économique dans les années 1990, qui a eu des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La crise financière mondiale de 2008, les nombreuses catastrophes naturelles – notamment la sécheresse qui sévit actuellement dans le pays –, la flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires, l'accès limité au crédit, la faible productivité et le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique ont contribué à accroître encore l'insécurité alimentaire. Ces deux dernières années, la pandémie de coronavirus (COVID-19) a entraîné de lourdes dépenses de santé et a eu des conséquences désastreuses sur la dernière grande source de revenus du pays, à savoir le tourisme.

En 2022, le Gouvernement cubain a adopté deux mesures très importantes : la réforme monétaire et la loi sur la souveraineté et la sécurité alimentaires, afin de

redynamiser une économie fragile et une production affaiblie, l'objectif étant notamment de renforcer la durabilité et l'efficacité des programmes de protection sociale, la sécurité alimentaire étant une priorité nationale ; l'accent a été mis sur le volet alimentaire des systèmes de protection sociale, la décentralisation de la prise de décisions touchant les ressources alimentaires, l'adoption d'un nouveau modèle de gestion agricole, le renforcement des chaînes de valorisation et la réduction des importations de denrées alimentaires.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille depuis 1963 dans le pays, où il aide le Gouvernement à promouvoir la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition. En juin 2021, son Conseil d'administration a approuvé le nouveau plan stratégique national pour la période 2021-2024. Le PAM apporte une aide aux cinq provinces de l'est de l'île (Granma, Guantánamo, Holguín, Las Tunas et Santiago de Cuba) qui enregistrent les taux de développement les plus faibles et sont frappées régulièrement par la sécheresse et des pluies torrentielles et, parfois, par des tremblements de terre. En outre, il participe dans tout le pays à des programmes de préparation et d'intervention en cas d'urgence, en collaboration avec la défense civile cubaine, afin d'améliorer la préparation aux phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, ouragans, etc.) auxquels Cuba est extrêmement exposée. Les activités du PAM sont en phase avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour Cuba pour la période 2020-2024.

Le programme de pays actuellement mis en œuvre par le PAM à Cuba porte principalement sur le renforcement des capacités au moyen de transferts ciblés destinés à répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires essentiels et, de manière plus générale, à améliorer la sécurité alimentaire à Cuba. Il aide les autorités locales et nationales à adopter des systèmes de protection sociale plus ciblés et durables.

Incidences du blocus imposé par les États-Unis

Tout au long de 2022, en dépit de quelques mesures discrètes visant à limiter sa portée, le blocus a continué d'avoir des répercussions négatives sur l'économie de Cuba et sur les conditions de travail du Programme alimentaire mondial. Le coût élevé des importations de matériel et intrants agricoles freine la productivité agricole cubaine, et empêche le pays de produire les vivres dont il a besoin. Cette situation grève lourdement le budget de l'État, menace ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île.

Le blocus empêche également le PAM d'acheter des services et des produits à des entreprises qui sont implantées aux États-Unis ou dont les transactions passent par des filiales américaines, ce qui nuit directement à ses projets et au fonctionnement du bureau du Programme.

Les délais d'achat et d'acheminement des produits alimentaires et autres, y compris les aliments enrichis fournis par le PAM, sont eux aussi rallongés car il est difficile de trouver une compagnie maritime disposée à entrer dans un port cubain. La situation du transport maritime s'est aggravée depuis février 2022 et la mise en place de sanctions contre la Fédération de Russie en raison de la guerre en Ukraine, ce qui a contribué à restreindre davantage les options de transport, principalement à partir de l'Asie centrale. Il arrive souvent que les navires soient contraints de faire escale dans un pays voisin pour transborder leurs cargaisons, ce qui occasionne des retards et des surcoûts qui frappent également les expéditions du PAM.

Les difficultés que rencontre le PAM pour acheter du matériel à des prix plus compétitifs nuisent aussi aux activités qu'il mène à Cuba, étant donné que les fournisseurs, régionaux ou non, ont souvent interdiction de vendre directement leurs produits à Cuba. C'est notamment le cas pour le matériel, les pièces de rechange

23-08396 **171/185**

destinées aux véhicules, les fournitures de bureau et d'autres équipements techniques propres à certains projets, ce qui entraîne une augmentation des dépenses ordinaires du PAM. En outre, le coût des moyens de communication vocale et de transmission de données est extrêmement élevé, du fait de l'obligation de contourner les infrastructures de télécommunications américaines.

Les transactions bancaires sont elles aussi limitées par les restrictions frappant les relations commerciales entre les établissements financiers et Cuba, ce qui peut compliquer le versement des prestations dues au personnel ainsi que leurs activités bancaires privées. Les paiements du bureau de pays, bien que traités par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, peuvent également être soumis à ces restrictions.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Du point de vue de l'environnement, le blocus imposé par les États-Unis est préjudiciable à Cuba et à la sous-région des Caraïbes, et touche également une partie des États-Unis eux-mêmes.

Faire face à la triple crise planétaire et réaliser les objectifs stratégiques de stabilité climatique, de prospérité en harmonie avec la nature et d'une planète sans pollution dans la sous-région des Caraïbes et à Cuba nécessitent une coopération et un dialogue régionaux, le partage d'informations, l'élaboration de stratégies communes et la mise en place d'accords. Or, tous ces éléments subissent les effets du blocus imposé à Cuba. Cette situation a des répercussions sur la capacité de Cuba et des autres pays de la sous-région des Caraïbes à gérer les écosystèmes côtiers et marins qu'ils partagent et à s'attaquer aux problèmes communs liés à l'environnement et au climat.

Le blocus entrave également l'appui apporté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour assurer le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et la coopération technique entre Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier dans le cadre d'initiatives de formation, d'activités de renforcement des capacités ou d'ateliers. Dans certains cas, il n'est pas possible de faire venir des experts des États-Unis à Cuba pour traiter des sujets scientifiques ou techniques spécifiques, car l'autorisation d'entrer dans le pays ne leur est pas accordée. Si la personne concernée est cubaine, elle ne peut se rendre à une manifestation régionale qui suppose une correspondance aérienne avec les États-Unis que si elle est en possession d'un visa américain. Or, il est quasiment impossible pour les ressortissants cubains d'obtenir un visa de transit par les États-Unis.

Par ailleurs, lors de la mise en œuvre des projets, du fait du manque de transparence financière vis-à-vis de Cuba, il est difficile de recruter et de rémunérer des experts. Par exemple, si un(e) consultant(e) est payé(e) par transfert direct et que la banque de transit est située aux États-Unis, la banque peut empêcher le paiement. De même, le blocus pose d'importantes difficultés au PNUE pour aider Cuba à mettre en œuvre son programme environnemental, en raison des limitations auxquelles sont confrontés les spécialistes engagés par le PNUE pour rencontrer des représentants du Gouvernement et organiser des consultations officielles dans l'exercice de leurs fonctions.

Les répercussions du blocus sur l'acquisition de biens et de services entravent également la mise en œuvre des projets à Cuba. Tout équipement dont des

composantes ou du matériel sont associés aux États-Unis est soumis au blocus, ce qui augmente les coûts d'acquisition et oblige à acheter des biens et des services sur des marchés plus coûteux et plus éloignés.

Le blocus rend difficile la mobilisation de ressources et la mise en œuvre de projets de protection de l'environnement à Cuba. Cette difficulté a notamment limité la capacité du PNUE à mobiliser des ressources pour Cuba auprès du Fonds pour l'environnement mondial et du groupe de coordination mondiale. Le blocus économique, commercial et financier empêche également Cuba d'apporter sa contribution financière à notre organisation. En outre, il n'est pas possible d'accéder aux fonds de la Banque mondiale et les philanthropes américains sont soumis à de nombreuses restrictions quant à ce qu'ils peuvent financer et à la manière dont ils peuvent le faire.

Du fait que, depuis la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les réunions doivent être menées en ligne et le travail effectué à distance, les problèmes de connexion sur l'île et les difficultés d'accès aux plateformes virtuelles dépendant des États-Unis entravent la participation de Cuba à de multiples réunions intergouvernementales. Les représentants cubains, quand ils ne sont pas tout bonnement exclus, doivent souvent recourir à d'autres solutions technologiques à leurs propres frais.

Le PNUE appuie Cuba dans la mesure de ses moyens. Il n'en reste pas moins que la levée du blocus faciliterait considérablement la possibilité d'aider Cuba à relever les défis environnementaux et climatiques auxquels elle est confrontée, et permettrait au pays de participer véritablement et efficacement aux processus régionaux de coopération intergouvernementale et technique.

Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais] [29 mars 2023]

Cuba a ratifié l'engagement qu'elle a pris d'atteindre les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en continuant d'introduire des changements dans son modèle de développement.

Le document intitulé « Lignes directrices de la politique économique et sociale du Parti et de la Révolution » continue de servir de référence pour les réformes en cours. Le Parlement cubain a également approuvé le document conceptualisant le modèle économique et social du pays, ainsi que le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030, qui définit les principaux objectifs stratégiques à atteindre dans les domaines suivants : gouvernement socialiste efficace et intégration sociale; évolution du secteur de la production et participation au commerce international; développement des infrastructures; développement des ressources humaines, de la science, de la technologie et de l'innovation ; ressources naturelles et environnement ; développement humain, équité et justice. Aux fins de l'exécution de ce plan, il a été approuvé un système de travail comprenant six macroprogrammes de développement, qui encadrent la planification, le suivi et l'évaluation de la réalisation des objectifs, indicateurs et buts. Les lignes directrices de la politique économique et sociale sont innovantes eu égard au contexte national et représentent un défi pour le pays. Elles ont pour principal objectif de stimuler l'investissement étranger, d'accélérer la croissance économique et de renforcer la compétitivité et tiennent compte du rôle essentiel que les autorités locales jouent dans le cadre de décentralisation actuel. Ces dernières années, de nouvelles mesures ont été adoptées, comme la création d'un cadre réglementaire pour l'approbation et la consolidation des microentreprises et petites et moyennes entreprises, ce qui constitue

23-08396 **173/185**

une nouveauté pour Cuba. Dans ce contexte, le pays doit surmonter d'importants défis, et les services sociaux universels restent une priorité pour le Gouvernement. Le réseau traditionnel de protection sociale est donc en train d'être adapté, l'objectif étant d'assurer sa viabilité et de mettre davantage l'accent sur les groupes les plus vulnérables, tels que les personnes âgées.

Dans la directive économique et sociale n° 85, il est préconisé de promouvoir la collaboration multilatérale à l'appui du plan national de développement économique et social à l'horizon 2030, une référence directe étant faite au système des Nations Unies. Ce dernier aide les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et défis.

Les participants au septième Congrès du Parti communiste ont approuvé le plan de l'État « Tarea Vida », qui vise à lutter contre les changements climatiques et à promouvoir un développement résilient.

Une nouvelle Constitution a été adoptée par un grand référendum en 2019 ; elle reconnaît les droits des citoyens et différents types de propriété, rappelle le rôle de l'action locale dans le développement et confirme les changements apportés à la structure de gouvernance, entre autres. Les changements législatifs découlant de la Constitution sont en cours d'application.

Cuba a été touchée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Grâce à une stratégie de travail intersectorielle, elle a approuvé un plan de prévention et de maîtrise de cette pandémie. Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, elle a mis au point plusieurs candidats-vaccins et élabore un plan qui lui permettra de vacciner sa population avec ses propres vaccins, qui sont les premiers à être produits dans la région et sont déjà utilisés dans d'autres pays.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et défis en matière de développement. Le partenariat qui le lie avec les autorités cubaines repose sur une relation de longue date. Depuis plus de 40 ans, le PNUD appuie la mise en œuvre des grandes stratégies et politiques de développement local et national. Le programme de pays pour 2020-2024, approuvé en 2020, est conforme au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable convenu entre Cuba et le système des Nations Unies. Il tient compte des priorités stratégiques que le pays a définies dans le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et des questions relatives à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour chaque résultat escompté, il sera privilégié une approche multidimensionnelle du développement combinant amélioration économique, promotion du bien-être et de l'avancement de la population, gestion durable des ressources naturelles, adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets, et gestion globale des risques. Le PNUD encouragera par ailleurs la collaboration entre les entités étatiques et non étatiques, la société civile et les organisations locales dont les activités contribuent au changement.

Le PNUD encourage la coopération dans des domaines prioritaires qui sont parfois novateurs dans le contexte national, revêtent une grande importance stratégique compte tenu des changements apportés au modèle de développement cubain et contribuent au relèvement socioéconomique après la COVID-19. La promotion du développement humain durable restera au centre du programme de coopération, qui favorise la coopération Sud-Sud, l'innovation et le transfert de technologies et de connaissances.

Relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis

Les mesures adoptées par le précédent gouvernement des États-Unis ont fortement nui à la normalisation des relations entre ces derniers et Cuba. Au nombre de ces mesures figurent la suspension des services consulaires à l'ambassade des États-Unis à La Havane pour les citoyens cubains qui souhaitent se rendre aux États-Unis ; la réduction considérable du personnel diplomatique des États-Unis à Cuba ; l'arrêt de l'octroi de visas touristiques d'une durée de validité de cinq ans pour les Cubains ; l'entrée en vigueur du titre III de la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), appelée « loi Helms-Burton », dont les dispositions durcissent les conditions générales du blocus en ce qu'elles permettent aux citoyens et aux entreprises des États-Unis, ainsi qu'aux citoyens cubains naturalisés Américains, de déposer un recours juridique lorsque des biens sont confisqués par Cuba.

D'autres mesures ont été prises pour limiter considérablement les opérations financières avec Cuba: le nombre d'inscrits sur la liste des entités et sous-entités associées à Cuba avec lesquelles il est interdit d'effectuer des opérations financières directes a été porté à plus de 20056; la licence générale relative aux « transactions financières de demi-tour » (transactions « U-turn ») a été modifiée ; l'autorisation relative aux envois de fonds à des fins de dons a été éliminée ; le montant des envois de fonds à la famille a été plafonné. En mai 2019, le titre III de la loi Helms-Burton a pu entrer en vigueur. Il permet d'engager des actions en justice contre des entreprises de pays tiers qui font des affaires avec Cuba et utilisent des biens qui avaient été nationalisés par le Gouvernement cubain et qui appartenaient auparavant à des citoyens américains. La loi Helms-Burton a été adoptée en 1996 pour durcir le blocus économique, mais l'application de son titre III était suspendue tous les six mois par les administrations précédentes. D'autres restrictions ont été imposées en matière de voyages, telles que l'interdiction pour les navires de croisière de faire escale à Cuba, la réduction des autorisations de voyage avec l'élimination de la catégorie des voyages immersifs, qui permettait aux citoyens américains de visiter Cuba dans le cadre de voyages en groupe organisés et à visée éducative, et l'interdiction des vols américains vers toutes les villes cubaines à l'exception de La Havane.

Plusieurs sanctions, y compris des pénalités et le gel d'actifs financiers, ont en outre été imposées à des fournisseurs internationaux de pétrole brut et à des entités financières. En janvier 2021, le Gouvernement des États-Unis a annoncé qu'il avait ajouté Cuba à sa liste des pays soutenant le terrorisme. Cette mesure, qui a représenté un revers important dans les relations bilatérales, s'est accompagné d'un renforcement des sanctions contre Cuba et les personnes et les pays qui mènent des activités commerciales avec celle-ci.

L'Administration américaine actuelle a montré des signes de flexibilité, même si les principales sanctions restent en vigueur. Diverses mesures ont été adoptées, telles que la suspension du plafond fixé à 1 000 dollars par trimestre pour les envois de fonds ainsi que l'autorisation d'envoyer des fonds à des personnes qui ne sont pas des membres de la famille ; la réactivation du programme de regroupement familial conditionnel destiné aux familles cubaines et l'augmentation des services consulaires et de la capacité de traitement des visas, notamment pour les voyages éducatifs, les réunions professionnelles et les réunions consacrées à la recherche ; l'augmentation

23-08396 175/185

On pourra consulter la liste des entités soumises à des restrictions à l'adresse suivante : https://www.state.gov/cuba-restricted-list/list-of-restricted-entities-and-subentities-associated-with-cuba-effective-january-8-2021/.

des vols entre les États-Unis et Cuba. Le Ministère cubain des affaires étrangères a décrit ces mesures comme étant un pas restreint dans la bonne direction.

Effets concrets du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique

En cette période de pandémie, le blocus est toujours en place et ses conséquences négatives ont été plus concrètes et bien plus graves que les années précédentes, en particulier dans les domaines commercial et financier. Il a limité l'acquisition de médicaments, ainsi que de fournitures et de matériel médicaux. De même, il nuit aux relations économiques que Cuba entretient avec l'étranger et ses effets se font sentir dans toutes les sphères de l'activité sociale et économique du pays. Les restrictions relatives à l'utilisation du dollar et aux importations en provenance de Cuba sont également maintenues sous le blocus, ce qui limite les possibilités de développement national et local et met la population dans une situation économique précaire. Le blocus pèse sur les groupes les plus vulnérables, ainsi que sur le développement humain du pays en général.

D'après les estimations officielles, il aurait, directement ou indirectement, coûté 154,2 milliards de dollars à l'économie cubaine, à prix courants, entre le début des années 1960 et février 2022.

À cause du blocus, Cuba n'a eu qu'un accès limité aux crédits au développement accordés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui réduit d'autant ses possibilités de financement pour ses plans de développement nationaux ou locaux.

Dans le contexte de l'actualisation du modèle économique cubain, le blocus entrave également la participation des investisseurs étrangers – en particulier des sociétés américaines – aux chantiers économiques prioritaires, notamment la nouvelle zone spéciale de développement de Mariel. Il a des retombées négatives sur les flux d'investissement et limite l'accès aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

La procédure d'octroi de visa a pour effet de limiter les déplacements d'experts et de chercheurs cubains aux États-Unis dans le cadre d'accords de coopération.

Le blocus continue par ailleurs d'avoir des répercussions négatives sur le travail quotidien mené dans le cadre des initiatives de coopération externe, l'exécution des programmes et des projets se heurtant à de nombreuses difficultés découlant des restrictions commerciales et de l'interdiction d'acheter des intrants fabriqués par des entreprises américaines ou par leurs filiales implantées dans d'autres pays. Il limite également le nombre de fournisseurs potentiels et fausse le jeu de la concurrence.

Sur le plan financier, le bureau du PNUD à Cuba ne peut toujours pas, en raison du blocus, effectuer de virements en dollars des États-Unis. En conséquence, même si le budget des différents projets est calculé en dollars des États-Unis, les virements à l'étranger doivent être effectués dans une autre devise (euro, livre sterling, dollar canadien, yen ou franc suisse essentiellement). Toutefois, même lorsque les paiements sont effectués dans l'une de ces devises, les délais de transaction sont plus longs, les banques requérant systématiquement des informations supplémentaires afin de satisfaire aux demandes du Bureau du contrôle des avoirs étrangers tout au long du processus bancaire (tant en ce qui concerne l'émetteur que l'intermédiaire et le bénéficiaire). Les comptes de la plupart des fournisseurs qui entretenaient depuis plusieurs années des relations commerciales fluides avec des entreprises cubaines et avec le bureau du PNUD à Cuba sont restés fermés en raison de règles directement et explicitement liées aux mesures de sanction prises par les États-Unis contre Cuba appliquées par de nombreuses banques, principalement au Mexique et au Panama. En 2022, le bureau du PNUD à Cuba et ses projets ont connu plusieurs problèmes

concernant la plupart des transactions financières faisant intervenir des banques intermédiaires soumises à la juridiction des États-Unis. Ces transactions ont été automatiquement rejetées en raison des politiques de conformité de ces banques. Ces difficultés ont entravé la capacité du bureau de pays de payer ses fournisseurs dans les délais convenus et entraîné des coûts de transaction supplémentaires, qui ont pesé sur les budgets des projets.

De plus, dans le cadre du blocus, des restrictions sont imposées aux compagnies maritimes dont les navires accostent à Cuba. En conséquence, peu de compagnies font escale à Cuba, ce qui limite les possibilités de transport et retarde le chargement des marchandises. Les frais associés aux services d'intermédiaires et au transport de longue distance ont des répercussions sur l'accès à des produits indispensables et sur le coût final des biens et du matériel dont l'importation est nécessaire pour réaliser des projets de développement. De même, les produits destinés aux projets de développement doivent être importés de marchés plus éloignés et à un coût nettement plus élevé.

Effets du blocus sur les projets

Le blocus a eu des incidences directes sur l'ensemble des projets de développement et opérations de secours du PNUD, eu égard au renchérissement des coûts de transaction associés à l'achat des biens nécessaires aux projets ainsi qu'à l'augmentation des coûts et des délais de transport des biens importés. Rechercher d'autres solutions de transport requiert beaucoup de temps et d'efforts. En conséquence, l'achat et la distribution des produits nécessaires ont pris un retard considérable et ralenti d'autant l'exécution des projets et l'obtention des résultats escomptés.

La situation est particulièrement complexe et préoccupante dans le cas des projets liés à la sécurité alimentaire et au développement local, compte tenu de la lourdeur des procédures d'acquisition et d'importation d'intrants agricoles (systèmes d'irrigation, machines et outils agricoles, entre autres). Dans l'ensemble, la passation de marchés prend plus de temps, ce qui retarde l'exécution des activités et l'obtention de résultats. Par exemple, les fournisseurs européens qui disposent de technologies avancées pour la fabrication de biométhane se sont abstenus de soumettre des offres dans le cadre de la procédure de passation de marchés ouverte par le siège pour Cuba, du fait qu'ils élargissent leur marché aux États-Unis ou qu'ils disposent de pièces ou de composantes d'origine américaine. Par conséquent, la mise en œuvre du projet et l'obtention des effets escomptés ont été retardées de deux ans.

Ainsi, il faut prévoir dans les propositions financières et les nouveaux projets une procédure d'achat plus longue dès la phase de conception, et allouer, pour faire face aux surcoûts, des ressources financières supplémentaires qui pourraient être consacrées sinon aux activités de développement. Ces surcoûts sont couverts au moyen des fonds fournis par les partenaires de développement internationaux et centralisés par le PNUD.

De nombreux biens nécessaires à la réalisation des projets du bureau de pays font intervenir des technologies américaines ou des composantes fabriquées aux États-Unis. La loi Torricelli (1992) et la loi Helms-Burton (1996), toujours en vigueur, interdisent explicitement aux entreprises américaines et à leurs filiales implantées dans des pays tiers de vendre des produits à Cuba et prévoient des sanctions en cas de violation de cette interdiction. La pleine application du titre III de la loi Helms-Burton, depuis mai 2019, a limité l'établissement de nouveaux partenariats et accords.

Dans le contexte actuel de la pleine application du titre III de la loi Helms-Burton, les restrictions ont été appliquées de manière plus rigoureuse et de nouveaux

23-08396 177/185

obstacles à l'exécution de projets de développement à Cuba sont apparus. Les opérations commerciales avec les États-Unis ne sont pas les seules touchées. Dans les pays où les personnes, les sociétés, les banques et autres entités appréhendent davantage les sanctions, les effets dissuasifs se font également sentir. La diminution du nombre de fournisseurs internationaux disponibles est le résultat direct des sanctions et constitue un vrai handicap pour le marché local, qui dépend des importations. Cette situation nuit fortement à l'acquisition de matériel informatique.

Les projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont le PNUD est le principal bénéficiaire, visent à fournir des médicaments, des réactifs et du matériel de laboratoire afin d'aider les 28 044 personnes de tous âges vivant avec le VIH/sida. Ces articles sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Les restrictions découlant du blocus entravent même les achats effectués dans le cadre des accords institutionnels à long terme que le PNUD a conclus avec des fournisseurs internationaux lorsque les produits concernés ou certaines de leurs composantes sont fabriqués aux États-Unis. Les fournisseurs doivent alors suivre une procédure administrative longue et lourde pour obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers l'autorisation de fournir à Cuba les services ou produits nécessaires aux projets.

Effets du blocus sur les opérations menées par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le pays

Le blocus entrave également le travail quotidien du bureau du PNUD à Cuba. Il limite le recours aux accords institutionnels à long terme ayant entre autres pour objectif l'exécution et le suivi des activités de développement. Étant une restriction externe, il fait que presque tous les sites internationaux de commerce électronique restent entièrement inaccessibles depuis Cuba, et ce, pour toutes les étapes du processus d'approvisionnement. Dans de nombreux cas, cette situation est due aux exigences du blocus.

Ainsi, de nombreux sites Web et services, comme Adobe, Amazon, Cisco et VMware, sont bloqués lorsqu'on tente d'y accéder par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès à Internet cubain. De même, l'accès aux sites d'information technique, à l'appui technique, aux études, à l'analyse des prix, entre autres, est limité. Les plateformes de paiement n'autorisent pas les opérations des fournisseurs d'accès à Internet cubains. Par exemple, on ne peut pas se connecter aux principales plateformes institutionnelles du PNUD, telles que DocuSign, par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès à Internet cubain. L'accès aux formations en ligne et webinaires est aussi limité.

Pour accéder à Internet, le bureau de Cuba a donc principalement recours à un fournisseur d'accès par satellite, ce qui entraîne un surcoût et n'offre qu'une bande passante limitée et une piètre qualité de transmission des messages vidéo et vocaux. Ainsi, l'accès aux plateformes institutionnelles est limité, ce qui allonge le temps nécessaire pour effectuer des procédures et activités en ligne. Cela engendre également des coûts supplémentaires du fait que plus de 95 % des utilisateurs du bureau du PNUD à Cuba se connectent à Internet pour télétravailler en utilisant des connexions mobiles forfaitaires.

Le bureau du PNUD connaît actuellement des retards en ce qui concerne la livraison des marchandises, certaines compagnies maritimes appliquant des politiques de conformité à l'égard des pays visés par des sanctions commerciales.

Le bureau de pays est également handicapé par l'impossibilité d'ouvrir des comptes professionnels dans des banques américaines ou d'effectuer des paiements

en dollars des États-Unis. Il a donc été contraint de prendre des mesures administratives supplémentaires pour effectuer les opérations financières nécessaires aux programmes, et notamment recourir à des banques de pays tiers, ce qui entraîne des surcoûts et alourdit la charge administrative.

Ces dépenses supplémentaires ont été financées par les ressources du PNUD et les fonds versés par d'autres donateurs au titre des projets, c'est-à-dire au moyen de ressources qui pourraient être allouées à des activités de développement.

L'International Financial Bank est une banque cubaine qu'utilisent de nombreuses entités cubaines et d'autres sociétés étrangères présentes sur l'île. Elle a été ajoutée à la Liste des nationaux spécifiquement désignés et des personnes dont les avoirs ont été gelés en 2020 par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers et, plus récemment, à celle des entités cubaines soumises à des restrictions du Département d'État des États-Unis, ce qui constitue un nouvel obstacle à l'établissement de relations commerciales et financières avec le marché local émergent. Ainsi, les sanctions s'appliquent non seulement aux opérations en dollars, mais également à toute opération faisant intervenir cette banque.

Le blocus a continué d'avoir des effets négatifs dans le domaine financier en 2021, qui ont de nouveau empêché le PNUD de recevoir à temps des virements mensuels sur ses comptes bancaires locaux. Cela se répercute directement sur les cycles de paiement liés aux fournisseurs et ceux relatifs aux programmes et au personnel des Nations Unies, ce qui entrave les opérations du PNUD en général.

En janvier 2021, le Gouvernement de l'ancien Président Trump a inscrit Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme. Il s'en est suivi un renforcement des restrictions imposées aux exportations et à l'accès à certains avantages commerciaux comme les crédits accordés par les institutions financières internationales. Les politiques de conformité des banques qui travaillent avec Cuba ou mènent des opérations liées à cette dernière, notamment au titre de la coopération internationale, ont été renforcées depuis lors.

L'une des conséquences directes de l'inscription de Cuba sur la liste est le renforcement des mesures préexistantes du Bureau de l'industrie et de la sécurité qui interdisent aux entités des États-Unis de mener avec Cuba des opérations commerciales portant sur des produits visés par le Règlement relatif à l'administration des exportations. Les entités doivent toutes, sans exception, demander une licence, et elles ne bénéficient normalement pas de recommandation en ce sens, sauf pour les produits agricoles et certains articles médicaux et voyages à des fins médicales pour lesquels elles disposent déjà de licences. Les mesures susmentionnées s'appliquent à toute entité nord-américaine qui commercialise n'importe quel produit, y compris des produits non américains, ainsi qu'à toute entité dans le monde qui commercialise des produits non américains dont plus de 10 % des composantes proviennent de l'Amérique du Nord. S'il s'agit de produits de haute technologie, leur commercialisation sera toujours interdite, et l'entité sanctionnée, quel que soit le pourcentage.

L'examen de toutes les opérations financières effectuées sur l'île, qui vise à déceler des cas de trafic d'armes, entre autres, s'est intensifié. L'interdiction faite aux institutions mondiales d'accorder des financements a également été renforcée. Cette situation a surtout pour effet de dissuader les fournisseurs étrangers de biens et services de participer aux appels d'offres du PNUD.

23-08396 **179/185**

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), établi à Cuba depuis 2001, dispose d'un bureau sur l'île depuis 2007, dont l'objectif principal est d'accompagner le Gouvernement cubain dans la mise en œuvre de ses programmes de développement urbain et de ses priorités, conformément au mandat d'ONU-Habitat.

Depuis plusieurs années, ONU-Habitat aide le pays à mettre en œuvre plusieurs projets dont les priorités sont alignées sur celles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, du programme de pays d'ONU-Habitat et du Gouvernement cubain. Ces projets portent notamment sur la planification urbaine et territoriale aux niveaux national et municipal, sur le logement et le relèvement des villes après le passage d'ouragans, sur la promotion de réformes dans les secteurs du logement et de l'habitat, sur la promotion de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur le renforcement des capacités des collectivités territoriales à contribuer à la décentralisation et au développement territorial.

L'exécution de ces projets est toutefois partiellement entravée par les répercussions internationales du blocus politique, économique et commercial, qui impose des limites aux opérations financières et à l'accès aux marchés internationaux. Or, l'accès à ces marchés est d'une grande importance pour garantir l'acquisition de fournitures, d'équipements et de technologies pour le développement urbain et territorial de Cuba et l'amélioration progressive de la qualité de vie du peuple cubain.

Cuba subit quotidiennement les effets du blocus. En outre, la pandémie de COVID-19 a aggravé ses effets sur la population cubaine et sur les opérations d'ONU-Habitat sur le terrain.

ONU-Habitat estime que l'application de la résolution 77/7 de l'Assemblée générale permettra à Cuba d'apporter une contribution plus efficace à la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et à celle des objectifs de développement durable, ce qui contribuera grandement à améliorer la qualité de vie de la population cubaine.

Union internationale des télécommunications

[Original : anglais] [27 mars 2023]

Depuis juin 2022, l'Administration cubaine n'a signalé aucun brouillage préjudiciable à ses services de radiodiffusion au Bureau des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications.

Union postale universelle

[Original : anglais] [30 mars 2023]

Cuba est un membre à part entière de l'Union postale universelle (UPU). L'île a donc, à ce titre, les mêmes droits et obligations que les autres membres de l'Union.

Cuba est membre du Conseil d'administration de l'UPU depuis les élections du 26 août 2021, organisées lors du 27° Congrès postal universel, qui s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire).

En outre, dans le cadre des activités de coopération technique de l'UPU, l'île bénéficie régulièrement d'une aide au développement dans le domaine postal. S'agissant des progrès réalisés depuis la précédente communication (en date du 7 octobre 2021), les activités suivantes méritent d'être soulignées :

- Cuba participe au projet régional de l'UPU sur l'efficacité opérationnelle et le développement du commerce électronique, qui porte sur la période 2022-2025 ;
- L'opérateur désigné de Cuba (Correos de Cuba) reçoit le soutien du Fonds pour la qualité de service de l'UPU pour un projet visant à améliorer la qualité du service du réseau postal cubain ;
- D'après les résultats d'une évaluation menée en 2021 dans le cadre de l'initiative concernant l'assistance technique rapide en matière d'inclusion financière, l'UPU et Correos de Cuba sont en train de conclure un accord formel en vertu duquel l'UPU aidera Correos de Cuba à mettre au point des services financiers numériques, afin de permettre le versement électronique des prestations de sécurité sociale (y compris les pensions de retraite).

Dans ce contexte, il convient également de mentionner que l'UPU n'a rencontré aucune difficulté liée au blocus imposé à Cuba par les États-Unis pour mettre en œuvre l'aide susmentionnée ni pour mener d'autres activités conjointes avec le pays.

IV. Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale

Centre Sud

[Original : espagnol] [17 mars 2023]

Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement créée en 1994 en vertu de l'Accord portant création du Centre Sud, dont l'ONU est le dépositaire, comme suite aux recommandations issues du rapport intitulé « Défis au Sud ». Le rapport a été établi par la Commission Sud et ses conclusions ont été examinées par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/155. Le Centre jouit du statut d'observateur auprès de l'Assemblée et compte actuellement comme membres 55 pays en développement, dont Cuba. Il aide les pays en développement à réaliser les objectifs de développement durable en promouvant leurs intérêts communs sur la scène internationale. Il mène des recherches axées sur les politiques dans divers domaines internationaux en vue de contribuer au renforcement du système des Nations Unies et du multilatéralisme. Il se joint à la communauté internationale pour condamner les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique, qui portent atteinte aux principes d'autodétermination et de coopération internationale.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, à une écrasante majorité, la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (77/7), le 3 novembre 2022, au Siège des Nations Unies à New York.

23-08396 **181/185**

Il s'agit de la 30° année consécutive qu'une résolution est adoptée sur le blocus imposé par les États-Unis à Cuba, qui trouve ses racines dans la guerre froide. Dans sa résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé les textes des résolutions, rapports et déclarations antérieurs de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances et organes intergouvernementaux, en s'opposant à l'emploi de mesures coercitives unilatérales, telles que des sanctions commerciales sous forme d'embargos et l'interruption des flux financiers et des investissements entre les pays émetteurs et les pays visés. Les effets combinés de la crise énergétique et environnementale mondiale et les répercussions cumulées de trois années de pandémie de COVID-19 ont aggravé les conséquences du blocus imposé à Cuba par les États-Unis.

La réinscription arbitraire et injustifiée de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme, le 11 janvier 2021, par l'administration du Président Donald Trump, quelques jours avant la fin de son mandat, renforce les conséquences du blocus en aggravant les difficultés que rencontre Cuba, concernant par exemple :

- 1. La participation à des opérations commerciales et financières internationales ;
- 2. La crainte et l'effet dissuasif sur les tiers, qui s'abstiennent d'effectuer des transactions financières avec des entités et des citoyens cubains et de s'engager dans des activités commerciales et des investissements afin d'éviter d'éventuelles mesures punitives de la part des États-Unis;
- 3. Le fait que le climat coercitif d'intimidation concerne tous les domaines de l'économie cubaine ;
- 4. Le fait qu'en raison de cette mesure, de nombreuses banques ont suspendu leurs opérations avec Cuba, y compris les transferts pour l'achat d'aliments, de médicaments, de pièces détachées et de biens pour la population ;
- 5. Le fait que des dizaines de missions diplomatiques cubaines dans le monde ont été lâchées par des banques qui leur proposaient traditionnellement des services, celles-ci craignant de subir des représailles de la part du Gouvernement des États-Unis;
- 6. Le fait qu'en raison de leur inscription sur la liste susmentionnée, les personnes qui se sont rendues à Cuba après le 1^{er} mars 2011 ne peuvent pas bénéficier du programme d'exemption de visa dans le cadre du système électronique d'autorisation de voyage des États-Unis. Cette situation nuit au tourisme, l'un des principaux secteurs d'activité du pays.

Il convient de rappeler que Cuba avait été exclue de cette liste le 29 mai 2015 par l'administration du Président Barack Obama.

Répercussions du blocus

Comme indiqué dans les précédents rapports du Centre Sud au Secrétaire général des Nations Unies, le blocus imposé à Cuba a été durci en vertu de la loi Helms-Burton de 1996 des États-Unis, ce qui est incompatible avec les principes de la Charte des Nations Unies, qui exhorte tous les États à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures contraires au droit international et aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Comme l'a noté le premier Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, le recours à des sanctions économiques à des fins politiques constitue une violation des droits humains et des normes de conduite internationales, et l'application extraterritoriale

de sanctions unilatérales est manifestement contraire au droit international. Celui-ci a également affirmé que l'utilisation, par une grande puissance, de sa position dominante dans la sphère financière internationale pour causer des difficultés économiques à des États souverains était contraire au droit international et portait inévitablement atteinte aux droits humains de leur population⁵⁷.

Les effets délétères des mesures coercitives unilatérales ne font que s'aggraver en période de pandémie. Comme le notent également des experts de l'ONU, les sanctions font qu'il est plus difficile pour des populations entières de rester en bonne santé et entravent le transport des biens nécessaires au développement économique, entraînent un gaspillage des ressources naturelles, compromettent la durabilité environnementale et la réalisation des objectifs de développement durable ⁵⁸. La population cubaine est victime de ces mesures. Le blocus des États-Unis a des répercussions sur la vie de chaque Cubain depuis près de 60 ans.

Les États-Unis n'ont fait preuve d'aucune considération humanitaire ni d'aucune solidarité pour atténuer les effets du blocus, même dans les moments les plus critiques de la pandémie de COVID-19. Ainsi, les dons de fournitures médicales à Cuba par Jack Ma – fondateur de la société chinoise Alibaba – y compris des masques, des réactifs de diagnostic et des respirateurs artificiels, outils vitaux pour lutter contre la COVID-19, ont été bloqués à l'entrée du pays⁵⁹. La société américaine qui devait transporter ces matériaux depuis la Chine aurait invoqué la loi Helms-Burton pour empêcher l'envoi sur l'île⁶⁰.

Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Organisation des Nations Unies lors de la présentation de la résolution 77/7 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », le 3 novembre 2022, le Ministre cubain des affaires étrangères, Bruno Rodriguez, a affirmé qu'au cours des 14 premiers mois de la présidence de Joseph Biden, les dommages causés par le blocus avaient atteint un montant de 6 363 millions de dollars, soit plus de 15 millions de dollars par jour.

Dans ses précédents rapports, le Centre Sud a mis en avant les progrès réalisés sur l'île – malgré les obstacles et les restrictions imposés par le blocus – en vue de la mise au point et de la production de produits pharmaceutiques, y compris de nouveaux vaccins et d'autres produits biologiques. Les capacités scientifiques et technologiques qui ont été établies à Cuba au fil des ans et les atouts de son secteur médical lui ont permis de participer à la course à la mise au point de vaccins contre la COVID-19. Avec le vaccin Abdala approuvé le 9 juillet 2021 pour une utilisation d'urgence, Cuba est devenu le premier pays d'Amérique latine à mettre au point un vaccin contre la COVID-19. Un deuxième vaccin, le Soberana 2, a été approuvé le 20 août 2021.

De même, malgré les obstacles et les difficultés liés aux mesures imposées par les États-Unis à Cuba, y compris les effets extraterritoriaux de celles-ci, l'engagement ferme de Cuba en faveur de la coopération Sud-Sud est demeuré inchangé. Cuba a ainsi pris part à d'innombrables actions de solidarité avec d'autres pays en développement (et même certains pays développés) au cours de la pandémie actuelle, grâce à la fourniture d'un soutien médical à 40 pays et territoires. Cuba devrait faire

23-08396 **183/185**

⁵⁷ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « US sanctions violate human rights and international code of conduct, UN expert says », 6 mai 2019.

⁵⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Unilateral sanctions impinge on right to development – UN Experts », 11 août 2021.

Oxfam, « El bloqueo de Estados Unidos contra Cuba agrava la crisis por COVID-19 en la Isla »,
3 avril 2020, disponible (en espagnol) à l'adresse suivante : https://www.oxfam.org/fr/node/12203.
Ibid

l'objet d'une même solidarité pour mettre fin au blocus illégal qui lui est imposé par les États-Unis.

Conclusion

La poursuite du blocus financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus de 60 ans et son inscription sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme sont incompatibles avec un système international fondé sur l'État de droit, et sont une expression claire de l'exercice d'un pouvoir politique et économique qui porte gravement atteinte aux droits humains, y compris au droit au développement. Les effets délétères de ces mesures sont aussi évidents qu'inadmissibles au regard de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. Malgré cela, Cuba a continué de faire preuve de solidarité dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de démontrer sa capacité à contribuer au règlement des problèmes mondiaux tels que l'accès aux traitements médicaux et aux vaccins dans le contexte critique de la pandémie.

La situation à Cuba ne fait que confirmer la nécessité de démanteler les mesures coercitives unilatérales qui portent atteinte aux droits souverains, à la réalisation des droits humains et à la réalisation des objectifs de développement durable. Les pays qui ont voté en faveur de la résolution 77/7 devraient coopérer pour mettre fin à ce déni injuste du droit au développement et à l'autodétermination de Cuba.

Organisation internationale de protection civile

[Original : anglais] [28 mars 2023]

Le blocus économique, commercial et financier empêche l'Organisation internationale de protection civile de remplir son mandat, qui consiste à aider ses États membres, tels que Cuba, à se préparer aux situations d'urgence et à renforcer leurs capacités de réaction aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

L'Organisation internationale de protection civile considère que c'est inhumain et injuste pour les habitants innocents de Cuba, qui sont les plus vulnérables face aux catastrophes. Elle soutient donc la levée immédiate et sans réserve des sanctions économiques, commerciales et financières imposées à Cuba.

Union interparlementaire

[Original : anglais] [8 février 2023]

L'Union interparlementaire (UIP) soutient les dispositions de sa résolution intitulée « Les embargos et sanctions économiques sont-ils encore acceptables sur le plan éthique, fonctionnent-ils encore et peuvent-ils atteindre leur objectif dans un monde de plus en plus globalisé? »,adoptée lors de la 104° Conférence interparlementaire tenue à Jakarta le 20 octobre 2000. Conformément à cette résolution, l'UIP réaffirme que les sanctions unilatérales infligent des souffrances inutiles aux populations des pays visés et se dit une nouvelle fois opposée à l'adoption, par un État ou un groupe d'États, de lois ou d'autres mesures à effet extraterritorial visant à obliger des États tiers ou leurs ressortissants à appliquer des sanctions économiques décidées par lui⁶¹.

⁶¹ Résolution de l'Union interparlementaire, adoptée à la 104° Conférence interparlementaire, Jakarta, 20 octobre 2000.

En outre, conformément à sa résolution intitulée « Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États », adoptée à sa 136° Assemblée, tenue à Dhaka le 5 avril 2017, l'UIP souligne que les peuples de tous les pays ont le droit inaliénable de déterminer leur propre avenir politique et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel dans le respect du droit international ⁶².

En s'appuyant sur le dialogue politique, la coopération et l'action parlementaire, l'UIP œuvre pour la paix, la démocratie, les droits humains, l'égalité des genres, l'autonomisation des jeunes, l'action climatique et le développement durable. Elle a continué d'exercer son rôle de première instance multilatérale de dialogue parlementaire et a organisé plusieurs réunions internationales, dont la 144° Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue à Nusa Dua (Indonésie) en mars 2022, et la 145° Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue à Kigali en octobre 2022. Lors de ces réunions, les parlements nationaux ont examiné un large éventail de questions internationales nécessitant des solutions multilatérales et ont créé des liens de dialogue et de coopération.

Les années précédentes, l'UIP a salué les tentatives des législateurs américains et cubains de normaliser les relations par le dialogue. Considérant que la diplomatie parlementaire peut servir d'outil pour favoriser la coopération, elle espère que, grâce à la diplomatie, le blocus économique, commercial et financier contre Cuba pourra enfin être levé.

Elle réaffirme son appui à la levée du blocus que les États-Unis imposent à Cuba et exprime sa solidarité avec le peuple cubain, qui continue d'en subir les conséquences.

23-08396 **185/185**

⁶² Résolution de l'Union interparlementaire, adoptée à sa 136° Assemblée, Dhaka, 5 avril 2017.